Fig. 25 Pag. 136

Le Chef ou Prince des mauvais Esprits auquel les Formosans sacrifient

DESCRIPTION
DE L'ILE
FORMOSA
EN ASIE.

Du Gouvernement, des Loix, des Mœurs & de la Religion des habitans:

Dreſſée ſur les Mémoires du Sieur

GEORGE PSALMANAAZAAR,

Natif de cette ILE:

Avec une ample & exacte Relation de ſes Voiages dans pluſieurs endroits de l'Europe, de la perſécution qu'il y a ſoufferte, de la part des Jeſuites d'Avignon, & des raiſons qui l'ont porté à abjurer le Paganiſme, & à embraſſer la Religion Chrêtienne Reformée.

Par le Sieur N. F. D. B. R.

Enrichie de Cartes & de Figures.

A AMSTERDAM.

Aux Dépens D'ESTIENNE ROGER, Marchand Libraire, chez qui l'on trouve un Aſſortiment général de toute ſorte de Muſique.

MDCCV.

PREFACE.

IL y a long-tems qu'on ſoupçonne les Jéſuites, de n'aller dans les *Indes*, à la *Chine*, au *Japon* &c. que dans des veuës purement humaines. L'or, les Perles, les Diamans ſont, dit-on, bien plus vraiſemblablement l'objet de leurs longs & perilleux voiages, que le zele de la gloire de Dieu & le deſir de la converſion des Idolatres au Chriſtianiſme. Comme ils ſont dêja les maîtres dans les principales Cours de l'Europe, ne pourroit-on pas raiſonnablement penſer, en les voiant s'inſinuer ſi avant auprès de ces grands Potentats de l'Aſie,

(qui ſont aſſeurément les plus riches Monarques du Monde) qu'ils ont deſſein de ſe rendre un jour les Arbitres de l'Univers? Le projet eſt grand, il eſt vrai, mais enfin, ſeroit-ce une entrepriſe ſi vaine & ſi abſurde qu'on ne pût, ſans paſſer pour viſionnaire, s'imaginer que les Jéſuites oſaſſent former de ſemblables projets? Ne les voions-nous pas déja établis dans preſque tous les lieux du monde connu? Ne ſont-ils pas à la tête de toutes les affaires de la Chrêtienté? Que les Rois, les Princes & autres Puiſſances ſe querellent & ſe faſſent la guerre tant qu'ils voudront, ne ſont-ils pas toûjours unis comme membres d'un même corps, gouvernés par un même Eſprit & liés par les mêmes intérêts? Qui ſçait ſi, par leurs intrigues, ils ne contribuent pas à entretenir le feu de la guerre, afin qu'en affoibliſſant les Princes Chrêtiens, & en les épuiſant d'hommes & d'argent, ils

ils puiſſent s'en rendre un jour plus facilement les maîtres ? N'eſt-ce pas par là, que les Papes ſont parvenus à ce haut degré de gloire & de puiſſance, où nous les voions aujourd'hui ? & ſi les Jéſuites s'étoient une fois emparés de l'eſprit & du cœur d'environ 30 ou 40 têtes couronnées, quelle puiſſance ſous le ciel ſeroit ſemblable à la leur ? Je me trompe peut-être ; mais il me ſemble entrevoir quelque choſe de cela dans ce que diſoit un jour à *Rome* le Général * des Jéſuites, à un Cardinal, qui l'étant allé voir, paroiſſoit ſurpris du peu d'étenduë de ſon appartement, & en particulier, de la petiteſſe de ſa Chambre : *Quelque petite que vous paroiſſe ma Chambre*, lui diſoit-il, *ſans en ſortir, je gouverne tout le monde.*

Quand toutes les rélations des Voiageurs ne nous inſtruiroient

* Le Pere *Aquaviva.*

pas de leurs démarches & de leurs intrigues dans ces puiſſantes Cours de l'Orient, la maniére dont ils y prêchent l'Evangile, eſt ſi éloignée de l'Eſprit de ſon divin Auteur, qu'il n'y a plus à douter qu'ils ne ſe jouent de la Religion, & ne s'en ſervent pour couvrir leur ambition & leur cupidité. Les Richeſſes qu'ils rapportent de ce pais-là, les progrès qu'ils font ſur l'eſprit de ceux qui y gouvernent, tout cela eſt enſeveli dans le ſecret de la Societé. Ils n'ont garde de publier le profit le plus réel de tant de miſſions, le Public n'en ſeroit pas ſatisfait. C'eſt pour cette raiſon, qu'ils s'attachent à repaître le Peuple de quelque choſe d'éblouiſſant, qui l'empêche d'approfondir les miſtéres qu'ils ont intérêt de cacher. C'eſt dans cette veuë, qu'ils ont compilé tant de volumes de la vie de leurs Saints, de leurs prétendus miracles, & des différens genres de mort qu'ils

ont

ont ſouffert, en les mettant au rang des Martirs de Jeſus-Chriſt, Martirs à la vérité, mais de l'ambition & de l'avarice, & dont on ne peut trop déplorer l'aveuglement. Car enfin le maſque eſt levé : les accuſations que d'autres Miſſionnaires * de la même Communion réitérent actuellement à *Rome* contre eux, ne laiſſent plus aucun lieu de douter de leur Hipocriſie: les honnêtes gens en ſont convaincus, il n'y a plus que le Peuple ignorant & groſſier, qui en puiſſe être diſormais la dupe.

C'eſt en vain que les Jéſuites attribuent la perſécution du *Japon*, à la haine & à l'envie des *Bonſes*, ou des Prêtres Paiens, & à la jalou-

* Mrs. de la Congrégation des Miſſions étrangeres & les Religieux Dominicains, accuſent depuis pluſieurs années les Jéſuites de faire paganiſer les Chinois nouveaux convertis. Ces accuſations ont été portées par devant le Pape qui a établi une Congrégation pour juger de ces différens.

louſie des Hollandois ; cela ſeul n'eût jamais été capable de porter ces Peuples à traiter les Chrêtiens auſſi cruellement qu'ils ont fait ; mais s'il reſtoit encore quelque doute dans l'ame de certaines gens, ſur des faits que tout le monde ne peut pas approfondir, en voici un d'une nature à ne pouvoir être contredit, & dont chacun peut juger par ſoi-même.

L'avanture du Sr. *George Pſalmanaazar* Japonnois, & Paien de naiſſance, l'éducation qu'il a receuë dans ſon païs, d'un Jéſuite paſſant pour Japonnois & Paien comme lui, l'artifice dont ce Jéſuite s'eſt ſervi pour le tirer de la maiſon de ſon Pere & le faire paſſer en France, la fermeté avec laquelle il a réſiſté à toutes les ſollicitations d'une Société puiſſante & redoutable, qui a mis tout en uſage pour lui faire embraſſer une Religion qui lui paroiſſoit abſurde dans la pratique, quoi que raiſonnable dans ſa ſource : en-

enfin ſa converſion à la Religion Proteſtante, ſans y avoir été engagé que par la ſeule force de la vérité, tout cela eſt accompagné de circonſtances ſi extraordinaires que la curioſité de quantité de perſonnes judicieuſes, tant en Hollande qu'en Angleterre, & dans tous les autres endroits, où il à paſſé, en a été excitée. On s'eſt empreſſé de le voir, de l'entretenir, & d'apprendre par ſa bouche des choſes ſi ſinguliéres. Ceux qui, en matiére de Religion, ſont plus frappés par l'exemple que par la force d'un raiſonnement ſuivi, trouveront dans ce recit un grand préjugé en faveur de la Réformation. C'eſt un Païen perſuadé, convaincu, tant de la fauſſeté du culte dans lequel il eſt né, que de la ſainteté de celui qu'enſeigne la Religion Chrêtienne, qu'il eſt réſolu d'embraſſer. Il voit cette même Religion diviſée en pluſieurs Sectes, parmi leſquelles il ſe croit obligé de choiſir : cela l'ar-

rête, il n'a aucun intérêt d'embraſſer un parti plûtôt qu'un autre: il eſt doué d'ailleurs de toutes les qualités néceſſaires pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre. Tout le monde a admiré ſa vivacité, ſa pénetration, ſon diſcernement, la netteté avec laquelle il conçoit les choſes & les exprime, & ſur tout ſa facilité à parler 9 ou 10 ſortes de langues, * qu'il a appriſes en très peu de tems. Il a aſſés de ſavoir pour juger ſainement des points controverſés, il s'y arrête autant qu'il eſt néceſſaire pour ſe déterminer avec connoiſſance de cauſe. Ce Païen tel que je le repreſente, après avoir oui tout ce que les plus habiles Docteurs de l'Egliſe Romaine ſont capables d'imaginer, pour faire valoir le ſens qu'ils donnent à certains

* Le Lâtin, le Grec, l'Italien, l'Eſpagnol, le haut Allemand, le Hollandois ou Flamand, le François & L'Anglois, outre le Japonnois qui eſt ſa langue naturelle, & aſſés de Chinois.

tains paſſages de l'Ecriture, après avoir examiné la doctrine & les pratiques religieuſes que les mêmes Docteurs adoptent comme des conſéquences qu'ils prétendent s'inférer naturellement de leurs principes; après avoir comparé toutes ces choſes avec ce que les Théologiens Proteſtans, tant de la Communion d'Ausbourg, que de celle d'Angleterre & de Hollande, lui ont allégué en faveur de leurs opinions, ce Paien, dis-je, favoriſé de la grace, éclairé par l'Ecriture, aidé de ſa raiſon, conduit par les avis charitables d'un homme * ſçavant, pieux & deſintereſſé, fait choix de la Religion Proteſtante & ſe range à la Communion de l'Egliſe Anglicane. Si une telle converſion ne prouve rien en faveur de la cauſe des Proteſtans contre l'Egliſe Romaine, elle peut au-moins

* Monſ. *Innes* Miniſtre Ecoſſois, Conformiſte, Chapelain de Monſeigneur le Duc de *Schomberg*.

ſervir d'exemple à ceux qui depuis que les matiéres de controverſe ſont épuiſées, demandent un Juge desintereſſé pour prononcer en faveur de l'un ou de l'autre parti. Je ſçai bien que l'opinion d'un particulier ne peut pas ſervir de règle pour ſe déterminer dans un choix de cette importance; mais ſuppoſé que les raiſons alléguées de part & d'autre fuſſent d'un égal poids, le choix de ce particulier ne ſeroit-il pas ſeul capable de faire pancher la balance? Si donc les Proteſtans qui ſont infiniment ſupérieurs en preuves & en autorités, ont encore le jugement de ce particulier par devers eux, ne demeurera-t-on pas d'accord que la converſion & le choix de cét Idolâtre leur doit être un grand ſujet de conſolation? principalement lors qu'ils conſidérent que la ſeule perſuaſion qu'ils emploient l'emporte ſur la force & la contrainte que leurs ennemis mettent en uſage quand les preuves leur manquent

quent, ou que leurs diſcours ſéduiſans ne produiſent point l'effet qu'ils en attendent. Mais avant que le Lecteur puiſſe juger des faits contenus dans cette rélation, il eſt bon de l'éclaircir ſur certaines objections qui ont été faites au Sr. *Pſalmanaazar*, dans le tems qu'il travailloit aux mémoires qui ont ſervi de matiére à cét ouvrage. A peine étoit-il arrivé en Angleterre, que tant de gens le queſtionnérent, ſur la ſituation, l'étendue, les mœurs, les coûtumes & la Religion de ſon païs, que pour ſatisfaire la curioſité du public, ſe délivrer de la fatiguante néceſſité de répéter cent & cent fois les mêmes choſes & de répondre à mille queſtions, ſouvent ridicules & extravagantes, il réſolut de mettre au jour une deſcription de ſon Iſle, la plus ample & la plus exacte qu'il lui ſeroit poſſible, eſpérant ſatisfaire par là tout le monde. Il le fit d'autant plus volontiers,

qu'il voioit que pluſieurs Auteurs, qui prétendent avoir été long-tems dans ces Pays-là, n'en ont rien dit qui approche tant ſoit peu de la vérité: & quoi qu'on lui repreſentât, qu'il alloit écrire des choſes qu'on ne manqueroit pas de traiter de fables, parce qu'en matiére de relation de lieux ſi éloignés, qu'on n'a pas grand intérêt d'approfondir, qu'il eſt même preſque impoſſible de vérifier, on eſt toûjours plus porté à croire ce que les prémiers Ecrivains en ont dit que les autres. Cette réflexion ne le rebuta point: *Je ne me ſoucie pas tant*, diſoit-il, *qu'on me croie ſincére, que j'ai deſſein de l'être effectivement.*

Lors qu'il me communiqua ſes mémoires, qu'il avoit écrits en Latin, (car c'eſt de toutes les langues de l'Europe celle qu'il écrit avec le plus de facilité) après les avoir parcourus, je lui fis la même objection, & lui dis qu'aſſeurément

ment

ment la lumiére n'étoit pas plus oppoſée aux ténèbres que ce que certains Voiageurs nous diſent de *Formoſa* avec ce que je venois de voir dans la deſcription qu'il en avoit faite. Il me répondit d'abord en général, qu'il s'étoit uniquement attaché à dire la vérité, que ſi ce qu'il avoit dit ne s'accordoit pas avec ce que d'autres avoient écrit avant lui, ce n'étoit pas ſa faute, qu'il n'avoit pas deſſein néantmoins d'accuſer ces Auteurs d'en avoir voulu impoſer à tout l'Univers; mais qu'il lui étoit aiſé de faire voir qu'ils s'étoient groſſiérement trompés en bien des choſes, & viſiblement contredits en d'autres, qu'il ne prétendoit pas non plus donner une hiſtoire complette de ſon païs, ni une deſcription contre laquelle il n'y eût rien à dire parce qu'il étoit ſorti fort jeune * de *Formoſa*, & que depuis plus de ſix ans qu'il étoit en Eu-

* A l'age de 19 ans.

Europe, il ſe pouvoit faire qu'il eût oublié bien des choſes même eſſentielles, que par cette même raiſon, il pouvoit y avoir du plus ou du moins dans quelques-unes de celles qu'il avoit avancées, dont il n'étoit peut-être pas parfaitement inſtruit; mais entrons, me dit-il, un peu dans le détail de ce que les principaux d'entre vos Voiageurs ont dit de *Formoſa*. *Candidius* * Miniſtre des Hollandois au Fort de *Tyowan*, dans la deſcription qu'il fait de cette Iſle dit, *qu'il n'y a aucune ſorte de Gouvernement; ni Monarchique, ni Démocratique, ni autre; ni Loix, ni Police, ni Juges, ni Magiſtrats, que les Peuples y ſont tous égaux, & ne reconnoiſſent aucune ſorte de ſubordination, n'y aiant même parmi eux, ni Maîtres, ni Domeſtiques; que le vol, le meurtre, l'adultére & tous les plus grands cri-*

* Collection of Voiages. vol. 1. p. 526. imprimé à *Londres* 1703.

crimes y ſont impunis, que chacun peut venger lui-même l'injure qui lui a été faite; que ſi, par exemple, un homme m'a volé cent écus, j'ai la liberté de lui en prendre autant ſi je puis, par repréſailles; que ſi un particulier en aſſaſſine un autre, ceux qui s'intéreſſent à la mort du deffunt peuvent pourſuivre eux-mêmes l'aſſaſſin, & lui ôter la vie; qu'il en eſt de même de l'adultére & des autres crimes. Enfin il ſoutient *qu'il n'y a point de mines d'or ni d'argent, & qu'on n'y recueille point d'Epiceries.* A quoi je répons prémiérement, que les Marchands conviennent tous qu'il y a un Gouverneur à *Formoſa* auquel on paie de gros droits pour toutes les marchandiſes qu'on tire de cette Iſle: que s'il y a un Gouverneur, il faut qu'il y ait quelque ſorte de Gouvernement, il faut qu'il y ait des Loix, & s'il y a des Loix, il doit y avoir des perſonnes préposées pour les faire executer. Les habitans ne ſont donc pas tous égaux.

On

On prouve qu'il y a des mines d'or & d'argent par la grande quantité de ces précieux métaux, que les Negocians en tirent de tems en tems, auſſi bien que des épiceries par celles qu'ils en rapportent.

La raiſon ſeule ne nous permet pas de concevoir un Etat dans une Anarchie telle que *Candidius* nous dit être à *Formoſa*. Quel eſt le Roiaume ſur la terre qui puiſſe ſubſiſter ſans loix & ſans autorité? Quelle Société peut ſe conſerver, ſi les crimes ne ſont pas punis? Un tel Etat ne ſeroit-il pas un téatre continuel de meurtre & de rapine, principalement ſi les Peuples, ainſi qu'on l'aſſeure des Formoſans, regardoient les crimes les plus noirs comme des actions innocentes ou permiſes? Que dirons-nous donc? *Candidius* ſe ſeroit-il imaginé voir des choſes qui ne furent jamais? Quel plaiſir auroit-il trouvé à faire une longue deſcription des mœurs & des coûtumes d'un Peuple,

ple, qui n'auroient eu de réalité que dans ſon imagination ? non, mais voici ce qui eſt arrivé.

Depuis les Côtes de la *Chine* juſqu'au *Japon*, il y a une chaine d'Iſles qui remplit une étenduë de mer de plus de 200. lieues en longueur. Ces Iſles ſont au nombre de 1000. ou 1200, petites ou grandes, la plûpart déſertes & inhabités. Proche de cette partie de *Formoſa* appellée le grand *Peorko*, à la diſtance d'une lieüe ou environ, en tirant vers la *Chine*, il y a une petite Iſle * à l'extremité de laquelle les Hollandois ont bâti un Fort, ſur une petite dune, qu'ils ont nommé *Tiowan* ou *Thyowan* † aiant répandu leur colonie tout autour. Cette petite Iſle étoit déja habitée par quelques

Voiés la carte cy jointe.

* *Martineau du Pleſſis* dit que cette petite Iſle a environ 2. lieuës de long, mais qu'elle n'eſt éloignée que de 1000. pas de *Formoſa* Géograf. tom. 2. pag. 354.

† Du nom d'un petit Bourg voiſin. Ils l'ont quelquefois appellé *Zelandia*.

ques Montagnards fort ſauvages, & c'eſt apparemment de ces gens-là dont *Candidius* veut parler. Il appelle cette petite Iſle *Formoſa*, parce qu'elle en eſt toute proche, & que le nom de celle-ci étant plus connu, les Hollandois s'en ſont toûjours ſervis pour déſigner le lieu de leur colonie ; car la véritable Iſle de *Formoſa*, où plûtôt les cinq Iſles connuës en Europe, ſous le nom de *Formoſa*, à la *Chine*, ſous celui de *Pak-Ando*, & que les Naturels nomment *Gad-Avia*, n'ont jamais été, ni en tout, ni en partie, en la poſſeſſion des Hollandois. Peut-être auſſi que *Candidius* a cru que ces Iſles, étant ſi voiſines les unes des autres, il ne devoit pas y avoir beaucoup de différence dans les coûtumes de tous ces Inſulaires, & que n'aiant jamais été à *Formoſa*, non plus que les Hollandois qui, quoi qu'ils y commercent depuis pluſieurs années, n'ont pas la liberté de s'avancer dans les terres de

cette

cette Iſle, comme on le verra par la ſuite de cét ouvrage, il a jugé des mœurs & des coûtumes des Formoſans, par ce qu'il a veu pratiquer aux environs du Fort de *Tyowan*. Je m'explique davantage: ſi quelques Japonnois venoient en Europe, & obtenoient la permiſſion du Roi ou de la Reine d'*Angleterre* de s'établir dans quelques-unes des Iſles *Hebrydes* ou *Weſternes*, ou des *Orcades* ou de *Schetland*, qu'ils y euſſent un Fort avec une colonie, ſans néantmoins qu'il leur fût permis d'approcher les côtes *d'Ecoſſe* ou *d'Angleterre*, que pour leur Commerce: ſi quelqu'un d'entre eux s'aviſoit de publier au *Japon* une deſcription de ces deux Roiaumes, ne jugeant des Loix, des Mœurs, des Coûtumes, des Richeſſes, du Gouvernement & de la Religion de ce beau pais, que par ce qu'il auroit ouï dire, ou qu'il auroit pû remarquer parmi les habitans naturels du lieu,

* ou ils ſe ſeroient établis, & qu'il ſoutint que c'eſt dans un tel païs, & chés une telle nation qu'ils ont une colonie † pour faciliter leur commerce avec ces Peuples barbares (car il n'y a point de doute qu'ils ne paſſaſſent pour tels dans leur eſprit) à quel reproche ne s'expoſeroit pas un tel Ecrivain? principalement ſi un Anglois ou un Ecoſſois alloit au *Japon*, & ſe hazardoit de les vouloir détromper, en leur donnant lui-même une deſcription exacte de ſon païs.

Il y a d'autres Auteurs qui diſent que l'Iſle de *Formoſa* eſt une dépendance de la *Chine*. Si cela eſt, d'où vient que les Chinois paient de ſi gros droits aux Gouverneurs des Places,

* Cette comparaiſon n'eſt pas tout à fait juſte, les habitans de Tyowan aiant des coûtumes bien plus diſſemblables de celles des Formoſans que les Habitans des Iſles d'Ecoſſe les moins peuplées, ne différent d'avec les Ecoſſois ou les Anglois mais elle ne laiſſe pas de faire voir plus clairement la beveue de *Candidius*.

† Il y a apparence qu'ils parleroient de cét Etabliſſement, comme étant en *Angleterre* ou en *Ecoſſe*,

ces, d'où ils tirent leurs marchandiſes? D'où vient que les Hollandois, après avoir été chaſſés de *Tyowan* (par les Formoſans même, ou par le Pirate Chinois *Coxinga*, il n'importe) & leur commerce aiant été interrompu pendant pluſieurs années, ſe ſont adreſſés à l'Empereur du *Japon*, & ont obtenu de lui la permiſſion de rentrer en poſſeſſion de leur Fort, & de rétablir leur commerce à *Formoſa*.

L'Auteur du livre * intitulé *Ambaſſades de la Compagnie Hollandoiſe des Indes d'Orient, vers l'Empereur du Japon*, dit *que la Flotte qui menoit* Mrs. BLOCKHOVIUS † & FRISIUS *Ambaſſadeurs, aiant été ſurpriſe d'une groſſe tempête relâcha à* FORMOSA, dont il fait la deſcription ou plûtôt l'Hiſtoire. Eſt-il poſſible que des gens qu'un coup de vent a jet-

* imprimé à *Leyde* 1685. 2. Vol in 12. Voïés la 2. partie du 2. vol. pag. 267.

† il mourut dans la traverſée à la hauteur de l'Iſle de Chyamba le 16. Aouſt. 1644.

jettés ſur une Côte, où ils n'ont demeuré que peu de jours, & qui par conſéquent ne peuvent avoir eu de commerce qu'avec quelques Païſans, ou Pêcheurs, gens ſauvages, ignorans & groſſiers, entreprennent de juger des Mœurs, des Coûtumes, des Richeſſes, des Loix, du Gouvernement & de la Religion de tout un païs, par ce qu'ils en ont oui dire à de telles gens, dont ils n'ont pas ſouvent entendu la langue, ou par ce qu'ils auront pû remarquer dans quelque méchant village, où la curioſité les aura conduits? On ne comprend pas, d'où cet Auteur a pris tout ce qu'il dit, ſinon que voulant orner ſa relation de la deſcription géografique ou hiſtorique des lieux, où il avoit paſſé, il a mieux aimé, aiant à parler de Formoſa, copier, comme il a fait, *Candidius* mot pour mot, que de ne rien dire d'une Iſle, dont le nom eſt ſi connu.

De toutes les coûtumes receuës chés les Païens, celles qui intéreſſent

la

la Religion ſont ordinairement plus curieuſement examinées que les autres: plus elles ſont éloignées de celles que nous pratiquons, & plus elles nous paroiſſent étranges. Les ſacrifices que font les Formoſans de leurs propres Enfans, tantôt à Dieu, quelquefois au Diable, paroiſſent ſi inhumains, ſi effroiables, que bien des gens ſont tentés de n'en rien croire, & prétendent, ſur cela ſeul, être en droit de taxer de menſonges tout ce que le Sr. *Pſalmanaazaar* a dit de plus vrai-ſemblable. On ſe récrie ſur le nombre prodigieux de ces innocentes victimes, dont on répand le ſang ſi impitoiablement: 18000. Enfans mâles! qui periſſent chaque année par les mains des Sacrificateurs, outre ceux que les accidens, les maladies enlèvent, & cela dans l'étendue de 130. lieuës de pais, cela eſt impoſſible dit-on, & on y doit d'autant moins ajoûter foi, qu'aucun Auteur n'en a jamais fait mention, & que quelque peuplé que puiſſe être un Roiaume, il n'en faudroit pas davantage pour y éteindre

dre en peu de tems la race des hommes, & le rendre ſemblable au pais * des Amazones.

Pour répondre avec ordre à cette objection, qui eſt ſans contredit la plus forte qu'on ait faite contre nôtre Japonnois, je dirai prémiérement que cette coûtume, toute inhumaine, toute impitoiable, & toute dénaturee qu'elle eſt, a été néantmoins receuë de tout tems, non ſeulement parmi des Peuples groſſiers & barbares, mais même chés des Nations, qui ſe ſont piquées de politeſſe, je veux dire les Grecs & les Romains, en ſorte que plu-

* Vaſte Région de l'*Amerique* Meridionale qui s'étend depuis le 1. degré de Latit. ſep. juſqu'au 15. de la Mérid. entre le *Perou*, le *Paraguay* & le *Breſil*. Ce Pais eſt arroſé de *l'Amazone*, qui eſt ſans contredit la plus belle riviére qui ſoit au monde aiant 800 lieuës de cours en droite ligne. On tient que cette belle contrée n'eſt habitée que par des femmes qui ne ſouffrent point d'hommes dans leur Etat qu'elles font l'amour à leurs voiſins une fois l'an, qu'elles eſtropient & rendent inutiles tous les Enfans males dont elles accouchent, & que pour les femelles, elles leur brûlent le ſein droit afin qu'elles ſoient plus propres à tirer de l'arc & à lancer le Javelot. Cela paroît ſi bizarre & ſi étrange qu'il reſſemble bien fort à une fable, née apparemment de ce qu'en quelque contrée de *l'Aſie mineure* on a veu des femmes aller à la guerre avec les hommes ou de quelques autres cauſes qu'il ne ſeroit pas difficile d'imaginer.

pluſieurs Hiſtoriens nous aſſeurent, que juſqu'au tems de l'Empereur Adrien, les ſacrifices d'hommes étoient ordinaires par toute la terre. Je ne pourrois ſans paſſer les bornes d'une Préface, rapporter tous les exemples que les celèbres Ecrivains nous en donnent: je me contenterai de citer leurs noms * en marge, afin que le Lecteur les puiſſe conſulter, s'il en a la curioſité. Les Iſraëlites même avoient adopté cét abominable culte. L'Ecriture † nous apprend qu'ils lui avoient établi un lieu exprès dans une ⊥ vallée proche de *Jeruſalem*, où ils faiſoient paſſer leurs Enfans par le feu, & les ſacrifioient en l'honneur du Soleil & de la Lune, dont ils s'étoient fait une Idole, § laquelle fut détruite par le bon Roi *Joſias*, qui abolit entiérement ce culte impie & déteſtable. Ce n'eſt donc pas une choſe nouvelle, ni qui ſoit particuliére aux

* *Lactance* l. 1. de falſa Rel. c. 21 *Plutarque* Quæſt. Rom. 83 quæſt. *Euſeb.* l. 4. ch. 16. præp. Evangél

† *Jeremie* 7. V. 31. *Levit* 18. V. 21. 11. *Rois* 11 & 23. 1 *Chron* 28. *Amos* 5. *actes* 7. v. 43.

⊥ Cette vallee ſe nommoit *Topheth* ou du fils de *Hinnon*.

§ Qu'ils appelloient *Moloch*, ou *Remphan*.

Formoſans. A l'égard du nombre, le Sr. *Pſalmanaazaar* a déclaré pluſieurs fois, que leur loi eſt poſitive ſur celui de 18000; mais qu'il ne ſait pas ſi elle s'execute à la lettre. Cependant il eſt certain que cette Ile eſt fort peuplée, & que la poligamie y étant permiſe, les familles y ſont fort nombreuſes, ainſi ce nombre n'eſt peut-être pas ſi incroiable qu'on ſe l'imagine, ce qui ſuffit pour détruire toute la force de cette objection. Mais ſi ce qu'aſſeure nôtre Japonnois paroît ſi extravagant, que penſer de ce que dit *Candidius*, & après lui *l'Auteur* **des Ambaſſades des Hollandois au Japon? que, lors que les femmes de* FORMOSA *ſe trouvent enceintes avant l'âge de 37 ans, les Prêtreſſes les couchent ſur un lit, (qui eſt fort dur n'étant fait que de quelques peaux de Cerf étendues ſur le pavé) & leur ſautent ſur le ventre, en leur faiſant ſouffrir des douleurs effroiables, juſqu'à ce qu'elles les ayent fait avorter, & qu'en* 1628, *il avoit veu une femme, qu'on avoit fait accoucher* 16 *fois de cette cruelle*

&

* Pag. 279.

& barbare maniére, qui étoit alors enceinte du 17. Enfant, qu'elle eſpéroit porter juſqu'à ſon terme, parce qu'elle avoit enfin l'age requis pour le pouvoir mettre au jour ſans honte, & pluſieurs autres abſurdités pareilles. Or je demande, s'il y eut jamais rien de moins vraiſemblable, ou qui ſoit plus propre à rendre un pais deſert & à le dépeupler abſolument? & s'il eſt naturel qu'une femme, qu'on auroit fait avorter ſi ſouvent, & par des efforts capables, de faire mourir les plus robuſtes, pût ſe trouver en état de concevoir de nouveau. Qu'on me diſe lequel eſt le plus croiable, ou de *George Candidius*, Miniſtre Hollandois, qui rapporte des uſages qu'il peut avoir obſervés chés quelques Sauvages de *Tyowan*, & qu'il a appliqués trop légérement aux Formoſans, ſans les avoir approfondis, ou de *George Pſalmanaazaar* Formoſan, qui nous donne un détail des mœurs & des coûtumes d'un païs, où il eſt né, dans leſquelles il a été élevé, & dont il a lui-même penſé être la vic-

time*? mais voici la ſource des contradictions que ce pauvre Néofite a trouvées en ſon chemin.

Il eſt venu en *Angleterre* par le conſeil du zelé Miniſtre qui l'a inſtruit. Il a été adreſſé à *Mylord Evêque de Londres*, qui l'a receu avec ſa bonté & ſa charité ordinaire. L'Hiſtoire de ſa converſion, dont nous venons de parler, a fait du bruit. Les Cathol. Romains de *Londres* l'ont veu, l'ont oui raiſonner comme les autres, perſuadés que des faits de la nature de ceux qu'il a avancés, ne pouvoient manquer de donner priſe ſur eux, & particuliérement ſur les Jeſuites, ils ſe ſont ligués pour le décrier, & le rendre ſuſpect: ils lui ont tendu des piéges, dont il n'a pû ſe deffendre: ils ont fait courir le bruit que c'étoit un Impoſteur & qu'il n'étoit rien moins que ce qu'il ſe diſoit être. A la vérite c'eſt à quoi on s'eſt bien attendu: les Jeſuites ont intérêt à ſe diſculper tout autant qu'ils pourront des juſtes reproches que le pu-

* Il avoit été deſtiné à être ſacrifié: ſon pere qui l'aimoit le racheta moiennant une ſomme d'argent & livrant un de ſes autres enfans en ſa place.

public leur pourra faire à l'occaſion de ce Proſelite : ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'ils cherchent à le diffamer & s'efforcent de le rendre odieux dans un pais, où, quoi que cachés, ils ne laiſſent pas d'être malheureuſement très puiſſans. Ce qu'il y a d'étrange c'eſt, que des Proteſtans, qui ont eprouvé un million de fois ce dont ces bons Peres ſont capables, n'aient pas encore appris à s'en defier, ni à démêler le vrai d'avec le faux, dans des cas, où ils ſcavent bien qu'ils peuvent être interéſſés. Mais il ſemble que ces Meſſieurs-là tiennent tous les Peuples du monde dans une eſpèce d'enchantement à leur égard, qui fait qu'on les reſpecte, lors qu'on devroit le moins les ménager. On les connoît parfaitement, on eſt inſtruit de leurs deteſtables maximes & de leur pernicieuſe politique: on ſçait juſqu'où peut aller leur ambition, on eſt convaincu par une malheureuſe expérience des maux * qu'ils ſont capables de faire. On

* On leur a reproché les deux attentats commis ſur la perſonne *de Henri* 4. par *Jean Chatel* en 1594. & *François Ravaillac* en 1610.

n'ignore pas que cette Société s'eſt rendue ſuſpecte, & qu'elle a été notée dés le commencement * de ſon établiſſement: on convient que leur doctrine expoſe les Souverains à de continuelles révolutions, les Proteſtans au carnage, & la Morale Chrêtienne au plus déplorable relâchement que l'on puiſſe apprehender: en un mot que c'eſt une Peſte qui ne peut qu'infecter toutes les Sociétés, où elle ſe trouve. Des Roiaumes, † des Républiques, ‡ ont été ſouvent contraints de les chaſſer, de les proſcrire honteuſement, cependant ils ont trouvé le moien de ſe rétablir plus honorablement que jamais. Dans quelques endroits §, on les ſouffre, on les tolére en d'autres, ¶ que dis-je? on les recherche, on leur applaudit, d'où cela vient-il? conſtamment il ny a pas de pais au monde, où les Jéſuites aient fait plus de ravage & cauſé de plus grands déſordres qu'en *Angleterre*. Ces Iles fortunées n'ont elles

les

* En 1534. ſous le Pontificat de *Paul* 3.

† L'Angleterre en 1585. l'Ecoſſe en 1601. la France en 1594 le Japon en 1616.

‡ La République de veniſe en 1607.

§ En France à veniſe.

¶ En Angleterre quoi que cachés.

les pas été à deux doigts de leur perte, & ſi Dieu ne les avoit préſervées comme par miracle, ne gémiroient-elles pas aujourd'hui ſous un dur & impitoiable eſclavage? Quels autres que les Jéſuites ont tramé toutes les conjurations * qui ont été découvertes en ces trois Roiaumes? Cependant un Jéſuite † arrive tout récemment de la *Chine*, après y avoir paſſé pluſieurs années en miſſion: la Compagnie des Indes, qui ſe loue de quelque ſervice qu'il leur a rendu en ce pais-là, lui donne paſſage ſur un de leurs vaiſſeaux. A peine a t il mis pied à terre, que chacun s'empreſſe à lui faire civilité: les plus grands Seigneurs du Roiaume le régalent & le comblent d'honneurs: il en eſt lui même confus. Quelle autre Nation ſeroit capable d'une telle généroſité? En bonne foi, ſi un Miniſtre de l'Evangile avoit paſſé en *France* ſur quelque vaiſſeau du Roi ou de la Compagnie, pourroit-il ſe flatter d'y

* La conjuration des poudres appellée la *Fougade* ſous le Regne de *Jaques* 1. en 1605. & pluſieurs autres. V l'Hiſt. d'Angl. par Larrey tom 2. p. 632.

† Le Pere Fonteney de Paris.

recevoir un pareil traitement?

Ce Jéſuite demeure quelques mois à *Londres:* il apprend qu'un nommé *Pſalmanaazaar* natif de l'Iſle de *Formoſa*, après avoir embraſſé la Religion Anglicane, eſt ſur le point de publier un livre dans lequel il ſe plaint extrémement de quelques membres de la Société, & déclame de toute ſa force contre l'Egliſe Romaine. Ce Jéſuite travaille ſourdement à diminuer ſon crédit, & ſans paroître s'intéreſſer en aucune façon aux choſes qu'il débite, il met tout en uſage pour le faire paſſer pour un fourbe: encore une fois rien n'eſt plus naturel que cette conduite dans un diſciple de *Loyola*. Voions cependant quel avantage ce Jéſuite a remporté ſur lui.

Meſſieurs de la Société Roiale * d'Angleterre, trouvérent à propos de faire venir un jour † le Sr. *Pſalmanaazaar* à une de leurs aſſemblées dans le tems que le Pere *Fonteney* y étoit. La prémiére queſtion qu'on fit à ce Jéſuite

* Cette Société eſt à peu près à Londres ce qu'eſt l'Academie Françoiſe à Paris.

† Mercredy 2 Février. 1704.

te fut, à qui appartenoit l'Ile *Formoſa*. Il répondit qu'elle êtoit tributaire de la *Chine:* on le pria enſuite de dire comment il le ſçavoit: c'eſt dit-il, qu'un vaiſſeau Anglois, nommé le *Harwich* aiant êté jetté par la tempête ſur la côte de *Formoſa*, dans lequel il y avoit cinq paſſagers Jéſuites, l'un d'eux s'êtant noié, & les quatre autres qui avoient pris terre dans l'Iſle, y êtant étroitement ſerrés, ils lui écrivirent dans une ville de la *Chine*, où ils ſçavoient qu'il êtoit alors, & qu'auſſi-tôt qu'il eut préſenté ſa requête au *Cham* ou à l'Empereur, il fit redemander aux Formoſans le vaiſſeau & tous ceux qui s'en êtoient ſauvés, à quoi les Formoſans ont obéi. Le Japonnois prenant la parole dit, qu'il ne doutoit pas du fait: mais que cela ne prouvoit pas que l'Iſle *Formoſa* fût tributaire de la *Chine*, & que c'êtoit la coûtume en tems de paix de ſe rendre réciproquement & les hommes & les vaiſſeaux que l'orage jettoit ſur les côtes, dès qu'on les réclamoit. Il a apris depuis, par quantité de marchands

qui l'en ont aſſuré, que ce vaiſſeau avoit échoué non à *Formoſa*, mais ſur une Ile dépendante de la *Chine*. Le Japonnois s'apercevant que le Jéſuite pour l'embaraſſer feignoit de ſe méprendre, lui demanda quel nom les Chinois donnoient à l'Iſle *Formoſa*, je n'en ſache point d'autre, répondit le Jéſuite, ſi ce n'eſt *Tyowan*. Il ſavoit bien le contraire, & n'ignoroit pas que les Hollandois, en déſignant comme ils ont preſque toujours fait, leur petite Iſle de *Tyowan* par le nom de *Formoſa*, ont donné occaſion aux Voiageurs & aux Ecrivains de confondre ces deux Iſles. Mais le Japonnois lui aiant dit que les Chinois l'appelloient *Pak-Ando* qui ſignifie belle Ile; Pak, Pak, reprit le Jéſuite, il n'y a pas un ſeul mot dans toute la langue Chinoiſe qui ſe termine ainſi par une conſonne. Il me ſera facile de vous faire voir le contraire, repliqua le Japonnois, car preſque tous les noms de grandes villes ſe terminent de cette maniére, comme *Nanking*, *Kanton*, *Peking* &c. & afin qu'on ne croie pas que ce

ſoient

ſoient desexceptions qu'il faille faire, aiés la bonté, s'il vous plaît, de dire en preſence de ces Meſſieurs, quelques phraſes en Chinois: le Jéſuite aiant recité *l'Oraiſon Dommicale*, il lui fit obſerver cinq ou ſix mots dans cette courte priére, qui avoient la même terminaiſon. Cette contradiction ſauta aux yeux de toute l'aſſemblée, la converſation s'échauffant, & *le Pere Fonteney* aiant avancé que la langue Chinoiſe êtoit égale par tout l'Empire de la Chine, & qu'il n'y avoit aucune diverſité de Dialecte, on lui fit voir que cela ne pouvoit pas être, & qu'effectivement cela n'êtoit pas: mais quoi qu'il ne pût rien répondre de raiſonnable aux objections que ces Mrs. lui firent, il ne laiſſa pas de perſiſter toûjours dans ce qu'il avoit avancé. Le Japonnois en fut ſi indigné, que pour lui faire la confuſion toute entiére, il lui dit que de deux choſes l'une, ou que les Jéſuites & autres qui avoient écrit de la langue Chinoiſe ne diſoient pas la vérité, ou que ce qu'il diſoit lui-même n'êtoit pas vrai: car ils aſſeurent

rent * qu'il y a dans chaque Province de la *Chine* un Dialecte particulier, & que tous les Chinois de chaque Province, ont entre eux des maniéres de s'exprimer différentes, ſelon les différens degrés de leurs qualités & conditions, que les Nobles parlent en *Mandarins*, les Prêtres, ou les Bonzes différemment de ceux-ci, & que le Peuple a encore ſa maniére de parler particuliére. Le Jeſuite ne répondit à tout cela, qu'en cherchant de mauvaiſes défaites; & n'alleguant jamais rien de poſitif: il nia même que les Chinois fiſſent aucunes infléxions de voix en parlant, pour marquer la différente ſignification de certains mots, qui s'écrivent les uns comme les autres; ce que nôtre Japonnois ſoutint au contraire eſtre très veritable, aſſeurant qu'il a converſé pluſieurs fois à *Formoſa* avec des Chinois, qui lui ſembloient bien plûtôt chanter que parler. Si les Jéſuites êtoient faits comme les autres hommes, je demanderois vo-

* Voiés les Mémoires de la Chine par le Pere le Comte tom. 1. pag. 246.

volontiers, pour quelle raiſon le Pere *Fontenay*, qui très conſtamment arrive * de la *Chine*, & qui y a paſſé un bon nombre d'années, parle de ce pais-là comme s'il n'y avoit jamais été, en s'inſcrivant en faux ſur des faits connus de tout le monde, & qu'on ne s'étoit encore jamais aviſé de contredire. Mais qui dit un Jéſuite, dit un homme incomprehenſible. Il agit, il demeure dans l'inaction: il parle, il garde le ſilence: il dit vrai, il dit faux: il accorde, il nie: tout cela dans quelle veuë? Dieu le ſçait. Enfin pour cette fois, le Japonnois & ce Jéſuite n'eurent pas une plus longue conférence.

Depuis ce tems-là, quelques perſonnes aiant cherché à les faire rencontrer encore l'un avec l'autre, leur ont donné deux rendes-vous, l'un chés *Madame la Comteſſe de Powis* † & l'autre à *Sion-College*; mais le pere *Fonteney* ne s'y eſt pas voulu trouver.

Huit jours ‡ après leur entreveuë

à

* Au mois de Janvier 1704.

† Les Papiſtes & les Jacobites la traitent de Ducheſſe. elle a été Gouvernante du prétendu Prince de Galles. ‡ Mercredi 9. du dit mois de Février.

à la Société Roiale, nôtre Japonnois aiant été invité à dîner chés le *Docteur Sloane*, Sécretaire de la Societé Roiale, où étoient *Mylord Comte de Pembroke*, *Monſieur Spanheim*, Ambaſſadeur de ſa Majeſté Pruſſienne, quelques autres Perſonnes de qualité, & *le Pere Fontenay*, ſon Excellence demanda à ce dernier, à qui apartenoit l'Iſle *Formoſa*. Voici un jeune homme, répliqua-t-il, en indiquant nôtre Japonnois, natif de cette Iſle, qui peut vous en rendre un meilleur conte que moi, qui n'ai point été ailleurs qu'à la *Chine*, à quoi le Sr. *Pſalmanaazaar* répondit, que depuis environ 53 ou 54 ans elle étoit dépendante de l'Empereur du *Japon*, aiant eu auparavant ſes Rois particuliers, qui ne relevoient d'aucune puiſſance. Le Jéſuite n'eut pas l'aſſeurance de rien dire davantage, il contrefaiſoit ſeulement l'étonné de voir nôtre Japonnois manger de la viande cruë, aſſeurant que les Chinois aprêtoient les leurs comme les Européens, avoüant néantmoins que les Tartares

ne

ne faiſoient que montrer leur viande au feu. Mais ſoit que la Compagnie s'appercût bien que le Pere *Fonteney* évitoit d'entrer en aucun éclairciſſement avec le Japonnois,& qu'elle voulût bien avoir cette complaiſance là pour lui, ſoit qu'on négligeât de parler davantage de cette matiére, on ne dit plus rien de remarquable ſur ce ſujet. Mais un jour s'étant trouvé par haſard dans un *Coffée-houſe*, en *Devereux court*, proche *Temple-bar*, où étoient alors pluſieurs perſonnes de diſtinction, le Pere *Fontenay* fut là un peu plus hardi qu'ailleurs. Il demanda au S. *Pſalmanaazaar* le tems,la maniére & les raiſons, qui lui avoient fait quitter ſon pais, en quoi il le ſatisfit pleinement, lui faiſant en abrégé le détail de l'Hiſtoire qu'on trouvera fort au long à la fin * de cét ouvrage, à quoi il ne répondit rien autre choſe, ſinon qu'il ne connoiſſoit point le *Pere de Rode* dont il parloit, & qu'ils n'avoient point de Miſſions à *Formoſa*. Il vouloit peut-être dire qu'ils n'avoient point là de Miſſions pu-

* chap. 36.

publiques, comme à la *Chine*, ce qu'on ne conteſte pas. Ceux qui entendent la doctrine des Reſtrictions mentales, ne ſeront pas ſurpris de voir un Jéſuite parler de cette maniére.

Quoi qu'il en ſoit, le Pere *Fonteney* n'a rien oublié pour calomnier le Japonnois dans tous les lieux, où il s'eſt trouvé, ne lui aiant pourtant jamais rien oſé dire en face: mais plus lui & les autres Catholiques Romains de Londres, ſe ſont attachés à ruiner ſa réputation, & plus il a trouvé de protection & d'appui. On eſpére que les perſonnes équitables ſauront lui rendre la juſtice qu'il mérite, & conviendront, qu'aiant un auſſi puiſſant & auſſi redoutable ennemi à combatre que les Jéſuites en corps, il a beſoin d'un ſecours plus qu'humain: auſſi eſpére-t-il que la Providence, qui l'a ſauvé, n'étant encore qu'enfant, des mains des Sacrificateurs idolâtres, qui l'a aſſiſté ſi viſiblement dans tous les lieux, où il a paſſé, & qui n'a permis toutes les perſécutions qu'il a ſouffertes que pour l'eclairer & l'affermir dans la con-

connoiſſance de ſon Evangile, le protégera encore contre tous les efforts de ſes ennemis. *Des gens terribles ſe ſont élevés contre lui, qui n'ont point Dieu devant les yeux, & qui cherchent ſa vie; mais Dieu eſt ſon aide, le ſeigneur eſt de ceux qui ſoutiennent ſon ame, il fera retourner le mal ſur ceux qui l'épient & les détruira ſelon ſa vérité.*

Peut-être que quelques Théologiens ſeront ſcandaliſés de la maniére libre dont nôtre Japonnois parle, dans l'abregé des motifs de ſa converſion, ſur certains points de doctrine par rapport à la grace & à la predeſtination: il proteſte qu'en cela, il n'a été porté par aucune paſſion, mais ſeulement pour faire connoître les raiſons qui l'ont empêché de ſe ſoumettre à leurs opinions, aiant été d'ailleurs très édifié de leur zêle & de leur charité, principalement depuis qu'il s'eſt veu guéri des préjuges de ſon éducation, car bien loin de condamner perſonne, il convient que, quoi que ces opinions ne ſoient pas conformes à l'idée qu'il s'eſt faite de la Morale de *Jeſus-Chriſt*,

* Pſeaume 54. v. 5. 6. & 7. el-

elles ne laiſſent pas de pouvoir être orthodoxes & ſalutaires.

Il reſte maintenant à dire quelque choſe de cét ouvrage. Dans le tems que je le compoſois, un Miniſtre *Ecoſſois* * travailloit à la même choſe en Anglois, & ſur les mêmes mémoires que moi. Son livre vient de paroître; je l'ai parcouru, avant que de mettre la derniére main à celui-ci, je crois m'être non ſeulement beaucoup plus étendu que lui, en expliquant des choſes qu'on n'auroit pû comprendre autrement, mais auſſi avoir évité des fautes dans leſquelles il n'eſt tombé que pour avoir ſuivi trop ſcrupuleuſement la lettre de ſes mémoires, outre que voiant le Japonnois tous les jours, & l'aiant conſulté ſur toutes les difficultés, qui ſe ſont preſentées, je me ſuis inſtruit de pluſieurs choſes fort curieuſes, que j'ai placées dans leur lieu & qui ne ſe trouveront pas dans l'Edition Angloiſe. Pour ce qui regarde la différence du ſtile, je laiſſe au Lecteur à en juger. Peut-étre que ſi j'euſſe eu plus de loiſir, j'euſſe moins mal réuſſi.

* Le Doctr. *Oſwald.*

DES-

155 160 Septentrion. 165 170 175

35 30 25 Occident. Midi.

PARTIE DE LA CHINE

Golfe de Nanquin

Nanquin
Xanton
Luicheu
Suichin
Sucuan
Mochoza
Ancheo
Cuam
Nimpo
Parella
Chapoſi
Liampo
Lumbacam
Tuincheu
Cumbor
Bucheo
Sancian
Quantung

Partie de la Presqu'isle de Corée

Vuoquij
Foquij
Nivami
Suro
Nagato
Aquij
Vigo
Couxima
Firanda
Nangazaqui
Ogoro
Meaxuma
Clara
Tomarum
Buge
XIMO
Figen
ou
Bungo
BUNGO
Finga
Osum
Bhaman
Tunaxuma
Ciambo
Iſle de feu
Grand Lequeio des Rois mages
Isle des Voleurs
Arigon
Isle des Voleurs
Chabat
Calioku
Larabut
Pinetu
Thiouan
Grand Peorko
Bizan
Isle des Voleurs

JAPON ou NIPHON

Bacaſa
Sisimo
Sando
Pagima
Canga
Deva
Villoxu
Yedo
Tamba
Mſeaco
Rinano
Hiechigo
Ximoccuq
Musaxi
Naſima
Toy
Ceſima
Iſaſima
Lufuima
Capo de Ceſtos
Mitsuquimi
Quinocuni
Yloari
Joromi
Ava
Hyo
XXCOCO
Tosa
Aya
Cango-xima

OCEAN ORIENTAL

CARTE DU JAPON

1000 Pas Géometriques.

30 60 90 120 150

Isles des Larrons

DESCRIPTION DE L'ILE FORMOSA.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fertilité, ſituation, étenduë & diviſion de l'Ile.

L'Ile *Formoſa*, que les Naturels du Païs nomment *Gad Avia** & les Chinois *Pac Ando**, eſt un des plus beaux & des plus agréables ſéjours de l'Aſie,

A

* Ces 4. mots ont la même ſignification, quoiqu'en langues différentes, & veulent dire *Belle Ile* qui eſt le nom que les François lui donnent, quoiqu'elle ſoit plus univerſellement connuë en Europe, ſous le nom de *Formoſa*, que les Eſpagnols lui ont donné, & qu'ils ont retenu du Latin, & qui ſignifie auſſi *belle*. Les Portugais l'appellent *Lequeio*, quelques Inſulaires la nomment *Talliochiè*.

ſie, ſoit qu'on en conſidere la ſituation, le bon air, la fertilité, la beauté des ſources & des Rivieres & la quantité des mines d'or & d'argent qu'on y trouve; outre qu'elle jouit de pluſieurs avantages, dont les autres Iles ſont privées, elle ne manque d'aucun de ceux, que ces mêmes Iles poſſedent.

Les Montagnes en ſont généralement fort élevées, mais il y a de belles & grandes plaines & d'excellens pâturages, qui ſont toujours remplis de bétail, comme, Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Brebis, Agneaux, Chévres &c. on y trouve auſſi des bois fort épais, qui nourriſſent des Cerfs, des Sangliers, des Boucs, des Liévres, des Lapins & autres bêtes en abondance. Le terroir eſt trés fertile, quoi que dans quelques endroits, les Habitants ſoient fort pareſſeux & ne cultivent la terre, qu'autant que le beſoin les preſſe. On y recueille du Sucre, du Gingembre, de la Canelle, des noix de Coco & autres Epiceries, mais le Riz eſt ce qu'il y a de plus commun & dont on fait un plus grand uſage. On y voit des fruits & des racines de toutes ſortes, & quoi qu'il n'y croiſſe pas de raiſins, on ne laiſſe pas d'y boire des liqueurs trés fortes, qu'on tire de cer-

tains

tains arbres, comme dans preſque tous les autres endroits des Indes, mais principalement d'une, que l'on fait du Riz & qui enivre comme le vin d'Eſpagne.

Cette Ile eſt ſituée preſque ſous le Tropique du *Cancer*, entre le 25. & 26. degré de Latitude Septentrionale. Elle eſt à l'Orient de *la Chine*, ſéparée de la Province de *Foquien*, d'un trajet d'environ 60. lieuës ; * elle a au *Nord* les Iles du *Japon* dont la plus grande † n'en eſt qu'à 200. lieuës : & au *Sud* les Iles *Luçon* ou *Philippines*, qui en ſont éloignées d'environ 100. lieuës.

Son étenduë eſt de plus de 70. lieuës du *Nord* au *Sud*, & elle a à peu prés 15. ou 18. lieuës de *l'Eſt* à *l'Oueſt*, dans ſa plus grande largeur, & environ 130. lieuës de circuit.

Elle eſt diviſée en cinq Iles, deux deſquelles ſont appellées *Avias dos ladronos*, ou Iles des voleurs : la troiſiéme *grand Peorko*, la quatriéme *petit Peorko*, & la cinquiéme *Kaboski*, ou la principale Ile : étant effectivement la plus grande, car elle a 17. ou 18. lieuës de long, ſur 15. de large & c'eſt celle

* Nos Géografes n'en comptent que 30. ou 34. au plus. † L'Ile *Niphon* ou du *Japon*.

proprement qu'on appelle *Gad Avia*, quoi que toutes les autres, auxquelles on a donné de différens noms pour les diſtinguer, ſoient connuës ſous le nom général de *Gad Avia* ou *Formoſa*. On trouvera ci-aprés un plus grand détail de ce qui regarde chacune de ces cinq Iles en particulier.

CHAPITRE II.

Des grandes Révolutions arrivées dans l'Ile Formoſa.

LEs Habitans diſent qu'autrefois l'Ile *Formoſa* a été gouvernée pendant pluſieurs ſiecles, par un Roi qui, pour le Gouvernement, ſe repoſoit ſur les ſoins de deux ou trois perſonnes choiſies dans chaque ville ou village, qui veilloient à l'interêt du Peuple qu'ils repreſentoient: ce Roi, qu'ils appelloient dans leur langue *Bagalo*, avoit un Gouverneur dans chacune des cinq Iles ci-deſſus mentionnées, qu'on nommoit *Tano* & qui ne rendoit compte de ſon adminiſtration qu'à lui ſeul.

Environ l'an 1510, l'Empereur de *Tartarie* envahit cette Ile & en demeura paiſible poſſeſſeur pendant plus d'un ſie-

ſiécle : mais le troiſiéme Empereur, qui ſucceda à cette conquête, & qui étoit un Prince fort cruel envers les Naturels de l'Ile, dont il avoit réſolu de détruire la Religion, les irrita tellement, que d'un conſentement unanime, ils prirent les armes contre le Député de l'Empire, & les forces qu'il commandoit, & après un ſanglant combat, ils le chaſſerent hors de leur Païs, avec un fort petit nombre de ſes troupes qui avoient échappé à leur vengeance ; c'eſt ainſi qu'ils ſe délivrerent de l'Eſclavage des Tartares, ſous le joug deſquels ils avoient gémi pendant plus de 70. ans, & rétablirent leur Prince naturel ſur le thrône de ſes Ancêtres, qu'ils rendirent plus puiſſant que jamais, non ſeulement en l'affranchiſſant de toute domination étrangére, mais encore du pouvoir de pluſieurs petites Républiques qui diviſoient cét Etat.

Il demeura dans cette ſituation l'eſpace de 70. autres années, pendant leſquelles les Européens, ſçavoir, les Anglois, Portugais*, & Hollandois vin-

 rent

* Ils y avoient conſtruit les Fortereſſes de *Fabroü*, de *Quikam* & de *Tamſui*, dont les Hollandois s'emparerent l'an 1635.

rent tour à tour établi un grand commerce dans cette Ile, principalement au grand *Peorko*, aux environs de laquelle les Hollandois bâtirent un Fort appellé *Thyowan* * sur une petite dune à une lieue en tirant vers la Chine. Dans ce même tems, les Chinois tenterent plusieurs descentes dans l'Ile, à dessein de s'en rendre les maîtres, mais ils furent vigoureusement repoussés par les Formosans, qui aiant pris les armes pour la defense de leur Patrie, soutinrent la guerre contre les Chinois, tant par mer que par terre, pendant quelques années; jusqu'à ce qu'enfin, ils les en chasserent absolument. Mais s'étant imaginé que les Hollandois, sous une fausse apparence de se joindre à eux, pour repousser les Chinois, les avoient trahis & favorisé sous main leurs ennemis, ils les bannirent, leur défendirent de jamais aprocher de leur Ile, & démolirent leur Château de *Thyowan*.

Cependant depuis que *Formosa* est devenuë de la dépendance du *Japon*, les Hollandois ont eu tant de crédit à la Cour

* Baudrand asseure qu'ils en ont été chassés par *Coxinga*, fameux Pirate Chinois, l'an 1661; mais cela n'est pas vrai, ce sont les Formosans eux-mêmes qui les bannirent de leur pais.

Cour de cet Empereur, & ils ont fait de ſi belles promeſſes, qu'ils ont obtenu la permiſſion d'aborder les côtes de l'Ile, & de deſcendre à terre, à condition qu'ils n'y reſteront que peu de tems, & qu'il y aura toujours une garde ſuffiſante pour obſerver leurs mouvemens. Quand ils peuvent débiter leurs marchandiſes à *Formoſa*, ils ne vont pas plus loin, ſinon ils pouſſent juſqu'à *Nangeſaqae* * dans le *Japon*; mais ils n'oſent aller ailleurs.

Pendant tous ces troubles, les Formoſans conſerverent toujours la forme de leur Gouvernement, dans l'indépendance d'aucun autre Prince étranger, juſqu'à ce que *Meryaandanoo* aprés s'être emparé de l'Empire du *Japon* par la plus noire & la plus horrible de toutes les perfidies, ſe rendit auſſi maître de *Formoſa* par une ruſe également hardie & injurieuſe à la Religion. Je ferai en peu de mots un récit exact de ces deux

* Ville avec un port de Mer, ſur un Golfe de l'Ile de *Ximo* à 33. dégrés de Latitude Septentrionale. Les Japonois appellent cette Ile *Saycock* ou *Checock* qui ſignifie neuf Roiaumes, mais ce ne ſont que des Provinces de l'Empire du *Japon*. Les Portugais avoient autrefois érigé dans cette ville un Evêché ſuffragant de *Goa*.

Révolutions, tel qu'il ſe trouve dans les Annales du Païs & que les Peuples tiennent pour conſtant, pluſieurs d'entre eux, qui vivent encore, en aiant été les témoins oculaires, n'y aiant pas plus de 50. ou 53. ans, que la choſe eſt arrivée.

Meryaandanoo étoit Chinois : étant venu au *Japon* dés ſa jeuneſſe, il fut introduit à la Cour de l'Empereur *Chazadun* par quelques grands Seigneurs, qui l'avoient pris en affection : il fit un ſi bon uſage de ſa faveur, & s'en ſervit ſi à propos, qu'il ne tarda pas à ſe faire connoître de l'Empereur lui-même, lequel s'étant apperceu dans quelques occaſions de ſon eſprit & de ſes talens, lui donna de l'emploi dans ſes armées : il s'y comporta ſi ſagement & avec tant de courage, que dans peu de tems, il ſe vit élevé à des poſtes plus conſiderables. Enfin, ſa bonne conduite, ſa valeur & ſon intrépidité, l'aiant rendu de plus en plus recommandable, il s'inſinua ſi avant dans l'eſprit de l'Empereur, qu'aprés avoir inſenſiblement paſſé des moindres poſtes aux plus hautes charges, il parvint juſqu'à la dignité de *Cantlhan* ou Généraliſſime des forces de l'Empire, place la plus haute, tant pour l'honneur & l'au-

l'autorité que pour l'importance, dont un ſujet pût être honoré.

Sa nouvelle dignité ne fit qu'augmenter ſon attachement pour l'Empereur & pour l'Empire : il continua de ſe conduire avec tant de prudence & de zéle, que l'Empereur l'aimoit paſſionnément. La fortune, toujours extrême, ne borna pas le bonheur de *Meryaandanoo* à la faveur de ſon Maître, elle lui fit faire une conquête capable de ſatisfaire ſon ambition, s'il eût pû lui preſcrire des bornes. L'Impératrice fut ſi charmée de ſa bonne mine, & toutes ſes autres qualités le rendirent ſi aimable à ſes yeux, que ſon cœur ne put ſe deffendre de l'aimer. Elle en devint ſi paſſionnée que quelque ſoin qu'elle prît d'abord de cacher le déſordre où elle ſe trouvoit, ſes yeux, ſes diſcours & toutes ſes démarches la trahiſſoient ſans ceſſe, elle ne pouvoit vivre un moment ſans lui. *Meryaandanoo* étoit trop clair-voiant, pour ne pas s'appercevoir du nouveau dégré de faveur où il étoit monté, & trop habile homme pour n'en pas profiter : il parloit bien, & ſi ſon eſprit lui fit bientôt trouver le moien de lier une parfaite intelligence avec l'Impératrice, elle ne fut pas longtems ſans lui donner des preuves d'une

entiere confiance. Enfin, elle en vint juſqu'à lui accorder des rendés-vous ſécrets, où l'amour fut le ſeul témoin des plaiſirs qu'ils y goûterent. Le bonheur de *Meryaandanoo* étoit d'autant plus grand, que, quand il n'y auroit eu entre eux que des entretiens particuliers, c'étoit une faveur ſi ſinguliere, tant par rapport aux coûtumes du Pais, qu'au rang de la perſonne, qui y jouoit le principal rôle, qu'on a peine à s'imaginer, qu'un homme pût ſouhaiter quelque choſe au delà.

Cependant nôtre Général, au milieu de tant de biens, d'honneurs & de plaiſirs, n'eſt pas content : l'ambition qui le dévore lui fait regarder avec envie la Couronne Impériale ſur la tête de ſon Bienfacteur, il s'imagine être plus digne de la porter que lui ; & ne jugeant perſonne au monde capable de lui faire tête, ou de s'oppoſer à ſes vaſtes projets, il forme le deſſein de s'en rendre le maître, à quelque prix que ce ſoit.

Il commença d'abord par inſpirer de la jalouſie à l'Empereur contre l'Impératrice, & lui perſuada qu'elle étoit Amante aimée d'un certain Seigneur qu'il lui nomma, l'aſſeurant qu'ils ſe voioient ſouvent en ſécret dans ſes jardins. L'Em-

pe-

pereur, qui ne doutoit pas un moment du zele & de l'attachement de ſon Favori, entra dans une fureur qu'on ne peut exprimer. Il ordonna à *Meryaandanoo* de s'informer avec ſoin à quelle heure & dans quel endroit, ils avoient coûtume de ſe rendre; que, dés qu'il en ſeroit aſſeuré, il ne manquât pas de l'en avertir, & qu'il donneroit de ſi bons ordres, que l'un & l'autre ne lui échapperoient pas. *Meryaandanoo* promit d'exécuter les ordres de ſon Maître & ſe retira. A peine avoit-il quité l'Empereur, qu'il ſe rendit à l'appartement de l'Impératrice & perſuadé qu'elle ne lui refuſeroit rien, moins encore ce qu'il avoit à lui demander, il la pria de lui accorder un entretien particulier, à quoi elle conſentit trés volontiers: ils convinrent avant que de ſe ſéparer, du lieu, du jour & de l'heure. Muni de cette aſſeurance, il court avertir l'Empereur que le Seigneur dont il lui avoit parlé, ſe devoit rendre avec l'Impératrice un tel jour & à telle heure, dans un endroit du Jardin qu'il lui ſpécifia, & qu'il pourroit facilement les y ſurprendre enſemble. Le jour venu, l'Empereur aiant aſſemblé ſa garde, la fit poſter dans toutes les avenuës, pendant que *Meryaandanoo*, qui avoit prompte-

ment changé d'habit & s'êtoit maſqué, de peur d'être reconnu par l'Empereur, ſe rendoit en diligence au lieu du rendés-vous, où l'Impératrice, qui s'impatientoit déja de ne l'y point voir, l'attendoit: mais le traître en s'approchant d'elle, lui enfonça un Poignard empoiſonné* dans le ſein, qui dans l'inſtant, lui ôta la vie & ne lui permit pas de jetter un ſeul cri. L'horreur d'un tel crime ne le ſaiſit point, il en meditoit un autre non moins cruel que celui-là: pour y mieux réuſſir, il embraſſe le corps de ſa Maîtreſſe encore tout chaud, & demeure ainſi couché prés d'elle, en attendant que celui, par qui devoit finir la cataſtrofe, vinſt ſe preſenter au coup qu'il lui préparoit.

L'Empereur qui craignoit que la preſence de quelqu'un de ſes Gardes ne lui fît manquer ce qu'il cherchoit, venoit ſeul & s'approchoit doucement, autant pour ſatisfaire ſa curioſité, que pour mieux ſurprendre nos deux Amans enſemble. A peine eut-il apperceu celui, qu'il croioit être un tout autre homme que

* C'eſt un poiſon ſi ſubtil que toute la maſſe du ſang ſe glace dans le moment, de ſorte que les plus grandes plaies n'en rendent pas une goute.

que ſon Favori, couché auprés de l'Impératrice, dans une poſture qui ne lui permettoit pas de douter de la verité du rapport qu'on lui avoit fait, qu'il appella ſes Gardes, leſquels aiant été poſtés à une diſtance conſidérable, donnerent le tems à *Meryaandanoo* de ſe jetter ſur lui, & de le percer du même Poignard dont il avoit percé la Princeſſe. Les Gardes arriverent à la voix de l'Empereur, mais trop tard, le coup étoit fait & le traître meurtrier, qui connoiſſoit tous les détours & les fauſſes ſorties du Jardin, s'étoit échappé & avoit déja gagné ſon logis. On le chercha inutilement dans tous les coins les plus cachés: on commençoit à deſeſperer de le découvrir, lorſque les ſoldats ſe mutinerent, & ils ſe ſeroient ſans doute portés à quelque entrepriſe, ſi le Capitaine des Gardes ne leur eût dit, qu'il falloit d'abord donner avis au *Carilhan* de ce qui s'étoit paſſé: un parti fut détaché, pour lui en porter la triſte nouvelle, il ſe contrefit ſi bien & en parut ſi troublé, que perſonne au monde ne l'eût pû ſoupçonner d'en avoir la moindre connoiſſance. Cependant, pour ne point perdre de tems dans une telle conjoncture, il ſe rendit au Jardin, ſuivi d'un grand nombre de perſonnes,

où aprés avoir conſideré les corps de l'Empereur & de l'Impératrice, il donna des marques d'un extrême déplaiſir; mais ſes ſoupirs, ſes pleurs & ſes cris ne l'empêchoient pas de ſonger aux moiens d'étouffer juſqu'au moindre ſoupçon qu'on auroit pû concevoir contre lui: C'eſt pourquoi, aprés avoir exprimé ſes regrets & la perte qu'il faiſoit, en ſon particulier, d'un Prince auquel il avoit tant d'obligations; il déclara, qu'il connoiſſoit trés bien l'auteur de ce deteſtable Parricide, qu'il en ſçavoit juſqu'aux moindres circonſtances, & en accuſa le même Seigneur, dont il s'étoit d'abord ſervi, pour exciter la jalouſie de l'Empereur: il ne l'eut pas plûtôt nommé, que les Gardes, qui cherchoient avec le dernier empreſſement, l'occaſion de venger la mort de leur Maître, coururent à la maiſon de ce Seigneur innocent & l'aſſommerent. Peut-être que *Meryaandanoo* craignoit que l'Empereur n'eût fait confidence à quelqu'un du ſujet de ſon trouble & de l'accuſation formée contre un Seigneur, qui dans la ſuite auroit pû découvrir l'impoſture & qui apparemment ne la lui auroit pas pardonnée, peut-être qu'il étoit d'ailleurs ſon ennemi, & qu'autant pour ſe venger

ger de lui, que pour couvrir davantage ſon crime, il le ſacrifia à la rage du Peuple & à ſa paſſion. Quoi qu'il en ſoit, aprés être ainſi venu à bout de ſon barbare deſſein, il ne lui manquoit plus, pour en tirer le fruit qu'il s'en étoit promis, que de ſe voir déclarer Empereur. Le deffunt n'avoit point laiſſé d'enfans de l'Imperatrice, mais ſeulement de ſes Concubines: cette circonſtance lui étoit favorable, il y en avoit beaucoup d'autres qu'il pouvoit bien faire valoir dans l'occaſion, mais comme il arrive d'ordinaire, que plus on eſt élevé en dignité & en faveur au deſſus des autres, plus on ſe trouve d'ennemis puiſſants à combatre, principalement quand on ne doit toute ſa grandeur qu'à la fortune, il y avoit parmi les Généraux de l'Armée un parti conſiderable, attaché à la maiſon de *Chazadun*, qui cabaloit ſous main & traverſoit de tout ſon pouvoir l'Election de *Meryaandanoo*, qui de ſon côté, aiant déja ménagé de longue main les eſprits & gagné le cœur du Peuple & des ſoldats, par ſes largeſſes, étoit inſtruit de toutes les démarches de ſes Concurrens, de ſorte qu'aiant facilement rompu toutes leurs meſures les mieux concertées, & ſon parti s'étant trouvé le plus fort,

il

il futchoiſi & déclaré Empereur du *Japon*, reconnu par toute l'Armée & proclamé enſuite, dans toutes les Iles dépendantes de ce vaſte Empire.

Environ deux ans aprés ſon Elévation, connoiſſant la beauté, la grandeur & la fertilité de l'Ile *Formoſa*, il réſolut d'en faire la conquête & de la joindre à ſes Etats. Pour en venir plus facilement à bout, il eut recours à une ruſe, qui ne lui réuſſit pas moins heureuſement, que le cruel & ſanglant moien dont il s'êtoit ſervi, pour s'emparer de la Couronne Imperiale. Il contrefit le malade, & fit offrir un nombre infini de ſacrifices à tous les Dieux du *Japon*, afin d'appaiſer leur colere & d'en obtenir ſa guériſon. Le ſang de pluſieurs milliers de victimes fut inutilement répandu, le malade ne vouloit pas être exaucé, mais aiant aſſemblé un jour les Chefs de ſon Conſeil & de l'Armée, il leur déclara que, puiſque les Dieux du Pais n'avoient pas le pouvoir ou la volonté de le guérir, il ſe voioit obligé d'avoir recours à des Dieux étrangers: qu'aiant entendu parler de la puiſſance de celui, qu'on invoquoit à *Formoſa*, il avoit formé le deſſein d'envoier des Ambaſſadeurs au Roi de cette Ile, pour lui demander la permiſ-

ſion

ſion de faire immoler des victimes dans tous les Temples des principales villes de ſon Roiaume, eſperant que ce Dieu lui rendroit une ſanté, pour laquelle, il avoit en vain imploré le ſecours de toutes les Divinités du *Japon*, quoi qu'il leur eût fait offrir plus de 10000. ſacrifices. Cette réſolution priſe & applaudie par tous ſes Miniſtres d'Etat & tous les Grands de ſa Cour, il nomma ſes Ambaſſadeurs & les chargea d'une lettre pour le Roi de *Formoſa*, à peu prés conceuë en ces termes.

Meryaandanoo Empereur du *Japon* au Roi de *Formoſa* mon ami.

ETant depuis long-tems affligé d'une cruelle maladie, j'ai en vain tâché d'appaiſer la colere des Dieux de mon Empire, j'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour obtenir d'eux ma guériſon, ils ont dédaigné mes ſacrifices & ſont demeurés ſourds à mes vœux; je ne ſçai ſi je m'en dois prendre ou à leur colere ou à leur impuiſſance, quoi qu'il en ſoit, aiant toujours eu une ſinguliere vénération pour vôtre Dieu *de la puiſſance & bonté duquel je ſuis pleinement convaincu, je vous prie de permettre, que quelques-uns de mes ſujets abordent dans vôtre Ile & conduiſent*

ſent juſqu'aux Temples de vos principales villes, les victimes que j'ai fait préparer pour être offertes en ſacrifice à vôtre Dieu, *vous promettant que, s'il daigne me rendre la ſanté, j'établirai ſon culte dans tout le* Japon *& dans toutes les Iles qui en dépendent, ainſi vôtre* Dieu *ſera nôtre* Dieu, *& nous vivrons dans une liaiſon & amitié plus parfaite que jamais.*

L'Empereur MERYAANDANOO.

Le Roi de *Formoſa* receut cette lettre avec toutes les démonſtrations de joie imaginables, il aſſembla les Chefs d'entre les Prêtres de ſes Etats, il leur expoſa le contenu de la lettre de l'Empereur du *Japon*, & leur ordonna de conſulter Dieu ſur cette affaire. Les Prêtres aprés une longue & meure déliberation, eſperant tirer de grands avantages, en recevant les victimes d'un ſi grand Empereur, ne manquerent pas de dire au Roi, que Dieu conſentoit que l'Empereur du *Japon* envoiât les victimes qu'il avoit deſtinées à lui être ſacrifiées, & qu'il trouvoit bon qu'elles lui fuſſent offertes; ajoûtant, que, quoi qu'il n'eût pas plû à Dieu de déclarer, ſi l'Empereur recouvreroit la ſanté ou non, ils ne laiſſoient

pas

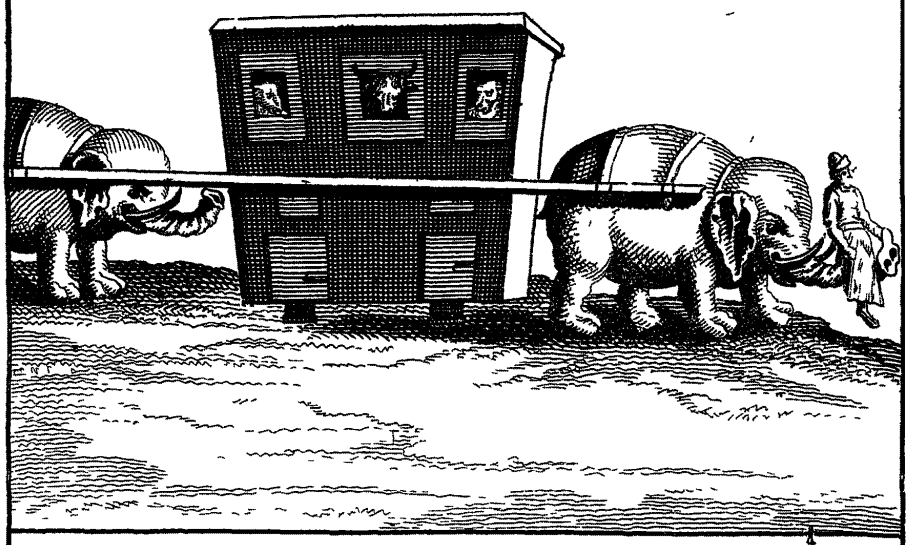

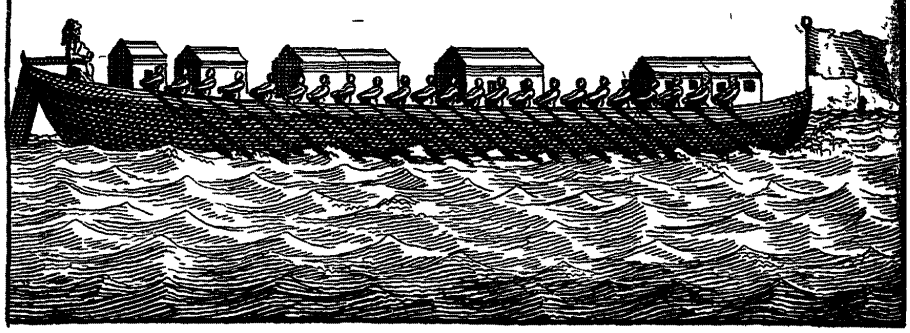

pas de bien augurer de ce conſentement. Aprés cette Réponſe des Prêtres, le Roi manda les Ambaſſadeurs & leur dit, *Allés ſaluer l'Empereur de ma part, & dites lui que nôtre* Dieu *aura pour agréables ſes ſacrifices, & que je conſens qu'il envoie quelques-uns de ſes ſujets pour conduire le nombre de victimes que ſa piété lui ſuggerera. Que ſi nôtre* Dieu *lui rend la ſanté, je compte qu'il établira ſon culte par tous ſes Etats, ſuivant ſa promeſſe.* Les Ambaſſadeurs aiant pris leur audience de congé retournerent promptement rendre compte à leur maître de leur négociation. *Meryaandanoo* fut tout joieux d'un commencement qui ſembloit lui promettre un bon ſuccés dans ſon entrepriſe: peu s'en fallut que dans ce moment, il n'oubliât qu'il étoit malade: il avoit déja un corps d'Armée tout preſt; il fit préparer un grand nombre* de *Norimmonnos*, c'eſt une eſpece de litiere, qui peut contenir 30. ou 40. perſonnes, à l'aiſe, les uns plus, les autres moins. Ils ſont communément diviſés en pluſieurs eſpaces aſſés larges, avec des ouvertures en forme de fênetres, pour y donner de l'air: ce ſont des maiſons portatives: un de ces *Norimmonnos* eſt porté par deux Elé-

* Environ 300.

Eléfans, à peu prés de même que les mulets ou chevaux portent les litieres en Europe. On logea dans chacun 30. ſoldats bien armés, ou environ* ſelon ſa grandeur; & pour mieux tromper les Formoſans, on mit dans quelques-uns, un Bœuf ou un Belier, dans d'autres, des Agneaux &c. qu'on pouvoit facilement diſcerner par les ouvertures, qu'on avoit laiſſé entr'ouvertes exprés, afin que le Peuple s'imaginât, que ces *Nazimmonnos* n'êtoient remplis que des victimes de l'Empereur. On les embarqua, avec les Eléfans† qui les devoient porter, ſur des *Arkha-kaſſeos*, ce ſont de grands bâtimens plats, d'une grandeur extraordinaire, ils contiennent 100. rames & plus de chaque côté, ils ont à peu prés la forme de ces bacs ſur leſquels on paſſe des caroſſes & autres voitures, d'un bord de riviere à l'autre, on s'en ſert ordinairement pour tranſporter des marchandiſes d'Ile en Ile, qui ſont en grand nombre dans le *Japon* & peu éloignées les unes des autres. Ces *Arkha-kaſſeos* vont preſque toujours terre à terre, en côtoiant & ne ſortent jamais

* Le nombre des troupes pouvoit être de 9. ou 10000. hommes. † Environ 600.

mais qu'avec un tems fort calme. Il y a ſur ces bâtimens, des eſpeces de huttes, ou cabannes rangées d'eſpace en eſpace, qui reſſemblent aſſés à des maiſons de Païſans, de maniere que de loin, on diroit que ce ſont des Villages flottants & c'eſt auſſi ce que ſignifie le mot d'*Arkha-kaſſeos* * en Japonois.

Lorſque cette flotte fut arrivée devant *Formoſa*, on s'approcha le plus prés de terre qu'il fut poſſible, pour débarquer les Elefans: comme ces *Arkha-kaſſeos* ſont fort plats, ils ne tirent pas plus de 3. ou 4. pieds d'eau, on fit tenir les Elefans dans l'eau rangés à côté du bâtiment, en ſuite par le moien de certaines Gruës faites exprés, on éleva les *Norimmonnos*, les uns aprés les autres, avec tout ce qu'ils renfermoient, & on les laiſſa doucement deſcendre ſur le dos de ces animaux, qu'on conduiſit à terre, où ceux, qui en devoient prendre ſoin, les attendoient. Les Peuples étoient ravis en admiration de voir un appareil ſi magnifique & jugeoient, par le nombre de ces *Norimmonnos*, qu'ils devoient contenir une quantité prodigieuſe de victimes. Le reſpect qu'on a dans ce païs pour

* *Arkha* veut dire flottant & *Kaſſeos*, Villages.

pour les animaux deſtinés aux ſacrifices, fit qu'on n'approcha pas trop curieuſement de ces *Norimmonnos*, & ne contribua pas peu à couvrir la ruſe.

Le ſtratagême des Grecs*, pour ſurprendre la ville de *Troie*†, aprés un ſiege de dix ans, & dont un des plus excellens Poëtes‡ de l'Antiquité nous a fait une ſi belle deſcription, n'eut pas un ſuccés plus heureux, que les *Norimmonnos* de l'Empereur du *Japon*. Ils étoient accompagnés d'un grand nombre d'Officiers richement vêtus & dont la ſuite & les Equipages ſe reſſentoient de la gran-

* Ils feignirent de lever le ſiege & ſe retirerent à *Ténédo* une des Iles de l'Archipel, laiſſant dans leur camp une monſtrueuſe machine de bois qu'ils bâtirent exprés en forme de cheval, & qu'ils remplirent de ſoldats armés: on y voioit cette Inſcription, *Minervæ Donum, armipotenti Danai abeuntes dicant.* Les Troiens mépriſant les avis de Laocoon qui vouloit qu'on mît le feu à ce monument, firent une brêche à leur muraille pour le faire entrer dans leur ville, où ils le placerent en mémoire de leur vigoureuſe réſiſtance, mais dés la premiere nuit, les ſoldats en ſortirent, ſaccagerent la ville & la réduiſirent en cendres † Ville célebre, capitale de l'ancien Roiaume de Priam, elle étoit dans l'Aſie mineure au pied du mont Ida: les Grecs la ruinerent ſi abſolument l'an 1282. avant N S. J. C. qu'on n'en voit plus que les veſtiges. ‡ Virgile Enéide liv. 2. au commencement.

grandeur & de la magnificence de leur Maître. Toute cette nombreuſe ſuite fut diviſée en trois bandes, on ordonna que la plus conſidérable ſeroit conduite à *Xternetſa* ville Capitale de l'Ile & la Réſidence du Roi. Les deux autres furent envoiées à *Bigno* & à *Khadzey*. Le jour que la ſcene devoit s'ouvrir, & dont ceux qui conduiſoient les *Norimmonnos* êtoient convenus ; les Soldats, au premier ſignal, en ſortirent le ſabre à la main, menaçant les habitans & le Roi lui-même, de mettre tout à feu & à ſang, s'ils ne ſe ſoumettoient au Gouvernement de l'Empereur du *Japon* ; le Roi qui n'eut pas le loiſir de ſe reconnoître, ni de ſe conſulter ſur ce qu'il avoit à faire dans une conjoncture ſi preſſante, n'aiant pas non plus lieu de ſe flatter, que ſa mort pût conſerver la liberté à ſon pais, fut contraint de ſubir le joug & de ſe rendre à la diſcretion des executeurs des ordres de *Meryaandanoo*. Tous les autres Habitans de l'Ile ſe virent obligés de ſuivre le torrent & d'imiter ceux des trois principales villes, qui avoient été ſurpriſes : ainſi ce Roiaume ſe trouva ſubjugué en moins de 24. heures ſans preſque aucune effuſion de ſang. Depuis ce tems-là, l'Empereur du *Japon* entretient

tient toujours une forte garniſon dans l'Ile, & y envoie un Roi qu'on appelle *Tano Angon* comme qui diroit Surintendant du Roi, n'aiant laiſſé à celui qu'il a dépouillé que le vain titre de *Bagalandro*, ou Vice-Roi pour lui & les ſiens, avec quelques honneurs, prerogatives & revenus ſans aucune autorité. Voilà la maniere dont l'Ile *Formoſa* eſt devenuë dépendante du *Japon*, par la ruſe de *Meryaandanoo*, qui au lieu de ſacrifier des victimes au Dieu du Païs, avoit réſolu d'immoler tous les Habitans à ſon ambition, s'ils euſſent refuſé de ſe ſoumétre à ſes Loix. Nous allons voir la forme du Gouvernement qu'il y a établi, qui eſt preſque le même que celui des autres Iles du *Japon*.

CHAPITRE III.

De la forme du Gouvernement de l'Ile Formoſa *& des Loix que l'Empereur* Meryaandanoo *y a établies.*

Meryaandanoo aiant, comme nous avons dit, conquis l'Ile *Formoſa*, fit de nouvelles Loix concernant le Vice-Roi qu'il y établit, & confirma les ancien-

ciennes Loix, auxquelles le Peuple étoit déja ſoumis, ſe contentant d'augmenter les peines contre les Tranſgreſſeurs.

La premiere Loi qu'il fit, regarde généralement tous les Rois qui lui ſont ſoumis, & qui ſont au nombre de 25. outre 8. qui ne ſont que Vice-Rois. Cette loi les oblige *à ſe rendre deux fois l'année auprés de l'Empereur, pour lui rendre compte de leur adminiſtration & de tout ce qui eſt arrivé de conſiderable dans l'étenduë de leurs Etats, pendant l'eſpace de ſix mois.* Aprés quoi ils reçoivent les nouveaux ordres qu'il plaît à l'Empereur de leur donner.

La deuxiéme leur deffend de contrevenir aux ordres de l'Empereur, à moins que dans une neceſſité preſſante, ils ne lui en donnent avis, alors cette loi eſt moderée, ſuivant l'exigence des cas.

La Troiſiéme porte, que leſdits Rois ou Vice-Rois n'entreprendront rien au deſavantage des Peuples qui leur ſont ſoumis & qui ſont ſujets de l'Empire, qu'ils ne leur feront aucune injuſtice, qu'au contraire, ils les traiteront avec toute ſorte d'humanité, prenant garde de ne leur cauſer aucun préjudice, dans leur vie, leur fortune & leur réputation. On voit bien qu'il fit

cette loi pour s'attirer l'affection de Peuples.

La Quatriéme ordonne qu'aucun desdits Rois ou Vice-Rois ne ſouffrira de Chrétiens dans le Pais, mais qu'ils entretiendront des Commiſſaires dans tous les ports de Mer, pour examiner les étrangers auſſi-tôt qu'ils ſeront arrivés, & éprouver s'ils ſont Chrétiens ou non, en leur propoſant de fouler aux pieds un Crucifix. Cette loi a toujours été rigoureuſement obſervée depuis l'an 1616. que l'Empereur du *Japon* extermina tous les Chrétiens* qui ſe trouverent alors dans ſes Etats, & deffendit tous les autres d'y entrer, ſous peine de mort. Car pour les étrangers, qui ne font point de difficulté de marcher ſur le Crucifix, le Gouverneur du lieu où ils arrivent, leur donne un paſſeport, avec lequel ils peuvent aller dans tous les lieux qui dépendent de ſon Gouvernement, pourveu qu'ils ne viennent pas au deſſus de 20. perſonnes à la fois.

La Cinquiéme & derniere porte, qu'aucun Roi ne contraindra perſonne dans ſa Religion,

* On en fit mourir plus de 500000. outre ceux qui périrent dans pluſieurs Batailles. L'ambition des Jéſuites & autres Miſſionnaires fut la cauſe de cette Révolution.

ligion, mais que tout ſujet aura la liberté d'adorer Dieu à ſa maniere, à moins qu'il n'y ait quelque ſoupçon de Chriſtianiſme, auquel cas, ceux qui en ſeront accuſés, ou ſoupçonnés, paſſeront par l'épreuve du Crucifix.

La concluſion de toutes ces Loix fut, *qu'elles ſeroient executées à la lettre, par leſdits Rois ou Vice-Rois ſous peine de mort*, & c'eſt la raiſon pour laquelle l'Empereur du *Japon* eſt ſi ponctuellement obéi dans toute l'étenduë de ſon Empire.

Il ne fit point de nouvelles loix pour les Peuples, comme nous avons déja dit, mais il fit revivre celles qui étoient déja faites, en augmentant les peines contre les Violateurs.

La premiere qu'il remit en vigueur fut contre les Chrétiens. Il ordonna que *tout étranger reconnu pour Chrétien & qui aura ſéduit ou ſe ſera efforcé de ſéduire un ou pluſieurs habitans du Païs, & les aura engagés à ſe faire Chrétiens, ſera mis en priſon lui & tous ceux qu'il aura perſuadés, ſi l'étranger renonce a la foi Chrétienne & adore les Dieux du Païs, non ſeulement il lui ſera pardonné, mais il ſera récompenſé, que s'il refuſe de le faire, il ſera brûlé tout vif. Si celui qui aura été ſéduit retourne à la Religion qu'il avoit abandonnée, il*

ſera mis en liberté, ſinon il ſera pendu.

La deuxiéme eſt contre les Voleurs & les Meurtriers. Celui qui vole eſt puni ſuivant la conſéquence de ce qu'il a pris, ou par le Khagoudijnn*, *ou par l'Exil, ou par une priſon perpétuelle, ou enfin par le dernier ſupplice. Un Voleur qui aſſaſſine & dérobe en même tems eſt crucifié. Un Meurtrier ou celui qui tuè injuſtement eſt pendu par les pieds, & demeure en cet état plus ou moins long-tems, ſuivant que les circonſtances de ſon crime ſont plus ou moins agravantes, aprés quoi on le met à mort, à coups de fleches, ou autrement.*

La Troiſiéme eſt contre les Adulteres: pour la premiere faute, on paie une amende de 100. Copans, *c'eſt à dire* 100. *livres* d'or†. Ceux qui n'ont point d'argent, ſont publiquement fouettez par la main du

* C'eſt un ſupplice fort uſité dans le Païs & fort rude. On aſſeoit un homme à terre, on lui lie les mains derriere le dos, puis on lui fait pancher la tête ſur les genoux, & par le moien d'une corde qu'on lui paſſe dans le cou & au travers d'une boucle de fer attachée au plancher, qui repaſſe entre ſes deux jambes, on le tient ainſi, le corps plié en deux, plus ou moins long tems, ſelon ſon crime.

† Cela revient à 1800. Florins de *Hollande* ou 150. livres ſterlin monnoie d'*Angleterre*. On peut voir ci aprés dans un autre chapitre, pourquoi la livre d'or eſt de ſi peu de valeur à *Formoſa* comme dans tout le *Japon*.

du Bourreau, & s'ils ſont ſurpris une ſeconde fois, hommes ou femmes, ils perdent la tête.

Car quoi qu'un homme puiſſe avoir autant de femmes qu'il en peut nourrir, cependant s'il connoît aucune autre femme que celles auxquelles il a promis fidelité, il eſt coupable d'Adultere. Cette même loi oblige auſſi tous ceux qui ne ſont pas mariés à demeurer dans la continence, pourveu qu'ils ſoient Naturels du pais; mais elle ne s'étend pas juſques ſur les étrangers, car comme il y a beaucoup de filles qui demeurent ſans être mariées, quelque envie qu'elles en aient, ſoit à cauſe de leur peu d'agrémens ou de leurs autres défauts naturels, ſoit parce qu'elles ont le malheur de n'être pas recherchées, celles qui ont du penchant au libertinage, peuvent ſe proſtituer impunément *, pourveu que ce

* L'Empereur en retire un droit conſiderable: ainſi le Pape n'eſt pas le ſeul Prince, qui autoriſe un libertinage ſi condamnable; mais puiſque les Papes ont cru ſanctifier les cérémonies des Parens, en les introduiſant dans l'Egliſe, il eſt vraiſemblable qu'en permettant l'uſage des Courtiſanes dans le lieu même de leur Réſidence, ils ont cru pouvoir juſtifier ce vice quelque contraire qu'il paroiſſe être aux Loix du Chriſtianiſme.

ſoit à des étrangers, car les Naturels, qui ſont convaincus d'avoir eu commerce avec quelque fille que ce ſoit, quand même elle ſeroit publique, ſont punis comme les Adulteres.

Il faut ici obſerver, qu'un mari a un tel pouvoir ſur ſa femme, que, s'il la ſurprend en Adultere, il peut la punir ſur le champ, même lui ôter la vie: ce qui arrive infailliblement, quand la choſe eſt publique, mais ſi la choſe n'eſt pas connuë, & que ſa femme lui promette d'être plus ſage, il peut lui pardonner, s'il le juge à propos. Il eſt vrai qu'il arrive ſouvent que les hommes abuſent de ce pouvoir, leur étant facile de trouver des pretextes pour accuſer leurs femmes d'infidelité, & ſe défaire de celles dont ils ſont las.

La quatriéme Loi eſt contre les faux Témoins & ceux qui les ſubornent : ils ſont condamnés a réparer le dommage qu'ils ont cauſé, enſuite dequoi, on leur coupe la langue, & ils ſont quelquefois mis à mort ſuivant l'énormité de leur crime.

La cinquiéme eſt contre les Blaſfémateurs, leſquels ſont brûlés tout vifs.

La ſixiéme eſt contre ceux qui frapent leur Pere ou Mere, ou quelqu'un de leurs parens, d'un certain âge, ou quelque perſonne élevée

en

en autorité. On les condamne a avoïr les bras & les jambes coupées, puis on leur met une pierre au cou, & on les jette à la Mer, ou dans une riviere. Mais s'il arrive qu'un Prêtre ſoit bâtu, celui qui eſt convaincu de l'avoir fait, à les bras brûlés, & ſon corps eſt enterré tout vivant. Que ſi quelqu'un étoit aſſés hardi pour frapper un Roi, un Vice-Roi, ou un Gouverneur, on le pendroit par les pieds juſqu'à ce qu'il expirât & ſon corps ſeroit mangé des chiens.

La ſeptiéme eſt contre les Médiſans, ou les Calomniateurs, auxquels on perce la langue d'un fer chaud.

La huitiéme condamne à perdre la tête ceux, qui refuſent d'obeïr à leurs Superieurs, en des choſes ordonnées par la loi.

La neuviéme regarde les Séditieux, ou ceux qui ſe trouvent impliqués dans quelque conſpiration publique ou particuliere, contre l'Empereur, ou contre quelqu'un des Rois, ou Vice-Rois qui lui ſont ſoumis, pareillement ceux, qui entreprennent de détruire la Religion receuë dans le Païs; tous leſquels ſont condamnés à être tourmentés par toutes les tortures imaginables, juſqu'a ce qu'ils expirent.

Voilà en peu de mots les principales loix que *Meryaandanoo* fit, ou qu'il remit en vigueur la quatriéme année de

ſon Regne, à l'Aſſemblée générale de tous les Rois, Vice-Rois & Chefs des Prêtres de toutes les Villes de ſon Empire, par le moien deſquelles, tous ſes ſujets jouiſſent d'une profonde paix; les Peuples étant auſſi ſoigneux de s'y conformer, que les Rois, Gouverneurs & autres Officiers ſont vigilans à les faire exécuter.

Il y a pluſieurs autres choſes, qui regardent le Gouvernement; que le Lecteur s'attendoit peut-être de trouver ici; mais on a jugé plus à propos de les placer ailleurs, pour ne pas uſer de répetitions ennuieuſes. Ceci ſuffira pour donner une idée des loix fondamentales de l'Etat & de la maniere dont *Meryaandanoo* ſe gouverne avec les Rois, ou Vice-Rois, qui lui ſont ſoumis.

CHAPITRE IV.

De la Religion des Formoſans.

QUoi que tous les habitans du *Japon* en général, ſoient Idolatres, il ne laiſſe pas d'y avoir parmi eux, une grande diverſité de Religions, ou Sectes particulieres; mais comme on n'a deſſein de

de parler ici, que de celle qui eſt établie à *Formoſa*, on ſe contentera de marquer au Lecteur, les trois principales ſources d'où procedent tant de différentes opinions, parce qu'elles ont une grande affinité avec la Religion des Formoſans.

La premiere eſt l'Idolatrie, ou le culte des Idoles: c'eſt la Religion dominante du Pais & la plus univerſellement receue dans tout le *Japon*, puiſque dans le ſeul Temple d'*Amida*, à *Meaco** autrefois Ville capitale de l'Ile *Niphon* †, il n'y a pas moins de 3500. Idoles, ſçavoir 1000. d'or, 1000. d'argent, 1000. de cuivre & 500 de bois ou de pierre, à toutes leſquelles on ſacrifie des Bœufs, des Brebis, des Chevres & autres bêtes ſemblables, & quelquefois des Enfans,

* Cette Ville eſt ſur un Golfe du même nom: elle eſt fort grande & fort peuplée: elle a été longtems la Capitale de tout le *Japon*, à préſent, c'eſt *Yedo*. Cependant l'Empereur y a toujours ſon Palais & c'eſt auſſi la reſidence du *Dairo* qui eſt le ſouverain Pontife des Japonois. † *Niphon* veût dire *ſource de lumiere*: c'eſt la plus grande de toutes les Iles dont l'Empire du *Japon* eſt compoſé, les Européens l'appellent l'Ile du *Japon* par excellence: elle eſt entre le 30. & 40. degré de Latitude Septentrionale: elle a 250. lieuës de long & environ 100. de large dans ſa plus grande largeur, & prés de 600. lieuës de tour.

quand les Dieux ne ſont pas appaiſés par les ſacrifices ordinaires.

La deuxiéme ſorte de Religion eſt celle qui enſeigne à ne reconnoître qu'un ſeul Dieu, que les Peuples croient ſi grand & ſi redoutable, qu'ils n'oſent lui faire aucun ſacrifice, mais ils ont établi le Soleil pour l'objet de leur culte, comme aiant le ſouverain pouvoir aprés Dieu, & gouvernant tout le monde. Ils regardent la Lune & les Etoiles, comme des puiſſances inférieures, & plus particulierement deſtinées à veiller aux beſoins des habitans de la terre : c'eſt pour cette raiſon, qu'ils ſacrifient des Enfans au Soleil & des animaux à la Lune & aux Etoiles.

La troiſiéme eſt plûtôt une Secte de l'Atheiſme qu'une Religion ; car ceux qui en font profeſſion, nient l'exiſtence d'aucun Dieu, & tiennent que le monde a été & ſera éternellement. Quelques-uns d'entre eux croient que l'ame de l'homme meurt comme celle des bêtes. D'autres ſoutiennent qu'elle eſt immortelle, qu'elle paſſe ſucceſſivement d'un corps dans un autre & que cette tranſmigration durera toujours, à quoi ils ajoutent, que l'ame des bons paſſe dans le corps d'un homme puiſſant & riche,

riche, dans lequel elle goûte à ſon aiſe tous les plaiſirs & toutes les commodités de la vie, mais que celle des méchans paſſe dans celui de quelque malheureux, où elle ſouffre toutes les miſeres & les incommodités qu'elle mérite. Ainſi ſelon leur ſiſtême, l'ame eſt expoſée à une perpetuelle viciſſitude de vertus & de vices, de plaiſirs & de peines. Ces Athées n'ont aucun culte, ils diſent qu'ils n'auroient tout au plus beſoin de ſacrifier qu'aux malins eſprits, afin qu'ils ne leur fiſſent point de mal, ſans qu'ils puiſſent rendre raiſon, d'où viennent ces malins eſprits & qui les a faits. Quoiqu'il en ſoit, la métampſicoſe, ou la tranſmigration des ames eſt généralement cruë par tous les Japonois de quelque Secte qu'ils ſoient, excepté par ceux qui croient l'ame mortelle.

La Religion des Formoſans leur a été revelée par le Dieu même qu'ils adorent, ſi nous en croions leur *Jarhabadiond*, c'eſt à dire *la terre choiſie* * : C'eſt un livre qu'ils ont en grande vénération & qui contient la révélation ſur laquelle eſt fondé le culte Religieux, qui eſt

* Les Formoſans ſe diſent auſſi le Peuple choiſi.

en uſage dans leur Païs. Voici en peu de mots ce qui y eſt rapporté.

Il y a environ 900. ans, que les habitans de l'Ile *Formoſa* ne connoiſſoient point d'autres Dieux que le Soleil & la Lune, qu'ils regardoient comme des Divinités ſuprêmes, s'imaginant que les Etoiles n'étoient que des Demi-Dieux ou des Divinités inférieures. Tout leur culte ſe réduiſoit à l'adoration de ces Aſtres le matin & le ſoir, auxquels ils offroient des ſacrifices d'animaux de toutes les eſpeces. Environ ce tems-là, parurent deux Filoſofes, qui avoient long-tems mené une vie auſtere dans un déſert, où ils prétendoient que Dieu leur eſtoit apparu & leur avoit parlé en cette maniére.

Je ſuis émeu de compaſſion de l'aveuglement des Peuples de cette Ile, qui adorent le Soleil la Lune & les Etoiles comme des Divinités : allez leur dire, qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi, que ces Aſtres ne ſont que les miniſtres de mes volontés & que ſans moi ils ne peuvent ſubſiſter : allés leur faire entendre, que c'eſt moi qui vous ai parlé dans le déſert, & que, s'ils veulent m'adorer, je ſerai leur Protecteur, je me ferai connoître à eux, & s'ils obeiſſent à mes commandemens, je les récompenſerai magni-

magnifiquement & les rendrai éternellement heureux.

Les noms de ces deux Filoſofes étoient *Zeroaboabel*, nom qui n'a aucune ſignification en langue Japonoiſe, & *Chorhe Makhrin*, qui veut dire, *le Créateur public.* Ces deux prétendus Profétes, aprés pluſieurs autres apparitions & conférences avec Dieu, dans leſquelles ils s'inſtruiſirent exactement de la maniére dont il vouloit être adoré, ſe rendirent à une Montagne nommée *Tanalio*, proche la Ville capitale, où le Peuple s'étoit aſſemblé, pour offrir des ſacrifices au Soleil, ſelon ſa coûtume: ils ſe poſterent ſur une éminence, d'où ils pouvoient être facilement apperceus, leur figure ſauvage & leur viſage have & décharné, leur attira les regards de tous ceux qui étoient préſens, aprés pluſieurs ſignes & poſtures, qui montroient aſſés qu'ils avoient quelque choſe à dire, ils parlerent à peu prés en ces termes.

O vous, aveugles mortels, qui adorés les Aſtres & leur rendés un culte qui ne leur eſt pas deu, aprenés qu'il y a un Dieu autant & plus élevé au deſſus d'eux, qu'ils le ſont eux-mêmes au deſſus de vous, & qu'ils ne ſont que les inſtrumens de ſa puiſſance: Mais aujourd'hui ce Dieu a pitié de vous, &

nous a commandé de vous annoncer de ſa part, qu'à lui ſeul eſt deuë l'adoration & l'hommage de toutes les créatures. Ils s'efforcerent aprés cela de prouver par pluſieurs raiſons, qu'il n'y peut avoir qu'un ſeul Dieu, lequel eſt élevé au deſſus de toutes les choſes viſibles de ce monde, dont il eſt le Maître & le Conſervateur & qu'il les peut anéantir auſſi facilement qu'il les a créées. Ce diſcours aiant émeu le Peuple, quelques-uns leur demanderent de quelle maniére ce Dieu vouloit être adoré, & s'il ſe contenteroit qu'on lui rendît le même culte qu'on rendoit au Soleil; à quoi ils répondirent *que non, mais que, s'ils vouloient l'adorer ſelon ſa volonté, il falloit premierement qu'ils lui bâtiſſent un Temple, dans lequel ils éleveroient un Autel & un Tabernacle, que ſur cét Autel, ils brûleroient les cœurs de 20000. jeunes enfans, depuis 9. ans & au deſſous, & qu'aprés que ce ſacrifice auroit été offert, Dieu ſe manifeſteroit à eux dans le Tabernacle & que là il leur feroit ſçavoir ce qu'il leur reſteroit à faire pour ſon ſervice.*

Le Peuple eut à peine ouï ces derniéres paroles, qu'il entra dans une telle rage contre les Profétes, que peu s'en fallut qu'ils ne fuſſent aſſommez: on les traita d'hipocrites & d'impoſteurs: on

leur

leur demanda comment il ſe pouvoit faire que ce Dieu qu'ils annonçoient, fût aſſés cruel pour exiger d'eux, qu'ils miſſent à mort un ſi grand nombre de leurs enfans, pour les lui offrir en ſacrifice; mais eux craignant la fureur du Peuple, s'enfuirent en les ménaçant, *qu'ils auroient bien-tôt lieu de ſe repentir de leur déſobeïſſance & que la vengeance divine étoit toute prête à tomber ſur leur tête.*

En effet, quelques jours aprés, le Ciel s'obſcurcit, il en tomba une pluie mêlée de grêle d'une groſſeur extraordinaire qui détruiſit tous les fruits de la terre: le Tonnerre ſe fit entendre d'une maniere terrible, & l'Iſle fut agitée d'un tremblement de terre * prodigieux, au quel ſucceda une peſte qui emporta tout d'un coup la meilleure partie des habitans: les Bêtes ſauvages ſortirent des forêts, entrerent dans les villes & dans les maiſons & dévorerent un grand nombre d'enfans. Ces calamités durerent l'eſpace d'un jour & demi, & l'Iſle êtoit menacée d'un bouleverſement & d'une ruine totale. Les habitans, qui ne ſçavoient à quoi attribuer tous ces maux, les regardoient

* Ils ſont fort fréquens, non ſeulement à *Formoſa* mais auſſi dans toutes les Iſles du *Japon*.

doient comme un effet des menaces des Profétes. Ils eurent recours à eux dans une occaſion ſi preſſante, ils les trouverent dans leur déſert & les conjurerent de prier le Dieu, de la part duquel ils leur avoient parlé, de détourner ſa colere de deſſus eux, & de leur pardonner leur deſobeiſſance & leur incrédulité, proteſtant qu'ils étoient preſts à ſe conformer en toutes choſes à ſa volonté. Les Profétes les renvoierent & promirent d'interceder pour eux. Le lendemain un des deux * ſe préſenta pour leur annoncer de la part de Dieu la paix & la reconciliation qu'il vouloit être faite entre lui & ſon Peuple, qui n'eut pas plûtôt oui cette agréable nouvelle que tous s'écrierent d'une commune voix, *Pſalmanaazaar* † c'eſt-à-dire *Auteur de Paix* Ce nom demeura depuis au Profete. Il ordonna de bâtir un Temple dans lequel il fit dreſſer un Tabernacle & un Autel, le tout ſuivant le modele qu'il diſoit avoir receu de Dieu même. C'eſt un

* On ne dit point qui de *Zeroaboabel* ou de *Chorhe Makhcin* fut l'Ambaſſadeur de Dieu: l'autre mourut apparemment, car il n'en eſt plus fait mention. † C'eſt un des noms qu'ils ont le plus en vénération & que beaucoup d'entre eux, ſont bien aiſes de porter.

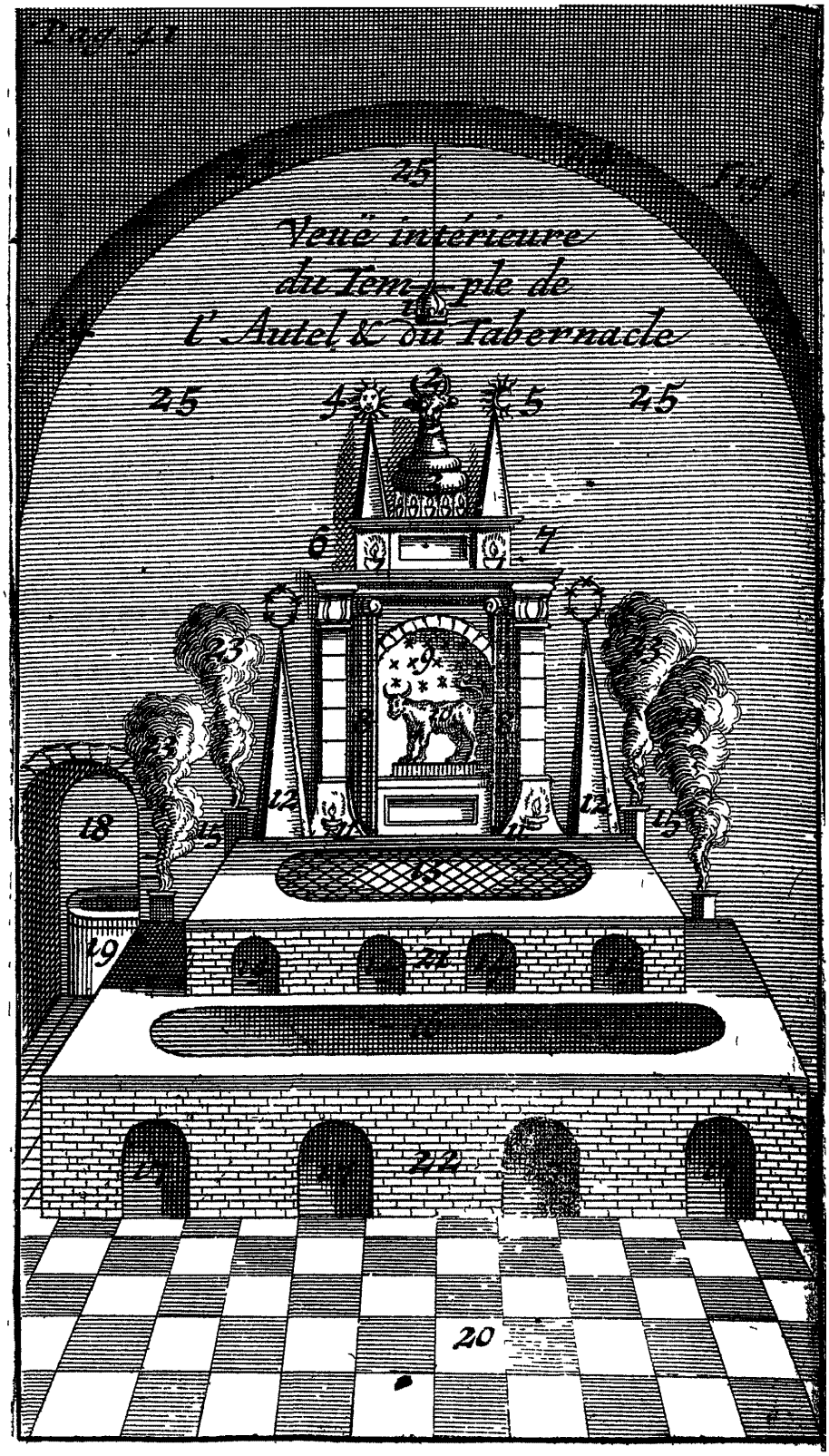
Pag. 41
Veuë intérieure
du Tem-ple de
l'Autel & du Tabernacle
25
25
4
5
25
6
7
23
23
18
15
12
12
15
19
22
20

Forme extérieure du grand Temple de Formosa

un Edifice fait de pierre de taille quarré d'un ordre d'Architecture admirable, d'une grandeur & d'une hauteur extraordinaire. L'Autel & le Tabernacle, dans lequel Dieu ſe fait voir de tems en tems, ſont ſous une eſpece de Tour, qui regarde l'Orient. Les figures ſuivantes en donneront une plus juſte idée.

Explication de la premiere figure.

A, Tour où eſt le Tabernacle dans lequel Dieu apparoît au Peuple. B, Tour où ſont les Chantres, Muſiciens & Joueurs d'inſtrumens. C, Ouverture par où la lumiere entre dans la Tour. D, Tête d'un Bœuf, ſimbole de la Divinité. E, Image du Soleil. F, Image de la Lune. G, Portes du Temple. H, Les fenêtres. I, Divers endroits couverts d'or. K, Place deſtinée pour les hommes. L, Place deſtinée pour les femmes.

Explication de la deuxiéme figure.

1. Couronne ſuſpenduë ſur le haut du Tabernacle. 2 Tête d'un Bœuf ſimbole de la Divinité préſente & appaiſée. 3 Le haut du Tabernacle avec ſes cinq lampes ardentes. 4 Petite Piramide ſur la-

laquelle eſt la figure du Soleil. 5 Autre Piramide ſur laquelle eſt celle de la Lune. 6 Lampe ardente à l'honneur du Soleil. 7 Autre lampe à l'honneur de la Lune. 8 Deux grands rideaux qui couvrent le fonds du Tabernacle les jours ordinaires. 9 Le fonds du Tabernacle, azuré & parſemé d'Etoiles d'or, repréſentant le Firmament, dans lequel Dieu ſe fait voir au Peuple. 10 Dieu ſe manifeſtant au Peuple, ſous la figure d'un Bœuf. 11 Deux Lampes ardentes, à l'honneur de Dieu. 12 Deux Piramides, ſur leſquelles ſont les 10 Etoiles qu'on adore. *Toutes ces choſes ſont faites d'or ou d'argent.* 13 Gril ſur lequel on rôtit les cœurs des enfans immolés. 14 Le fourneau deſtiné a brûler leurs corps. 15 Gheminée par où la fumée s'échappe. 16 La chaudiere dans laquelle on fait bouillir la chair des Sacrifices. 17 Le fourneau ſur lequel eſt poſé la chaudiere. 18 Le Sanctuaire, ou le lieu où les enfans ſont égorgés. 19 La foſſe où leur ſang eſt répandu. 20 Autre Sanctuaire, où les bêtes deſtineés aux Sacrifices ſont égorgées. 21 élévation de marbre, dans laquelle eſt placé le gril, pour rôtir la chair des animaux. 22 Autre élevation de pierre, en forme d'autel,

tel, qui renferme la chaudiere. 23 La fumée des Fourneaux. 24 La voute. 25 La muraille.

Ce prémier Temple fut bâti à *Xiernetsa* ville Capitale de l'Isle. Le Tabernacle y fut placé en grande cérémonie, & aprés que tout fut fini, les Magistrats de chaque ville & village, firent le dénombrement des enfans, par chaque famille, desquels on prit un certain nombre, à proportion de la quantité des enfans mâles qui s'y trouvérent pour être sacrifiés, suivant les ordres du Profete Psalmanaazaar. Ensuite il ordonna une grande Fête qui dura 10 jours, pendant lesquels on sacrifia 2000 enfans par jour. Aprés que les dix jours furent expirés, & que le dernier Sacrifice eut été offert, le nouveau Dieu se fit voir au Peuple dans le Tabernacle, sous la forme d'un Bœuf, & parla * en ces termes, en présence du Profete *Psalmanaazaar*, qui écrivit soigneusement tout ce que ce Dieu voulut & ordonna être fait & observé en son honneur.

I Vous diviserés, dit-il, *l'année en dix mois*,

* Le *Jarhabadiond* ne dit point si ce fut le Bœuf qui parla, ou si la voix du Dieu se fit seulement entendre dans le Tabernacle.

mois, qui porteront les noms de dix Etoiles, ſçavoir Dig, Damen, Analmen, Anioul, Dattibes, Dabes, Anaber, Nechem, Koriam, Turbam: *Chaque mois aura 4 ſemaines, de 9 jours chacune. Cinq de ces mois, ſçavoir, le 1. le 3. le 5. le 7. & le 9. ſeront de 37 jours; ainſi la derniere ſemaine de ces mois aura 10 jours, & ce Dixiéme jour ſera jour de jeune. Les autres cinq mois n'auront que 36 jours.*

II Vous commencerés l'année au prémier jour de la Fête des dix jours, lequel ſera toûjours le prémier du mois Dig. *Vous me ſacrifierés tous les ans, en cette Fête, les cœurs de 18000 enfans mâles, depuis l'âge de 9 ans & au deſſous & tous les prémiers jours de chaque mois de l'année, vous me ſacrifierés dans tous vos Temples 1000 bêtes de gros bétail, ſçavoir 300 Taureaux, 400 Brebis ou Béliers, & le reſte en Veaux & Agneaux. Tous ces animaux ſeront pris dans les Villes, Bourgs & Villages, à proportion du nombre qui s'y trouvera: & chaque ſemaine, vous m'offrirez autant de Poules, Pigeons & autres eſpeces de Volatiles, qu'un chacun de vous en pourra fournir. Et vous obſerverés exactement chaque année toutes ces choſes que je vous commande.*

III Vous celebrerez deux grandes Fêtes en mon honneur, la premiere au commence-

ment

ment de l'année, laquelle durera une ſemaine entiere: & la ſeconde pendant la derniere ſemaine du 5. mois Dattibes. *Le premier & le dernier de ces jours de Fête ſera célebré de cette maniere. Vous vous leverés de grand matin pour m'adorer, puis vous irés au Temple prier & chanter des Himnes, depuis la premiere juſques à la deuxiéme heure: vous irés enſuite à une fontaine ou riviere, hors la ville, ou vous vous jetterés de l'eau ſur la tête 12 fois & retournerés au Temple, vous irés & reviendrés tous enſemble, & durant le chemin, vous ſerés toûjours en prieres. Au retour de la fontaine ou riviere, les bêtes deſtinées aux ſacrifices ſeront égorgées, diviſées par morceaux, purifiées & bouillies dans leur ſang. Un chacun de vous ſe préſentera devant l'Autel, où, aprés avoir receu des mains du Prêtre un morceau de cette chair, vous le mangerés en baiſſant la tête & mettant le genou gauche en terre. Pendant ce tems-là, les inſtrumens de muſique joueront & les Chantres & le Peuple chanteront des Himnes enſemble.*

Le tems qu'on emploiera à égorger les victimes & à offrir les ſacrifices, ne durera que 3 heures, depuis la 3. juſqu'à la 6. heure, auquel tems, il y aura un Sermon ou une Explication des Principes de la Religion

& à

*& à la fin une action de graces. Alors vous irés chés vous prendre vôtre repas, juſques à la deuxiéme heure du ſoir, que vous retournerés au Temple, où vous demeurerés encore juſqu'à la 6, priant & chantant avec les inſtrumens de muſique & écoutant une ſeconde lecture, qui ſera faite ſur la Religion, laquelle étant finie, vous retournerés chéz vous, où vous vous occuperés à des Exercices honnêtes & convenables à la ſolemnité du jour. Les autres jours c'eſt-à-dire, ceux d'entre le premier & le dernier de la Fête, aprés l'adoration du matin, vous vous laverés la tête ſeulement trois fois, & vous n'irés au Temple qu'une fois, ſçavoir, le matin; où vous demeurerés depuis la premiere juſqu'à la 6. heure, aprés quoi vous ſerés libres de vous emploier à tout ce qu'il vous plaira. Le prémier & le dernier jour ſera appellé Fête double * les autres Fête ſimple.*

Il faut ſçavoir que les Formoſans diviſent le jour en 4 parties; chacune de 6 heures, & que, lors qu'on dit, *demeurer dans le Temple depuis la premiere heure juſqu'à la* 6. cela veut dire, depuis ſix heu-

* Une Fête eſt appellée double parce qu'en ce jour le Peuple va deux fois au Temple, & qu'aux Fêtes ſimples il n'y va qu'une.

heures du matin, juſqu'à midi ſelon la maniére de compter en Europe.

On ne ſe ſert point d'autre horloge publique, que d'un certain inſtrument de bois, plein de ſable; qui fait le même effet que nos ſabliers de l'Europe. Il y a un homme deſtiné à obſerver le moment que le ſable finit, pour fraper ſur une eſpece de tambour certain nombre de coups, qui avertiſſent le Public de l'heure qu'il eſt: c'eſt ainſi qu'on en uſe dans toutes les Villes, car pour les Païſans, ils connoiſſent trés exactement l'heure, par le cours du Soleil, de la Lune & des Etoiles.

IV. Le premier jour de chaque mois, ſera Fête double & le 2. *Fête ſimple. Vous me ſacrifierez en ces jours des Bœufs des Moutons &c. & mangerés de leur chair. Le premier jour de chaque ſemaine ſera auſſi Fête double, vous ne me ſacrifierés en ce jour que des Poules, Pigeons & autres Volatiles, & vous mangerés pareillement de leur chair.*

V. Outre les cinq jours de jeune, qui arriveront les derniers des cinq mois qui ont 37 *jours, vous obſerverés encore deux autres jeunes plus conſiderables, qui dureront chacun l'eſpace d'une ſemaine entiere, pendant laquelle vous ne boirez ni ne mangerés*

gerés quoi que ce ſoit, avant que le Soleil ſoit couché; Car alors un chacun pourra boire & manger ſelon ſon beſoin.

Le premier jeune ſe célebrera pendant la derniére ſemaine de l'année, pour ſervir de préparation à la Fête des dix premiers jours de l'année ſuivante: le ſecond, dans la 3. ſemaine du 5. mois Dattibes. *Pendant ces tems de jeûne, vous m'adorerez & m'invoquerés, ce que vous n'entreprendrés jamais de faire dans les jours ordinaires.*

Ces tems de jeune ſe célébreront de cette maniére: Le matin auſſi-tôt que vous ſerés levés, vous m'adorerés, puis vous vous laverés la tête, les mains & les pieds, aprés quoi chacun s'emploiera à ſon travail, mais ni vous, ni vôtre bétail, ne boirés, ni ne mangerés juſqu'à ce que le Soleil ſoit couché & les tems de jeune ſeront exactement obſervés tous les ans.

Ils le ſont à la verité ſi rigoureuſement, que dans ce tems-là un homme mourroit plûtôt de ſoif que d'avaler une goûte d'eau. Le Bétail eſt enfermé de maniére qu'il ne peut rien manger de tout le jour. On enferme auſſi toutes les proviſions avec un ſoin extrême, afin que perſonne ne voie rien qui le puiſſe tenter de rompre ſon jeune.

VI Je vous ai déja dit, continua ce Dieu

Dieu, en préſence du Peuple & de ſon Prophéte Pſalmanaazaar, *que dans les jours ordinaires vous ne ſerés jamais aſſés hardis, pour oſer m'adorer, ou invoquer mon nom, mais vous vous adreſſéres au Soleil, à la Lune & aux dix Etoiles, à qui j'ai commis le ſoin de gouverner le monde & de vous fournir toutes les choſes dont vous avés beſoin. Vous leur immolerés les mêmes eſpeces d'animaux qu'à moi; mais non pas des enfans, ce ſont des victimes que je me ſuis réſervées, comme étant ſeules capables de m'appaiſer, lors que vos péchés m'auront irrité contre vous; mais voici comme vous adorerés ces Aſtres, les Miniſtres de mes volontés.*

Le matin, à la premiere heure, au moins dans les jours ordinaires, vous verſerés trois fois de l'eau ſur vos têtes, vous monterés ſur le tout de vos maiſons, & vous vous proſternerés trois fois devant le Soleil, & les cinq Etoiles, & les invoquerés, leur demandant en général, les choſes dont ils ſçavent que vous avés beſoin, & vous leur rendrés graces pour les faveurs que vous en aves déja receues. Au ſoir, à la premiere heure, vous adorerés la Lune & les cinq autres Etoiles de la même maniere. Car il faut que vous ſachiés que le Soleil eſt la plus excellente des créatures, & que je l'ai fait

pour vous gouverner, lui aiant donné pouvoir de vous départir les biens dont vous vous rendrés dignes, par vôtre bonne vie: j'ai placé la Lune enſuite, & les dix Etoiles avec la même autorité; mais ſi vous négligés ce culte que je vous ordonne de leur rendre, non ſeulement je leur ai permis de vous priver des biens que vous poſſedés; mais de vous tourmenter & affliger de tous les maux imaginables, par la perte des fruits de la terre, par la reſpiration d'un air empeſté, & par toutes les autres afflictions & maladies qu'ils peuvent vous envoier. C'eſt pourquoi outre le culte journalier que vous leur rendrés, vous obſerverés trois Fêtes principales dans l'année. La prémiere à l'honneur du Soleil: cette Fête ſe célébrera pendant la premiere ſemaine du ſecond mois Damen *& durera 9 jours. La ſeconde pendant la premiere ſemaine du 5. mois* Dattibes *& durera auſſi 9 jours & la troiſieme dans la 3. Semaine du 8. mois* Koriam *& durera pareillement 9 jours.*

Vous choiſirés une montagne, ſur laquelle vous bâtirés trois Autels, un à l'honneur du Soleil, l'autre à l'honneur de la Lune & le 3. à l'honneur des dix Etoiles. Chaque ville ſe choiſira une pareille montagne voiſine, ſur laquelle tous les habitans s'aſſembleront, le premier & le dernier jour de cha-

chacune de ces Fêtes ; & là, vous ſacrifierés le même nombre & la même eſpece d'animaux que vous me ſacrifiés. Vous ne mangerés point de leur chair, mais elle ſera entiérement conſumée par le feu ; chacun emportera ſeulement chés ſoi une partie des cendres. Durant ces Fêtes, vous ne ferés aucun ouvrage ni trafic, mais aprés la fin des ſacrifices, vous pourrés vous divertir & vous récréer à des exercices honnêtes & modérés.

Les ſacrifices commenceront à la 2. heure du matin, & dureront juſqu'à la 6. ſur le ſoir. Chaque famille montera ſur le tout de ſa maiſon, pour adorer le Soleil, la Lune & les Etoiles, comme aux jours ordinaires, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont entre le premier & le dernier jour de la Fête, dans leſquels vous irés ſur la montagne, non pour y offrir des ſacrifices, mais ſeulement pour adorer & chanter des Himnes, en joüant ſur les inſtrumens. Vous aurés des Prêtres particuliers pour ces ſacrifices, car ceux qui ſeront deſtinés pour mon ſervice, n'entreprendront point de ſacrifier à d'autres qu'à moi. Les prêtres du Soleil, de la Lune & des Etoiles ne pourront pas avoir plus de deux femmes.

VII. Vous vous choiſirés un Prêtre, qui préſidera ſur tous les autres, & qui pourra

conferer la puiſſance d'exercer le Sacerdoce. Le Grand Prêtre ne ſe mariera jamais, tant qu'il continuera dans ſa charge; mais ſi ſon tempérament l'oblige à prendre une femme, il pourra ſe marier, aprés s'être démis de ſon office, & les autres Prêtres en éliront un autre en ſa place: mais ceux-ci n'auront jamais qu'une ſeule femme à la fois.

Voila en abrégé, * les loix que Dieu dicta à ſon Profete *Pſalmanaazaar*, en préſence de ſon Peuple & que tous les habitans de chaque Ville & Village ont obſervées très religieuſement depuis ce temps-là, aïant bâti un grand nombre de Temples, à l'honneur de Dieu, & des Autels ſur les montagnes voiſines des principales Villes & Villages au Soleil, à la Lune & aux dix Etoiles.

Explication de la 3. *Figure.*

1 Image du Soleil. 2 Deux pots, où l'on brûle de l'encens devant le Soleil aux jours de Fête. 3 Le haut de l'Autel.

* Le *Jarhabadiond* contient encore quelques autres réglemens qu'il auroit été trop long de rapporter ici, & dont on dira quelque choſe dans la ſuite, en parlant des cérémonies obſervées à la naiſſance des Enfans, aux Mariages &c.

Fig. 3

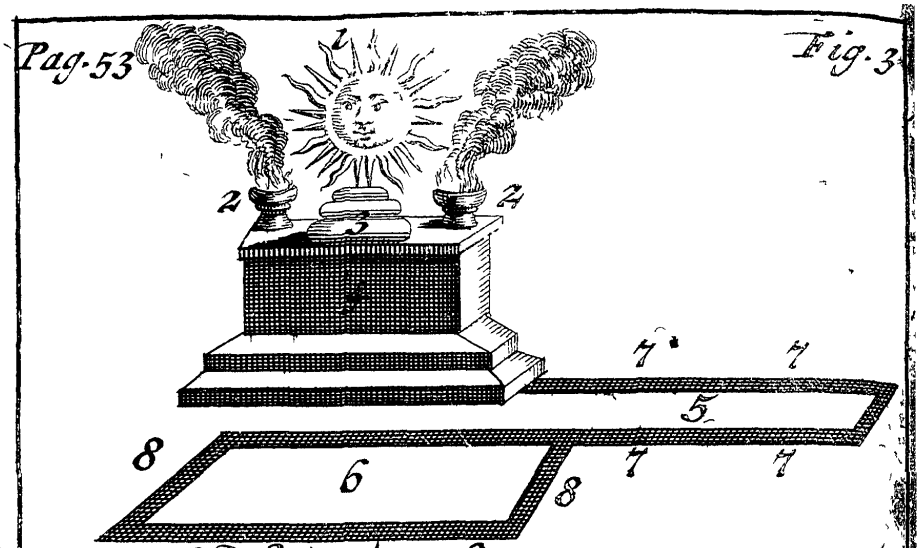

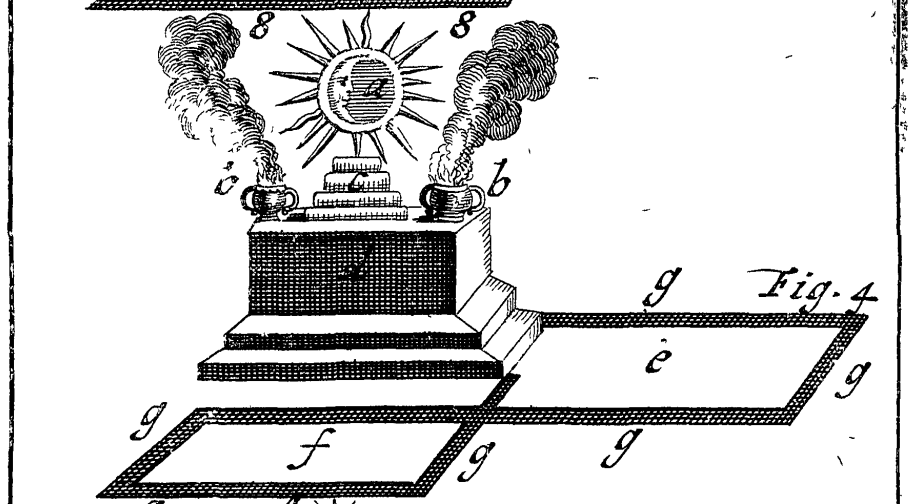

Fig. 4

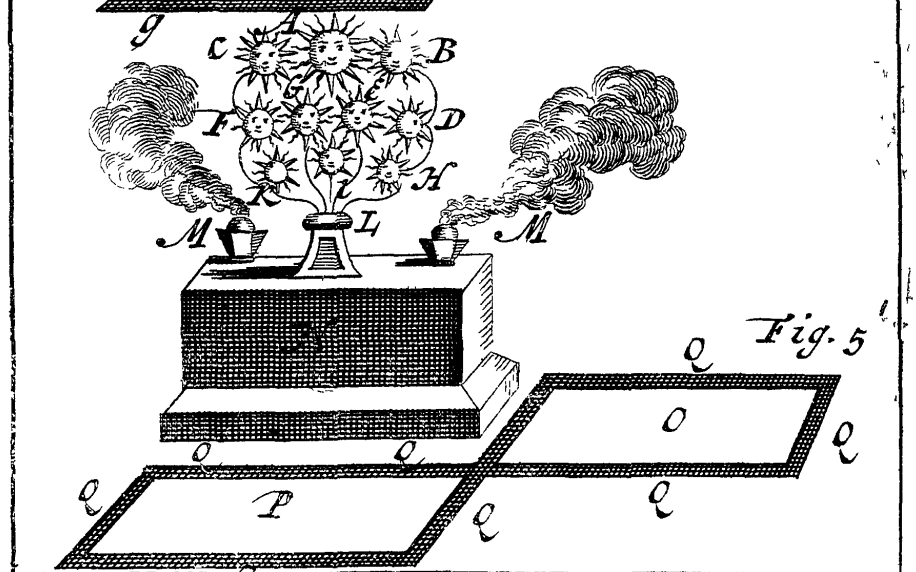

Fig. 5

tel 4 L'Autel. 5 Le Sanctuaire où les Bêtes ſont égorgées. 6 Le lieu où elles ſont brûlées. 7 & 8 enceinte de pierre qui environne l'Autel.

Explication de la 4. Figure.

a, Image de la Lune. b, Deux pots d'encens pour les Fêtes. c, Le haut de l'Autel. d, L'Autel. e, Le Sanctuaire, où les Bêtes ſont égorgées. f, Le lieu, où elles ſont conſumées par le feu. g, Enceinte de pierre qui environne l'Autel.

Explication de la 5. Figure.

A, Dig. B, Damen. C, Analmen. D, Anioul. E, Dattibes. F, Dabes. G, Anaber. H, Nechem. I, Koriam. K, Turbam. *Ce ſont les noms des dix Etoiles adorées.* L, Le haut de l'Autel. M, Deux pots d'encens. N, L'autel. O, Le Sanctuaire, où les Bêtes ſont égorgées. P, Le lieu, où elles ſont brûlées. Q, La muraille qui enferme l'Autel.

Ces trois Autels ſont bâtis de maniere, que celui du Soleil eſt placé ſur le plus haut de la montagne, celui de la Lune, un peu plus bas & celui des dix Etoiles encore plus bas.

CHAPITRE V.

De la croiance des Formoſans, ſur l'état des ames aprés la mort.

LE Livre que les Formoſans appellent *Jarhabadiond*, & pour lequel ils ont autant de reſpect que les Chrétiens en ont pour l'Evangile, promet toute ſorte de bonheur, aprés cette vie, à ceux qui auront bien vêcu. Mais comme ce livre ne dit rien en particulier de l'état où ſe trouvent les ames aprés la mort, les Peuples ſont diviſés ſur ce point en une infinité d'opinions différentes. Car quoi que la transmigration des ames ſoit preſque univerſellement receuë dans tout le païs, aïant toûjours êté la plus commune & la plus ancienne croïance des Païens, les Formoſans ne s'accordent pas ſur la maniere dont cette tranſmigration ſe fait. Il y en a qui croient que l'ame paſſe dans le corps de quelque bête ſoit ſauvage, ſoit privée ; d'autres diſent qu'elle va animer le corps d'un autre homme, pauvre ou riche, heureux ou malheureux, ſelon la bonne ou mauvaiſe vie qu'elle a menée : qu'ainſi,

en

en paſſant de corps en corps, ſoit d'homme, ſoit de bête, elle eſt dans une perpetuelle viciſſitude de bonheur ou de miſere. Il y en a d'autres qui ont des notions plus relevées, ils aſſurent que l'ame qui doit être récompenſée aprés cette vie, eſt transformée en Etoile, & placée dans le Ciel, où elle jouit de toutes les délices imaginables, qui conſiſtent dans la veuë & la jouiſſance de Dieu. Mais parce que les péchés que cette ame deſtinée à la gloire a commis dans ce monde, ne ſont jamais entiérement effacés, mais ſeulement couverts par les Sacrifices qui ont été offerts pour leur expiation, avant que cette ame arrive à la félicité qu'elle a meritée par ſa bonne vie, elle eſt condamnée à faire pénitence de ſes péchés, dans quelque lieu propre à cela, & ils s'imaginent que ce lieu eſt le corps de quelque animal. C'eſt pour cette raiſon qu'ils diſent, que Dieu deffend de les tuer, & de manger de leur chair. Ces animaux ſont les Bœufs, les Béliers, les Moutons, les Veaux, les Agneaux, les Chévres, les Eléfans, les Chameaux, les Chevaux, les Chiens, les Poulets, les Pigeons &c. qui vivent tous en aſſeurance, ſans qu'il arrive que qui que

ce ſoit oſe attenter ſur leur vie, à moins qu'ils ne ſoient ſacrifiés. Si quelqu'un d'entre eux meurt de vieilleſſe, ou de maladie, on l'enterre avec ſoin, ſi ce n'eſt que les Bêtes féroces le mangent. Ils croient donc que les ames qui doivent être bienheureuſes, demeurent dans ces corps, juſqu'à ce que, par leur pénitence, elles aient achevé d'expier les péchés qu'elles ont commis dans leurs anciens corps, & qu'auſſi-tôt que l'animal, qui leur tient lieu de priſon, ceſſe de vivre, ſoit qu'il meure de lui-même, ou qu'il ſoit offert en Sacrifice, ou de quelque autre maniere que ce puiſſe être, cette ame eſt délivrée & changée en Etoile, pour être éternellement heureuſe.

Voila en partie les principales opinions des Formoſans, ſur l'état des ames aprés la mort. Ces opinions ſont adroitement fomentées par leurs Prêtres qui contribuent de tout leur pouvoir à entretenir ces Peuples dans un aveuglement dont ils tirent de grands avantages. Car quand quelqu'un meurt, les parens du deffunt leur paient une ſomme d'argent plus ou moins grande, ſelon leur pouvoir, afin que par leurs prieres, ils obtiennent une diminution de

pé-

pénitence pour l'ame de leur deffunt & qu'elle ſoit ſoulagée dans ſes peines. C'eſt pour cette raiſon, qu'ils diſent que les ames dans le lieu de leur pénitence, ont beſoin d'argent pour leurs néceſſités, & que perſonne qu'eux n'ont le pouvoir de leur en diſtribuer. Voilà comme tout l'argent qu'ils exigent de ceux qui prêtent l'oreille à leurs diſcours, tant pour l'envoier aux ames des morts, que pour les prieres & Sacrifices qu'ils font, pendant tout le tems qu'ils déclarent que ces ames ſont détenuës dans leurs lieux de pénitence, tourné à leur profit: de ſorte que l'art de s'enrichir aux dépens de la folle crédulité des Peuples, n'eſt pas moins connu chés les Paiens, que dans quelque Secte de la Religion Chrêtienne.

A l'égard des ames qui ont mérité des châtimens éternels, ils ſont également partagés ſur cet article. Quelques-uns croient que ces ames entrent dans des corps d'animaux ſauvages, ou privés qu'ils eſtiment impurs, comme ſont, les Lions, les Ours, les Loups, les Singes, les Cochons, les Chats, les Couleuvres, les Serpens & autres ſemblables, dont elles ne ſortent, que pour rentrer dans un autre de la même ſorte

pendant une éternité. D'autres s'imaginent qu'elles ſont en quelque maniére anéanties immediatement aprés la mort, mais la plus commune opinion eſt, qu'elles errent éternellement dans les airs, & que Dieu, pour les punir, leur imprime une connoiſſance parfaite de la grandeur & excellence de la félicité qu'elles ont perduë, & une honte inſuportable des péchés qu'elles ont commis, & ce ſont là ces eſprits aériens, dont ils croient que l'air eſt rempli, & qu'ils appellent *Os Pagoſtos*, auxquels pluſieurs d'entre eux offrent ſouvent des Sacrifices, dans la penſée qu'ils diminuënt leurs peines & qu'ils les empêchent de leur faire du mal. Les Formoſans ne connoiſſent point d'autres Diables que ceux-là.

CHAPITRE VI.

De l'Election & Office du Grand Prêtre, du Grand Sacrificateur, des differens Prêtres & Sacrificateurs inferieurs, & des Religieux qui vivent en commun ſous la Conduite d'un Superieur.

LE Proféte *Pſalmanaazaar*, ſuivant le commandement de Dieu, choiſit un Filoſofe d'une ancienne & Roiale famille qu'il établit Grand Prêtre, & auquel il donna le pouvoir d'en ordonner d'autres, qui lui ſeroient ſoûmis : en vertu dequoi le Grand Prêtre choiſit trois habitans dans chaque Ville, & un dans chaque Village, juſqu'à ce qu'y aiant eu depuis ce tems-là des Temples bâtis par tout, le nombre de ces Prêtres s'eſt tellement acru, que dans la ſeule ville de *Xternetza* on en compte juſqu'a 160. * & de même à proportion

* Ce nombre eſt plus conſiderable qu'on ne s'imagine, non ſeulement parce que ni les Moines ni les Prêtres du Soleil de la Lune & des Etoiles n'y ſont pas compris, mais auſſi parce qu'il n'y a que cinq Temples dans *Xternetza*, quoi que cette ville ſoit fort grande & fort peuplée.

dans toutes les autres Villes & Villages.

Ce Grand Prêtre créa de plus dans chaque Ville un Grand Sacrificateur avec pouvoir d'ordonner des Prêtres & des Sacrificateurs qui lui ſeroient pareillement ſoumis. Voici les noms de tous ces differens Miniſtres de la Religion des Formoſans.

Le Grand Prêtre s'appelle *Gnotoy Bonzo*, le Grand Sacrificateur *Gnotoy Tarhadiazar*, les Sacrificateurs ordinaires *Os Tarhadiazors*, les Prêtres qui liſent le livre des loix & qui font les Prieres *Ches Bonzos*, & tous les autres Prêtres qui ſont emploiés à diverſes fonctions dans le Temple, ſe nomment *Bonzos Leydos*; parmi leſquels, ceux qui ſont plus particulierement adonnés à la Prédication s'appellent *Bonzos Jutupinos*; & ceux qui ſont occupés à enſeigner la jeuneſſe *Gnoſaphes Bonzos*.

L'Office du Grand Prêtre eſt de parler à Dieu en ſecret: Privilege dont les Principaux d'entre les autres Prêtres ne peuvent jouir ſans ſa permiſſion: car c'eſt lui qui leur déclare ordinairement la volonté de Dieu, & qui a droit de faire châtier ceux qui ne s'aquitent pas fidelement de leurs fonctions. Tant qu'il eſt revêtu de cette dignité, l'uſage

des

des femmes lui eſt interdit, & s'il en veut prendre une, il faut qu'il quitte ſa charge & qu'on en éliſe un autre en ſa place.

Le Grand Sacrificateur eſt non ſeulement chargé d'ordonner des Prêtres, dans l'étenduë de ſon détroit, mais de veiller ſur eux, d'avoir ſoin des ſacrifices & principalement des enfans, qui doivent être immolés. C'eſt pour cette raiſon qu'il tient régiſtre des enfans mâles de chaque famille, pour avertir les peres & meres, d'envoier en tems & lieu ceux qu'il a choiſis & deſtinés à être ſacrifiés. C'eſt lui qui les doit égorger & leur arracher le cœur : les autres Sacrificateurs n'y touchent que pour les arranger ſur le Gril. Il fait la priere à haute voix, pendant que ces cœurs innocens rôtiſſent.

Les Sacrificateurs inférieurs tuent les animaux deſtinés aux ſacrifices, les lavent, en font bouillir la chair & en diſtribuent des morceaux au Peuple. Quelques-uns d'entre eux prient avec le Grand Prêtre, pendant le tems que durent les ſacrifices.

L'emploi des Prêtres ordinaires eſt different : quelques-uns liſent publiquement dans le Temple, d'autres Prê-

chent, les autres inſtruiſent la jeuneſſe & les autres veillent au Tabernacle & ont ſoin que tous les ornemens & uſtenciles qui en dépendent, ſoient nets & en bon ordre.

Le Grand Sacrificateur & les Sacrificateurs inferieurs, & généralement tous les Prêtres du Temple de Dieu peuvent ſe marier, pourveu qu'ils n'aient qu'une femme.

Le Proféte *Pſalmanaazar* fit auſſi bâtir un Monaſtere à *Xiernetſa* & en pluſieurs autres Villes, que les gens du Païs appellent *Roch-Aban.* Il y établit des Religieux, auxquels il preſcrivit, de la part de Dieu, des Régles conformes à l'état qu'il leur faiſoit embraſſer. Ces ſortes de Moines ou Religieux s'appellent *Bonzos Roches*, & leur Superieur *Bonzo Soulleto.* Ils ne font point d'autres vœux que celui de chaſteté, par lequel néantmoins ils ne ſe lient pas abſolument; Car ſi dans la ſuite ils ſentent qu'ils ne peuvent ſe paſſer de femmes, ils ſont libres de ſortir du Monaſtere & de ſe marier; mais pendant le tems qu'ils y demeurent, ils ſont obligés de vivre dans la continence. Ils ne font point de vœux d'une aveugle obeïſſance à leurs Supérieurs, ni d'une pau-

pauvreté affectée en renonçant d'intention à toutes les richeſſes de ce monde, comme font les Moines de l'Europe, qui ſous une fauſſe apparence de pauvreté volontaire & évangélique jouiſſent effectivement de toutes les commodités de la vie. Mais voici en général la régle de ces Societés. Un homme qui ſe ſent de la diſpoſition, ou de l'inclination pour un genre de vie retiré du monde, pourveu qu'il ſoit ſage, ſçavant & ſincere, riche ou pauvre, il eſt admis dans la Societé. Quand il y entre, il eſt obligé d'apporter avec lui la part de ſon Patrimoine, qui lui eſt écheuë, petite où grande, il n'importe, & de la joindre au revenu du Couvent. Si dans la ſuite, il lui prend envie de ſe marier, on lui rend ce qu'il a apporté, & il ſe retire. Si pendant qu'il demeure dans la Communauté, il ſouhaite quelque choſe au delà de ce qui eſt porté par les réglemens, comme cela arrive ſouvent, il faut qu'il l'achete de ſon propre argent. * Il n'eſt jamais permis de ſortir hors

* Apparemment qu'ils peuvent avoir quelque argent en particulier, ſoit qu'ils ne portent pas généralement tout leur bien au Couvent, ſoit que leurs Parens ou amis leur en donnent.

hors de l'enceinte de la maiſon, que ce ne ſoit pour tout à fait.

Si quelqu'un meurt dans le Couvent tout ce qu'il a apporté demeure en propre à la Communauté. Pendant tout le Tems qu'on y demeure, on eſt obligé d'obéir au Superieur, pourveu que ce qu'il commande ſoit conforme aux reglemens; Car, par exemple, ſi le Superieur ordonnoit à un Religieux de ne manger que des racines, pendant que les autres feroient bonne chere, il ne ſeroit pas obligé d'obéir, mais ce ſont des cas qui n'arrivent point. Le Superieur a droit de les ordonner Prêtres, quand il les en trouve dignes. Alors ils s'occupent à prêcher, à inſtruire la jeuneſſe dans les Principes de la Religion, à leur apprendre à lire & à écrire, & toutes les autres choſes néceſſaires à une bonne éducation. Lors qu'il vient à vacquer quelque place parmi les Prêtres du Temple, le Superieur préſente quelques-uns de ceux qu'il croit mériter le mieux de la remplir & le Grand Prêtre fait tomber ſon choix ſur celui qu'il lui plaît. Il en eſt de même de toutes les autres places vacquantes dans le corps des Prêtres du Soleil, de la Lune & des Etoiles. C'eſt de ces

Mo-

naſteres d'où l'on tire les ſujets dont on a beſoin pour y pourvoir. Tous ces Moines en général ſont obligés de mener une vie fort réguliere, de jeûner une fois la ſemaine, outre les jeûnes communs à tous les habitans du pais, de porter des habits * qui les diſtinguent des autres hommes. Enfin il arrive ſouvent que quelques-uns d'entre eux ſe retirent plus abſolument du monde, pour aller vivre dans un déſert, & lors qu'ils témoignent avoir de l'inclination pour ce genre de vie on ne s'oppoſe point à leur deſſein. On a remarqué, qu'ordinairement ces Religieux ſont aſſés ſages, & s'attachent à la pratique de la vertu, mais dés qu'ils ſe ſont une fois débauchés, ils abandonnent bien-tôt les régles & le Couvent, & ſont aprés cela plus adonnés au vice que les autres hommes. Ceux qui ont examiné de prés la vie de la plûpart des Moines de l'Europe, trouveront qu'en bien des choſes, ils ne diferent pas beaucoup, d'avec les *Bonzes* de *Formoſa*.

CHA-

* Voiés ci aprés le Chap. 12.

CHAPITRE VII.

Des cérémonies obſervées dans le Temple aux jours de Fête.

LEs jours de Fête double, aprés qu'on s'eſt lavé la tête les mains & les pieds, on va au Temple: Un Prêtre y fait publiquement la lecture du *Jarhabadiond*. Dés qu'elle eſt achevée, chacun ſe proſterne, la face contre terre, pendant que les Prêtres rendent graces à Dieu, à haute voix, de ce que par ſon infinie miſéricorde il les a appellés à ſa véritable connoiſſance, à quoi les Peuples ſe joignent d'eſprit & de cœur. L'action de graces étant finie, on ſe leve & on chante des Himnes compoſées par quelques-uns d'entre les Prêtres. Les flutes, les timbales & autres inſtrumens jouent, & accompagnent les voix: aprés quoi, les Prêtres prient pour la ſanctification des victimes. On les égorge en ſuite & on en verſe le ſang dans une chaudiere, proche l'autel; on diviſe la chair par petits morceaux,

ceaux, * on la fait bouillir dans le ſang; pendant ce tems-là, le Grand Prêtre, ou le plus ancien de ceux qui ſe trouvent preſens, fait la priere, & demande à Dieu, qu'il lui plaiſe d'accepter ces ſacrifices, pour la remiſſion des péchés du Peuple. Auſſi-tôt que la viande eſt cuite, les hommes, les femmes & les enfans au deſſus de 9 ans, s'avancent, les uns aprés les autres, vers l'Autel, où aprés avoir reſpectueuſement receu des mains ‡ du Prêtre un morceau de cette chair, ainſi bouillie dans le ſang, ils mettent un genou en terre, & le mangent. Durant toute cette cérémonie, ceux qui ont déja été à l'autel, conjointement avec ceux qui attendent leur tour pour y aller, chantent des Himnes avec les inſtrumens qui les accompagnent. Quand

* à peu prés de la groſſeur d'un œuf, leſquels étant cuits ſe reduiſent à une bouchée. ‡ Il y a deux ou trois Prêtres qui tiennent chacun une eſpece de petite broche d'or ou d'argent fort pointuë & longue d'environ deux pieds, dans laquelle ſont enfilés quantité de ces morceaux de viande cuite, qu'ils prennent dans la chaudiere à meſure qu'ils les diſtribuent au Peuple en les tirant de cette broche l'un aprés l'autre: & pour une plus prompte diſtribution, pendant qu'un des Prêtres vuide la broche qu'il tient en ſa main, les autres regarniſſent celles qui ont déja été vuidées.

Quand cette eſpece de Communion * eſt finie, un des Prêtres monte ſur un endroit un peu plus élevé que celui où le Peuple ſe tient, & fait un Diſcours, pendant lequel on a la liberté de lui faire des queſtions auxquelles il répond de ſon mieux. Aprés la prédication on fait une ſeconde action de graces, ſuivie d'une priere par laquelle on demande à Dieu en général toutes les choſes dont il ſçait que le Peuple à beſoin : alors chacun s'en retourne chés ſoi dîner. Le tems accordé pour cela n'eſt que de deux heures, pendant leſquelles il eſt rigoureuſement deffendu de faire aucun excés, de ſe divertir, ou de s'occuper à quoi que ce ſoit de ſervile ; mais on eſt obligé de ſe comporter modeſtement pour ſe préparer à retourner au Temple, où l'on fait les mêmes cérémonies que le matin excepté les ſacrifices. Enfin lors que le ſervice eſt achevé & qu'on eſt de retour dans ſa maiſon, on peut, aprés le ſouper, ſe promeme-

* Tout ce qui reſte de la chair des victimes demeure aux Prêtres, qui s'en nourriſſent largement, pendant que les Peuples qui en toute autre occaſion, n'oſeroient en manger, n'en ont ici qu'une petite bouchée.

mener & ſe divertir à des exercices ſerieux & honnêtes.

Les jours de Fête ſimple ſont célébrés comme les aprés-dinées des Fêtes doubles.

Il faut ſçavoir qu'à la fin des ſacrifices, aux jours de Fête, quand on ouvre le Tabernacle, dans lequel les Formoſans croient que Dieu fait ſa demeure, s'il arrive que ce Dieu, qui ne ſe manifeſte jamais que ſous la figure de quelque animal, ſe montre ſous celle d'un Lion, ou d'un Ours, ou de quelque autre bête feroce, alors ils s'imaginent que Dieu eſt irrité, c'eſt pourquoi on referme le Tabernacle, & on fait de nouveaux ſacrifices, juſqu'à ce que la Divinité s'appaiſe, & qu'elle ſe faſſe voir ſous la forme de quelque autre animal plus doux, comme celle d'un Bœuf, d'un Veau, d'un Agneau, ou autre ſemblable; mais ſi les ſacrifices d'animaux ne ſont pas ſuffiſants pour calmer ſa colere, & lui faire prendre la figure qu'on ſouhaite qu'il prenne, alors on lui immole des enfans, & on en égorge tant, qu'à la fin il s'adoucit & paroît ſous une figure de reconciliation. Quand il ſe montre ſous celle d'un Eléfant, ils ſe perſuadent qu'il leur doit arriver de grands biens.

Avant

Avant que les Prêtres ſe hazardent de parler à Dieu en ſécret, ils s'y préparent par des jeûnes & des prieres extraordinaires, & lors qu'ils ont eu cét avantage, ils ont accoûtumé de déclarer aux Peuples ce que Dieu leur a dit, & ce qu'il ſouhaite d'eux.

Il faut encore obſerver que ce Dieu, que les Formoſans eſtiment être le Dieu Souverain, & qu'ils croient ne prendre ainſi la forme de différens animaux, que pour s'accommoder à leur foibleſſe, ne ſe revêt jamais de celle d'aucun animal femele, mais toujours d'un mâle, d'où ils concluent, que le ſexe féminin eſt impur, & ſoûtiennent, que la femme ne peut jamais parvenir à la félicité éternelle, qu'elle n'ait paſſé par le corps d'un homme, ou de quelque bête mâle.

CHAPITRE VIII.

Des différentes poſtures dont uſent les Formoſans en adorant Dieu & les Aſtres.

LEs Formoſans, en adorant Dieu, uſent de differentes poſtures, ſelon les diverſes cérémonies qu'ils obſervent dans

dans leur culte. Premierement quand on lit publiquement le *Jarhabadiond* dans leurs Temples, ils ont le genou gauche en terre, * & le bras droit élevé vers le Ciel. Lors qu'on rend graces à Dieu, ils ſont tous proſternés la face contre terre : ils ſe tiennent debout pendant qu'on chante les Himnes, & ont les mains jointes. Si l'on prie pour la ſanctification des victimes, ils ont le genou gauche en terre, & les bras étendus vers le Ciel. Pendant qu'on égorge les victimes, chacun peut s'aſſeoir à terre; car il n'y a ni bancs, ni ſieges dans les Temples; il eſt ſeulement permis aux perſonnes de diſtinction, d'avoir un carreau pour s'aſſeoir. Dans le tems que la chair des victimes eſt ſur le feu, on ſe tient debout, les mains jointes, en regardant du côté du Tabernacle; à l'ouverture duquel, tout le monde demeure quelque tems proſterné contre terre pour adorer, puis on ſe leve pour regarder le Dieu ou la figure, ſous laquelle il trouve à propos de ſe faire voir Si c'eſt celle d'un Bœuf, ou celle d'un autre animal domeſtique, on ſaute de

* Cela s'entend de ceux qui le peuvent faire & qui ne ſont pas malades.

de joie, dans la croiance que Dieu eſt ſatisfait. Durant le ſermon on ſe tient debout, aprés la prédication & l'action de graces, chacun fait une profonde revérence, en penchant tout le corps, & touchant la terre du ſecond doigt de la main droite, & on s'en va.

Quand ils adorent le Soleil, la Lune & les dix Etoiles ſur la montagne, pendant qu'on lit l'endroit du *Jarhabadiond*, où Dieu ordonne d'adorer ces Aſtres, ils ont le genou gauche en terre, & la main droite élevée vers le Ciel. Ils obſervent les mêmes cérémonies durant le chant des Himnes, ils ſe tiennent debout les mains jointes. Dans les prieres ils ploient le genou gauche & étendent les bras. A l'action de graces, ils ſe tiennent debout, regardant vers le Ciel, aiant les bras ouverts, & étendus. Ils uſent de cette même poſture les jours ordinaires, quand ils adorent le Soleil & les cinq Etoiles; mais au ſoir, en adorant la Lune & les cinq autres Etoiles, ils ſe tiennent debout les mains jointes.

CHAPITRE IX.

Des Cérémonies du Mariage.

IL ſemble que la pluralité des femmes que la loi des Formoſans leur permet, ſoit une ſuite néceſſaire de la dure & cruelle obligation où ils ſont, de ſacrifier tous les ans un ſi grand nombre d'enfans mâles : Car enfin quelque peuplée que puiſſe être cette Ile, la race des hommes y finiroit bien vîte, s'ils n'avoient la liberté de reparer une ſi grande perte, par l'uſage de pluſieurs femmes. C'eſt pour cette raiſon qu'on voit des hommes en avoir 3, 4, 5, 6 & davantage à proportion de leurs moiens, car un ſeul homme en peut prendre autant qu'il en peut nourrir, mais pas au delà, ſous peine de la vie. C'eſt pour prévenir ce malheur, qu'avant qu'un homme épouſe une fille ou une femme veuve, on examine toujours, ſi ſon bien eſt ſuffiſant pour l'entretenir : mais quoi qu'il puiſſe avoir pluſieurs femmes, & que par conſéquent ils aient un grand nombre d'enfans, on n'en prend que quelques-uns d'entre les Gar-

çons * pour être ſacrifiés, conſervant toujours les filles pour le mariage, comme on le verra par la ſuite.

Jamais un frere ne peut épouſer ſa ſœur, ni l'oncle ſa niece. Hors ces deux degrés de conſanguinité, toutes ſortes de mariages ſont permis: mais ceux-ci ſont ſi rigoureuſement deffendus, que le Grand Prêtre lui-même n'a pas le pouvoir d'en diſpenſer.

Quoi qu'il en ſoit, quand un homme a deſſein de prendre une femme, ſoit qu'il en ait déjà une ou pluſieurs, ou qu'il n'en ait point encore, il faut d'abord qu'il obtienne le conſentement du Pere, & de la Mere, puis celui de la fille. † Dés qu'ils ſont d'accord, le futur Epoux en donne avis au Grand Sacrificateur, qui s'informe exactement, s'il a un bien ſuffiſant pour entretenir celle

* Il n'arrive point qu'il manque d'enfans mâles pour remplir le nombre des ſacrifices annuels; mais ſi cela arrivoit, & que faute de Garçons on fût obligé de prendre des filles, à peine les 4 élémens auroient-ils aſſés de vertu pour les purifier de toutes les ſouillures, & impuretés, dont ils croient le ſexe rempli.

† Le Pere & la Mere de la fille lui donnent quelques bagues, des habits & lui font d'autres petits preſens ſelon ſa condition; mais ils ne lui font point de dot ni de portion de leur bien, devant ni aprés leur mort.

celle qu'il recherche en mariage. Si les choſes ſe trouvent telles qu'elles doivent être, on aſſemble les parens, & les amis des deux partis, qui accompagnent le marié, & la mariée un jour de Fête ſimple, juſqu'à la porte du Temple. Là le Grand Sacrificateur, ou un autre Prêtre leur demande ce qu'ils ſouhaittent. Le futur Epoux répond, qu'il deſire être marié avec celle qu'il tient par la main, & qu'il preſente au Prêtre en la nommant par ſon nom. Alors on leur permet l'entrée du Temple, (car en toute autre occaſion, aucun homme ne peut entrer dans le Temple, en compagnie d'autres femmes que des ſiennes.) Etant ainſi introduits, on commence la cérémonie par des prieres, aprés lesquelles on offre un ſacrifice. Le marié promet *d'être fidelle à ſa femme*, (c'eſt-à-dire qu'il ne connoîtra jamais d'autres femmes, que celles auxquelles il eſt joint par le mariage) *qu'il la traitera avec douceur, ſans violence ni tirannie, qu'il ne lui ordonnera jamais rien qui ſoit contraire aux loix naturelles, divines & humaines* &c. pareillement la femme promet *d'être fidelle à ſon mari, de ne connoître jamais d'autre homme que lui, & de lui obéir en toutes choſes.* Aprés cela

ils jurent tous deux devant Dieu, le Soleil, la Lune, & les dix Etoiles, *d'obſerver religieuſement l'un & l'autre ce qu'ils promettent.* Ce ſerment eſt accompagné d'imprécations contre-eux mêmes, & d'acquieſcement à tous les malheurs, dont la celeſte vengeance les voudra punir, tant pendant leur vie, qu'aprés leur mort, s'ils viennent à rompre leur vœu. Alors le Prêtre donne à l'homme un plein pouvoir de vie & de mort ſur ſa femme, à condition néantmoins qu'il n'en abuſera pas, & qu'il ne s'en ſervira tout au plus, que dans le cas d'infidelité. Toute cette céremonie qu'ils appellent *Groutacho* finit par des prieres, aprés leſquelles, le Prêtre congedie l'Aſſemblée. Le mari méne ſa nouvelle Epouſe chez lui, où il régale tous les parens & les amis, qui ont êté invitez à la Fête. Lors que la nuit s'approche, les hommes viennent ſaluer le mari, & lui font quelques préſens, en lui ſouhaittant toute ſorte de biens & de ſatisfaction, pendant que les femmes en uſent de même envers la nouvelle mariée, aprés quoi l'Epoux conduit ſa femme à ſon appartement & tout le monde ſe retire.

CHA-

CHAPITRE X.

Des Cérémonies obſervées à la naiſſance des Enfans.

DEs qu'une femme ſe ſent approcher de ſon terme, elle fait offrir des ſacrifices aux dix Etoiles, * plus ou moins conſidérables, ſelon ſon pouvoir. Le prémier jour de la ſemaine, après qu'elle eſt accouchée, elle ſe lave, elle & ſon enfant, & le porte † au Temple, accompagnée de ſon mari, où elle offre un ſacrifice à Dieu, pendant lequel on fait des priéres pour l'enfant, & des actions de graces pour la délivrance de la mere. Si c'eſt un Fils, & qu'il ne ſoit pas un prémier-né, le pere & la mere promettent ſolemnellement, *d'être toujours prêts a le livrer pour être ſacrifié en l'hon-*

* Ils croient qu'elles préſident ſur la naiſſance des enfans.

† Si elle peut marcher, car lors qu'elle eſt malade, elle peut envoier une femme en ſa place. Mais ſoit que les femmes de l'Orient ſoient plus vigoureuſes que les Européennes, ou qu'elles ſe délicatent moins, il eſt ſeur qu'elles ne gardent ordinairement le lit qu'un jour ou deux, après être accouchées à moins qu'elles n'aient été long tems en travail, ce qui leur arive très ſouvent. *Voïés ci après le chap.* 27.

l'honneur de Dieu, toutes les fois qu'ils en ſeront requis. On allume enſuite un petit feu de paille, & le Grand Sacrificateur prend l'enfant, & le fait paſſer 12 fois à travers la flame. Un autre Prêtre l'oint d'huile par tout le corps, pour adoucir le mal que la flame lui auroit pû cauſer. Cette cérémonie achevée la mere reprend l'enfant, & après que le Prêtre a fini l'action de graces, elle s'en retourne chés elle avec ſon mari, où la coûtume eſt de régaler la parenté & quelques-uns des Prêtres. Cette cérémonie s'appelle *Abdalain*, ou la Purification.

Quand l'enfant eſt parvenu juſqu'à la 9. année de ſon âge, le pere, & la mere l'emmenent au Temple, un jour de Fête, où il fait une priére accompagnée d'un vœu ſolemnel, par lequel il promet à Dieu, *que, puiſqu'il ne lui a pas plû de demander ſa vie en ſacrifice,* * *il l'emploiera toute entiére à ſa gloire, & qu'il obſervera religieuſement tous ſes commandemens, ainſi qu'ils ſont contenus dans le Jarhabadiond*, à quoi le Pere & la Mere promettent de leur part, de contribuer de toute leur autorité. Alors le

* Cette circonſtance eſt omiſe quand c'eſt une fille.

le Prêtre fait une priere, & les congedie. Cette ſeconde cérémonie s'appelle *Blado* ou le vœu.

Quoi que les Formoſans pratiquent cette cerémonie qu'ils appellent Purification, ils ne croient pas pour cela que leurs enfans ſoient entachés d'aucun Péché Originel, mais quelques-uns d'entre eux diſent, que Dieu leur a ordonné cette Purification pour prévenir les maux auxquels nous ſommes enclins, par la corruption de nôtre nature, ſans néantmoins pouvoir expliquer la ſource de cette corruption. D'autres s'imaginent que c'eſt pour expier les Péchés des Peres & Meres, & ils croient que Dieu aiant créé le monde en ſon tems, il l'a rempli d'hommes innocens & vertueux, mais qu'ils ſe ſont corrompus inſenſiblement & par degrés, s'éloignant tous les jours de plus en plus de l'innocence & de la ſainteté de leur origine : ils n'en alleguent point d'autres preuves que l'expérience. Cependant ce ſentiment n'eſt pas receu parmi eux comme une verité révelée, ce n'eſt qu'une opinion de quelques-uns de leurs Docteurs, touchant la création du monde & l'état des premiers hommes. Car le *Jarhabadiond* ne dit rien de tout cela.

CHAPITRE XI.

Des Funerailles.

ON obſerve la même cérémonie pour les hommes que pour les femmes. Lors qu'un malade eſt en danger, on fait des prieres, & on offre des ſacrifices pour demander à Dieu le recouvrement de ſa ſanté. Si le malade meurt, on garde le mort 32. heures, on le frotte d'huiles parfumées, tant pour prévenir la mauvaiſe odeur * qu'afin que le corps en brûle mieux, & plus promptement. Peu de tems avant qu'on le porte au lieu, où il doit être brûlé, tous les païens & les amis du défunt s'aſſemblent. On met, en leur preſence, le corps dans une biere, qu'on poſe ſur une table, autour de laquelle tous les conviez s'aſſeient. On leur ſert pluſieurs ſortes de viandes, dont ils mangent tous: à la fin de ce repas, où tout ſe paſſe dans un grand ſilence, chacun ſe diſpoſe à ſuivre le convoi. Les

* Le Climat étant extrémement chaud un corps ne pourroit ſe garder ſi long tems ſans infecter toute la maiſon.

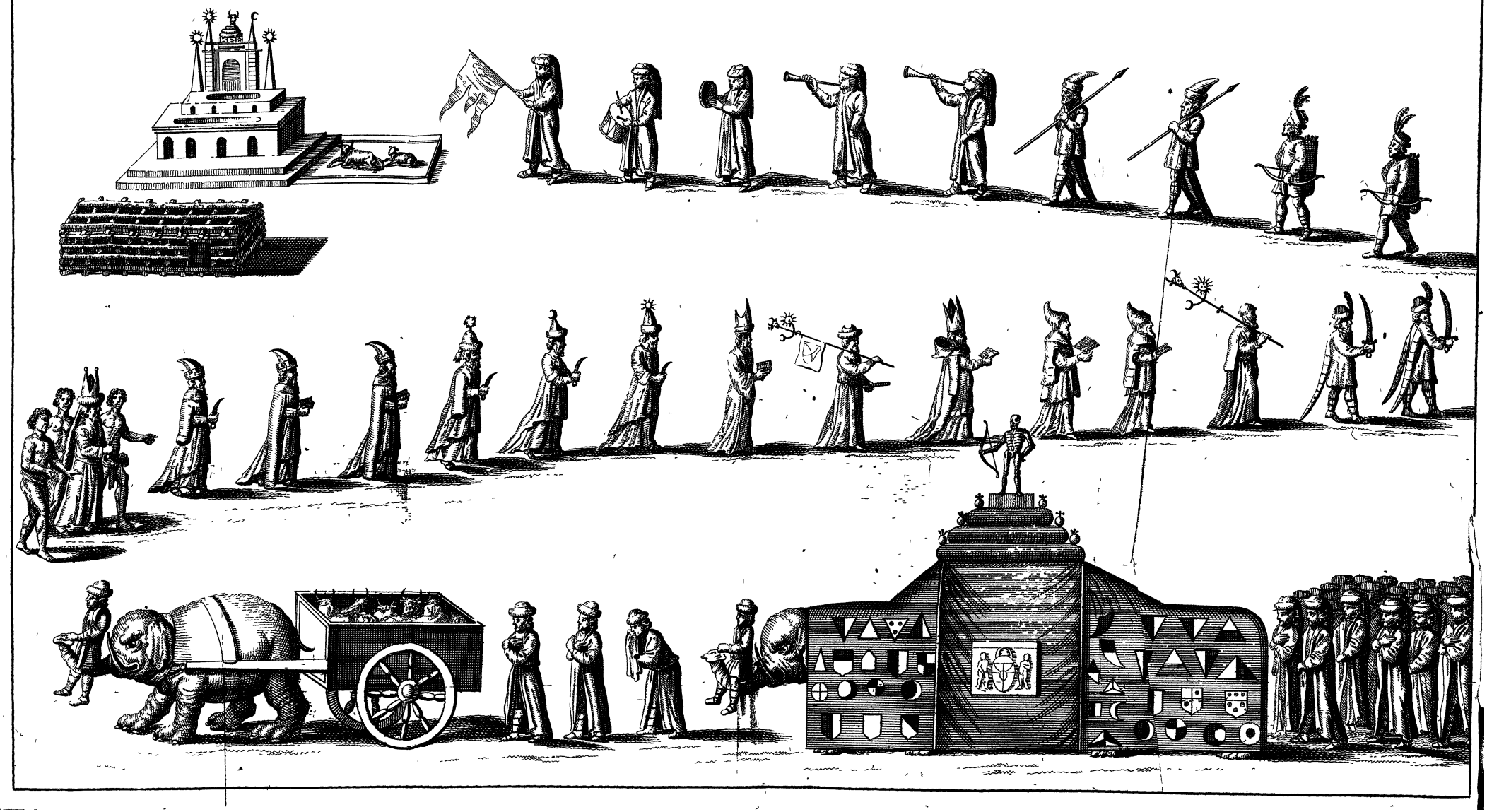

Les cérémonies ſont plus ou moins grandes, & la pompe funébre plus ou moins magnifique, ſelon les richeſſes & le rang du défunt. Suppoſons pour un moment que ce ſoit une perſonne puiſſante & qualifiée. Tous les Prêtres & les Religieux, les Joueurs d'inſtrumens, les Pleureurs &c. viennent chercher le corps; on le met dans une litiére portée par deux Eléfans & la marche commence en cet ordre.

Premierement un Officier de la Ville marche à la tête portant la Banniere ou les Armes * du défunt: les Muſiciens & les Joueurs d'inſtrumens marchent aprés lui, chantant & jouant d'un ton lugubre & lent: la Soldateſque vient enſuitte accompagnée de ſes Officiers; ils ſont tous ar-

* Quoique ni les Japonnois en général, ni les Formoſans en particulier, n'ayent pas un Blazon régulier comme les Européens, cependant les perſonnes de qualité ne laiſſent pas d'avoir des armes, par leſquelles on peut diſtinguer les familles: elles ſont tout à fait arbitraires, tant pour la figure de l'Ecu, qui eſt tantôt ovale, tantôt triangulaire, quelquefois en lozange, quarré ou rond, que pour les pieces dont ils les chargent, qui ſont ordinairement des animaux, des fleurs, des fruits &c. mais ils n'ont pas encore êté juſqu'à la diſtinction des couleurs & des métaux: ils n'ont ni lumiers, ni ſupports, ni deviſes.

més de lances, d'arcs, de fléches, de ſabres, ou d'épées. Les Religieux ſuivent cette Soldateſque, précédés d'un Officier du Couvent portant l'enſeigne de la Societé qu'ils apellent les armes de Dieu, & ſuivis de leur *Soulleto* ou Superieur. Ils ſont ſuivis des Prêtres ordinaires du Temple, qui ont à leur tête un Officier du quartier, portant l'enſeigne ou la Banniere du Temple. Aprés eux, marchent les Prêtres ordinaires & les Sacrificateurs du Soleil, de la Lune & des Etoiles: puis viennent les Sacrificateurs de Dieu, ſuivis du Grand Sacrificateur & de ſes Domeſtiques, (car pour le Grand Prêtre, il n'aſſiſte jamais à aucunes obſeques, ſi ce n'eſt à celles des Rois ou Vice-Rois.) Aprés le Grand Sacrificateur, ſuit le chariot rempli d'animaux pour les ſacrifices, tiré par un Elefant ou par des Chameaux. On voit enſuite les Pleureurs qui marchent immédiatement devant le corps, qui eſt porté dans une eſpece de litiere * couverte de noir, à peu

* Appellée *Norimmonnos ach Boskos*, c'eſt-à dire, litiere pour les morts. Les gens de moindre condition ſe ſervent d'une eſpece de coffre qu'on charge ſur le dos d'un Elefant, ou d'un Chameau qu'on appelle *Kgnabarhé*.

peu prés ſemblable aux *Herſes* d'Angleterre, excepté que le milieu eſt élevé en pointe, comme une petite tour. Cette litiere eſt portée par deux Eléfans, qui ſont tellement couverts de drap noir qu'on ne voit que la tête du premier. Sur ce drap, paroiſſent les armes du défunt & ceux de ſes Ancêtres rangés en ordre: cette litiere eſt ſuivie des plus proches parens & des amis du mort. Lorsqu'on eſt arrivé, au lieu où le bucher a été préparé, les Prêtres & les Religieux prient pour la ſanctification des victimes: on les égorge ſur un Autel bâti exprés, & ſur lequel elles ſont brûlées, puis on prend les cendres qu'on porte ſur le bucher, où repoſe le corps dans ſon cercueil: on y met alors le feu, & quand tout eſt conſumé, & qu'on a enterré les cendres proche le lieu où êtoit le bucher, la compagnie ſe retire, & chacun s'en retourne chez ſoi.

CHAPITRE XII.

Des habits des Prêtres & des Religieux.

AUtrefois les Prêtres avoient la liberté de s'habiller comme il leur plaiſoit, pourvû qu'ils fuſſent diſtingués d'avec les autres hommes, cela ſuffiſoit, mais à preſent, ils ont tous des habits, qui non ſeulement les diſtinguent d'avec les Laiques, mais par leſquels on connoît leurs différentes fonctions & qualitez, & ces ſortes d'habits ne peuvent plus ſouffrir aucun changement.

Le Grand Prêtre porte une eſpece de mitre ſur la tête, d'un bleu celeſte, dont le bas eſt fait en forme de Couronne: il met par deſſus un bonnet, ou calotte de drap de même couleur. Il a les cheveux courts & la barbe longue; un petit manteau de la couleur de ſa mitre, rond par devant & pointu par derriere lui couvre les épaules, & ne lui décend pas plus bas que le coude. Sous ce petit manteau il en porte un autre beaucoup plus long, & de même couleur qui a plûtôt la forme d'une longue robe que d'un manteau, & dont

dont les manches ont des ouvertures par le milieu, pour paſſer les bras. Cette robe couvre une bande de drap violet pendante par devant & par derriere, qui reſſemble aſſés à celle que portent la plûpart des Moines de l'Europe qu'ils appellent *Scapulaire.* * Sous cette bande, eſt

* C'eſt une bande de drap, ou de ſerge, large d'un quart d'aune ou environ, au milieu de laquelle il y a un trou pour paſſer la tête, cette bande eſt pour l'ordinaire de la couleur de l'habit des Moines. Ils eſtiment cette piece d'étoffe ſi ſainte, qu'ils l'appellent le ſaint habit: pluſieurs d'entre-eux aſſurent l'avoir receu des mains de la Sainte Vierge, à l'honneur de laquelle ils l'ont particuliérement conſacré. Les gens du monde & principalement les Soldats & les Artiſans, & généralement tous les ſimples, & idiots, qui ſe gouvernent par l'avis & le conſeil des Moines, & preſque toutes les femmes dévotes, portent auſſi un *Scapulaire*, auquel ils attachent de grandes vertus. C'eſt un petit ruban double, aux extrémitez duquel ſont attachées deux petites pieces d'étoffe quarrées, de la largeur d'un écu ou environ, ſur leſquelles ſont ordinairement repréſentés, ſoit en broderie d'or ou d'argent, pour les gens de diſtinction, ou ſimplement de ſoie ou de fil pour les pauvres, les noms de *Jeſus* & de *Marie.* Cela s'appelle le petit habit de la Vierge. Le Moine qui le donne, ne manque pas de le ſanctifier par des priéres & des bénédictions réitérées, où l'eau benite n'eſt pas oubliée: cette guenille ſe porte en maniére d'echarpe ſur la chemiſe, ou ſur la peau. Ceux qui ſont admis dans cette confrairie ont droit de le porter

une tunique blanche, de cotton ou de ſoie, qui lui couvre la peau. Ses bas ſont ſemblables à tous ceux qu'on porte dans le pais, & ſes ſouliers reſſemblent parfaitement aux *ſandales* des *Capucins.* * Il porte une verge de fer à la main, longue d'une coudée † garnie d'une poignée d'argent ronde, ſur laquelle ſes armes ſont gravées. Le Souveram Sacrificateur porte auſſi une mitre ſans couronne ſur ſon bonnet, au bas duquel eſt attachée par derriere une piéce d'étoffe

ter, & moyennant certaines prieres qu'ils doivent reciter tous les jours, & quelques Communions qu'ils ſont obligez de faire à certains jours de Fête extraordinaire dans quelques-unes des Egliſes des Moines, où cette dévotion eſt le plus en vogue; ils peuvent vivre dans une aſſeurance plus que morale de leur ſalut. Vérité que les Moines qui ſont intereſſés à faire valoir ces ſuperſtitieuſes pratiques, prouvent par une infinité de miracles autentiques & de la certitude deſquels, il ſeroit auſſi criminel de douter, que de douter de ceux de J. C. & de ſes Apôtres. *Quid non* Monachalia *pectora cogit auri ſacra fames?*

* C'eſt une ſorte de Moines qui ſe diſent réformés de l'Ordre de St. François & qui font parade d'une vie fort pauvre & fort auſtére, ils vont nu-pieds, & ne portent que des ſandales, ce ſont des ſouliers, qui n'ont point de quartier, mais ſeulement une bande de cuir par deſſus, large de deux ou trois doigts avec un talon fort bas.

† Sorte de meſure qui contient un pied & demi.

toffe bleuë, qui traine juſqu'à terre ; il a auſſi une longue robe rouge, attachée avec une ceinture blanche. Sa mitre, qui eſt la marque de ſa dignité, eſt d'un bleu celeſte, de même que celle du grand Prêtre : ſon bonnet, qui eſt rouge, montre ſon office de Sacrificateur ; & l'épée qu'il porte toûjours à ſa main, eſt le ſigne du ſang que ſa charge l'oblige de verſer. Ses bas & ſes ſouliers ſont ſemblables à ceux du grand Prêtre.

Les Sacrificateurs ordinaires de Dieu ont un bonnet rouge & pointu, panchant un peu par derriére : leur manteau eſt ſemblable à celui du grand Prêtre hors qu'il eſt rouge, & ſi court par devant, qu'il ne paſſe pas les genoux, quoi que par derriére il traine juſqu'à terre. Ils ont encore ſous ce manteau une robe rouge.

Les Sacrificateurs du Soleil, de la Lune & des dix Etoiles ont les même habits, mais de differentes couleurs. Celui du Soleil a un bonnet blanc, avec la figure du Soleil au haut ; ſon manteau eſt rouge & ſa robe blanche : celui de la Lune a pareillement un bonnet blanc, avec la figure de la Lune dans ſon croiſſant ; ſon manteau eſt blanc & ſa robe rouge : celui des dix Etoiles a auſſi un bonnet blanc orné d'Etoi-

d'Etoiles, avec une petite piece d'étoffe qui y eſt attachée, & qui pend par derriere: il a un manteau rouge à manches blanches & une robe blanche. Tous ces Sacrificateurs portent une épée dans leur main.

Les Prêtres ordinaires ont une ſorte de bonnet ſur lequel eſt une mitre plus baſſe par derriere que par devant: ils portent une longue robe blanche, dont les manches ſont fort longues & fort larges: ils n'ont point de ceinture, mais ils ont une petite tunique de cotton par deſſous.

Les Officiers ou Serviteurs du Temple ont auſſi un habit qui les diſtingue des autres Laïques, car leur bonnet eſt different de celui du commun peuple: ils ont une robe noire & portent à la main une verge noire, longue d'une coudée. A toutes les aſſemblées ils portent une eſpece de Banniere ou Enſeigne, où ſont les armes du Temple & de la Religion.

L'habit des Religieux n'eſt pas different de celui des Prêtres ordinaires pour la forme, mais bien pour la couleur. Chaque Couvent même en a une, qui lui eſt particuliere. Ils portent tous un capuchon fort pointu, ſur leur tête qu'ils raſent fort ſouvent, mais jamais la barbe. Ils ont

une

une robe courte & large, qui ne s'ouvre ni par devant ni par derriere & dont les manches pendent ordinairement fort bas : ils ont deux tuniques par deſſous, l'une ſur l'autre ; celle de deſſus eſt la plus courte, mais elles ſont toutes les deux fort ſerrées : leurs bas & leurs ſouliers ſont ſemblables à ceux des Prêtres.

Leur Superieur, aux aſſemblées publiques, porte une mitre ſur ſa tête, & ſon Capuchon pend par derriere. Il a auſſi un petit manteau ſemblable à celui du grand Prêtre, mais il eſt violet & la piece de drap qui y eſt attachée eſt de même couleur : ſous ce petit manteau, il en a un autre plus grand de diverſes couleurs, & par deſſus une tunique blanche : il ne ſe fait jamais la barbe, & tient toûjours ſes cheveux courts : il a encore ceci de commun avec le grand Prêtre, qu'il porte une verge de fer à la main. Sa chauſſure eſt ſemblable à celle de ſes Moines, mais quand il eſt dans le Couvent, il eſt entierement vêtu comme eux.

Les ſerviteurs des Couvents ſont habillés comme ceux des Temples, excepté que leur bonnet eſt plus petit : leurs autres ajuſtemens ſont ſeulement diſtingués par la couleur. La figure qui repre-

ſente

ſente l'ordre d'un Convoi funebre, montre tous ces différens habits.

CHAPITRE XIII.

Des differentes ſortes d'habits des autres Habitans de Formoſa, *ſuivant le rang, l'état & la condition des Peuples.*

LEs Formoſans ſont aſſeurément fort curieux dans leurs Habits: mais ils ne changent jamais de mode, comme font la plûpart des Européens; c'eſt pourquoi, à peu de choſe prés, ils ſont encore habillés comme ils l'étoient il y a mille ans. Ils ont ceci de remarquable, que la qualité & la condition des hommes ſe reconnoît par les Habits, qui ne ſont pas fort differents de ceux des Japonnois, principalement à l'égard du commun peuple; car, quoi que les Rois, les Vice-Rois & les Grands de ce Pais, aient bien des ſortes d'ajuſtemens, qui les diſtinguent les uns des autres, la plus grande difference entre les Japonois & les Formoſans conſiſte en ce que les Japonnois portent deux ou trois robes qu'ils attachent

Pag. 91 Le Roy Fig. 7

chent avec une ceinture, & que les Formoſans n'en ont ordinairement qu'une, & ne ſe ſervent point de ceinture, * car ils vont toûjours la poitrine découverte, & ne ſe couvrent les parties honteuſes qu'avec une plaque d'or, d'argent ou de cuivre, qu'ils lient autour d'eux. Les Japonnois ne ſe ſervent que de petits bonnets fort legers, & les Formoſans les portent grands & larges, avec une queue faite de cotton ou de ſoie, qui pend par derriere juſqu'à terre, & qu'ils tournent autour du bras quand ils marchent; mais comme on a deſſein de ne parler ici que des habits des Formoſans, on ne dira rien davantage de ceux des Japonnois.

Le Roi de *Formoſa* eſt vêtu d'une longue robe de ſoie, richement travaillée avec de l'or & de l'argent, toûjours ouverte & ſous laquelle paroît une petite veſte de ſoie, liée d'une ceinture fort précieuſe: il porte une grande Echarpe † travaillée à l'éguille, d'or, d'argent & de ſoie, qui paſſe de l'épaule droite au côté

* Il n'y a que le Roi, le Vice Roi, & les grands Seigneurs qui en portent.

† Cette Echarpe eſt à peu prés ce que ſont les cordons bleus en Europe: mais la couleur en eſt arbitraire.

té gauche : ſon bonnet eſt bordé par en bas d'une eſpece de Couronne, garnie d'Eſcarboucles, & autres pierres précieuſes : au haut de ce bonnet eſt attachée une petite gaze fort deliée, qui pendant par derriere traîne à terre : il ne porte point de culote : ſes genoux ſont nus, & ſes jambes couvertes d'un bas de ſoie, garni de quantité de rubans : ſes ſouliers ſont pareils à ceux des Prêtres, hors qu'ils ſont un peu plus curieuſement travaillés.

Lors qu'il monte à cheval, il porte un bonnet plus petit, & un haut de Chauſſes, avec des bas tout d'une piece, ainſi que font en pareille occaſion tous les Grands & les autres perſonnes riches. Il a autour du cou une eſpece de collier, fait de ſoie & couvert de diamans : ſes cheveux ſont courts & ſa barbe longue d'un pouce.

Les Habits de la Reine ne * ſont pas moins magnifiques que ceux du Roi ; les pierreries y brillent de tous côtés, ſa coë-

* C'eſt à dire la plus ancienne des femmes du Roi, car c'eſt preſque toûjours celle qu'il a épouſée la premiere, je dis preſque toûjours, parce que ſi elle étoit ſtérile, on la feroit mourir ſelon la coûtume, & le Roi choiſiroit parmi les autres femmes celle qu'il lui plairoit pour la faire Reine. Il a ordinairement 15. ou 20 femmes.

Pag. 93 La Reyne Fig. 8

coëfure eſt faite d'une certaine étoffe de ſoie, or & argent, parſemée de diamans arrangés en forme de Couronne. Ses cheveux ſont cordonnés avec des fils de perle ou de corail, & pendent négligemment, ſur ſa robe: elle à un collier de Perles ou de Diamans autour du cou: ſa robe traîne par derriere de la longueur de deux ou trois aunes, & les manches en ſont ſi larges & ſi longues, qu'elles pendent preſque juſqu'à terre: le manteau Roial qu'elle porte par deſſus ſa robe eſt attaché ſur ſes épaules & traîne de la même longueur: ſa ceinture eſt de Diamans & autres pierres precieuſes; ſes bas & ſes ſouliers ſont ſemblables à ceux du Roi, hors les talons qui ſont un peu plus hauts. Les autres femmes du Roi ſont vêtuës comme les femmes des Nobles, à la reſerve de quelques ornemens de téte qui les diſtinguent.

Les fils du Roi ſont à peu prés habillés comme leur Pere, excepté qu'ils ne portent point de veſte ſous leur robe, car ils vont toûjours la poitrine découverte, n'aiant qu'une demi ceinture ſur les rêins, aux extrémités de laquelle, eſt attachée une plaque d'or, qui leur couvre les parties honteuſes. Ils ont toûjours la tête découverte juſqu'à l'âge de neuf ans, qu'ils

qu'ils commencent à porter un petit bonnet. Les filles de la Reine portent les mêmes habits que leur mere, hors le manteau & les pierreries, mais leur coëfure ne conſiſte qu'en une petite Couronne de fleurs ou de plumes. Les filles des autres femmes du Roi ſont, à quelque choſe prés, comme les filles des Nobles.

Le Vice-Roi, quoi que dépouillé de ſa Souveraineté, n'a rien perdu de ſa magnificence dans ſes habits : ſon bonnet n'eſt ni moins riche ni moins garni de pierreries que celui du Roi : ſa cravate, ou pour mieux dire, ſon collier, eſt de ſoie noire, travaillée avec de l'argent, ſa veſte qui eſt fort courte & doublée de peau de Tigre, ou de Léopard, eſt attachée avec une ceinture de Diamans : la robe qu'il porte par deſſus eſt fort longue, & toute ouverte par devant : ſon écharpe eſt pareille à celle du Roi, & il a un petit manteau de ſoie noire, & rouge ſur les épaules, & porte ordinairement une demi pique à ſa main.

Les habits de la Vice-Reine ſont preſque ſemblables à ceux de la Reine, excepté qu'elle n'orne ſes cheveux qu'avec des rubans & des plumes, & que ſon manteau, quoi que plus large & doublé d'une riche fourrure, eſt moins long.

La

Fig. 9

Le Vice Roy

Pag. 94

Fig. 10

Pag. 94

La Vice-Reyne

Le Carilhan

La Femme du Carilhan

Un Grand Seigneur

La Femme d'un Grand Seigneur

La différence qu'il y a entre les ajuſtemens des autres femmes & enfans du Vice-Roi, & ceux des femmes & enfans du Roi, eſt ſi peu conſiderable qu'elle ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Le *Carilhan* ou le grand Général porte un Bonnet ſemblable à celui du Vice-Roi, garni de diamans par devant; mais il eſt moins grand. Son Collier eſt de ſoie, ſans or ni argent; il ne porte point l'Echarpe, mais il a un petit manteau de ſoie ſur les épaules, & une longue robe fort large, ſemblable pour la forme à celle du grand Prêtre, dont les manches ont une ouverture dans le milieu, par laquelle il paſſe les bras, le reſte pendant juſqu'a terre. Ses femmes & ſes enfans ſont habillés comme les femmes & les enfans du Vice-Roi, avec quelque différence néantmoins, mais peu conſidérable.

Les habits des grands Seigneurs, & généralement de tous les Nobles ſont aſſez ſemblables à ceux du Vice-Roi, pour la forme, mais il n'ont pas tant de pierreries, & portent leur ceinture par deſſus leur robe. Ils ont tous l'Echarpe qui paſſe de l'épaule droite au côté gauche. Leur Bonnet eſt ce qui les diſtingue le plus, car il eſt ſemblable à celui des Bourgeois. Leurs

Leurs femmes portent de petits Bonnets faits de fleurs artificielles, elles ont deux robes, la plus courte desquelles est par dessus, attachée avec une ceinture & ne passe pas les genoux. Une bande de mousseline fort déliée, pend depuis le haut de leur Bonnet jusques sur leurs épaules. Leurs enfans sont, à peu de chose prés, vêtus comme ceux du *Carilhan*.

Les Bourgeois n'ont qu'une seule robe, & portent tous les cheveux courts. Au haut de leur bonnet est attachée une espece de Gaze ou cordon de Soie, ou de Cotton, qui pend par derriere jusqu'à terre. Ils se garnissent aussi le cou d'une étoffe de Soie ou de Cotton. Ils ne portent point de chemise, excepté la nuit, encore n'est-ce que depuis que les Hollandois leur ont porté des toiles. Ils marchent, leur longue robe toute ouverte, & sans ceinture, ayant la poitrine & les cuisses nues & seulement une plaque d'or, d'argent ou de cuivre par devant eux: Leur chaussure n'a rien d'extraordinaire.

Leurs enfans ont un petit bonnet sur la tête, qu'ils ne portent néanmoins qu'aprés l'âge de 9 ans, & une petite robe liée d'une ceinture, qui ne leur décend

que

Fig. 12 Pag. 96

que juſqu'à la moitié des cuiſſes ils ont des ſouliers, & toute la différence qu'il y a entre les filles & les garçons juſqu'à 9 ans, c'eſt que celles-là ont des bas & que ceux-ci n'en ont point. Aprés 9 ans, les filles changent leurs ajuſtemens comme nous allons voir.

Les Bourgeoiſes ſont diſtinguées d'avec le commun peuple par quatre ſorte d'habits ſavoir, de jeunes filles, de filles qui ſe marient, de femmes mariées, & de veuves.

Les jeunes filles, à l'âge de 9. ans, commencent à ſe parer la tête de rubans, de plumes, ou de fleurs artificielles; mais ſoit dedans ſoit dehors la maiſon elles ſont toûjours voilées, elles ont deux robes, l'une plus longue que l'autre & liées d'une ceinture verte; la robe de deſſus traîne juſqu'à terre, & eſt ouverte par devant, en ſorte que celle de deſſous étant beaucoup plus courte que l'autre, on leur voit les genoux. Leur chauſſure eſt ſemblable à celle des autres femmes.

Lors qu'elles ſe marient, elles ſe parent extraordinairement: elles ornent leur tête de fleurs, de plumes & de feuilles de Laurier, qu'elles mêlent fort adroitement parmi leurs cheveux: les ro-

bes qu'elles portent l'une ſur l'autre, ſont également longues, celle de deſſous eſt blanche & l'autre noire, attachées toutes les deux d'une ceinture noire. Elles portent une écharpe de ſoie rouge qui paſſe de l'épaule gauche au côté droit. La robe noire eſt ouverte par devant: elles commencent à porter cét ajuſtement, dés qu'elles ſont d'accord avec leur galant, & elles ne le quittent que 9 jours aprés la célébration de leur mariage, pour s'habiller comme toutes les autres femmes mariées.

Sous une longue robe ouverte par devant, elles n'ont qu'une eſpece de petit jupon, qui ne paſſe pas les genoux. Elles portent une ſorte de bonnet plat ſur la tête, qui a la forme d'une aſſiete: leurs cheveux pendent négligemment ſur leur ſein; & quand elles ſortent, elles ſe cachent tellement le viſage que perſonne ne les peut voir.

Les veuves portent une autre ſorte de bonnet, double, rond par derriere, comme une coëffe, & pointu par deſſus; leurs cheveux ſont cordonnés: elles ont deux robes; la plus courte, qui eſt celle de deſſus, eſt toûjours noire, mais celle de deſſous, qui peut être de telle couleur qu'il leur plaît, a de grandes manches

qui

Une Femme Mariée

Une Nourrice ou Garde des Enfans

Une Veuve

Une Paysane

qui pendent juſqu'aux genoux ; ces deux robes ſont attachées avec une ceinture.

Les hommes du commun peuple & les païſans n'ont qu'une peau d'Ours, ou de quelque autre animal ſur leurs épaules, avec une plaque de cuivre, de coquille ou d'écorce d'arbre devant eux. Leurs enfans vont tout nuds ; ils portent quelquefois une bande de quelque groſſe étoffe, ou de peau, en forme d'écharpe, qui paſſe de l'épaule droite au côté gauche.

Parmi les gens de la Campagne, ceux qui ſont le plus à leur aiſe, portent eux & leurs enfans, une ceinture autour des Reins, à laquelle eſt attachée une piece d'étoffe, qui les couvre juſqu'à la moitié de la cuiſſe.

Leurs femmes ſont vêtuës de même, aiant ſeulement un petit jupon, qui va de la ceinture aux genoux : leurs cheveux ſont liés, & leur tête eſt couverte d'un morceau de groſſe toile, ou autre étoffe ; mais leurs filles n'ont rien qu'une bande de Cotton, en maniere d'écharpe, comme les petits garçons, avec une piece d'étoffe par devant elles ; &, ni elles, ni leurs meres, ne portent point de bas : leurs ſouliers

ſont ſemblables à ceux des autres femmes.

Toutes les femmes en général ont un bracelet autour du bras, & celles qui ſont mariées portent outre le bracelet un collier, le tout eſt de perles, fines ou fauſſes, ou de corail &c. ſelon leurs moyens.

Diſons à preſent quelque choſe des habits militaires. Le Roi de *Formoſa* a ſes gardes auſſi bien que le Vice-Roi, tous vêtus fort richement. Les Officiers des Gardes du Roi ſont habillés comme le *Caralhan*, excepté qu'ils n'ont point de pierreries, ni à leur bonnet, ni ailleurs: mais ils portent l'écharpe que ce Général n'a point.

Les Officiers des Gardes du Vice-Roi ont des habits ſemblables à ceux des Nobles, mais ils n'ont pas d'écharpe, & leur bonnet eſt plus petit, quoi que ſemblable à celui des Gardes du Roi.

Tous les Officiers des autres corps ſont diſtingués ſeulement par les couleurs, ainſi qu'il plaît au Roi, ou au Vice-Roi.

Les Gardes du Roi ont un bonnet rond qui reſſemble aſſez aux bonnets des grenadiers d'Angleterre, les armes du

du Roi * ſont repréſentées ſur le devant, ils portent les cheveux courts & la barbe longue, & ont une plaque d'argent ſur la poitrine, où ſont encore gravées les armes du Roi, leurs bas & leur culotte ſont tout d'une piéce, ils portent par deſſus leur robe, qui eſt fort courte, un ceinturon de ſoie avec l'épée au côté gauche. Quand ils ſont de garde, ils ſont armés d'une hallebarde, ou d'une lance.

Les Gardes du Vice-Roi ont un bonnet fort long & fort large, avec deux manieres d'ailes aux côtés; ils portent une longue robe, qu'ils attachent par derriere, quand ils marchent: leur bas & leur culotte ſont auſſi tout d'une piéce; du reſte, il n'y a nulle difference entre eux & les Gardes du Roi. Leurs armes ſont l'épée, qu'ils ont toûjours au côté gauche, une courte lance, ou un arc & des fleches.

Les Enſeignes, de quelque corps que ce ſoit, ont un bonnet ſemblable à celui des Grands Seigneurs, car c'eſt un

* La forme de l'écu eſt comme une dent d'Eléfant: on voit au milieu un crapaud, au côté droit une lampe ardente, & au côté gauche un ſerpent attaché par la queuë avec une corde.

poſte fort honorable à Formoſa, & qu'on ne peut remplir ſans être Noble. Ils portent une courte robe par deſſus une plus longue.

Tous les Soldats en général ont des habits uniformes, mais noirs : ils portent un petit bonnet avec une eſpece de crête faite de deux ou trois plumes, une robe fort courte, leurs bas & leur culote tout d'une piéce. Quelques-uns d'entre eux ſont archers, & portent un arc & un carquois plein de fleches : d'autres ſont armés d'une longue lance, qu'ils portent ſur leurs épaules, & d'autres en ont une plus courte.

Les Tambours ont un bonnet fort pointu avec une plaque de cuivre ſur le devant, ſur laquelle ſont gravées les armes * de l'Iſle. Ils portent une petite robe par deſſus une plus grande, qu'ils renverſent par derriere ; toutes les deux ſont rouges.

En voilà ce me ſemble ſuffiſamment pour

* L'écu a la forme d'une dent d'Elefant, il eſt coupé par le milieu. La premiere partie repreſente la tête d'un Bœuf ayant à droite le Soleil, & cinq Etoiles, & à gauche la Lune & cinq autres Etoiles, ce ſont les Armes de la Religion. La ſeconde partie repreſente un Eléfant ſans tête, & un arc rompu ce qui ſignifie la Paix.

pour ſatisfaire les perſonnes les plus curieuſes de ces ſortes de détails. Quelque bizarre & extraordinaire que puiſſe paroître cette diverſité d'habits, il faut convenir, que, ſi cette diſtinction d'états & de conditions ſe pouvoit introduire en Europe, ce ſeroit un moyen bien facile pour parvenir à la réformation du luxe, & par conſéquent prévenir la ruine de pluſieurs familles, que l'envie de paroître plus grands Seigneurs, ou plus puiſſants qu'ils ne ſont effectivement, engage dans des dépenſes ſuperfluës, ſouvent folles & extravagantes, & toûjours au deſſus de leurs forces.

CHAPITRE XIV.

De la couleur, de la taille & des qualitez perſonnelles des Formoſans.

QUoique cette Ile ſoit dans un climat fort chaud, les habitans ne ſont ni bazannés, ni olivatres, comme pluſieurs ſe l'imaginent. Il eſt vrai que les Païſans, les domeſtiques & tous ceux qui ſont expoſés aux ardeurs du Soleil,

ou obligés de travailler à l'air, ont le teint fort brûlé, mais les gens de qualité, les perſonnes riches & principalement les femmes, ſont naturellement fort belles & fort blanches : Ils habitent pendant la grande chaleur des Souterrains fort frais, & ils ont dans leurs jardins des allées d'arbres ſi touffus, qu'elles ſont impénétrables aux rayons du Soleil : lorsque pour ſe divertir, ſoit à la campagne, ſoit même dans de grands jardins de la ville, où ils s'aſſemblent quelquefois dans le tems des fruits, ils couchent ſous des tentes qu'ils font dreſſer exprés, ils ont grand ſoin de les faire arroſer d'eau de tems en tems, pour les tenir toûjours fraiches, de ſorte que la chaleur ne les incommode jamais, & de là vient que, quoi qu'ils habitent un Païs fort chaud, ils peuvent cependant moins ſupporter les chaleurs que ceux d'aucune autre Nation du monde. Ils ſont fort ſoigneux de ſe laver, non ſeulement par propreté, mais auſſi pour ſe conſerver le teint, & ils uſent de certaines eaux diſtillées, qui ôtant toutes les taches de la peau l'entretient fort blanche & fort belle.

Il y a depuis long-tems une diſpute entre les Chinois & les Japonnois d'un côté,

&

& les habitants de *Formoſa* de l'autre: ceux-là ſe noirciſſent les dents & prétendent que la beauté, conſiſtant dans la diverſité des couleurs, un More eſt d'autant plus beau qu'il a la peau plus noire & les dents plus blanches, qu'ainſi étant naturellement blancs, les dents les plus noires doivent être les plus eſtimées, mais les Formoſans ſoutiennent qu'on ne doit jamais uſer d'aucun artifice, pour paroître autrement que la nature nous a faits: c'eſt pourquoi ils ſe conſervent les dens blanches, tout autant qu'ils peuvent.

Ceux donc qui ont cru que les Habitans de Formoſa étoient olivatres, doivent à preſent ſe détromper, car bien des gens ſoutiennent même que les Turques & les Japonnoiſes ſont les plus belles femmes * du monde. Les Formoſans en général ne ſont pas de grande taille †, ils ont en groſſeur ce qui leur manque en hauteur, mais ils ſont communément vigoureux & infatigables. Ils ſont bons

* Quand les *Georgiennes* leur voudroient céder cét avantage, il eſt ſeur que les *Angloiſes* le leur pourroient trés-juſtement diſputer.

† Cela eſt bien contraire à ce que diſent quelques Auteurs, qu'ils ont une taille de Géant.

Soldats & préferent la guerre à la paix. Ils aiment leur pais & leurs compatriotes, juſqu'à expoſer volontiers leur vie pour la deffenſe de l'un & de l'autre ; mais ils ont une telle haine pour leurs ennemis, qu'ils mettent tout en uſage pour s'en venger, & n'ont point de repos qu'ils ne leur ayent ôté la vie. Ils ſont fort adroits, induſtrieux & apprennent facilement tout ce qu'ils voient faire : ils ont une grande horreur pour le menſonge & la médiſance *, c'eſt pour cette raiſon qu'ils mépriſent les marchands, parce, diſent-ils, qu'ils ne font nulle difficulté de dire mille fauſſetés, pour faire valoir leur marchandiſe & la vendre davantage.

* Tous ceux qui nous ont donné des rélations du Japon conviennent de cela, cependant ils diſent qu'ils ne font pas ſcrupule de mentir, quand ils ont à faire à des étrangers, quoi qu'ils exigent d'eux une grande candeur & ſincérité.

CHAPITRE XV.

Des Villes, Palais, Chateaux & Maiſons particulieres de Formoſa.

IL n'y a que ſix Villes dans l'Iſle de *Formoſa* qui méritent de porter ce nom, deux deſquelles ſont dans la principale Iſle : elles s'appellent *Xternetſa* & *Bigno*. La troiſiéme eſt dans le grand *Peorko*, qu'on nomme *Chabat* : la quatriéme dans une des Iſles des voleurs & s'appelle *Arrion*. La cinquiéme & la ſixiéme ſont dans l'autre Iſle des voleurs, & ſe nomment *Pineto* & *Jarabut*. Car il n'y en a point dans le petit Peorko.

Comme Xternetſa eſt la ville capitale de l'Ile, elle eſt auſſi la plus belle & la plus grande de toutes, étant ſituée dans une plaine fort agréable : ſes murailles ſont d'environ 20. coudées, ou 30. pieds de haut, ſur 8 coudées, ou 12. pieds de large. * Sa longueur eſt d'une jour-

* Elles ſont de cette largeur, afin que les Eléfans & les Chameaux, qui portent les *Norimmonnos*, puiſſent paſſer à l'aiſe par deſſus.

née de chemin d'un Eléfant : c'eſt-à-dire, cinq ou ſix lieuës ou 15 à 16 milles d'Angleterre. On y trouve beaucoup de places deſertes, des Champs, des Montagnes, des Prés, des Vergers &c. mais vers le milieu, les maiſons ſont plus ſerrées & fort magnifiques, il y a tout auprés une montagne, d'où ſort une quantité de belles ſources d'eau trés-vive & trés-ſaine. Cette ville eſt bâtie le long d'une riviere, ou plûtôt d'un grand canal rempli de poiſſons, qui a été fait exprés & qui traverſe toute l'Iſle : mais ce qui contribue extrémement à la beauté de cette ville, eſt un grand nombre de Palais fort ſuperbes & fort ſpatieux, parmi leſquels ceux du Roi, du Vice-Roi, du Grand Prêtre, du Grand Sacrificateur & de quelques autres Seigneurs, ſont d'une ſomptuoſité & d'une grandeur ſurprenante. La figure ci contre en pourra donner quelque idée : c'eſt le Palais du Vice-Roi qui eſt tout bâti de pierre de taille, trés proprement travaillée, comme tout le reſte de l'édifice, dont une bonne partie eſt couverte d'or : cette maiſon comprend elle ſeule, trois milles de tour. Elle eſt entourée d'un large foſſé, outre les jardins, les promenades, les Boſquets.

Le Palais du Vice-Roy

Maison Bourgeoise

Maison de Paysan

quets &c. qui ſont enfermés de murailles.

Le Grand Prêtre & le grand Sacrificateur ont des Palais tout auſſi beaux à proportion que celui-ci : mais comme la Couronne n'eſt pas héréditaire dans la famille Roiale, le Roi ne ſe ſoucie pas de faire bâtir de nouveaux Palais. Il en eſt de même du *Carilhan* & de tous les Officiers, dont les Emplois meurent avec eux. Cependant ils ne laiſſent pas d'avoir de trés belles maiſons, auſſi bien que les Nobles & tous les autres riches habitans. On voit encore à *Xternetſa* 5 Temples & 3 grands Monaſtéres trés ſpatieux. Il faut obſerver en général, que tous ces édifices ne ſont pas fort élevés à cauſe des tremblemens de terre, qui ſont fort fréquens dans toutes les Iſles du Japon, mais quoi que dans les plus grandes maiſons, il n'y ait que deux étages ; l'un ſous terre, pour l'Eté, & l'autre au niveau de la ruë, pour l'Hiver, tous les appartemens ſont d'une beauté & d'une propreté fort grande, tant en dedans qu'en dehors.

Les Nobles & les perſonnes riches bâtiſſent leurs maiſons de pierre, tous les autres de Charpente. Le dedans eſt toûjours boiſé & peint, ou doublé de belle porcelaine dorée, qu'ils appellent

Porchellano. Leurs maiſons ſont ordinairement longues, mais celles des Paiſans ſont rondes: cependant on trouve quelquefois de longues maiſons à la Campagne & dans les Villages, auſſi bien que de rondes dans les Villes & principalement dans les Fauxbourgs, voici la figure de quelques-unes.

A, *lieu au deſſus du faîte de la maiſon, où ils adorent le Soleil, la Lune & les Etoiles.* B, *la couverture de la maiſon.* C, *premier étage, au niveau de la ruë, ou du chemin.* D, *étage ſous terre.*

Bigno eſt une belle Ville, cependant elle n'a rien de remarquable. Dans cette même Iſle, il y a encore un port de mer qu'on nomme *Kadzey*, fort large & fort peuplé, mais parce qu'il n'eſt pas entouré de murailles, on ne le compte que pour un Bourg.

Chabut, *Arrion* & *Pineto* n'ont rien non plus de particulier, mais il y a une choſe dans *Jarabut*, qui mérite quelque attention. Outre ſa ſituation qui eſt tout à fait extraordinaire étant bâtie autour d'une montagne de plus de mille pas de hauteur, ſur le haut de laquelle, le Palais du Gouverneur eſt placé qui commande toute la Ville, on y voit une fontaine qui repréſente un Éléphant, ſe

te-

tenant ſur les deux pieds de derriere, & jettant de l'eau par toutes les parties du corps. Cette figure eſt de pierre & de bois d'environ 30 pieds de haut. Les Japonnois croient que cette fontaine eſt là depuis plus de 11500 ans, & qu'elle y a été conſtruite par un certain Heros, ou demi-Dieu appellé *Arbalo*, ou le Vagabond, qui avoit été banni & relégué à *Formoſa*, lors que cette Iſle étoit encore inhabitée. L'Hiſtoire ajoûte, qu'aprés avoir bâti cette fontaine, elle lui fournit d'elle-même, des fruits excellens en abondance, des viandes d'un trés bon goût & des vins délicieux, & qu'auſſi-tôt qu'il ſe fut retiré elle ceſſa de donner quoi que ce ſoit. Apparemment que cette merveille y attira dans la ſuite bien du monde, car l'Iſle s'étant peuplée, ceux qui y arriverent les premiers trouverent cette fontaine ſi belle, quoi que ſeche, qu'ils y firent venir de l'eau par des aqueducs de la montagne qui eſt au milieu de la Ville. C'eſt de là que les Japonnois ont dans leur Temple d'*Amida*, la figure du Dieu *Arbalo* repréſenté avec une fontaine. Mais les Naturels de *Formoſa* n'ajoûtent point de foi à cette Hiſtoire, quoi qu'ils ignorent quand, & par qui, cette fontaine peut avoir été bâtie, & que la pla-

ce

ce & la fontaine portent encore actuellement le nom d'*Arbalo*.

Nous ferons quelques obſervations qui éclairciront peut-être ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans ce recit. Premierement il faut ſavoir que tous ceux que les Japonnois appellent Dieux, comme *Amida*, *Nakon*, *Xakha*, *Arbalo* &c. ne ſont que des Heros ou des hommes qui ſe ſont rendus illuſtres & recommandables à la poſterité, ou par la ſainteté de leur vie, ou par de fameux exploits; ayant mérité par là, & ſelon la coûtume du Pais, d'être déifiés & placés dans les Temples, tel qu'étoit le Grand *Arbalo*, que les Japonnois regardent comme le Dieu de la moiſſon, & dont la figure eſt ordinairement miſe dans l'envelope d'un grain d'orge. * Ils l'appellent *Arbalo* ou le Vagabond, parce qu'ils s'imaginent qu'il court ſans ceſſe au-

* Tous les gens de la Campagne ont quantité de petites figures du Dieu *Arbalo* qui ſont preſque imperceptibles, dés que l'orge vient à meurir, ils ont ſoin de prendre un grain du premier épi meur qu'ils ouvrent & dans lequel ils enferment ſoigneuſement une de ces petites figures d'*Arbalo*, & remettent enſuite le grain dans l'épi, & font des Sacrifices eſperant par là d'avoir une bonne moiſſon.

autour des champs & des bois, donnant ſa bénédiction aux fruits de la terre.

Il ſe peut faire qu'*Arbalo* étoit en ſon tems un grand homme; mais qu'aiant déplu à l'Empereur ou au *Dairo*, le Grand Prêtre ou le Souverain Pontife des Japonnois, il fut banni de ſon Païs; cela n'eſt pas difficile à croire: mais comment il paſſa du *Japon* à l'Iſle *Formoſa*, qui en eſt éloignée de 200 lieuës, & qui étoit alors inhabitée & inconnuë aux Japonnois, c'eſt ce qu'on a plus de peine à comprendre. Suppoſons néantmoins que cét *Arbalo*, étant d'une famille illuſtre, eut la liberté d'emmener avec lui dans ſon exil, ceux d'entre ſes domeſtiques qui le voulurent ſuivre, & que pluſieurs de ſes amis ne voulant pas non plus l'abandonner dans ſa mauvaiſe fortune, le ſuivirent auſſi. Peut-être que lui étant indifférent dans laquelle de tant d'Iſles deſertes, qui ſe preſentoient à ſon choix, il paſſeroit le reſte de ſes jours, il voulut les viſiter toutes pour choiſir enſuite celle qui lui plairoit davantage, que ſa curioſité le faiſant paſſer continuellement d'une Iſle dans une autre (car elles ſont toutes ſi voiſines les unes des autres, qu'il n'y en a aucune qui ne ſe puiſſe aiſément découvrir, pour peu que le tems ſoit clair) il

il arriva enfin à la veuë de *Formoſa*, où ayant abordé, il réſolut d'y faire ſon ſéjour; ſoit que ne découvrant plus rien au delà, ſa curioſité s'y trouvât bornée, ſoit que la ſituation lui en parût plus agréable & le ſéjour plus avantageux.

Enfin il ſe peut faire qu'il y fit bâtir cette fontaine, qu'étant depuis rentré en grace auprés de l'Empereur & retourné au *Japon*, le ſouvenir d'un Païs ſi beau le fit conſeiller à l'Empereur d'y envoier quelque Colonie, pour l'habiter: il faut avoüer cependant que les Formoſans n'ont point d'Hiſtoire ſi ancienne que celle-ci, & qu'elle ſe trouve ſeulement dans les Annales du *Japon*. Que cette prétenduë origine des Formoſans ſoit fauſſe ou vraie, c'eſt ce qui ne leur ſeroit pas poſſible à preſent de démêler, ayant perdu dans la derniére révolution, la meilleure partie de leurs Archives, Mémoires, Annales ou autres piéces, qui pouvoient contenir bien des circonſtances de ce qui s'eſt paſſé entre eux & les Japonnois, depuis ce premier établiſſement. Quoi qu'il en ſoit, l'Hiſtoire *d'Arbalo* telle que nous venons de l'expliquer n'eſt pas incroiable: mais ſon antiquité ne ſeroit pas ſi aiſée à déterminer.

Outre les villes que nous avons nommées

mées & le Port de *Kadzey*, il y a encore trois autres ports de mer, qui excedent quelques-unes de ces villes en grandeur, & qu'on ne met au rang des Bourgs ou Villages, que parce qu'ils ne sont point fermés de murailles. Ces trois Ports sont, *Aok*, *Louctau* & *Voa*. Il y a ceci à observer que chaque Port de mer, Bourg ou village dépend * ou ressortit de quelqu'une des six villes, comme cinq d'entre elles dépendent de celle de *Xternetsa*.

Dans l'Isle du Petit *Peorko*, il n'y a ni ville, ni village : cette Isle étoit autrefois du domaine du Roi, mais aprés la révolution, les Prêtres en firent l'acquisition, dans le dessein d'y entretenir & garder les Bêtes destinées aux sacrifices. Cette petite Ile est trés propre à cela, car elle abonde en gras pâturages, & les animaux s'y engraissent en fort peu de tems. Tous les habitans sont obligés d'y envoier le tiers de tout leur bétail, c'est à dire de 3. bœufs un, de 3 brebis une, ainsi du reste, tellement qu'on ne voit dans ce lieu que des bergers qui gardent ces sacrés troupeaux. Quel-

* Cette dépendance ne regarde que la levée du Tribut que les habitans paient à l'Empereur & au Roi, & le dénombrement des familles pour le sacrifice des enfans.

Quelques grandes & magnifiques que ſoient les villes de *Formoſa*, il eſt certain qu'elles n'approchent point de la beauté ni de la Richeſſe de celles du *Japon*, cependant lors que les Japonnois viennent à *Formoſa*, ils ne peuvent s'empêcher d'admirer la gentilleſſe & la propreté des maiſons des Formoſans.

CHAPITRE XVI.

Des diverſes coûtumes des Formoſans.

IL eſt conſtant que les habitans de *Formoſa* ne ſont pas ſi corrompus dans leurs mœurs que les autres Nations de l'Aſie, & même de l'Europe : peut être que la rigueur avec laquelle les loix de l'Etat & de la Religion y ſont obſervées, en eſt une des principales raiſons. Il y a des Peuples qui veulent être gouvernés avec ſévérité & ſur l'eſprit deſquels, la crainte produit immanquablement ſon effet. Ceux qui ont fait les loix à *Formoſa* ont apparemment ſenti la néceſſité de traiter ainſi les Peuples de cette Iſle, & il y a bien de l'apparence que la verge de fer* qu'ils ont miſe dans la main

* V. ci-deſſus au chap. 12. des habits des Prêtres.

main du Grand Prêtre & du Chef des Religieux, eſt une marque qu'ils ont voulu laiſſer à la Poſterité, de leur prudence & de leur diſcernement.

Les Formoſans ont en général diverſes coûtumes parmi leſquelles, ils y en a quelques-unes qui ſont ſans doute fort louables, mais elles ſont accompagnées de pluſieurs autres qu'on ne peut s'empêcher de condamner, quoi qu'elles ſoient peut-être, comme j'ai déja dit, une ſuite de l'attention que les Légiſlateurs ont faite ſur le naturel farouche de ces Peuples. Telle eſt, par exemple, le reſpect outré qu'ils ont pour l'Empereur auquel ils deferent une adoration qui n'eſt deuë qu'à Dieu ſeul.* Ce Prince ſe fait effectivement ſervir d'une maniere trés propre à inſpirer à ſes ſujets l'idée qu'il veut qu'ils aient de ſa

* Il y a des Princes en Europe qui portent l'orgueil tout auſſi loin; perſonne n'ignore juſqu'où va l'Extravagance des Italiens pour le Pape qu'ils appellent leur trés ſaint Seigneur, & que les plus grands Princes tiennent à honneur de porter ſur leurs épaules ou de baiſer ſa pantoufle. Il ne ſe dit pas Dieu, mais il ſe fait ſervir comme Dieu, & croit tenir la premiere place aprés Dieu Son pouvoir n'a point de bornes: il a les clefs du Ciel & de l'Enfer, & la proprieté de tous les Empires du monde dont tous les Potentats de la terre, comme ſes Vaſſeaux, n'ont que l'uſufruit.

ſa grandeur. Jamais il ne touche la terre de ſon pied, on diroit qu'elle n'eſt pas digne de le porter *. Quelque grand que ſoit l'hommage & le reſpect qu'ils rendent au Soleil, ils eſtiment que ſes raions ne ſont pas aſſés purs pour toucher ſon viſage, on prend un ſoin extreme de l'en deffendre †. Il n'y a que les Grands du Pais qui oſent l'approcher, & ils ne le font qu'avec des précautions & des cérémonies, qui ne contribuent pas peu à les entretenir dans le reſpect & la ſoumiſſion qu'on exige d'eux. Le Peuple § ne le voit jamais qu'aux trois plus grandes Fêtes de l'année, mais avant qu'ils oſent porter leurs regards ſur lui, il faut qu'ils ſe proſternent la face contre terre, pour l'adorer ¶.

Ils

* Je connois une Princeſſe qui, en cela même, n'en cederoit rien à l'Empereur du Japon.

† Cette penſée eſt outrée: les mémoires ſur leſquels j'ai travaillé me l'ont fournie: il eſt plus naturel de croire que les Japonnois ne prennent tant de ſoin de mettre la tête de leur Empereur à couvert des raions du Soleil que pour le garantir de la chaleur qui le pourroit incommoder. Cette délicateſſe eſt de tout Pais.

§ Ceci ſe doit entendre des Japonnois; mais lors que les Formoſans vont au Japon ils ſont obligés de ſe conformer aux coûtumes qui y ſont receuës.

¶ Il ne faut pas prendre ce mot dans toute la

Ils ſaluent le Roi en mettant un genou en terre, joignant les mains & baiſſant la tête.

Ils plient ſeulement le genou droit devant leur Vice-Roi en portant la main droite à la tête & la baiſſant juſqu'à terre. S'ils rencontrent le Vice-Roi d'un Roi Etranger, c'eſt le genou gauche qu'ils ploient.

Ils font le même honneur au Grand Prêtre qu'au Roi, & au grand Sacrificateur qu'au Vice-Roi. Ils ſaluent les Nobles & les Prêtres en portant la main au front, & la baiſſant juſqu'aux pieds, & en inclinant la tête. Les amis ſe baiſent reciproquement les mains, qu'ils joignent enſemble.

Jamais un Supérieur ne ſalue un inférieur, mais ſeulement, par un ſigne de tête, il témoigne avoir pour agréable le ſalut qu'on lui rend.

Les ſerviteurs ſaluent leurs Maitres, en portant la main à la bouche & la baiſſant juſqu'à terre, & en ſe proſternant la face contre terre.

Les

rigueur de ſa ſignification. On ſçait aſſés que c'eſt la coûtume des Orientaux de ſe proſterner devant leurs Souverains, ſans que pour cela ils aient intention de leur rendre un culte Religieux.

Les femmes ſe ſaluent, & ſont ſaluées de la même maniére que leurs maris.

Lors que ceux d'entre le peuple parlent à des perſonnes de qualité, ils le font tout naturellement, ſans uſer d'aucunes expreſſions particuliéres, comme font les Chinois, ni de circonlocutions, ou autre maniére de parler différente de celle dont ils uſent avec leurs égaux ou inférieurs, mais ſeulement en les appellant par leur titre; car quand ils parleroient à l'Empereur même, ils ſe ſerviroient de la ſeconde perſonne, comme avec tout autre, ce qui ſe pratique auſſi dans tout le *Japon*.

Il n'eſt jamais permis à un homme de converſer avec la femme d'un autre homme, ou à un jeune homme d'avoir aucun entretien avec une fille, même dans les tems de réjouiſſance où chacun ſe divertit dans ſa propre famille, les femmes avec leur mari, & les enfans avec leur Pere & Mere. Si on ſurprenoit un homme parlant avec la femme d'un autre, ou une fille avec un garçon qui lui ſeroit étranger, ils ſeroient regardés & pourſuivis comme criminels.

Suppoſé qu'un homme ait ſix femmes, chacune a ſa chambre ou ſon appartement en particulier, où elle paſſe

ſon

ſon tems avec ſes enfans, qu'elle prend ſoin d'inſtruire & d'occuper à de petits ouvrages, ſelon qu'ils en ſont capables. Quand l'heure du dîné ou du ſoupé eſt venuë, un Domeſtique les va avertir, & elles ſe rendent toutes au lieu deſtiné à manger. Voici comme ils prennent leur repas. Le Plancher de la chambre eſt couvert d'un tapis ou d'une nate proprement travaillée, ſur laquelle on s'aſſied, les jambes en croix, à peu prés comme les tailleurs ſur leur établi. Le mari ſe met au milieu de ſes femmes, les plus raiſonnables d'entre les enfans ſe placent prés de leurs meres. La table eſt ordinairement d'un bois fort poli, ou de pierre, ou de marbre, bien travaillée & élevée de de terre d'un demi pied ou environ. Cette table a des trous au milieu & tout autour, de deux ou trois pouces de profondeur, ſur cinq à ſix de diametre; ces trous ſont comme doublés par une ſorte de petits plats ou aſſiettes d'or, d'argent ou de cuivre qui entrent dedans, & dont on change de tems en tems. Les trous du milieu ſervent à mettre les viandes qu'on fait toûjours coupées par morceaux. Ils ſe ſervent en mangeant de deux petites baguettes d'or, ou d'argent, longues de 8 à 9. pouces, & fort pointuës avec

leſquelles ils piquent les viandes pour les porter à la bouche; ils en ont une en chaque main, & ſe ſervent de l'une & de l'autre preſqu'en même tems. Il ont auſſi des couteaux dont ils ne font pas grand uſage: on ne leur ſert quaſi jamais rien de ſi liquide qu'ils ne le puiſſent prendre avec leurs baguettes: lors que cela arrive, leurs doigts leur tiennent lieu de cullieres. Les gens de qualité cependant ſe ſervent de certaines coquilles fort proprement travaillées. Chacun a à côté de ſoi le Vaſe ou la coupe dans laquelle il boit, qui eſt ordinairement de Porcelaine. Plus ces Vaiſſeaux ſont anciens, & plus ils ſont eſtimés, principalement quand ils ont êté faits par quelque fameux ouvrier. Lors qu'en beuvant ils ſe veulent faire civilité, ils changent de Vaſe, avant que de boire, ou aprés avoir bû. Le repas êtant fini, le mari ſe promene quelquefois avec ſes femmes & ſes enfans dans ſes jardins, aprés quoi chacune retourne à ſa chambre & à ſon ouvrage.

Elles ont la liberté de ſe rendre viſite les unes aux autres, ce que fait auſſi de tems en tems le mari, qui va tantôt chés l'une & tantôt chés l'autre ſelon ſa fantaiſie. Elles peuvent auſſi, entre les repas, s'aſſembler pour boire des li-

liqueurs, comme du *Thé*, du *Chila* &c. Aprés ſouper elles ſe divertiſſent à de petits jeux, à dancer, à chanter &c. juſqu'à la 3. heure de la nuit, c'eſt à dire 9. heures, qu'elles ont coûtume de ſe retirer. Alors le mari envoie chercher celle, avec laquelle il a deſſein de paſſer la nuit *. Cette vie eſt aſſés douce & aſſez agréable, pourveu que le mari ait de la prudence; car s'il arrive qu'il faſſe paroître plus d'attachement pour une de ſes femmes que pour les autres, la jalouſie ne manque pas de faire murmurer celles qui ſe croyent mépriſées. Elles ſe liguent contre la favorite, d'où naiſſent les querelles, les médiſances, les reproches qui mettent toute la famille en deſordre & en confuſion. Mais quand le Chef eſt diſcret, ſage, honnête & complaiſant, & qu'il partage également ſes faveurs & ſes aſſiduités, toutes ſes femmes s'empreſſent à lui plaire, & toute la maiſon jouit d'une

* Leurs lits ne ſont pas élevés de terre de plus d'un demi-pied : ils ſont garnis de peaux d'ours quelquefois cinq ou ſix l'une ſur l'autre, avec des couvertures de ſoie ou de Cotton fort propres. Les gens riches uſent auſſi de draps de ſoie, de cotton, ou de toile Le peuple couche tout nud, entre deux couvertures : les pauvres ſur du foin, ou ſur des feuilles d'arbres.

paix & d'une tranquilité profonde : tant que cela dure, c'eſt-à-dire, tant que les femmes ſont raiſonnables & obéiſſantes, elles obtiennent tout ce qu'elles veulent de leur mari ; car les Formoſans aiment naturellement leurs femmes ; ils les épouſent fort jeunes, depuis 10. ans juſqu'à 15., afin qu'elles s'accoûtument de bonne heure à leur humeur : chaque femme a ſoin de ſes propres enfans : que ſi une vient à mourir, celle que l'homme épouſe enſuite eſt ordinairement chargée des enfans de la deffunte ; s'il n'en épouſe point d'autre, c'eſt celle qu'il a épouſée la derniere qui en prend ſoin.

Celle qu'un homme a épouſée la premiere, jouit de pluſieurs priviléges. Premiérement elle n'eſt pas ſi ſujette que les autres ; elle peut ſortir ſans être accompagnée du mari, ce que les autres n'ont pas la liberté de faire. Elle prend ſoin de tout le détail de la maiſon & de tous les beſoins d'un chacun. Son fils aîné n'eſt jamais ſacrifié * & ſi le mari meurt, elle gouverne toute la famille, & toutes les femmes & enfans lui obeiſſent. Cette coûtume eſt auſſi receue dans le *Japon* avec

* Si la premiere femme n'avoit point d'enfans mâles, le Privilége de n'être point ſacrifié tombe ſur le fils aîné de la 2. ou 3. femme.

avec cette différence que les filles des Japonnois ont quelque portion du bien de leur Pere, & que les Veuves ſe peuvent remarier : mais à *Formoſa* les filles n'entrent point en partage avec leurs freres, & les femmes veuves ne ſe peuvent plus remarier : on prend ſeulement ſur la ſucceſſion d'un homme, une portion ſuffiſante pour la nourriture & l'entretien des femmes & des filles qu'il laiſſe ; celles-là, pendant leur vie, & celles-ci, juſqu'a ce qu'elles ſoient mariées.

La ſtérilité dans une femme, eſt un crime puni de mort : un homme qui n'a point d'enfans de ſa femme, aprés un tems raiſonnable, peut lui couper la tête & en épouſer une autre. S'il a pluſieurs femmes, & que ſa premiere femme ne lui donne point d'enfans mâles, il la peut traiter de même.

Le fils aîné de la premiere femme eſt le principal héritier des biens du Pere, la moitié lui appartient de droit, & l'autre ſe partage entre tous ſes freres, s'il n'avoit que des ſœurs toute la ſucceſſion lui appartiendroit.

Un homme venant à mourir ſans enfans mâles de ſa premiere femme ; s'il a un Emploi ou une Charge héréditaire, elle appartient au Roi avec la moitié

de ſon bien dont il diſpoſe à ſa volonté, de ſorte que le Roi tient lieu de fils aîné aux premieres femmes de ſes ſujets, qui ont le malheur de n'en point avoir.

Si le fils aîné ou quelqu'un de ſes freres, prend une femme du vivant du Pere, ils demeurent tous enſemble juſqu'à ce qu'aprés la mort du Chef de la famille, les biens étant partagez, chacun prenne la portion qui lui revient & aille demeurer où bon lui ſemble.

Les Formoſans ſe régalent ſouvent les uns les autres, mais cela arrive principalement dans le tems des Fêtes ſolemnelles, entre le premier & le dernier jour, pendant leſquels ils ont coûtume d'inviter leurs Parens & leurs amis, & de les regaler ſelon leurs moiens.

Ils ne ſouffrent point de pauvres mendians dans toute l'étenduë du Royaume: il y a dans chaque Province ou Juriſdiction, une maiſon publique, dans laquelle tous les pauvres ſont entretenus, aux dépens des habitans de la Province. Ceux qui peuvent travailler ſont employés ſelon leur capacité, & ceux qui ſont malades, ou trop âgés, ſont traités également comme les autres. Cette ſorte de maiſon eſt appellée dans la lan-

gue

gue du Pais, *Caa tuen Pagot ack chabis-collinos*, ce qui ſignifie, *La maiſon de Dieu pour les Pauvres.* S'il arrive que quelque étranger, venant des Iſles du *Japon*, ſe trouve manquer d'argent, on lui fournit de tout ce dont il a beſoin, dans toutes les Villes & Villages où il paſſe, aux dépens du public, pendant tout le tems qu'il demeure dans le Pais.

Il ne manque pas non plus de tavernes & autres maiſons publiques, où les hommes peuvent aller boire, manger, fumer & joüer; mais les femmes n'y entrent jamais.

Les Japonnois étoient autrefois fort civils aux étrangers, mais depuis le carnage effroiable qu'ils firent des Chrétiens en 1616. * ils les ont pris tellement en averſion, qu'ils haiſſent généralement tous les étrangers, & ne les peuvent ſouffrir chez eux; mais ils ne regardent pas comme tels, ceux qui ſont nez dans quelqu'une des Iſles de la dépendance de l'Empire quelque éloignées qu'elles ſoient. Les Formoſans comme ſujets aux mêmes Loix ont auſſi la même haine pour les Chrétiens, & preſque la même antipatie pour tous les étrangers.

* Voyez ci aprés le Chapitre 33.

CHAPITRE XVII.

De quelques autres coûtumes ſuperſtitieuſes des Peuples de Formoſa.

IL n'y a rien au monde à quoi les habitans de *Formoſa* ſoient plus fortement attachés, qu'à la connoiſſance de l'avenir : il ne leur arrive quoi que ce ſoit, d'ordinaire ou d'extraordinaire, qu'ils n'en tirent un bon, ou un mauvais préſage : ils font ſur tout une attention particuliere à leurs ſonges, qu'ils regardent comme des avertiſſemens ſecrets & infaillibles de tout ce qu'il leur doit arriver. Si quelqu'un rêve qu'il a été dans un grand feſtin, en compagnie de pluſieurs femmes, c'eſt ſigne qu'un grand nombre de ſes ennemis cherche à luy nuire, & c'eſt un avis que le Ciel luy donne, de ſe tenir ſur ſes gardes. Si un autre ſonge qu'il eſt mordu d'un lion, d'un ſerpent, ou de quelque autre animal, il doit ſe défier de certain ennemi qui cherche à lui jouer quelque mauvais tour. S'il rêve qu'il a tué quelque bête ſauvage, alors il ſe croit exempt de

tout

tout danger, juſqu'au prochain ſonge malheureux qu'il fera. Si en dormant il s'imagine voir quelqu'un de ſes parens ou amis mort, c'eſt une marque que Dieu eſt en colere contre lui, il faut qu'il ait recours aux Prêtres, qui ne manquent jamais de le confirmer dans cette penſée, pour l'engager à leur donner de l'argent pour prier pour luy. Si dans le ſommeil un homme croit ſentir ſur lui des pous, ou des fourmis, il ſe perſuade que l'ame de quelqu'un de ſes parens eſt detenuë dans le corps de quelque animal, pour faire pénitence, & qu'elle a beſoin d'argent, nouvelle occaſion de recourir aux Prêtres, & de leur donner dequoi redoubler leurs prieres. Si quelqu'un couche en ſonge avec la femme d'un autre, il craint alors qu'on ne lui débauche quelqu'une des ſiennes, cela l'engage à les obſerver de plus prés. Voilà un échantillon de la ſuperſtitieuſe crédulité de ces Peuples pour les ſonges. Mais ils ont bien d'autres préſages du bonheur ou malheur qui leur doit arriver. Ils obſervent la premiere penſée du matin, à leur réveil, de quelle eſpece eſt la premiere bête qu'ils voient dans le jour &c. Si ces choſes leur frapent l'imagination, ils

ne doutent nullement qu'elles ne les regardent, & ils en tirent leurs conjectures; mais ſi ces objets ne font que peu d'impreſſion ſur leur eſprit, ils ne s'en embaraſſent pas.

Ils avoient autrefois parmi eux certains Devins, qui prétendoient expliquer clairement toutes les diverſes ſortes de préſages, ce qu'ils faiſoient pour fort peu d'argent: mais comme ils ſe trompoient preſque toûjours, & que par conſéquent les Peuples ſe voyoient abuſés, ils s'en plaignirent aux Prêtres, qui trouvant une ſi belle occaſion de ſe rendre plus neceſſaires, les accuſerent par devant le Vice-Roy, & les pourſuivirent comme coupables de fort grands crimes, pour leſquels ils furent tous condamnés à mort. Depuis ce tems-là, les Prêtres ſe ſont attribués à eux ſeuls le droit d'expliquer les ſonges & les préſages; mais ils le font ſi adroitement, & donnent toûjours des réponſes ſi ambigues, que quelque choſe qu'ils diſent, on ne les peut jamais convaincre de menſonge: ainſi ſoit qu'ils diſent que Dieu eſt, ou ſatisfait, ou irrité contre un homme, ou que quelques ames de ſes parens ont beſoin d'argent, ou lors que dans le moment même, cet homme croit en

avoir

avoir quelque préſage, ils l'aſſûrent que les ames ont été transformées en étoiles, & les Peuples ajoûtent tellement foi à toutes ces ſottiſes, qu'ils ne manquent jamais de donner avis aux Prêtres de tous leurs ſonges, & de tous les pronoſtics qu'ils ont durant le jour ; en quoi les Prêtres n'ont pas une petite occupation, principalement quand ils ont à faire à des femmes ; mais ce qui leur en revient eſt trop conſidérable, pour négliger d'entretenir de ſi bonnes coûtumes ; à propos dequoi, je rapporterai une petite Hiſtoire qui fera comprendre juſqu'où va leur adreſſe & leur effronterie, & de quelle maniere ils en impoſent à ces pauvres ignorans, & abuſent de leur crédulité pour tirer l'argent de leurs bourſes, au préjudice de leurs familles.

Un certain homme de la Campagne, fort riche & fort attaché à cette ſorte de ſuperſtition, aprés avoir pendant bien des années conſulté les Prêtres de ſa Campagne, & voyant que tous ſes ſonges ne ſignifioient jamais autre choſe que le beſoin preſſant des ames de ſes parens, laſſé de tant de dépenſes infructueuſes, & ſe défiant de la ſincerité des Prêtres, crut qu'ils lui avoient tiré

aſſés d'argent pour délivrer des peines de l'autre vie, toutes les ames de l'Ile; c'eſt pourquoi il réſolut d'examiner de plus prés leurs réponſes, & de les attraper s'il pouvoit. Un jour qu'étant entré le matin dans ſon Jardin, il avoit veu une troupe d'oiſeaux qui chantoient & qui s'en étoient envolés dans le moment qu'il avoit paru, ce préſage l'inquietant, il alla trouver le Prêtre qu'il avoit coûtume de conſulter, auquel il n'eut pas plûtôt conté l'avanture des oiſeaux, & demandé ce que cela pouvoit ſignifier, qu'il luy répondit en ces termes. Si les oiſeaux avoient demeuré quelque tems dans vôtre Jardin, vous preſent, cela voudroit dire que les ames de vos Parens morts auroient été changées en étoiles, mais le prompt départ des oiſeaux marque qu'ils ont encore beſoin de quelque choſe, & ſi vous le leur fourniſſés je vous aſſûre que vous les pourrés voir cette nuit monter dans le Ciel. Dequoi ont-ils donc encore beſoin? répondit le riche Campagnard, il faut, dit le Prêtre, que vous me donniés une telle quantité d'or, de riz &c. & puis ſi vous êtes curieux de voir l'effet de vôtre liberalité, vous n'aurés qu'à vous tenir deux heures ce ſoir ſur le toit de vôtre maiſon, &

vous

vous verrez ces Etoiles ſe remuer d'elles-mêmes. Les premieres que vous verrés changer de place, ce ſont celles qui ont été ſignifiées par les oiſeaux de vôtre Jardin, mais j'ai déja vû cela arriver trés ſouvent, dit nôtre homme, je n'en doute pas, répondit le Prêtre, il n'y a point de jour ni de nuit que cela n'arrive, parce qu'il y a à tout moment des ames qui méritent ce bonheur, mais elles ne changent ainſi de ſituation que lors qu'elles ſont nouvellement formées, & juſqu'à-ce qu'elles ayent trouvé une place, où elles ſoient à leur aiſe. Le Campagnard malgré le peu d'envie qu'il avoit de rien débourſer davantage ne laiſſa pas de donner au Prêtre ce qu'il demandoit, & s'imaginant qu'il pouvoit y avoir quelque choſe de vrai dans ce mouvement des étoiles, à quoi il n'avoit pas fait juſques-là beaucoup d'attention, il monta ſur le toit de ſa maiſon, à l'heure que le Prêtre lui avoit marqué. Le tems étoit ſerein, & il vit effectivement pluſieurs étoiles, qui luy parurent d'abord changer de place, les unes à droite, les autres à gauche: mais ayant demeuré là preſque toute la nuit, non ſeulement il remarqua que les étoiles qui luy avoient paru changer de ſituation, étoient

en bien plus grand nombre que les oiſeaux qu'il avoit veus dans ſon Jardin, mais qu'elles diſparoiſſoient, au lieu de ſe placer ailleurs, cela lui fit ſoupçonner, que ce mouvement pouvoit bien procéder d'une toute autre cauſe: de ſorte qu'ayant réiteré ſes obſervations pendant une ſemaine entiere, & ayant veu plus d'étoiles ſe remuer, qu'il ne pouvoit y avoir de perſonnes mortes dans toute l'Ile pendant plus d'un an, il ſe confirma dans ſon ſoupçon, & s'en alla trouver le Prêtre pour lui en faire part, & voir ce qu'il lui répondroit; mais le Prêtre voyant qu'il avoit découvert l'impoſture, le mena au Grand Sacrificateur, qui les fit conduire tous deux par devant le Grand Prêtre, lequel ayant entendu leurs plaintes reſpectives, condamna l'un à une priſon perpetuelle, pour avoir profané le myſtére de la transformation des ames en étoiles, en voulant la faire comprendre à un homme incapable de l'entendre, & le Campagnard à la mort, pour avoir manqué à la ſoumiſſion & à la déférence duë à un Prêtre. D'où il eſt aiſé de juger juſqu'où va la tirannie que ces Prêtres exercent ſur ces pauvres aveugles, qui n'ont pas la liberté d'expoſer leurs doutes, bien loin

d'oſer ſe plaindre des choſes qu'ils connoiſſent certainement être fauſſes.

Il y a une infinité d'autres préſages, ſur leſquels les Formoſans font une grande attention, comme le ſon de voix d'un chien, lors qu'il abboie, ou qu'il heurle: le chant d'une poule ou d'un coq; le tems du ſifflement des ſerpens; celui auquel les Ours ne ſortent pas des bois, ou que les aigles ſe repoſent ſur les tours, les maiſons, ou les arbres: & mille autres choſes ſemblables, à toutes leſquelles ils donnent de bonnes ou mauvaiſes ſignifications. Mais c'eſt aſſez parlé de ces ridicules obſervations.

Je ne puis cependant finir ce chapitre ſans faire mention d'une autre coûtume laquelle eſt d'autant plus déplorable, que, quoique nous ne la puiſſions enviſager que comme le comble de l'impieté, elle ne laiſſe pas d'être non ſeulement permiſe & approuvée entre eux *, mais même pratiquée par la plus ſaine & la meilleure

* Leur Loi n'en parle point, au contraire elle leur defend de ſacrifier à d'autres qu'à Dieu, au Soleil, à la Lune & aux dix Etoiles, mais c'eſt une coûtume abominable qui s'eſt introduite à la faveur de leur ignorance, & que les Prêtres tolerent parce qu'apparemment ils en tirent quelque avantage.

leure partie des habitans de cette Ile; c'eſt le culte religieux qu'ils rendent au Démon. Il eſt vrai, & je l'ai déja dit ci-devant *, qu'ils ne croient point d'autres Diables que les eſprits aëriens & vagabonds, dont ils pretendent que l'air eſt rempli, qu'ils diſent être les ames des méchans, & auxquelles ils offrent des ſacrifices, dans la penſée qu'ils adouciſſent leurs peines & qu'ils les empêchent par là de leur faire du mal. Cependant ils avoüent que ces eſprits ſont méchans & ennemis de Dieu & des hommes; mais ils ſont ſi perſuadez que toutes les calamitez publiques & particulieres, telles que ſont les orages, les tremblemens de terre, les peſtes, les famines, les incendies, les maladies &c. ſont cauſées par ces eſprits malheureux, que dés la moindre affliction, perte, douleur, ou accident, ils courent ſur certaines montagnes, où il y a des Autels érigés à l'honneur du Démon, ou du Chef des mauvais Eſprits, ſur leſquels on voit une ſtatuë affreuſe & devant laquelle ils ſacrifient des animaux de toutes eſpeces, & même des enfans, lors-

* Chap. 5. à la fin.

Fig. 25 Pag. 136

Le Chef ou Prince des mauvais Esprits auquel les Formosans sacrifient

Alphabet De La Langue Des Formosan.

Nom	Valeur				Figure			Nom
Am	A	a	a o					
Mem	M	n	m					
Nen	N	n	n					
Taph	T	th	t					
Lamdo	L	ll	l					
Samdo	S	ch	s					
Vomera	V	w	v					
Bagdo	B	b	b					
Hamno	H	kh	h					
Pedlo	P	pp	p					
Kaphi	K	k	æ					
Omda	O	o	œ					
Ilda	I	y	i					
Xatara	X	xh	x					
Dam	D	th	d					
Zamphi	Z	tſ	z					
Epſi	E	ε	η					
Fandem	F	ph	f					
Raw	R	rh	r					
Gomera	G	g	j					

*lors que le mal les preſſe, & qu'ils s'imaginent que le ſang de ces innocentes victimes, les peut appaiſer plus promptement.

CHAPITRE XVIII.

De la langue des Formoſans.

LA langue qui eſt en uſage à *Formoſa* eſt la même que celle du *Japon* avec cette différence que les Japonnois ne prononcent pas les lettres gutturales comme les Formoſans, & qu'en certaines expreſſions, ils n'ont ni élevation ni inflexion de voix: par exemple, les Formoſans diſtinguent le tems paſſé d'avec le preſent, en élevant la voix & le futur, en la baiſſant. Cette inflexion de voix, dans une ou pluſieurs ſillabes d'un même mot, fait preſque toute la différence des tems des verbes. Ils ont trois genres, qu'ils diſtinguent par trois articles: toutes les créatures vivantes ſont

* Cela eſt expreſſément contre leur Loi, par laquelle le Proféte *Pſalmanaazaar* leur deffend, de la part de Dieu, de ſacrifier des enfans à d'autres qu'à lui. Voyez le chap. 4.

ſont, ou du maſculin, ou du feminin; & toutes les choſes inanimées ſont du neutre. Leurs noms ont tous les cas ſemblables, un ſingulier & un plurier ſeulement. Comme je n'ai pas deſſein de faire ici une grammaire, je me contenterai de dire en général, que cette langue eſt aſſez aiſée, fort riche & fort harmonieuſe, mais difficile à prononcer. Si on demande d'où elle eſt dérivée, je repondrai qu'il n'y a que la ſeule langue du Japon avec laquelle elle ait du raport. Cependant on trouve quantité de mots, qui paroiſſent venir de pluſieurs autres langues, en changeant ſeulement, ou la ſignification ou la terminaiſon.

Il ſemble que les Japonnois, qui ſelon la plus commune opinion, ſont originaires de la Chine, d'où leurs Ancêtres ont été bannis, auroient deu au moins en conſerver la langue; mais les meilleurs Auteurs veulent nous perſuader qu'un grand nombre de Chinois, ayant été véritablement réléguez par leurs Compatriotes dans les Iſles du Japon, qui étoient alors inhabitées, en punition de quelque ſoulevement contre leur Prince, ils conceurent tant de haine contre leur Pais, qu'ils réſolurent non

non ſeulement de prendre des coûtumes & de ſe gouverner par des Loix, toutes contraires à celles des Peuples dont ils ſortoient, mais même d'oublier leur langue naturelle pour en inventer une qui ne pût être entenduë des Chinois, qu'ils vouloient oublier, & avec leſquels ils ne vouloient plus avoir aucun commerce ni liaiſon. De quelque raiſon qu'on puiſſe appuyer cette conjecture, on a peine à comprendre que tout un Peuple puiſſe venir à bout d'une telle entrepriſe, & qu'un ſi grand changement ſe ſoit pû faire, ſans qu'il en paroiſſe au moins quelque trace dans les mots, ou dans le tour de la phraſe : car il n'y a pas dans le monde deux langues plus oppoſées que l'eſt celle de la *Chine* avec celle du *Japon*. Quoi-qu'il en ſoit, les Formoſans ont apporté avec eux la langue du *Japon*, ils l'ont conſervée ſans aucune altération, au lieu que les Japonnois la changent tous les jours, retranchent des mots & en adoptent de nouveaux, ce qui fait la grande diverſité qui ſe trouve à preſent entre le langage du *Japon* & celui de *Formoſa*.

Les Japonnois écrivoient autrefois en fort petits caracteres ſemblables à ceux des Chinois ; mais depuis qu'ils ont eu com-

commerce avec les Formoſans, ils ont imité leur maniére d'écrire, comme étant beaucoup plus belle & plus aiſée, en ſorte qu'on voit à preſent trés-peu de perſonnes au *Japon*, qui ſe ſervent des caracteres Chinois.

Cette maniere d'écrire des Formoſans, leur fut enſeignée par leur Proféte *Pſalmanaazaar*, qui en leur donnant de nouvelles Loix, leur donna en même tems de nouveaux caracteres, qu'ils receurent apparemment avec autant de ſoumiſſion, mais avec moins de répugnance, que la barbare & cruelle Loi, à laquelle il les aſſujetit, en leur commandant de ſacrifier leurs propres enfans.

Leur Alphabet n'eſt compoſé que de 20. lettres qu'on lit de la droite à la gauche comme l'Hebreu. Le Deſſein ci contre en montre la figure & la valeur. Pour donner au Lecteur curieux quelque idée de cette langue, on a joint ici quelques mots familiers, avec l'Oraiſon Dominicale, le Simbole des Apôtres & les Commandemens de Dieu, écrits en caracteres Italiques, & qu'on a traduits mot pour mot.

L'Em-

L'Empereur ou le plus grand Monarque.	*Baghathaan Cheverеal.*
Le Roi.	*Bagalo* ou *Angon.*
Le Vice-Roi.	*Bagalendro* ou *Bagalender.*
Les Nobles.	*Os Tanos.*
Les Gouverneurs de Places.	*Os Tanos ſoulletos.*
Les Bourgeois.	*Poulinos.*
Les Païſans.	*Barhan.*
Les Soldats.	*Pleſſios.*
Un Homme.	*Banajo.*
Une Femme.	*Bajané.*
Un Fils.	*Bot.*
Une Fille.	*Boti.*
Un Pere.	*Pornio.*
Une Mere.	*Pornun.*
Un Frere.	*Geovreo.*
Une Sœur.	*Javraun,*
Un Parent.	*Arvauros.*
Une Iſle.	*Avia.*
Une Ville.	*Tillo.*
Un Village.	*Caſſeo.*
Le Ciel.	*Orhnio.*
La Terre.	*Badi.*
La Mer.	*Anſo.*
L'Eau.	*Ouillo.*

Du

DU SEIGNEUR L'ORAISON.

KORIAKIA VOMERA.

Nôtre Pere qui dans Ciel es,
Amy Pornio dan chin Orhnio viey,

ſanctifié *ſoit* ton nom, vienne ton
Gnayjorhe ſai lory, eyſodere ſai

Roiaume, faite *ſoit* ta volonté
Bagalin, Jorhe ſai domion

comme dans Ciel, &
apo chin Orhnio, kay

dans terre auſſi, nôtre Pain
chin Badi eyen, amy Khatſada

quotidien donne nous aujourd'hui,
nadakchion toye ant nadayi,

& pardonne nous nos offenſes,
kay radonaye ant amy ſochin,

comme nous pardonnons nos
apo ant radonem amy

offenſeurs, induy nous pas en
ſochiakhin, bagne ant kau chin

ten-

tentation, mais délivre nous du
malaboski, ali abinaye ant tuen

mal, car tien eſt Royaume,
broskaey, kens ſai vie Bagalin,

& Gloire, & toute Puiſſance
kay Fary, kay Barbaniaan

à tous ſiécles. Amen.
chinania ſendabey. Amien.

LA CHRETIENNE CROYANCE.

AI KRISTIAN NOSKIAYEY.

Je croi en Dieu tout Puiſſant
Jerb noskion chin Pagot Barbanian

Pere, Createur du Ciel & de la
Pornio, Chorbe tuen Orbnio kay tuen

Terre, & en Jeſus-Chriſt ſon
Badi, kay chin Jeſo-Chriſto ande

bien aimé fils nôtre Seigneur,
ebdoulamin bot amy Koriam,

qui conceu fut du Saint Eſprit,
dan vienen jorch tuen gnay Piches,

né

né de Marie Vierge, ſouffert
zieskeñ tuen Maria Boty, lakchen

ſous Ponce Pilate, été crucifié,
bard Pontio Pilato, jorh carokhen,

mort & enſeveli, deſcendu dans
bosken kay badakhen, mal-ſion chin

infernales places, troiſiéme jour
xana khie, charby nade

reſuſcité des morts, monté dans
jandaſien tuen bosken, kan-ſien chin

Ciel, aſſis à droite main de
Orhnio, xaken chin teſtar-olab tuen

Dieu ſon Pere tout Puiſſant, qui
Pagot ande Pornio Barhanian, dan

viendra juger vivans & morts.
foder banaar tonien kay bosken.

Je croi dans Saint Eſprit,
Jerh noskion chin Gnay Piches,

Sainte Catholique Egliſe,
Gnay Ardanay, Chſlae,

Communion des Saints, remiſſion
Ardaan tuen Gnayij, radonayun

des

des péchés, reſurrection de chair,
tuen ſochin, jandaſiond tuen krikin,

vie éternelle. Amen.
ledum chalminajey. Amien.

LES DIX COMMANDEMENS DE DIEU.
OS KON BELOSTOS TUEN PAGOT.

Ecoute ô Iſraël, je ſuis le
Giſtaye ô Iſraël, jerh vie oi

Seigneur ton Dieu.
Korian ſai Pagot.

I.

N' auras autre Dieu devant moi.
Kau zexe apin Pagot oyto jenrh.

II.

Ne feras te ſtatuë, ni image
Kau gnadey ſen Tandatou, Kau adiato

ſemblable aux choſes qui dans
bſekoy oios day chin

Ciel ſont, ou dans terre, ou
Orhnio vien, ey chin badi, ey

ſous terre dans l'eau, ni
mal badi chin ouillo, kau

adoreras, ni ſerviras les, car je
eyvomere, kau conraye oion, kens jerh

ſuis ton Seigneur Dieu jaloux,
vie ſai Korian Pagot ſpadou,

& je viſite les péchés du Pere
kay jerh lournou os ſochin tuen Pornio

ſur les enfans juſque dans
janda los botos pei chin

troiſiéme & quatriéme Génération
charby kay kiorbi Grebiachim

de ceux qui me haiſſent, &
dos oios dos jenrh videgan, kai

miſericorde je fais dans mille
ieltulda jerh gnadou chin janate

Générations de ceux qui m'-
Grebiachim dos oios dos jenrh

aiment & mes commandemens
chataan kai mios beloſtos

gardent.
nautuolaan.

Ne

III.

Ne prendras le nom de Dieu
Kau chexneer oi lory tuen Pagot

ton Seigneur vainement, car le
ſai Korian beiray, kens oi

Seigneur ne tiendra innocent
Korian kau avitere azaton

celui qui ſon nom prendra
oion dan ande lory chexneer

vainement.
beiray.

IV.

Souviens toi, tu ſanctifieras le
Velmen ido, ſen mandaar ai

Sabbat, ſix jours travailleras &
Chenaber, dekie nados farbey kai

feras tout ton ouvrage, mais
gnadey ania ſai farbout, ali

le ſeptiéme eſt le jour du
oi meniobi vie ai nade tuen

Sabbat de ton Seigneur, ne
Chenaber tuen ſai Korian, kau

travailleras dans ce jour, toi
farbey chin ai nade, ſen

ni ton fils, ni ta fille, ni
kau ſai bot, kau ſai boti, kau

ton ſerviteur, ni ta ſervante,
ſai ſger-bot, kau ſai ſgerboti,

ni l' étranger qui devant tes
kau oi janfiero dan ſplan ſai

portes es, car le Seigneur
brachos viey, kens oi Korian

a créé Ciel, Terre, Mer, &
chorheye Orhnio, Badi, Anſo, kai

tout qui dans eux ſont en ſix
ania dai chin oios vien chin dekie

jours, & le ſeptiéme repoſé,
nados, kai ai meniobe ſtedello,

c'éſt pourquoi il a benit le
kenzoy oi jkeneaye ai

ſeptiéme jour & ſanctifié l'a.
meniobe nade kay gnayfrataye oion.

Ho-

V.

Honore Pere & mere tiens,
Eyvomere Pornio kai Pornun ſoios,

afin que ſoient prolongés les tiens
ido areo jorhen os ſoios

jours dans terre, laquelle le
nados chin, badi, dnay oi

Seigneur ton Dieu donne-te.
Korian ſai Pagot toye ſen

VI.

Ne tueras.
Kau anakhounie.

VII.

Ne paillarderas.
Kau verfierie.

VIII.

Ne déroberas.
Kau lokieyr.

IX.

Ne diras faux témoignage contre-
Kau demech ſtel modion nadaan

ton frere.
ſai geovreo.

X.

Ne convoiteras la maiſon de
Kau voliamene ai kaa tuen

ton frere, ni convoiteras la
ſai geovreo, kau voliamene ey

femme de ton frere, ni ſon
bajane tuen ſai geovreo, kau ande

ſerviteur, ou ſa ſervante, ou
ſger-bot, ey ande ſger-boti, ey

ſon bœuf, ou ſon âne, ou
ande macho, ey ande ſignou, ey

quoi que ce ſoit à lui appartienne.
ichnay oyon tavede.

CHAPITRE XIX.

Des arts liberaux & mécaniques.

QUoi que les Japonnois ſoient de beaucoup inférieurs aux Européens, dans la connoiſſance des arts, cependant on peut dire, à leur avantage, qu'en quelque ſcience que ce puiſſe être, ils excellent par deſſus tous les Orientaux. Les Jéſuites & autres Miſſionnaires, qui ont rodé toutes les Indes, élevent fort le genie & l'adreſſe des Chinois; mais je ne croi pas qu'on doive tout-à-fait s'en rapporter à eux, car il eſt certain que les Japonnois les ſurpaſſent de beaucoup en ſubtilité & en vivacité d'eſprit. Pluſieurs d'entre eux, principalement les *Bonzes* paſſent toute leur vie à l'étude. Il eſt vrai que toutes leurs connoiſſances ſe ſentent des préjugez de leur éducation, & ſont offuſquées par les tenebres dans leſquelles ils ſont nés, mais on ne laiſſe pas d'entrevoir dans leurs enigmes, leurs Paradoxes, leurs ſentences obſcures & autres ambiguitez de cette nature, auxquelles ils s'appliquent.

entierement, qu'ils ſeroient capables de tout, s'ils avoient les ſecours & les connoiſſances des Européens, & s'ils étoient éclairés des lumieres de la Révelation.

Tous leurs livres de Theologie ne roulent que ſur l'explication des articles de leur Religion, & la deffenſe de leur culte Idolatre. Si dans leurs méditations & diſcours publics, il leur échape quelques raiſonnemens qui ſentent la Philoſophie, ils ne les puiſent que dans une compilation qu'ils ont faite, des opinions des plus anciens Philoſophes, qui leur ſont connus, & qui favoriſent leurs ſuperſtitions.

Les *Bonzes* ne ſont pas ſi abſolument attachez au ſervice de la Religion, & à l'étude de leur Philoſophie ou Theologie, qu'ils ne s'appliquent auſſi à d'autres ſciences: comme les Matématiques, la Médecine, les Loix &c. pluſieurs de leurs maiſons ſont de véritables Academies, où l'on enſeigne toutes les ſciences à la jeuneſſe. La difference qu'il y a entre les Japonnois & les Formoſans à cét égard, c'eſt que les *Bonzes* du *Japon* n'enſeignent de certaines choſes, comme par exemple la langue Grecque, que parmi leurs confreres, & qu'à *Formoſa* tous

tous ceux qui ont aſſez d'argent pour payer les *Bonzes*, ſont bien venus dans leurs écoles, pour apprendre tout ce qui s'y enſeigne. C'eſt ce qui fait que les Colleges de *Formoſa* ont de grands revenus, car tous les Princes, les Grands Seigneurs & autres perſonnes riches, y envoient leurs enfans, & y font de fort grands préſens.

A l'égard des Loix, ils en ont peu par écrit, car ils ne ſuivent que celles que la lumiere naturelle leur a enſeignées, ou que leurs Superieurs leur ont impoſées la volonté des Princes eſt une Loi parmi eux, il n'y a ni diſpute, ni querelle, ni animoſité, ni procés, quel qu'il puiſſe être, qui ne prénne fin dés que le Prince a parlé. Mais comme cette Puiſſance des Princes pouvoit avoir de mauvaiſes ſuites dans un Païs, où ils ſont en ſi grand nombre, la ſageſſe de *Meryandanoo* y a pourveu, comme nous l'avons veu * en bornant l'autorité des Rois & des Vice-Rois, & empêchant qu'ils ne rendiſſent les Peuples eſclaves. Peut-être étoit-ce dans la veuë de ſe faire craindre & reſpecter lui-même davantage, & qu'il crut que pour s'aſſeurer une Cou-

* Au chap. 3.

ronne, qu'il avoit ſi injuſtement uſurpée, il falloit commencer par ſe rendre le ſeul Souverain, abſolu dans toute l'étenduë de ſon Empire.

Les Médecins & Chirurgiens de *Formoſa* ſont trés-ignorans, mal adroits & peu expérimentez, quoi qu'ils ſoient généralement fort honorez.

La muſique n'y eſt pas connuë; cependant ils chantent & jouent des inſtrumens, comme nous verrons ci-aprés. Mais ils ſont grands Poëtes, principalement les *Bonzes*, qui compoſent non ſeulement des Himnes, mais qui font des Sermons tout en Vers. Ils affectent une grande briéveté dans leurs écrits, & s'attachent à exprimer beaucoup de choſes en peu de mots; ainſi ils négligent ſouvent des circonſtances, qui nous paroitroient fort eſſentielles dans une hiſtoire.

Lors qu'ils écrivent à quelque Prince, il eſt ſurprenant de voir en combien peu de paroles ils expoſent l'affaire dont ils parlent, quoi qu'ils n'omettent jamais rien de tant ſoit peu néceſſaire à l'éclairciſſement du fait.

Quelques-uns d'entre eux font grand cas de l'éloquence: & les *Bonzes* s'en ſervent avec beaucoup d'art dans leurs

Ser-

Sermons, n'oubliant rien de ce qui peut contribuer à émouvoir le cœur de leurs auditeurs, & à les perſuader de la verité de ce qu'ils leur prêchent.

Les Formoſans ne manquent point de Peintres fort habiles; quoi qu'ils n'aient pas encore porté les Régles du deſſein auſſi loin que les Européens, leurs graveurs & leurs ſculpteurs font pourtant des ouvrages trés curieux.

Leur poterie de porcelaine eſt aſſûrément la plus belle de tout l'Orient, & s'ils avoient connoiſſance de la maniére dont nos Artiſans font certains ouvrages qu'on leur porte, & qu'ils admirent, ſans doute qu'ils ſeroient bien-tôt auſſi habiles que nous.

Ils ne ſçavent point encore comment nous faiſons la chandelle ni la bougie, ils ne brûlent que de l'huile; les Païſans à la Campagne ſe ſervent de torches de Pin, de paille ou de quelque autre matiére combuſtible, ou trempée dans l'huile.

Ils ont appris des Hollandois à faire une ſorte de papier de ſoie, à peu prés ſemblable au nôtre, mais beaucoup plus fin. Avant ce tems-là, ils n'écrivoient que ſur des planches de cuivre, ou ſur du parchemin.

J'ai dit dans le chapitre XII, où j'ai expliqué toutes les différentes ſortes d'habits des Formoſans, que leurs ſouliers ſont faits comme des *ſandales*, j'ajoûterai ici que ne ſachant pas apprêter le cuir, comme on fait en Europe, & celui qu'on leur porte, étant trop cher pour que tout le monde s'en puiſſe ſervir, les ſouliers du commun peuple ſont faits d'écorce d'arbre, c'eſt à dire le deſſous ou la ſemelle, car pour le deſſus, il eſt de cuir de bêtes ſauvages, qu'ils apprêtent du mieux qu'ils peuvent.

La verrerie eſt encore inconnuë, non ſeulement à *Formoſa*, mais même dans tout l'Orient. Lors que les Japonnois virent des miroirs pour la premiere fois, ils en furent ſi charmez qu'ils donnoient un demi copan * à un matelot pour un petit miroir de 4 ſols: mais depuis que les Vaiſſeaux y ont été plus frequemment, cette marchandiſe y a beaucoup diminué, néantmoins on y peut encore gagner deux cens pour cent.

Quelques grands Seigneurs ont des vitres dans leurs maiſons, mais cela eſt fort rare: on ſe ſert ordinairement d'une étoffe de

* Piéce de monnoie d'or peſant 4 onces. Voyez ci-aprés le Chapitre 29.

de ſoie cirée fort fine, ou de leur papier de ſoie.

Ils font des ouvrages à l'éguille, qui ſont inimitables pour la délicateſſe du travail, & la varieté, & le mêlange des couleurs, mais en quoi ils excellent le plus, c'eſt dans le rafinement des métaux. Ils en ont de toutes les ſortes, & ils ſavent les mêler ſi à propos, qu'aſſûrément on peut dire, qu'en cela, ils ſurpaſſent de beaucoup les Européens. Nous verrons dans le chapitre ſuivant, juſqu'à quel dégré de fineſſe & de dureté, ils travaillent le fer & l'acier. Leurs Laboureurs ſont aſſés adroits à cultiver la terre ſelon la qualité du terroir, mais ils ſont un peu pareſſeux; ce qui eſt aſſés ordinaire dans les païs chauds. Il eſt hors de doute que les Japonnois, qui apprennent tous les jours quelque choſe de nouveau, par le Commerce qu'ils ont avec les Hollandois, ſe perfectionneroient beaucoup dans les arts, s'ils n'avoient pas un grand fonds de mépris pour tout ce qu'il y a de gens qui gagnent leur vie du travail de leurs mains. Je n'en puis deviner la raiſon; mais ſi l'averſion qu'ils ont naturellement pour toute ſorte de Marchands ou Négocians, vient, comme ils diſent, de l'extrême

horreur qu'ils ont pour le menſonge, parce qu'il leur paroît inſéparable de cette profeſſion, on peut croire que c'eſt pour la même raiſon qu'ils mépriſent les Artiſans, parce qu'ils ne peuvent guere s'empêcher de mentir pour faire valoir leur travail. Il faudroit connoître plus à fonds que je ne fais le naturel & le tempérament de ces Peuples, pour juger ſainement de leurs maximes; celui qui m'a fourni la matiére de cet ouvrage, quoique Japonnois, eſt ſorti trop jeune * de ſon pais, & eſt encore trop prévenu en faveur de ſa nation, pour prétendre tirer de lui des éclairciſſemens ſincéres là-deſſus.

* à l'âge de 19. ans.

CHAPITRE XX.

Des armes le plus en uſage au Japon *& à* Formoſa.

IL n'y a perſonne qui ne ſache que les Japonnois ne ſe ſervent pas des mêmes armes que les Européens. S'ils ont des mouſquets & des fuſils, ils ſont encore fort rares parmi eux. Les Jéſuites & les Hol-

Hollandois leur en ont porté quelques-uns, qu'ils gardent dans leurs cabinets, comme des raretés, qu'ils font voir à ceux qui leur rendent viſite. Voici les armes & machines de guerre dont ils ſe ſervent.

A l'aproche des murailles d'une ville, lors qu'ils veulent y faire bréche, ils ſe ſervent d'une machine qu'ils appellent *Tranhos*, & qui reſſemble aſſés aux Béliérs* des Anciens. Leurs *Fachos* ſont des eſpéces de bombes faites d'un certain bois fort dur, couvertes de lames d'acier tranchantes, entre leſquelles ils attachent de la poix, de la raiſine & autres matiéres combuſtibles qu'ils allument: ils les lancent par le moien d'une machine de bois garnie de fer, qu'ils appellent *Keray* faite à peu prés comme une arbalête, qu'ils bandent à force de bras.

Ces

* Machine de guerre dont ils ſe ſervoient pour abatre les murailles d'une ville. C'étoit une poutre ſemblable à un mât de Navire, d'une grandeur & d'une groſſeur prodigieuſe dont le bout étoit armé d'une tête de fer proportionnée au reſte, & ſemblable à celle d'un bélier. Cette poutre étoit ſuſpenduë & balancée par le milieu avec de gros cables, tirée & repouſſée avec violence par un grand nombre d'hommes. *Voiez Joſeph, Hiſt. des Juifs l. 3. ch 15. Jule Cæſar, Comment. l. 2.*

Ces *Fachos* en ſortent avec tant de force, que les tranchans d'acier qui ſont autour, pourroient facilement couper trois ou quatre hommes tous à la fois.

Ils ſe ſervent dans le Combat de ſabres, de piques, de demi piques, d'arcs & de fleches: ils ſont ſi adroits dans le maniement de ces derniéres, qu'il n'y a point d'Européen qui tire plus juſte un coup de fuſil: ils peuvent même tirer dix fleches, dans l'eſpace de tems qu'il faut, pour tirer deux coups d'une arme à feu. Leurs ſabres ſont généralement eſtimés dans tout l'Orient: ils ſont ſi bien trempés, qu'il s'en trouve beaucoup qui pourroient couper d'un ſeul coup un gros arbre ou une barre de fer de deux pouces en quarré, ſans en gâter le tranchant en aucune maniére. Ils ont coûtume de forger leurs poignards, avec un certain mêlange de métaux empoiſonnés, qui rendent les bleſſures, quelque légéres qu'elles puiſſent être, toûjours mortelles, à moins qu'on ne coupe ſur le champ, toute la chair qui eſt autour de la plaie, où même la partie entiére qui aura été offenſée. Tous leurs fers de piques, de lances & de fléches ſont faits du même métal.

Cette pratique eſt condamnée par les Eu-

Européens, ils ont raiſon; mais je ne ſai ſi les Orientaux ne pourroient pas auſſi juſtement leur reprocher leurs Canons, leurs Mortiers, leurs Carcaſſes, leurs Bombes, leurs Fourneaux, leurs Mines, leurs Brûlots, leurs Machines infernales* & cent autres inventions diaboliques, que la guerre autoriſe & que l'humanité condamne. Les Japonnois prétendent qu'il n'importe de quelle maniére on ſe défaſſe de ſes ennemis, & que la mort la plus certaine & la plus prompte eſt à préférer en ces occaſions, plus de morts moins d'ennemis, diſent-ils, & plûtôt on voit la fin de la guerre.

Quoi qu'il en ſoit, les ſoldats Indiens ne ſe ſervoient autrefois que des armes fabriquées dans le *Japon*; mais à préſent, l'Empereur en a deffendu la ſortie, ſous peine de mort, en ſorte qu'on n'oſe pas même en apporter à *Formoſa*. Cependant le Roy en a un Magazin bien fourni & bien entretenu, & malgré la deffenſe, on

* C'eſt ainſi qu'on appelle certains bâtimens pleins de feux d'artifices, tels que ceux que les Anglois envoyerent en 1692. & 1695. en pluſieurs endroits des Côtes de France, & qui auroient infailliblement, & en peu de minutes, reduit des Villes toutes entiéres en cendres, ſi on les avoit fait joüer à propos.

on ne laiſſe pas d'en tranſporter ſecrétement une grande quantité à la Chine & ailleurs, puis qu'on en vend publiquement à Luçon & à Goa.

Les frondes ont été auſſi fort en uſage au *Japon*, mais à preſent on s'en ſert rarement.

CHAPITRE XXI.

Des inſtrumens de Muſique les plus ordinaires au Japon *& à* Formoſa.

LA Muſique a preſque toûjours été inconnuë dans tout l'Orient. Cependant on y a veu de tout tems des inſtruments qui reſſemblent aſſés à nos tambours, nos timbales, nos trompetes, nos flutes, nos flageolets, nos luths & nos harpes; mais depuis que les Européens y ont été, & que les Jeſuites & autres Miſſonnaires s'y ſont établis, les Indiens, les Chinois & généralement tous les Orientaux ont été ravis en admiration d'entendre la muſique de leurs Egliſes, leurs chants, leurs orgues, leurs violons, leurs claveſſins, & tous les autres inſtru-

inſtruments de Muſique qu'ils ont introduits dans le ſervice divin. Ils y ont pris tant de goût, & ſe ſont tellement attachés à cet art, que dans pluſieurs endroits de l'Aſie, ils approchent de prés nos meilleurs Muſiciens. Ils s'en ſervent dans leurs fêtes, leurs mariages, leurs ſacrifices, & principalement quand ils ſacrifient des enfans. * Cependant les Formoſans ne s'en ſont point encore entêtés. Ils ont retenu leur ancienne métode de chanter & de jouer des Inſtruments, s'il eſt vrai que leur maniére de chanter ſe puiſſe appeller métode, car à la reſerve de quelques priéres particuliéres que leurs Prêtres chantent, le peuple ne ſe met guére en peine, ſi ſa voix s'accorde avec la leur, chacun chante ſur quel ton il lui plaît, ce qui ne leur paroît pas ſi ridicule que nous pourrions nous l'imaginer, parce qu'ils ne ſavent pas mieux faire, & qu'ils y ſont accoûtumés: au contraire toutes ces differentes voix & tous ces tons diſcordans, leur paroiſſent d'une Harmonie admirable.

Leurs Inſtruments ne s'accordent pas mieux

* Il y a une Secte dans le *Japon* qui ſacrifie des enfans comme à *Formoſa*; mais elle eſt fort peu ſuivie, & ils n'en ſacrifient pas à proportion un ſi grand nombre qu'à *Formoſa*.

mieux: ceux dont ils ſe ſervent dans le Temple le plus ordinairement, ſont le Tambour, le Tabourin, ou Tambour de Baſque, la Trompette, le Claveſſin, le Luht, la Flûte, ou le Flageolet: car pour la Harpe, ils n'en jouent jamais dans les Temples.

Les Timbales ne ſont en uſage, à *Formoſa*, qu'en tems de Guerre, & lors qu'ils ſont prêts à livrer Bataille: mais elles ſont ſi grandes qu'ils ſont obligés de les mettre ſur le dos d'un Eléfant.

CHAPITRE XXII.

De la maniére d'élever les enfans à Formoſa.

J'Ai déja dit que chaque femme dans une famille a ſoin de ſes propres enfans; cela n'empêche pas que les nobles & les perſonnes riches n'aient des domeſtiques, qui les ſoulagent dans cette occupation. Ils élevent leurs enfans avec grand ſoin, & tant les meres que les nourriſſes, & autres domeſtiques, veillent ſur leurs beſoins avec toute l'application poſſible. On les couvre fort légérement avec de petits habits de Soie

ou de Cotton, mais jamais on ne les emmaillote, comme on fait en Europe. Les païſans même négligent de les couvrir, & dés qu'ils ont deux ans, ils les laiſſent courir tout-nuds dans les champs & dans les bois. Ils commencent dés l'age de trois ans à leur faire apprendre à lire; il y en a beaucoup qui à cinq ans liſent & écrivent fort bien. Ces Enfans ont naturellement de l'eſprit & de la vivacité, & apprennent facilement tout ce qu'on veut leur enſeigner. Depuis cinq ans juſqu'à huit, on les inſtruit dans les Principes de la Religion & de la Morale, & comme ils ſe doivent comporter en Compagnie. Dés qu'ils ont atteint l'age de huit ans, on les envoie à l'Ecole, ou dans les Academies des *Bonzes*, mais jamais plûtôt, parce qu'ils croient que les enfans avant cet âge, n'ont pas encore le jugement aſſés meur, pour comprendre ce qu'on leur veut enſeigner: cependant il y en a qui les envoient à des écoles particuliéres avant 7 ans. Si les meres ſont ſoigneuſes de leur fournir tout ce dont ils peuvent avoir beſoin, les Peres ne ſont pas moins vigilans à empêcher qu'ils ne perdent leur tems. Ils examinent ſouvent le progrés qu'ils font; mais ils ne les batent jamais,

à

à moins que ce ne ſoit pour les corriger de quelque vice conſiderable auquel il les voient enclins ; Car les Formoſans & tous les Japonnois en général, ſont naturellement fiers, arrogans & opiniatres, ils ne peuvent ſouffrir de ſe voir maltraiter ; il arrive même ſouvent que des domeſtiques, qui ſont battus mal à propos, ou trop ſéverement punis, tuent leurs maîtres. Lors donc que leurs enfans négligent leurs exercices, bien loin de les battre ou de les menacer, ils les avertiſſent avec douceur de leur devoir, les repiennent de leurs fautes, & par toutes ſortes de raiſons, s'efforcent de les perſuader de ſe corriger, tantôt en leur propoſant l'exemple de leurs Camarades, qui ſont plus ſages ou plus habiles qu'eux, ou en les encourageant par des promeſſes, & des récompenſes quand ils font bien, de ſorte qu'à meſure qu'ils croiſſent en âge, la raiſon ſe fortifie, & les porte inſenſiblement à quitter d'eux-mêmes le vice & à embraſſer la vertu. L'expérience a fait voir, que cette métode eſt ſouvent la plus ſeure: ce qui eſt certain, c'eſt qu'on voit communément à *Formoſa* des enfans depuis 6 juſqu'à 9 ans, avoir autant de modeſtie dans leurs diſcours & de ci-

civilité dans toutes leurs maniéres, que des hommes faits, & certainement cela eſt admirable, & ſeroit difficile à croire, ſi le rapport de pluſieurs Voiageurs ne nous le confirmoit pas.

CHAPITRE XXIII.

Des Marchandiſes qu'on trouve à Formoſa *& de celles qui y manquent.*

LA grande quantité d'or, & d'argent qu'on y trouve, eſt ce qui leur apporte le plus grand profit : car dans *Gad Avia*, ou *Kaboski*, il y a deux mines d'or, & deux de cuivre rouge. Dans le Grand *Peorko*, une d'or & une d'argent: dans l'une des deux Iſles des voleurs, deux d'argent : & dans l'autre une d'or. Quoi que le métal qu'on tire de cette derniére, ne ſoit pas fort eſtimé dans le *Japon* ni ailleurs, parce que ce n'eſt pas un or pur, il ne laiſſe pas pourtant d'être fort recherché à *Formoſa*, parce qu'il eſt plus propre à certains uſages que de l'or plus pur: ainſi ſans parler de cette mine, il y a dans *Formoſa* 3 mi-

mines d'or, & trois mines d'argent, fort abondantes, qui appartenoient autrefois au Vice-Roi d'aujourd'hui; mais à preſent, l'Empereur & le Roi ont chacun un tiers de tout ce qu'on en tire. Le ſurplus appartient à ceux qui font travailler, ſur quoi ils paient les ouvriers qu'ils emploient.

Les Formoſans eſtiment plus l'argent à proportion que l'or, ſoit parce qu'ils en trouvent la couleur plus belle, à cauſe de ſa blancheur, ou que les mines d'or étant plus abondantes que celles d'argent, l'or y ſoit plus commun.

Ils n'ont point de mines de fer ni d'acier, mais les Japonnois qui en ont, leur en portent; c'eſt pour cette raiſon que le fer, l'acier & le cuivre jaune qu'on leur porte eſt plus eſtimé chés eux que l'or & l'argent: car pour le cuivre rouge, leur mine de *Peorko* leur en fournit aſſés, pour le rendre commun. Tous les uſtenciles dont ils ſe ſervent, ſont ordinairement d'or, ou d'argent, & leur poterie de Porcelaine. Les Temples, ſoit dans les Villes, ſoit à la Campagne, ſont pour la plûpart couverts d'or, cependant depuis que les Hollandois leur ont porté du fer, pour en avoir de l'or, ils l'ont moins prodigué.

Ils

Ils n'ont ni plomb ni étain, mais ils en tirent des Iles voiſines, où il s'en trouve des mines trés abondantes.

La Soie & le Cotton eſt ce qu'il y a de plus commun dans le pays, ils en font de trés beaux ouvrages, dans lesquels ils mêlent de l'or & de l'argent avec beaucoup d'art & de délicateſſe. Ils ont une ſorte de Cotton qui croît ſur des arbres dans des eſpéces de petits ſacs, qui eſt le plus fin & le plus recherché, celui qui vient ſur de petits arbriſſeaux ſemblables à des chardons, eſt plus groſſier. La plus grande & la plus commune occupation des femmes eſt de travailler ce Cotton, dont elles font des toiles, des tapis, & une infinité d'autres ouvrages, d'une fineſſe & d'une beauté ſurprenante: il y a des ouvriers qui en font auſſi une ſorte de velours & de peluche fort eſtimée. Ils ne font aucuns ouvrages de laine, moins par la mauvaiſe qualité de leurs laines, que parce qu'ils ne ſavent pas la préparer: mais ils ont des draps, des ſerges & des ratines qu'ils tirent des Hollandois en abondance. Ils font auſſi des étoffes de Cotton & de Poil: & comme il ne croît ni lin, ni chanvre dans toute l'Iſle, ils n'ont point d'autres toiles que celles qu'on leur porte de l'Europe.

CHAPITRE XXIV.

Des eſpéces d'Animaux particuliers à ce Païs.

IL eſt ſeur que presque toutes les ſortes d'animaux qui ſe voient en Europe ſe trouvent à *Formoſa*, cependant il y en a pluſieurs autres qui nous ſont inconnus, ou dont l'eſpéce ne ſe multiplie pas en Europe; Car ſi on y en voit quelques-uns, ils viennent de ces païs-là, ou des autres endroits de l'Aſie ou de l'Affrique, où ils naiſſent: tels ſont les Eléfants, les Rinoceros, les Chameaux, tous animaux domeſtiques, fort privés & d'une grande utilité chez eux. Parmi les bêtes fauves on y trouve des Lions, des Ours, des Léopards, des Tigres, des Taureaux ſauvages, des Singes, des Crocodiles; mais on ne connoit là, non plus qu'ailleurs, comme je croi, ni Dragons, ni Licornes, ni Griffons, ce ſont des animaux auſſi imaginaires que le Phenix, & qui ne ſe trouvent nulle part que dans le cerveau de ceux qui les ont imaginez. Mais outre ceux dont je viens de parler & quel-

quelques poiſſons extraordinaires, on y voit des ſerpens qui ſont ſi familiers, qu'ils s'entortillent autour du corps d'un homme ſans lui faire aucun mal, quoi qu'il s'en trouve d'une autre eſpéce qui ſont fort dangereux, principalement lorſqu'on les irrite. Ils nourriſſent des crapaux dans leurs maiſons exprés pour en tirer tout le Venin qui s'y peut amaſſer, des belettes qui mangent les ſouris comme les chats, & des tortues dans leurs Jardins. Ils ont encore une autre ſorte d'animal fait à peu prés comme un lézard, qu'ils appellent *Varchiero*, c'eſt à dire perſécuteur des mouches : la peau en eſt unie & claire comme du verre, paroiſſant de mille couleurs différentes ſelon les différentes ſituations ou mouvemens de ſon corps. Mais c'eſt une choſe ſurprenante de voir avec quelle adreſſe & legereté il pourſuit & attrape les mouches, quelque part qu'il les voie, ſur la table, ſur les viandes, ſur les liqueurs, il eſt fort rare qu'il manque ſon coup : ces animaux ſont fort communs par tout le *Japon*, & j'ai oui dire qu'on en trouve auſſi à l'Amérique.

CHAPITRE XXV.

Des Fruits de la terre.

NI l'orge ni le froment ne croiſſent point dans l'Iſle de *Formoſa*, la raiſon en eſt, que le Soleil y étant trop ardent, & le terroir ſec & ſablonneux le grain y brûle avant que de venir en maturité, mais en récompenſe la terre produit ungrand nombre de racines, dont on fait de trés bon pain; il y en a principalement de deux ſortes qui ſervent à cét uſage, qu'ils appellent *Chutok* & *Magnok* *: ces deux Racines ſe ſément comme la navette. Quand elles ſont meures, elles ſont plus groſſes que la cuiſſe. La recolte s'en fait deux fois, ſouvent trois fois l'année, quand la ſaiſon eſt bonne. Si-tôt qu'on les a arrachées, on les coupe par morceaux pour les faire ſecher au Soleil, aprés quoi on en fait de la farine fort aiſément. Cette farine ſe mêle avec du lait & de l'eau, du ſucre, & des Epices, puis l'on

* Celle dont on fait le pain de Caſſavre à l'Amérique s'appelle auſſi *Magnok*, & eſt de la même eſpéce.

l'on en fait une pâte qui ſe cuit au four : ce pain eſt blanc comme neige, & c'eſt ce que les Naturels du pais appellent *Khatzadao*. Ils font quelquefois du pain de froment qu'on leur apporte de dehors; mais il eſt trop cher pour que le commun peuple en puiſſe manger. Ils ont une autre ſorte de pain fait de Riz, bouilli avec du ſaffran qu'ils appellent *Kdelkh*, qui a quelque rapport avec le *Pudding* d'Angleterre; mais ce pain ne ſe garde pas comme le premier.

Le Riz, comme nous avons déja dit ailleurs, * eſt ce qu'il y a de plus commun : il y croît fort épais, & la récolte s'en fait deux fois l'année. Ils ne ſe ſervent point de faux, ni de faucilles, mais d'un inſtrument fait comme un couteau, avec lequel ils le coupent tuiau à tuiau, une paume au deſſous de l'épi. Ils portent leur moiſſon chés eux, ſans la batre, ils la pendent par Gerbes pour les faire ſécher plus vîte, & quand ils en ont beſoin, ils ne font que froiſſer les épis pour en tirer le grain.

Il y a quelques endroits où il croît du raiſin, dont on fait même du vin : mais le peu qu'on en tire, n'eſt pas bon, de

* Chap. 12.

ſorte que tous les vins & autres liqueurs de l'Europe qu'ils boivent, leur viennent par les Hollandois, qui les leur vendent bien cher. Les boiſſons du pais ſont de l'*Ar-magnok*, du *Pontet*, du *Charpok*, du *Chilak*, du *Caffé*, du *Thé*. Nous expliquerons toutes ces liqueurs l'une aprés l'autre.

L'Ar-magnok eſt une liqueur trés ſaine & aſſés agréable : voici comme ils la font. Ils préparent une certaine quantité de Riz, qu'ils font bouillir dans de l'eau de fontaine, juſqu'à ce qu'il s'épaiſſiſſe aſſés, pour en pouvoir faire des boules groſſes comme le poing, qu'on fait ſecher au Soleil : puis on les fait encore bouillir dans de pareille eau de fontaine, un eſpace de tems ſuffiſant pour les diſſoudre : on vei ſe enſuite cette eau dans de grands vaiſſeaux de terre, où on la laiſſe fermenter ; elle y devient auſſi forte & même plus forte que la biere d'Angleterre, & plus on la garde, & plus elle prend de force : ils la boivent en trempant du pain de *Magnok* dedans, ce qui lui donne un goût merveilleux ; c'eſt pour cela qu'ils appellent cette liqueur *Ar-magnok*, comme qui diroit le camarade du *Magnok*.

Le *Pontet* eſt une liqueur qui coule de cer-

certains arbres qu'on ſaigne dans les ſaiſons de l'année propres à cela, on y mêle du ſucre, & quand cette liqueur a été gardée quelque tems, le goût approche fort de celui de la biere d'avoine.

Le *Charpok*, c'eſt le nom du fruit d'un arbre & de la liqueur qu'on en tire: cet arbre reſſemble au noyer, mais ſon fruit a cela de particulier, qu'au lieu de pendre aux branches, auſquelles il eſt attaché, il ſe tient droit au deſſus & ſemble vouloir toûjours s'élever plus haut, quoi qu'il ſoit fort peſant. Ce fruit a la forme & la groſſeur à peu prés d'une citrouille: quand il eſt meur, on le perce d'outre en outre, pour en faire ſortir une eau qui eſt d'elle-même ſi forte qu'elle enivreroit ſans comparaiſon plus que toutes les liqueurs les plus fortes de l'Europe, ſi le fruit étoit preſſé.

Le *Chilak* eſt fait avec une poudre ſemblable à celle du *Caffé* brûlé, qu'on fait bouillir de même dans de l'eau ou du lait, mais il ſe boit toûjours froid, au lieu que le *Caffé* ſe boit chaud.

Le *Thé* & le *Caffé* ſe ſervent de même qu'en Europe, mais ſans ſucre.

Les Formoſans ont d'autres liqueurs moins fortes & fort agréables, par exem-

ple le *Bullan*, qui ſe fait avec des pommes ou des poires comme le Cidre ou le Poiré, ou avec des oranges & des citrons comme de la limonnade, ou avec d'autres fruits. Le breuvage ordinaire du commun peuple c'eſt de l'eau & du lait.

On trouve *à Formoſa* de toutes ſortes de fruits en abondance, des pommes, des poires, des prunes, de toutes eſpéces: des ceriſes, des noix &c. des melons par excellence, des figues, des oranges, des citrons &c. Le ſucre y croît en pluſieurs endroits, & on y recueille des épiceries en quantité, comme du poivre & de la canelle, du giroffle, de la muſcade, des noix de Coco &c.

Les arbres raportent du fruit deux fois l'année, & les figuiers trois fois, ſouvent quatre; mais tous ces fruits en général ſont incomparablement plus beaux & de meilleur goût qu'en Europe. Il ſemble que la terre ait une vertu particuliére pour amener les fruits en leur maturité. Il y a véritablement quelques endroits en Europe, même en Angleterre, où l'on trouve certains arbres qui rendent une liqueur, dont on fait une ſorte de vin qui ſe peut boire; mais

mais qu'on les perce tant qu'on voudra, & dans quelque tems que ce ſoit, il eſt ſeur qu'il n'en ſortira pas dans un an la 10. partie de ce qu'on en tire à *Formoſa* dans un mois, & il s'en faut bien que ce que l'on en tire ſoit ſi bon.

CHAPITRE XXVI.

Des choſes que les Formoſans mangent le plus ordinairement.

OUtre le pain & les fruits dont nous venons de parler, ils peuvent manger de pluſieurs ſortes d'animaux; car quoi que la Metempſicoſe ou la tranſmigration des ames, ſoit l'opinion dominante & preſque générale du Pais, cependant ils n'en concluent pas, comme font la plûpart des autres Orientaux, qu'il ſoit deffendu de manger d'aucun animal. Le nombre de ceux dont la Loy leur deffend l'uſage, eſt beaucoup au deſſous de celui, dont il leur eſt permis de manger; car à la reſerve du bœuf, du veau, du mouton, de l'agneau, du pigeon & de la tourterelle, ils peuvent manger de toutes les eſpeces d'animaux,

toute ſorte de volatille & de venaiſon, excepté le Cerf & le Daim : toute ſorte de poiſſon de mer ou de riviére, ſans exception. Ils mangent communément la chair de venaiſon, ou de volaille crue, ou s'ils la font rôtir, c'eſt ſi peu qu'à peine lui donnent-ils le loiſir de s'échauffer. Mais ce qui paroîtra ſans doute étrange aux Européens, c'eſt qu'ils mangent les ſerpens, & qu'ils les eſtiment un manger délicat : il eſt vrai qu'avant de les apprêter, ils ont ſoin d'en tirer tout le venin, en les battant avec des verges, juſqu'à ce qu'ils s'apperçoivent que tout le venin ſoit monté à la tête, laquelle ils coupent promptement & alors il n'y a plus rien à craindre. Cependant ſi la chair des ſerpens eſt bonne, il ne doit pas être ſurprenant que des gens qui ont eu l'aſſeurance d'en goûter une fois, ſe ſoient accoûtumez enſuite à en manger, l'ayant trouvée à leur goût, & ne s'en étant pas ſentis incommodés. Mais on ne peut entendre parler, ſans horreur, de leur coûtume de manger de la chair humaine. Les corps de ceux qui ont été exécutés par Juſtice, ſont expoſés en vente, & ceux qui veulent s'en régaler peuvent en acheter à leur diſcretion. Ils la mangent le plus ſouvent

toute

toute cruë, & ſans aucun autre aſſaiſonnement qu'un peu de poivre & de ſel. Je ne ſai comment une telle coûtume a pû s'introduire parmi des hommes. Certainement il faut convenir que la raiſon eſt ſujette à d'étranges bouleverſemens. Car il n'eſt pas concevable qu'un homme puiſſe naturellement chercher à manger ſon ſemblable; mais s'il eſt vrai que l'habitude ſoit une ſeconde nature, & que des uſages receus chez ſoi, & avec leſquels on s'eſt familiariſé dés l'Enfance quelque barbares & déraiſonnables qu'ils paroiſſent à d'autres, paſſent pour juſtes, innocens & permis, je croi qu'on devoit avoir plus de compaſſion pour le Japonnois, * qui aiant été excité à Londres à manger de la chair d'un pendu pour juſtifier ce qu'il avoit avancé, en a effectivement mangé, & qu'on n'a pas eu raiſon de le maltraiter comme on a fait, car ceux qui l'ont incité à en manger, & qui lui en ont porté, ſeulement pour ſatisfaire leur curioſité, ont eu beaucoup plus de tort que lui. La charité Chrêtienne demandoit qu'on eût

* C'eſt celui qui m'a fourni les mémoires de cét ouvrage, quelqu'un trouvant mauvais qu'il eût mangé de la chair d'une femme qui avoit été pendue, & qu'il s'en vantât, lui donna pluſieurs coups.

égard à la foibleſſe d'un Néophite de 8. ou 10. mois, encore tout plein des préjugés de ſon éducation : & il eſt étonnant que parmi des Chrêtiens, auxquels St. Paul ordonne de *ſupporter les foibles en la foi*, * il ſe ſoit trouvé des gens, d'ailleurs éclairés, qui ſe ſoient ſi fort prévenus là deſſus, qu'ils n'aient pas craint de ſoutenir que pour cela ſeul, il méritoit la mort.

CHAPITRE XXVII.

Des Maladies particuliéres aux Formoſans & des Remedes qu'ils y apportent.

LA plus grande & la plus dangereuſe maladie dont les habitans de *Formoſa* ſoient quelquefois frappés, c'eſt la Peſte. Ils ne l'attribuent à aucune cauſe naturelle, mais ils croient que le Soleil, la Lune & les Etoiles conviennent enſemble de leur envoier cette calamité, pour les punir de leurs crimes, ou que les malins Eſprits qui ſe plaiſent à leur faire du mal

* Edit. aux Rom. ch. 14.

mal leur cauſent cette maladie, c'eſt pourquoi-ils ont bien plûtôt recours aux ſacrifices qu'aux Médecins. Ce mal néantmoins ne leur arrive pas fréquemment, il y a déja 170. ans & plus, qu'ils n'en ont été affligés. Lors qu'il commence à ſe faire ſentir, ils quittent tous leurs maiſons, & vont habiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, leſquelles dans un autre tems ſont deſertes, à cauſe de la trop grande ſubtilité de l'air qu'ils croient alors fort ſain. Ils cherchent enſuite quelque ſource d'Eau vive, dont ils boivent le plus qu'ils peuvent, ne mangeant que des herbes & des fruits : tant que le mal dure ils continuent ce Regime de vie, & ne retournent à leurs maiſons, qu'aprés que l'air eſt tout à fait purifié.

La goute & les fiévres intermittentes y ſont inconnuës, quoi que les fievres chaudes y ſoient fréquentes, auſſi bien que les maux de tête & d'eſtomac. Lors qu'ils ſe ſentent quelque indiſpoſition, ou qu'ils craignent que quelque maladie ne les ſurprenne, ils uſent du remede ſuivant : ils courent de toute leur force, l'eſpace d'une lieuë ou environ plus ou moins, ſelon que le malade ſe trouve avoir plus ou moins de vigueur; on lui

prépare pendant ce tems-là un breuvage, fait d'herbes & de racines, qu'il boit immédiatement aprés qu'il a fini ſa courſe, & pendant qu'il eſt encore tout échauffé, puis il ſe met au lit, où il ſe fait ordinairement ſuer, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement guéri.

Les Formoſans ſont fort ſobres, & c'eſt une des choſes qui contribuent le plus à leur ſanté; mais ils croient que le tabac eſt le plus ſouverain remede dont on puiſſe uſer pour prévenir toute ſorte de maladie. Ils diſent qu'il a la vertu de purger la tête & le corps de toutes leurs mauvaiſes humeurs; c'eſt pourquoi ils en font un grand uſage. Le commun peuple dans ſes heures de loiſir, s'aſſemble pour diſcourir & fumer, alors s'ils boivent quelque choſe ce n'eſt que du *Thé* ou du *Chilak*, qui ſont des liqueurs qui ne peuvent faire aucun mal quelque quantité qu'on en prenne; cette ſobrieté fait que les hommes, généralement parlant, vivent là plus long-tems qu'en Europe, & ne ſont pas ſi ſujets à tant de maladies. C'eſt une erreur de croire que le bon air ſoit la ſeule choſe qui nous puiſſe conſerver la ſanté: l'expérience a convaincu bien des voiageurs, que ce n'a pas tant été par les changemens de climats que leur

leur ſanté s'eſt trouvée alterée, que par les excés dans l'uſage des viandes, des liqueurs ou des fruits, auxquels leurs eſtomacs n'êtoient pas encore accoûtumés.

La petite verole eſt fort ordinaire à *Formoſa*; il eſt trés rare qu'on l'échappe, mais on en eſt preſque toûjours attaqué avant l'âge de 3 ans, & néantmoins on ne voit preſque jamais d'enfant en mourir. Aprés que la petite verole eſt paſſée, il ſurvient communément une certaine rougeur qui s'étend par tout le corps, qu'ils appellent *Schiptio* accompagnée d'une chaleur interne: cette maladie eſt plus dangereuſe que la petite verole, & les enfans qui en ſont attaqués, courent grand riſque d'en mourir, à moins qu'on n'ait un ſoin extrême de les mettre dans un lieu, où l'air ſoit fort pur & fort ſec. Ces deux ſortes d'accidens auxquels tous les enfans ſont ſujets, ne durent pas plus de 3 ou 4 ſemaines.

La Colique eſt une autre maladie fort commune parmi les Formoſans, elle eſt quelquefois ſi terrible que pluſieurs aiment mieux ſe tuer, ou ſe faire tuer, que de ſouffrir plus long-tems les douleurs que ce mal leur cauſe. Ils croient même rendre un grand ſervice à un homme qui

qui en eſt attaqué & qui ſouffre beaucoup, de lui ôter la vie.

Les femmes en travail d'enfant ſont auſſi en plus grand danger qu'en Europe: cela vient de ce que, lors qu'elles ſont groſſes, elles ne font aucun exercice, ne ſortant jamais de la chambre, & demeurant tout le jour attachées à leur ouvrage. C'eſt pour cette raiſon qu'un grand nombre d'entre elles meurent dans leurs couches, & que celles qui en rechapent ſouffrent cruellement. On en voit même qui ſont dans les douleurs 3. ſemaines ou un mois, avant qu'elles puiſſent être délivrées.

Les pâles couleurs ſont auſſi fort communes aux filles de *Formoſa:* elles s'attachent principalement à celles qui paſſent 18. ou 20. ans, ſans qu'elles ſoient mariées. Cette maladie s'appelle *Chatarsko*, elle rend celles qui en ſont attaquées, mélancoliques, leur ôte l'appétit, leur corromp la maſſe du ſang, & les rend preſque incapables de rien faire.

On ne ſache pas qu'aucune maladie vénerienne y ſoit connuë, cela vient peut-être de ce que la poligamie y eſt permiſe, & que l'adultére y eſt fort ſévérement puni.

CHA-

CHAPITRE XXVIII.

Des poids & des meſures.

AVant que les Hollandois euſſent été à *Formoſa*, on ne ſavoit ce que c'étoit que de peſer aucune marchandiſe : on jugeoit à peu prés à la veuë, de la quantité, & de la valeur de ce qu'on vouloit vendre ou acheter. La langue n'avoit pas même d'expreſſions pour compter. La ſcience des nombres leur étoit inconnuë, ils ne ſe faiſoient entendre que par différens ſignes qu'ils marquoient avec les doigts & autres parties du corps ; mais parce que les Hollandois ne s'accommodoient pas de ces maniéres de compter, ils leur perſuaderent, non ſeulement d'exprimer leurs nombres par des mots & des figures, mais auſſi de ſe ſervir des poids & des meſures qu'ils leur donnerent, aprés leur avoir fait entendre qu'ils en tireroient de grands avantages. Ainſi leur livre eſt de 16 onces comme en Hollande, & preſque par toute l'Europe.

A l'égard des meſures, les Peuples de *Formoſa* ſuivent encore leur fantaiſie, les

les uns ſe ſervent d'une plus grande meſure, & les autres d'une plus petite ; & le prix ſe trouve toûjours fixé à proportion de la grandeur de la meſure.

Ils ne ſe ſervent gueres de balances, mais de certains poids ſemblables à ceux que les Bouchers emploient pour peſer la viande, ils en ont de toutes les grandeurs. Voici comme ils comptent depuis un juſqu'à mille.

Un.	*Tauf.*
Deux.	*Bogio.*
Trois.	*Charhe.*
Quatre.	*Kiorh.*
Cinq.	*Nokin.*
Six.	*Dekie.*
Sept.	*Meni.*
Huit.	*Thenio.*
Neuf.	*Sonio.*
Dix.	*Kon.*
Onze.	*Amkon* ou *Taufkon.*
Douze.	*Bogiokon.*
Treize.	*Charhekon.*
Quatorze.	*Kiorhkon.*
Quinze.	*Nokiekon.*
Seize.	*Dekiekon.*
Dix-ſept.	*Menikon.*
Dix-huit.	*Thenikon.*
Dix-neuf.	*Soniokon.*

Vint.

Vint.	*Borhny.*
Vint-&-un.	*Borhny - Tauf* ou *Borhny-am.*
Vint-deux.	*Borhny Bogio.*
Vint-trois &c.	*Borhny Charhe &c.*
Trente.	*Chorhny.*
Quarente.	*Kiorhny.*
Cinquante.	*Nokiorhny.*
Soixante.	*Dekiorhny.*
Soixante & dix.	*Meniorhny.*
Quatrevint.	*Theniorhny.*
Quatrevint dix.	*Soniorhny.*
Cent.	*Ptommſtomm.*
Deux Cens.	*Bogio Ptommſtomm.*
Trois Cens &c.	*Charhe Ptommſtomm &c.*
Mille.	*Janate.*

CHAPITRE XXIX.

Des différentes eſpéces de monnoie qu'on trouve à Formoſa *& dans tout le* Japon.

LEs Japonnois ont de trois ſortes de monnoie, d'or, d'argent & de cuivre. Les Formoſans en ont une quatrié-

triéme ſorte, c'eſt de la monnoie d'acier.

La piéce d'or, de la plus haute valeur & frappée dans le *Japon*, eſt celle qu'ils appellent *Rochmoo*: * elle vaut 8. *Copans*. Un *Copan* † eſt une autre piéce d'or valant 7 *Taillos*, & un *Taillo* ‡ eſt une piéce d'argent qui vaut environ 58. ſols de Hollande ou un écu d'Angleterre. La monnoie de cuivre rouge eſt de peu de valeur, comme ſont les petites piéces, qu'ils appellent *Caxa*: elles ne valent pas plus de deux ſols. Ils ont auſſi des demi *Caxa* & des quarts de *Caxa*: cette derniére n'eſt connuë qu'au Japon.

Dans l'Iſle de *Formoſa* le *Rochmoo* vaut auſſi 8. *Copans*; mais chaque *Copan* ne vaut que 6 *Taillos*, & le *Taillo* 40 ſous ſeulement. Ce n'eſt pas que les piéces d'or ou d'argent peſent moins à *Formoſa* qu'au *Japon*, mais c'eſt que l'or & l'argent y ſont plus communs, ainſi ſur ce pied-là, il paroît qu'au *Japon* l'once d'or n'y vaut que 25 ou 26 ſous, & l'once d'argent

15

* Cette piéce de monnoie peſe 8. livres, & ne vaut au Japon qu'environ 14 livres Sterlin d'Angleterre ou 154. florins de Hollande.

† Le Copan peſe une livre, & vaut 35. chelins d'Angleterre ou 19. florins.

‡ Le Taillo peſe 4 onces.

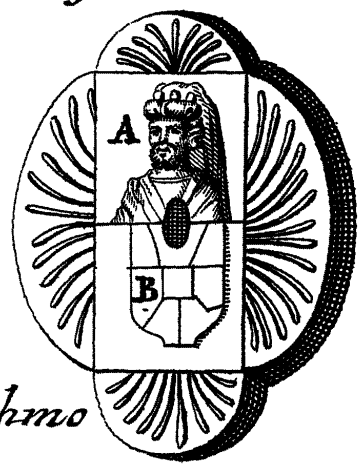

Rochmo

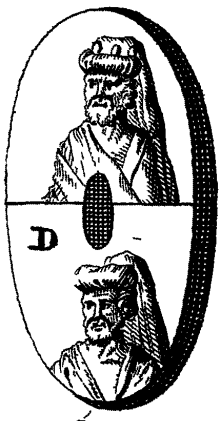

Copan

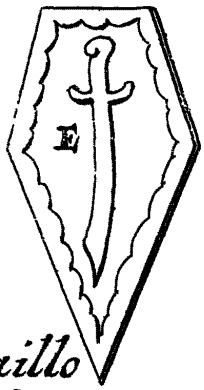

Taillo

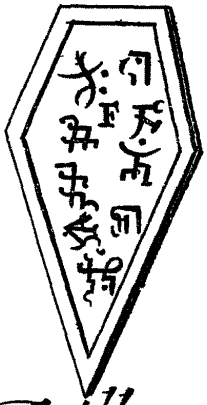

Taillo

Colan

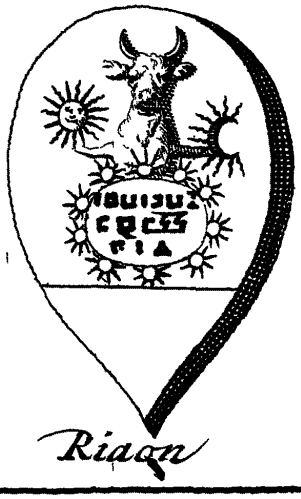

Riaqn

15 ſous, & qu'à *Formoſa* l'once d'or ne vaut que 15 ſous & l'once d'argent 10 ſous.

La monnoie d'acier des Formoſans s'apelle *Colan*, & vaut autant qu'un *Taillo*, quoi qu'il ne ſoit pas ſi grand. Ils ont auſſi une monnoie de fer appellée *Riaon*, dont il y a des demi & des quarts, le *Riaon* vaut 15 ſous. On voit encore une autre petite monnoie de cuivre, qu'ils appellent *Capchau* valant environ 7 *Fartings* d'Angleterre ou 2 ſous de France. Elle ſe diviſe pareillement en demi & en quarts.

Explication de chaque eſpéce de monnoie, dont la figure eſt ci-contre.

A, *Rochmoo* peſant 8 livres d'or. Cette piéce repreſente d'un côté la tête de l'Empereur; ſes armes ſont au deſſous. On voit de l'autre côté de la piéce B, les armes du Roi qui regne dans la Province, où la piéce a été frappée. Les demi *Rochmoo* ont la même forme.

D *Copan*, peſant une livre d'or. D'un côté paroit auſſi la tête de l'Empereur, & au deſſous celle du Roi, leurs armes ſont de l'autre côté, les demi *Copans* ſont percés par le milieu.

E *Taillo*. C'eſt une piéce d'argent peſant 4 onces d'un côté eſt repréſentée une épée. La valeur de la piéce eſt marquée de l'autre côté F, en anciens caractéres Japonnois.

Les *Caxæ* ſont rondes, ou quarrées, ou triangulaires : on n'en frappe que dans le Japon.

La monnoie d'acier appellée *Colan*, qui eſt particuliére à l'Iſle de *Formoſa* péſe une once trois quarts ; elle eſt quarrée. D'un côté G, ſont les armes de la Religion, avec cette Inſcription, en caractéres Formoſans, *honore Dieu*, de l'autre côté H, ſont les armes du Roi.

Le *Riaon* monnoie de fer, eſt de la même grandeur que le *Colan*, & a la même inſcription, mais il eſt preſque rond. Le *Kapchau*, qui eſt à peu prés de la même valeur que les *Caxæ* du *Japon*, eſt auſſi rond, & n'a nulle inſcription.

CHAPITRE XXX.

Des revenus du Roi, du Vice-Roi, du Carilhan, *ou du grand Général, & de quelques autres perſonnes élevées à des charges ou emplois conſiderables.*

LE Roi, outre la troiſiéme partie de tout l'or & l'argent qui ſe tire des mines, & que le Vice-Roi a ſoin de lui faire paier, reçoit de l'Empereur du *Japon* 400000. *Copans* * ſur quoi il eſt obligé d'entretenir 15000. de troupes dans l'Iſle, outre ſes gardes, la dépenſe de ſa maiſon &c.

Le Vice-Roi a ſon revenu ſur les mines, ſur la taxe des marchandiſes qui entrent ou qui ſortent, ou qui ſe débitent dans le Royaume; ce qui n'eſt pas fixe, il reçoit quelquefois plus, quelquefois moins: on compte qu'il a ordinairement 168800. *Copans* ſur quoi il eſt obligé de donner.

Au

* 400000. ſterlin ou 4400006. florins.

Au Grand Prêtre, *Copans*. f. 50000.
A 7 Sacrificateurs, 1100 *Copans* à chacun. f. 7700.
Aux 4. Gouverneurs des 4. Iles, 900. *Copans* à chacun. f. 3600.
A 6 Gouverneurs de Villes, 500. *Copans* à chacun. f. 3000.
A 16 autres Gouverneurs de Bourgs, Villages, f. 4000.

De ſorte que le Vice-Roi n'a guere plus de 100000. *Copans* de reſte, ſur quoi il faut encore qu'il paie ſes gardes, ſes Officiers & pluſieurs autres gens dont le Gouvernement a beſoin, comme des Commiſſaires, des Archers &c.

Le *Carilhan*, ou le grand Général de *Formoſa* a 70000. *Copans* par an.

CHAPITRE XXXI.

De la Marine de Formoſa, *& des commoditez dont on ſe ſert pour voyager par terre.*

OUtre les vaiſſeaux de guerre & autres deſtinez aux voyages de long cours, dont il eſt inutile de parler, ils ont certaines Barges faites à peu prés com-

Pag. 193 Fig. 18

Balcon du Roy

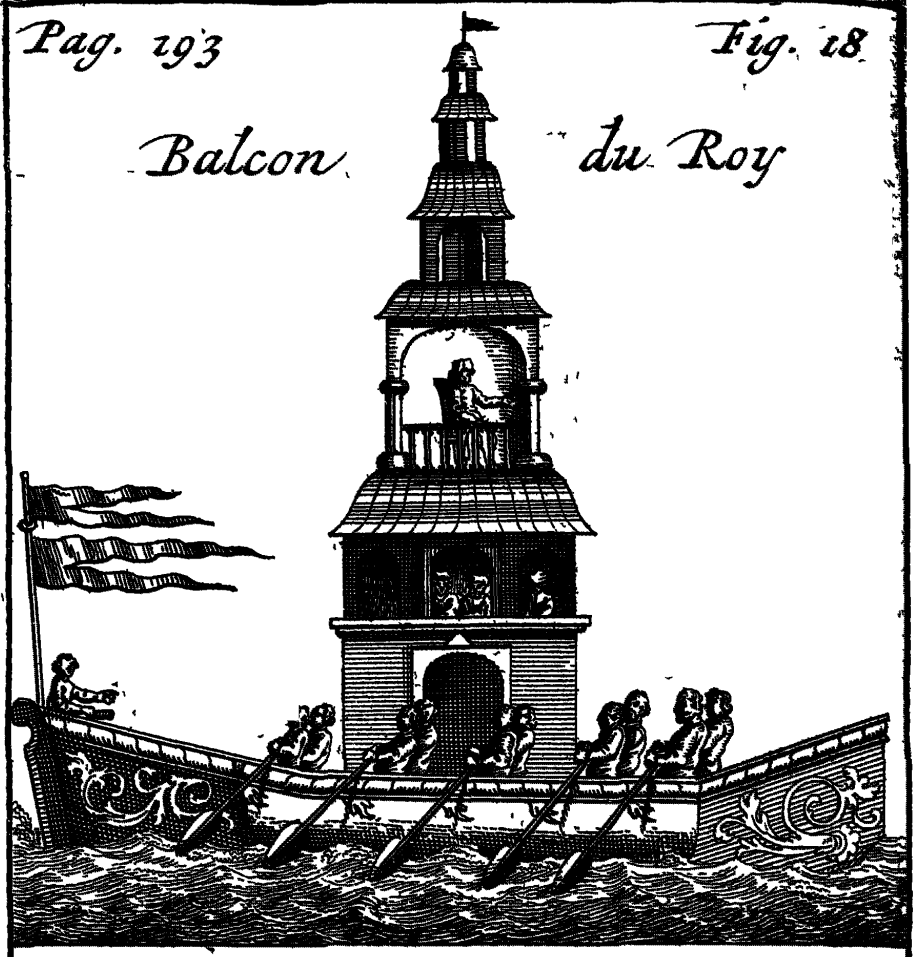

Balcon d'un Grand Seigneur

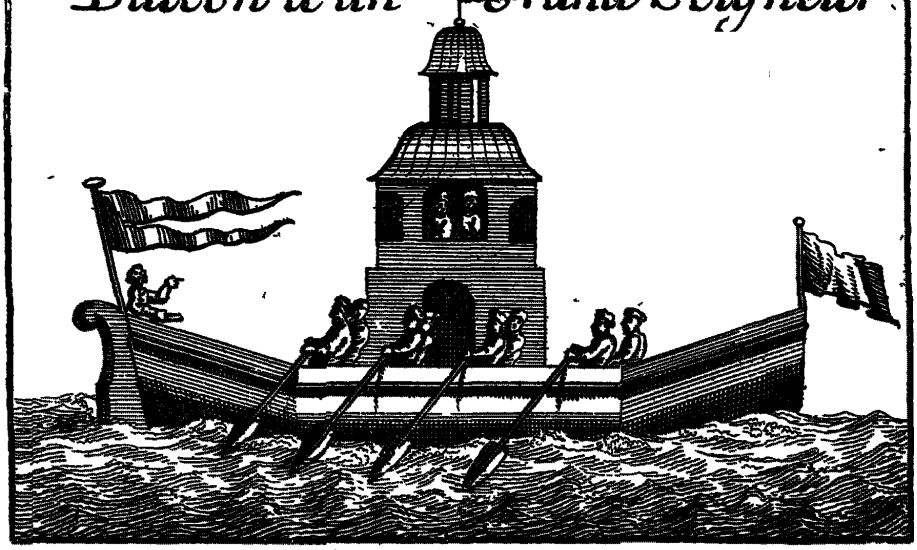

comme des demi galéres qu'ils appellent *Balcons*, & que les Siamois nomment *Balons*. La figure qu'on a miſe ici en peut donner une idée aſſez juſte. Mais les Bâtimens les plus extraordinaires qu'ils ayent, ce ſont ces *Arca-caſſeos* dont nous avons parlé ci-devant *, & dont nous avons en même tems donné l'explication & la figure; c'eſt pourquoi nous y renvoions le Lecteur. Nous ajoûterons ſeulement ici que ces Batimens, de même que les *Balcons*, ne different entre eux qu'en grandeur & en magnificence, ſelon le rang & la richeſſe de ceux à qui ils appartiennent. L'ordre qui s'obſerve dans les ports, tant pour la conſtruction que pour l'entretien & armement de leurs Navires, eſt d'un trop grand détail pour que j'entreprenne d'en parler ici, & nôtre Japonnois n'eſt pas aſſez inſtruit de ces matiéres, pour me donner les éclairciſſemens dont j'aurois beſoin.

Ils n'ont point de Caroſſes; mais leur *Norimmonnos* eſt une voiture fort douce & fort commode. Elle eſt en uſage dans tout le *Japon*, nous en avons auſſi donné la figure & la deſcription au commen-

* Au chapitre 2. vers la fin.

autres équipages. Lors qu'ils ſont à la veue de l'Iſle de *Niphon*,* les *Arca-caſſeos* prennent les devants, afin de faire débarquer les *Norimmonnos*, & qu'ils ſoient prêts à recevoir le Vice-Roi dans le moment qu'il met pied à terre. Les *Baleons* du Vice-Roi & des Seigneurs qui le ſuivent avancent fort doucement, mais dans un fort grand ordre, juſqu'au port de mer, où ils doivent débarquer.

Tous les *Norimmonnos* ſont de différente grandeur, à proportion du rang de ceux à qui ils appartiennent. Celui du Vice-Roi eſt de 8 à 9 pieds de haut ſur 12 de long, tapiſſé par dedans de drap d'or & de ſoie, couvert par dehors de pur or, il eſt porté par deux Eléfans richement enharnachez. Le Vice-Roi eſt dedans accompagné du *Carilhan* & de 8 ou 10 de leurs femmes : il marche au milieu de tous les autres *Norimmonnos* qui ſont ſeulement de bois peint & doré en quelques endroits d'environ 6 à 7 pieds de haut ſur 9 à 10 de long, dans leſquels ſont les Seigneurs de la ſuite du Vice-Roi, & ceux que l'Empereur a envoyés au devant de lui pour le recevoir à ſon arrivée. Il entre en grande

* Voyez la note du chapitre 4.

de pompe dans le Palais de l'Empereur, qui le reçoit avec de grandes marques d'amitié, lui faiſant rendre beaucoup d'honneurs, & pendant le mois de ſéjour qu'il fait à *Nyphon*, on a ſoin de le faire bien divertir, tant à la chaſſe qu'aux ſpectacles publics, & autres divertiſſemens du pais. Il eſt admis à l'audience de l'Empereur une heure par jour, tant pour parler d'affaires, que pour s'entretenir familiérement enſemble. Aprés la derniére audience, l'Empereur lui fait quelques preſens & le renvoye avec les mêmes honneurs qu'il lui a faits à ſon arrivée. Car quoi qu'il n'ait que le titre de Vice-Roi, il ne laiſſe pas d'être traité plus honorablement qu'aucun autre Roi de l'Empire. Le Roi de *Formoſa* ne manque pas d'aller encore au devant de lui à *Kadſey* pour le féliciter ſur ſon heureux retour.

CHAPITRE XXXIII.

Du triſte ſuccés des miſſions des Jéſuites dans le Japon, *depuis l'an* 1549. *juſqu'en* 1616. *& principalement des raiſons qui obligerent les Japonnois à les exterminer eux & tous les Chrêtiens du Pays, & à leur en deffendre l'entrée ſous peine de mort.*

COmme je n'ai deſſein de parler du *Japon* qu'autant que je le croi néceſſaire pour éclaircir les choſes qui regardent l'Iſle de *Formoſa*, je n'entreprendrai pas de particulariſer l'Hiſtoire de tous les différens événemens ſurvenus dans tous les Royaumes & Provinces qui compoſent ce vaſte Empire, au ſujet de la Religion Chrêtienne, que les Jéſuites & autres Miſſionnaires y avoient établie, je n'en ſuis pas d'ailleurs aſſez bien informé; mais je puis dire en général, comme une choſe conſtante que malgré les obſtacles & les difficultez preſque inſurmontables qui s'êtoient oppoſées

poſées à leurs deſſeins, ils n'avoient pas laiſſé de faire un progrés ſi conſiderable, depuis l'an 1549, que *François Xavier* le Grand Apôtre * des Indes arriva la prémiére fois avec ſes compagnons Jéſuites à *Cangoxima* † juſqu'en 1616. que la révolution arriva, que plus de la troiſiéme partie de l'Empire & l'Empereur *Tampouſamma* lui même avoient embraſſé la Foi Chrêtienne.

De toutes les cauſes qui concoururent à établir la Religion Chrêtienne dans le *Japon*, une des principales, à mon avis, n'eſt pas tant la maniére douce, agréable & inſinuante, avec laquelle les Jéſuites en propoſerent les miſtéres, s'efforçant de les faire paroître conformes à la raiſon, que le mélange condamnable qu'ils firent de leur culte & pratiques religieuſes avec

* Titre que ceux de l'Egliſe Romaine donnent à ce Jéſuite.

† Ville & port de mer de l'Iſle du *Japon*. On a ſuivi en ceci l'opinion la plus commune, quoi que pluſieurs aſſurent que *François Xavier* n'a jamais été qu'à *Bungo* dans l'Iſle de *Ximo*, d'où voulant paſſer ſécretement à la *Chine*, il mourut dans l'Ile de *Sancian*, où il fut enterré, & que, ce que diſent les Jéſuites d'un voyage qu'il fit à *Jedo* Ville Capitale du *Japon* pour voir l'Empereur auquel il ne put parler, parce qu'il étoit allé aux bains, eſt ſuppoſé.

quelques uſages & coutumes receuës dans la Religion des Japonnois. Dans leurs prémiéres prédications, ils s'attacherent à montrer qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, Créateur & Gouverneur de toutes les choſes viſibles & inviſibles, éternel, incompréhenſible, que cét être infini avoit créé l'homme & lui avoit donné l'uſage de toutes les choſes qui ſont ſur la terre, avec l'eſperance de parvenir un jour à une félicité éternelle, que pour marque unique de ſa dépendance & de l'hommage qu'il lui devoit comme à ſon Souverain Seigneur & Maître, il avoit ſeulement exigé de lui qu'il ne touchât pas au fruit d'un arbre qu'il lui avoit indiqué, ayant la liberté de manger de tous les autres qui étoient en abondance dans le jardin délicieux, où il l'avoit placé, que l'homme avoit déſobéi à Dieu, que s'étant par là rendu deſagréable à ſes yeux, il l'avoit condamné, lui & toute ſa poſterité, à toutes les miſéres dont cette vie eſt accompagnée, & enſuite à des peines éternelles : que néanmoins ce même Dieu, touché de compaſſion envers les hommes, avoit ſuſcité un Grand Prophéte, un Héros, nommé *Jeſus-Chriſt* Fils de Dieu, né par miracle d'une Vierge, appellée *Marie*, qu'il

qu'il l'avoit rempli de ſa divine vertu pour réveler aux hommes ſa volonté,& leur annoncer le pardon de leurs crimes, à condition qu'ils en feroient pénitence en cette vie, les rétabliſſant dans les droits dont ils êtoient décheus par leur faute: que ce Grand homme avoit confirmé ſa miſſion, non ſeulement par la ſainteté de ſa vie, mais par un grand nombre de miracles, aprés leſquels Dieu, dont la juſtice infinie ne pouvoit être ſatisfaite que par une peine infinie, dont l'homme n'êtoit pas capable, & qui l'avoit deſtiné à être ſeul victime pour nous, & expier par ſa mort nos péchés, avoit permis qu'il endurât le ſupplice de la Croix; que ce Grand Héros s'y ètoit volontairement ſoumis pour nous mériter le Salut par ſes ſouffrances, que cette victime ſainte & innocente avoit êté agréable à Dieu, que ſa juſtice s'en êtoit contentée, & que pour l'amour de lui, il pardonnoit à tous les hommes ſous les conditions que *Jeſus-Chriſt* avoit déclarées lui-même dans ſon Evangile;& auxquelles nous êtions tenus de nous conformer: qu'aprés cela Dieu l'avoit glorifié en le reſuſcitant des morts, par ſa toute-Puiſſance & l'élevant en corps & en ame au deſſus de tous les Cieux dans le Paradis, où

nous devions le voir un jour & jouïr éternellement avec lui d'une gloire infinie & incomprehenſible.

Tout cela n'étant point contraire aux idées que les Japonnois avoient de Dieu, ils ne parurent pas éloignez d'y ajoûter foi : ils étoient même charmez de la conformité qu'ils trouvoient entre *Jeſus-Chriſt* & pluſieurs de leurs prétendus Héros, * dont la mémoire eſt en vénération parmi eux, leſquels aprés s'être ſignalez par mille actions merveilleuſes, ont enfin ſouffert des ſupplices trés cruels, ou paſſé le reſte de leurs jours dans des genres de vie trés auſtéres pour délivrer leurs Compatriotes des peines de l'autre monde. Ainſi quand les Miſſionnaires vinrent à leur dire qu'il n'y avoit que Dieu ſeul, & ſon Fils le Grand Héros & Prophéte *Jeſus-Chriſt*, qui méritât d'être adoré, ils conſentirent facilement à ôter les Idoles de leurs Temples pour y placer celles du nouveau Proféte, de *Marie* ſa Mere, & des Saints Hommes qui avoient été ſes Diſciples, & qui avoient répandu leur ſang, en confirmation des merveilles qu'ils avoient laiſſées par écrit.

Les Japonnois n'eurent donc pas de pei-

* Comme *Xaca*, *Amida* &c.

peine à ſe réſoudre à changer leurs Idoles. Celles qu'on leur donnoit étoient de même matiére que les autres, la différence du nombre ou de la figure leur étoit peu importante, & ſi quelques-uns y formerent oppoſition, le plus grand nombre l'emporta, & le Peuple ne fut pas long-tems à s'y accoutumer.

Les Jéſuites ſe contenterent d'abord de ces idées générales; mais ils n'eurent garde de parler encore ni de Trinité, ni d'Incarnation, ni de Tranſubſtantiation ou Sacrifice de la Meſſe. Ils batiſoient au nom du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, comme une cérémonie par laquelle ils diſoient vouloir faire connoître qu'un homme étoit admis au corps de l'Egliſe: que par le Pere, il falloit entendre le Dieu tout-Puiſſant, Pere & Seigneur de toutes choſes; par le Fils, *Jeſus-Chriſt*, le Grand Proféte, ſon Fils, qui étoit mort pour nous; & par le Saint Eſprit, la vertu de Dieu qui avoit opéré en *Jeſus-Chriſt*. Ils adminiſtroient auſſi le Sacrement de l'Euchariſtie qu'ils aſſeuroient n'être autre choſe qu'une commémoration de la mort de *Jeſus-Chriſt*. De ſorte, qu'en cachant d'un côté les myſtéres les plus eſſentiels de la Religion, & diſſimulant de l'autre les ab-

ſurditez de la croyance Romaine, ils ne laiſſerent entrevoir la Religion Chrêtienne aux Japonnois, que par les endroits qu'ils jugerent devoir leur paroître les plus avantageux & la leur faire préferer à toute autre. En effet elle leur parut ſi raiſonnable, que les plus ſpirituels & les plus éclairez d'entre eux l'embraſſerent ſans répugnance, & qu'elle devint la Religion à la mode. Voila en partie ce qui a contribué à l'établiſſement du Chriſtianiſme dans le *Japon*: nous allons voir quelles ont été les cauſes de ſon renverſement.

La fauſſe Politique des Jéſuites étoit trop contraire à la ſimplicité de l'Evangile, pour ſe ſoutenir l'une avec l'autre. Les Miſſionnaires ſentoient bien la néceſſité qu'il y avoit de changer, & d'ajoûter de nouveaux dogmes à ceux qui avoient déja été prêchez: ils s'étoient flattez qu'ils les pourroient inſinuer inſenſiblement, & que par des conſéquences néceſſaires & tirées des principes qu'ils avoient établis, on ſe verroit contraint de les adopter. Mais ils crurent qu'ils ne devoient pas ſe hazarder ſi tôt d'en parler, & qu'il falloit attendre que leur parti ſe fût fortifié. Lors qu'ils ſe crurent aſſez forts pour

pou-

pouvoir tenir ferme contre les plus fâcheux évenemens, & qu'ils ſe ſentirent appuyez par des perſonnes puiſſantes & élevées en autorité & en crédit, ils commencerent à prêcher de nouveaux articles de Foi, & à introduire de nouvelles pratiques, qui firent murmurer les nouveaux convertis, & donnerent occaſion à ceux qui étoient encore Paiens, & principalement aux *Bonzes* de les traiter d'Impoſteurs. Ceux qui s'étoient rangés du côté des Jéſuites, ou qui avoient intérêt à les maintenir, s'échauffferent dans les diſputes publiques & particuliéres, les partis ſe formerent & les plus ſages commencerent à douter de la ſincerité des nouveaux Docteurs. Voila le commencement de la décadence de la Religion Chrêtienne au *Japon* & la prémiére cauſe de la grande révolution qui arriva depuis.

La ſeconde fut l'Envie & la Jalouſie que les Paiens, ſinguliérement *les Bonzes*, conceurent contre les Jéſuites, parce qu'ils ne ſe contentoient pas de la liberté qu'ils avoient de prêcher aux Peuples leur doctrine ; mais qu'ils étoient ſeuls dans les bonnes graces des Rois & des Princes, & de toutes les perſonnes riches, qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, &

dont ils tiroient des ſommes immenſes à leur préjudice : & certes le zele de ces nouveaux Chrétiens fut ſi grand, ou plûtôt la cupidité inſatiable de ces Apôtres modernes alla ſi loin, qu'il ſe trouva un grand nombre de gens qui deshérité-rent leurs enfans, pour enrichir les Communautés des Jéſuites. Les Paiens en eurent tant de dépit, qu'ils réſolurent de mettre tout en uſage pour les détruire & les chaſſer de leur pais.

Rien n'étoit plus prorpe à faire réuſſir le projet que les *Bonzes* & autres Paiens avoient formé contre les Jéſuites, que la découverte d'une Conſpiration qu'ils avoient tramée pour faire paſſer la Couronne impériale du *Japon* ſur la tête du Roi *d'Eſpagne*. Bien des gens ont aſſeuré, qu'effectivement ils avoient envoié des mémoires, qui marquoient le plan & la ſituation de pluſieurs de leurs ports de mer, de quelques-unes de leurs principales Villes, Forts & Chateaux, & de quelle maniére on les pouvoit aſſiéger avec ſuccés.

Les Jéſuites avouënt, que la vaſte étendue des Etats qui ſont ſous la puiſſance du Roi *d'Eſpagne*, tant dans les Indes Orientales qu'Occidentales, a toûjours donné beaucoup d'ombrage aux Japonnois, qui

qui ſe ſont imaginé que ce Prince n'avoit rien plus à cœur, que de détruire leur Religion, & de les chaſſer de leur païs. Mais ils nient qu'ils aient jamais écrit, ni envoié de tels mémoires, ni aucunes lettres* à ce deſſein : ils ſoutiennent que ces lettres ont été forgées par les Hollandois, pour rendre les Portugais & Eſpagnols odieux dans le Japon, & pour ſe conſerver à eux ſeuls le commerce de ce païs-là ; mais c'eſt ce qu'ils n'ont pû prouver contre les Hollandois, & l'on croit fermement à *Formoſa* que les Jéſuites ont été les ſeuls véritables Auteurs, tant de cette conſpiration, que de celle qui donna enſuite le dernier coup au renverſement de l'Egliſe chrétienne du Japon. Cependant

* Quelques Auteurs ont dit qu'un Flamand natif de Bruxelles aiant fait voir à l'Empereur du Japon une lettre trouvée dans un vaiſſeau Portugais qui contenoit un deſſein de ſe rendre maître du Païs par le ſecours des Chrêtiens qui y étoient, cét Empereur les fit tous maſſacrer. D'autres diſent que la lettre du Flamand étoit ſuppoſée, on n'en ſçait rien, les Portugais n'étant pas moins capables de former le deſſein de s'emparer du *Japon* que les Caſtillans l'ont été de ſe rendre maîtres du *Mexique*. Quoi qu'il en ſoit, ces Auteurs ſe trompent & confondent les deux Conſpirations du Japon & ignorent comment les choſes ſe ſont paſſées en ces occaſions.

dant malgré l'animosité des Païens, ils ne laissèrent pas de se tirer de ce mauvais pas, ils en devinrent même plus hardis qu'auparavant. Car aiant été assés heureux pour persuader à l'Empereur de se faire Chrêtien, ils se crurent alors à couvert de tout danger. Ils obtinrent non seulement une tolérance générale pour tous les lieux de l'Empire, où ils voudroient s'établir, mais même toute sorte de protection & de faveur. Enflés d'un succés si heureux, & à la faveur de la puissance Impériale, ils leverent le masque, prêcherent publiquement leurs dogmes de la Transubstantiation, du Sacrifice de la Messe, du Purgatoire, de l'Invocation des Saints, & adoration de leurs Reliques & Images &c. comme des choses qu'il falloit absolument croire, sous peine de damnation éternelle, n'oubliant pas de faire usage des Pardons, des Indulgences, d'établir des Confrairies, des Congrégations & toutes ces autres inventions, dont ils se trouvent si bien en Europe, pour attirer à eux toutes les richesses du Pais. Une conduite si opposée à l'ancienne pauvreté, simplicité & desintéressement dont eux & leurs Ancêtres se parerent en arrivant dans le Japon, faisoit ouvrir les yeux à bien des gens; mais on n'osoit par-

parler. Ils avoient l'oreille de l'Empereur, & s'étoient rendus formidables. Il falloit qu'ils travaillaſſent eux-mêmes à leur ruine, & Dieu le permit pour faire voir que, lors qu'il s'agit de ſes intérêts, & de travailler à ſon œuvre, il faut que toute politique & toute prudence humaine s'éloigne & faſſe place à la ſimplicité dont il veut que la prédication de ſa parole ſoit accompagnée, & ſur laquelle il répand ſa bénediction dans les tems & les circonſtances qu'il ſçait être les plus convenables pour ſa gloire.

La faveur de l'Empereur n'étoit pas une choſe ſur laquelle les Jéſuites ſe puſſent appuier pour toûjours. Les Princes ſont hommes, & par conſéquent auſſi ſujets au changement que les autres : d'ailleurs il pouvoit mourir, cette ſeule réflexion les devoit engager à prendre des meſures pour l'avenir. Ils n'ignoroient pas les plaintes & les murmures que les *Bonzes* faiſoient contre eux, ils ne manquoient pas d'Eſpions qui leur rapportoient tout ce qui ſe diſoit & ſe tramoit contre leurs intérêts. Ils en apprirent tant, qu'à la fin ils commencerent à craindre que les Paiens à leur tour, ne conſpiraſſent contre eux, & ne vinſſent enfin à renverſer en peu de jours, le fruit de tant d'années

de

de peines & de travaux. Aprés bien des conſeils & des conférences ſecrétes ſur le parti qu'ils avoient à prendre dans des conjonctures auſſi dangereuſes que celles qui faiſoient la matiére de leurs délibérations, ils ſe déterminerent à chercher les moïens d'affoiblir le parti qui leur étoit oppoſé. Ils n'en trouverent point de plus ſeur pour y réuſſir, & ſe délivrer en même tems de leurs fraieurs, que d'engager l'Empereur à faire une ſaignée de ſes ſujets Païens, & d'en exterminer un aſſés grand nombre pour que ceux qui pourroient reſter, ne fuſſent plus à craindre. Voici comment ils s'y prirent.

Ils ſuppoſerent des lettres, par leſquelles il paroiſſoit qu'on leur donnoit avis, que les Païens avoient réſolu de maſſacrer tous les Chrêtiens du païs, ſans épargner même la perſonne de l'Empereur, auquel ils firent voir ces lettres, & l'aſſeurerent qu'ils étoient d'ailleurs informez, que ce deſſein étoit tout preſt à être mis à exécution, à moins qu'il ne donnât ſes ordres pour le prévenir. L'Empereur qui ſe confioit abſolument à eux, & ſe repoſoit entiérement ſur leurs avis, dans toutes les choſes importantes, leur demanda ce qu'il y avoit à

faire.

faire. Ils lui répondirent qu'il n'y avoit qu'un ſeul moïen pour ſe garantir eux & la Religion Chrêtienne du danger, dont ils êtoient menacés, qu'il falloit donner des ordres ſécrets dans toutes les Egliſes Chrêtiennes, afin que tous les Chrêtiens par tout l'Empire, à certaine heure de nuit, priſſent les armes & miſſent à mort tous les Païens qui tomberoient ſous leurs mains. Ils ajoûterent qu'en pareilles occaſions, il falloit montrer de la fermeté & de la réſolution, & que, quand il y alloit de la gloire de Dieu, & de l'intérêt de ſon Egliſe, le ſang de ſes ennemis ne ſe devoit point ménager, que cette action lui acquerroit une gloire immortelle, & que la Poſtérité le béniroit à jamais, d'avoir extirpé le Paganiſme de ſes Etats, & établi une Religion dont il connoiſſoit la ſainteté : qu'au reſte il devoit ſe confier en Dieu, qui ne manqueroit pas de bénir une ſi glorieuſe entrepriſe. Ils lui repreſenterent encore pluſieurs autres raiſons ſemblables, avec tant de chaleur & d'aſſeurance, & avec des expreſſions ſi fortes, que l'Empereur ne put ſe deffendre de leur accorder ce qu'ils demandoient. Il ſigna les ordres funeſtes, qui dans une ſeule nuit devoient porter la mort dans le ſein de prés de la moitié de

ſes

ſes ſujets. Il y en a même qui prétendent que les Jéſuites étoient tellement perſuadés que l'Empereur approuveroit toutes leurs démarches, qu'ils firent eux-mêmes les dépêches en ſon nom & à ſon inſçeu. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que toutes les Egliſes receurent des ordres au nom de l'Empereur, pour faire tenir prets tous les Chrêtiens, une telle nuit, à telle heure, ſous les armes, & tuer tous les Païens qu'ils pourroient rencontrer.

Quoi que ce diabolique deſſein fût conduit avec tout le ſécret imaginable, ceux qui en furent les auteurs, ne purent ménager toutes choſes ſi ſécrétement, que les Païens n'en euſſent connoiſſance aſſez tôt pour ſe préparer à la défenſe, & éviter le malheur qui les menaçoit. Car ſoit que ceux d'entre les Chrêtiens, qui avoient ou leur Pere ou leur Mere, ou quelques proches parens ou amis, enveloppés dans le danger, touchés d'une compaſſion naturelle & juſte le leur découvriſſent, afin qu'ils ſe puſſent ſauver de la perte générale; ſoit que d'autres, touchés de l'horreur d'une ſi cruelle entrepriſe, oppoſant les ſentimens naturels à l'intérêt de leur Religion, avertiſſent à propos les Rois & Princes Païens du

du malheur qui les menaçoit, ils ſe joignirent enſemble, & réſolurent que la nuit qui précéderoit celle que les Chrêtiens avoient choiſie, ils les extermineroient tous ſans en épargner aucun, ce qui fut exécuté ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe, & s'étant ſaiſis de l'Empereur *Tampouſamma*, ils le chaſſerent du Pais & le contraignirent de s'éxiler pour jamais. Cinq d'entre les Rois & Vice-Rois qui avoient embraſſé la Religion Chrêtienne, & l'avoient protegée dans leurs Etats, furent confinés dans une priſon, où ils moururent de miſére. Le carnage fut général, * non ſeulement on mit à mort tous les Jéſuites & autres Miſſionnaires, mais auſſi tous les Japonnois Chrêtiens. Les uns furent pendus, d'autres noiés, d'autres eurent la tête tranchée, & pluſieurs ſouffrirent tous les genres de ſupplice qu'un Peuple animé & naturellement vindicatif eſt capable d'inventer. Il y en eut cependant quelques-uns qui échapperent à la fureur de ceux qui les cherchoient, & demeurerent long tems cachés; mais aprés la prémiére chaleur de la perſécution, & lors qu'on eut éleu un nouvel Empereur, quelques Jéſuites & autres Moines s'étant

* On dit qu'il périt plus de 500000. perſonnes

tant hazardés de ſortir de leurs retraites, ils furent découverts, conduits en priſon, & moururent dans les tourmens.

Aprés que l'Empereur du Japon eut conquis l'Iſle *Formoſa*, il fit faire une recherche exacte des Chrêtiens dans cette Ile; mais quoi que les Jéſuites & autres Prêtres y fuſſent punis avec la même ſévérité qu'au *Japon*, c'eſt à dire, les uns brulés vifs, les autres crucifiés & d'autres pendus par les pieds juſqu'à ce qu'ils euſſent expiré, on eut plus d'indulgence pour les Naturels du Païs qui s'étoient faits Chrêtiens : on leur laiſſa le choix de renoncer à leur Religion ou d'abandonner pour jamais les lieux de leur naiſſance, ce que pluſieurs aimerent mieux faire, que de renoncer à la nouvelle Religion qu'ils avoient embraſſée.

L'Empereur *Tamponſamma* qui s'étoit retiré à Goa * y mourut: ſon corps fut enterré honorablement dans l'Egliſe des Jé-

* Ville du Roiaume de *Décan* dans la preſqu'Ile de *l'Inde* deça le *Gange*, priſe ſur les Indiens l'an 1610. *par Alfonce Albuquerque* pour le Roi de Portugal, qui en eſt demeuré maître depuis ce tems-là. Elle eſt ſcituée au 16. degré de latitude Septen. Les Jéſuites y ſont ſi bien établis qu'ils y ont cinq belles maiſons. Il y a un tribunal de l'Inquiſition le plus ſévére qui ſoit au monde.

Jéſuites, avec un monument élevé à ſa mémoire, ſur lequel on lit cette Inſcription : *Cy gît l'Empereur Tampouſamma, chaſſé de ſes Etats par ſes propres ſujets pour la cauſe de l'Evangile, lequel eſt mort martir de la Religion Chrêtienne.* *

Depuis ce tems-là, le nom Chrêtien devint ſi odieux par tout l'Empire du *Japon*, que tous ceux qui font profeſſion de cette Religion paſſent dans l'eſprit des Japonnois pour des traitres, des impoſteurs, des infames, en un mot pour les plus méchans de tous les hommes. De ſorte que la plus grande injure qu'ils puiſſent dire à un étranger, c'eſt de l'appeller Chrêtien ou Jéſuite. S'il arrive qu'on en découvre quelqu'un, le Peuple crie d'abord *qu'on le crucifie, qu'on le crucifie.* Enfin on fit des loix † contre les Chrêtiens, qui ſe renouvellent à l'avenement de tous les Empereurs à la Couronne: on leur deffendit l'entrée du Païs ſous peine de mort: on établit des Commiſſaires par toutes les villes pour examiner les Etrangers, & éprouver s'ils ſont Chrêtiens, ou non, en leur propoſant de

* On n'oſe pas aſſeurer que ce ſoient ici les propres paroles de l'Epitafe; mais c'en eſt à peu pres le ſens.

† Voiés le chap. 3. au commencement.

de fouler aux pieds un Crucifix, ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. Cette Relation de la Conſpiration des Jéſuites contre les habitans du *Japon* eſt tenuë pour une vérité auſſi conſtante parmi eux, que la Conjuration des poudres l'eſt * en Angleterre.

* Preſque perſonne n'ignore ce fait qu'on a attribué aux Jéſuites & aux Catholiques Romains d'Angleterre, qui dans l'eſpérance de rétablir plus facilement leur Religion dans ce Royaume s'aviſerent de vouloir faire périr en un ſeul jour le Roi, les Evêques, les Pairs & toute la Nobleſſe du Royaume. Ils avoient à cet effet loué les caves qui ſont ſous les ſales *de Weſt-munſter*, lieu où ſe tiennent les aſſiſes du Parlement : ils les avoient fait remplir de poudres, & n'attendoient pour y mettre le feu que le jour auquel le Roi ſe devoit trouver à la Chambre des Seigneurs. C'eſt à dire, que par le moyen de cette mine, ils comptoient de faire périr dans un moment plus de 1000. perſonnes, car tous les membres de la Chambre baſſe euſſent été pareillement enveloppez dans le même malheur.

CHAPITRE XXXIV.

De l'arrivée des Hollandois au Japon *aprés le maſſacre des Chrêtiens, & des moiens qu'ils ont emploiés pour s'y établir, ou pour y avoir au moins la liberté du commerce.*

Les Hollandois aiant appris le Carnage épouvantable qui s'étoit fait des Chrêtiens dans le Japon, & ſachant que les Japonnois ne pouvoient pas ſe paſſer abſolument de commerce, ils prirent ce tems pour leur en propoſer un qu'ils crurent leur devoir paroître avantageux. Ils équiperent une flotte, chargée de toutes les marchandiſes qu'ils jugerent les plus rares, & de meilleure défaite dans le païs. Dés qu'ils furent arrivés à l'Iſle *Niphon*, les Commiſſaires de l'Empereur ſe tranſporterent ſur leur bord, & leur demanderent qui ils étoient, & d'où ils venoient: ils répondirent qu'ils étoient Hollandois; mais comme les Commiſſaires inſiſtoient ſur leur Religion, & qu'ils ſembloient les ſoupçonner d'être Chrétiens, ils furent un peu embaraſſés pour répondre à leurs queſtions. Ils feignirent de ne pas entendre le mot de Chrêtien, & leur

dirent, que ſi par ce mot, ils entendoient des gens qui adoroient la figure d'un homme crucifié, qui faiſoient leur Dieu avec un morceau de pain qu'ils mangeoient, & qui croioient mille autres abſurdités pareilles; non ſeulement ils n'étoient pas de ces gens-là, mais qu'ils en avoient toûjours été haïs & perſécutés, à cauſe qu'ils déteſtoient leurs maximes & leur croiance; que pour eux, ils étoient Hollandois de naiſſance & de Religion. Les Commiſſaires aiant fait leur rapport à l'Empereur, il ordonna que quelques-uns des principaux d'entre eux lui ſeroient amenés: c'eſt pourquoi ils deputerent ceux qu'ils jugerent les plus propres à négocier une affaire d'importance, & les chargerent de quelques préſens pour l'Empereur. Quand les Députés furent arrivés, & qu'ils eurent été introduits, ils lui préſenterent deux grands fuſils bien travaillés, & une horloge ſonnante, avec un Réveil-matin. Ces petits préſents pleurent extrémement à l'Empereur, principalement les deux fuſils qu'il admira, & qu'il fit charger & décharger en ſa préſence. Il leur accorda enſuite la liberté du commerce qu'ils demandoient, dans la penſée que ſes ſujets en retireroient un avantage conſiderable.

Aprés

Aprés que les Hollandois eurent négocié avec les Japonnois pendant quelques années, ils envoierent une célébre Ambaſſade à l'Empereur, pour le prier de leur permettre de faire bâtir en quel lieu il jugeroit à propos, un magaſin pour mettre leurs marchandiſes à couvert, repreſentant que non ſeulement elles dépériſſoient par les fréquents tranſports qu'on en faiſoit, mais qu'elles en devenoient plus cheres, & qu'il étoit autant de l'avantage des ſujets de ſa majeſté que du leur, que les marchandiſes fuſſent miſes dans un lieu commode, pour y être arrangées & miſes en état d'être expoſées en vente. L'Empereur leur accorda ce qu'ils demandoient: mais, au lieu d'un magaſin, ils bâtirent un Fort, garni de bonnes murailles & de foſſés fort profonds. Cependant les habitans ne les ſoupçonnerent jamais d'aucun mauvais deſſein, juſqu'à ce que peu de tems aprés que l'ouvrage fut fini, à l'arrivée d'une autre flotte, leur entrepriſe fut découverte, par l'accident que je vais raporter. Il ne manquoit plus à leur Fort que du Canon, des armes, de la poudre & autres munitions de guerre: ils en avoient aporté dans leurs Vaiſſeaux une grande quantité, il n'étoit plus

queſtion que de les faire entrer dans le Fort, ſans qu'on s'en appercût. Elles étoient enfermées dans des caiſſes qu'ils débarquerent, comme ils auroient fait d'autres balots de marchandiſes ; mais une charette, chargée de quelques-unes de ces caiſſes, ſe rompit malheureuſement, & il y en eut une qui s'ouvrit, de ſorte que les armes qui étoient dedans furent veuës de tous ceux qui étoient preſens. Les Officiers de l'Empereur en eurent bien-tôt avis, ils ſe rendirent en diligence au Fort, où ils viſiterent toutes les caiſſes, & les aiant trouvées remplies d'armes & d'autres munitions, ils en donnerent avis à l'Empereur, & lui firent entendre que certainement les Hollandois machinoient quelque nouvelle trahiſon: c'eſt pourquoi l'Empereur dépêcha ſur le champ 10 ou 12 Compagnies de Soldats aprés eux, qui en tuerent tout autant qu'ils en purent attraper ; mais la meilleure partie avoit déja gagné leurs Vaiſſeaux. Tout ce qui fut trouvé dans le Fort fut ſaiſi au profit de l'Empereur, & le Fort démoli, ainſi le commerce fut interrompu pendant quelque tems : cependant ils firent depuis de ſi belles promeſſes, comme nous l'avons déja remarqué, *

* Au Chap. 2. qu'ils

qu'ils obtinrent la permiſſion d'aller à *Formoſa*, qui êtoit déja de la dépendance du *Japon*. Quelque tems aprés, le Roi de *Nangezaque* * aiant interpoſé ſon credit en leur faveur obtint qu'ils auroient la liberté de venir dans ſon Iſle de *Ximo*, laquelle n'eſt pas fort éloignée de *Niphon*, & l'Empereur l'accorda ſous les conditions ſuivantes 1. Qu'ils marcheroient ſur le Crucifix 2. Que les Commiſſaires ſe ſaiſiroient, à leur arrivée de leurs canons, armes, munitions, mâts, voiles, cordages & autres agrez, lesquels ſeroient gardés dans un Magaſin tout auſſi long tems qu'ils demeureroient dans le pais. 3 Que des Soldats les accompagneroient par tout où ils voudroient aller, pour obſerver leurs démarches & répondre de leur conduite 4. Qu'ils ne pourroient pas demeurer plus long-tems qu'il plairoit à l'Empereur, & qu'auſſi-tôt qu'on leur enverroit des ordres pour s'en aller, ils mettroient à la voile ſur le champ. Sous ces conditions, qui ſont encore actuellement obſervées, les Hollandois continuent leur commerce au *Japon*. On dit que ce ſont eux qui s'aviſerent de fai-

* Voyéz le ch. 2. pour la ſituation de cette Iſle & de la ville.

re dire à l'Empereur, que le véritable moien de diſtinguer les Chrétiens dont il avoit lieu de ſe plaindre, d'avec les Hollandois ou autres Européens, qui n'étoient pas de la même Religion, étoit de preſenter à tous les Etrangers l'Image d'un Crucifix, en leur propoſant de le fouler aux pieds. Je ne ſçai pourquoi on prétend imputer cette invention aux Hollandois. Etoit-ce une choſe ſi difficile à imaginer pour croire que cela ne pût venir dans l'eſprit des Japonnois? Quoi qu'il en ſoit les Hollandois ne font pas, dit-on, difficulté de marcher ſur le Crucifix toutes les fois qu'on le leur preſente. Ce fait ſuppoſé, comme ſelon toutes les apparences, ils ne le font pas par mépris pour la Religion Chrétienne, on peut croire qu'ils ne manquent pas de raiſons pour juſtifier leur conduite. Quelques Jeſuites Portugais, s'étant hazardés depuis ce tems-là, d'aller au *Japon* dans l'eſperance de n'être pas connus, ou qu'en ſe diſant Hollandois, on ne les inquieteroit pas, à peine eurent-ils mis pied à terre qu'on leur preſenta le Crucifix pour le fouler aux pieds. Ils en furent ſi effraiés, qu'aiant d'abord été reconnus, ils furent crucifiés au nombre

bre de 46. * Les Jéſuites les ont mis au nombre de leurs martirs.

CHAPITRE XXXV.

Des moiens dont uſent à preſent les Jéſuites pour aller dans le Japon *& à* Formoſa, *& pour y vivre ſans être connus.*

LEs Jeſuites & les autres Miſſionnaires qui regrettent ſans ceſſe un pais, dont ils s'étoient preſque rendu les maitres, & qui regardent les beaux établiſſemens qu'ils y ont perdus, comme des biens dont on les a injuſtement dépouillés, ſont toûjours dans l'attente d'un tems favorable pour y rentrer ; mais ce tems n'eſt pas encore venu, & ils ſont ſi éloignés d'oſer riſquer d'y faire quelques Proſélites, qu'ils ſe déguiſent en mille maniéres différentes pour n'être connus ni Chrétiens ni Etrangers.

Pour mieux réuſſir dans leurs déguiſe-

* 4. ou 5. Jéſuites, le reſte Matelots ou Soldats.

ſemens, ils vont d'abord à *Goa*,* où ils ont une célébre Academie, dans laquelle ils enſeignent les langues Orientales. Aprés avoir appris la langue Japonnoiſe juſqu'à la parler auſſi librement qu'un naturel du païs, ils en prennent les habits, ils en étudient les coutumes, ſe conforment à leurs maniéres, & ſe hazardent enſuite de deſcendre dans quelques-unes des Iſles dépendantes de ce vaſte Empire. Lors qu'ils y ſont arrivés, ils ſe diſent de l'un des endroits de cet Etat le plus éloigné de celui où ils ſe trouvent. Les habitans les croient d'autant plus aiſément, que les voiant vêtus, & les entendant parler comme eux, ils n'ont garde de s'en défier, ainſi ils s'introduiſent hardiment dans une ville, ils s'y établiſſent plus effrontément, & leur premier ſoin alors eſt de travailler à ſe mettre à couvert du moindre ſoupçon qu'on pourroit concevoir d'eux, s'ils menoient une vie oiſive; c'eſt pourquoi ils embraſſent toûjours quelque profeſſion, ou s'attachent à quelque négoce, comme ſi effectivement ils en avoient beſoin pour ſubſiſter. Les uns ſe font marchands, les au-

* Voyez le Chapitre. 33. pour la ſituation de cette ville.

autres artiſans, ou vendeurs de babioles. Quelques-uns ſe font maîtres d'école ou précepteurs, pour enſeigner aux enfans les langues & autres ſciences, que leurs Parens ſouhaitent qu'ils apprennent. Ainſi chacun d'eux joüe ſon rôle, & ſe cache le plus ſoigneuſement qu'il lui eſt poſſible, pour n'être pas connu étranger, & éviter l'épreuve du Crucifix: de cette maniére ils demeurent en ſeureté dans toutes les Villes du *Japon* pendant l'eſpace de 4 années, qui eſt ordinairement le tems que dure leur miſſion, aprés quoi ils s'en retournent chez eux, & font place à d'autres, qu'on envoye les relever dans leurs maſcarades, comme dans leurs fonctions.

Ils ont un certain mot * pour ſe reconnoître, & par le moyen duquel ils s'aſſemblent, quand ils ſe trouvent pluſieurs dans une même Ville; mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir poſitivement dans quelle veuë ces gens-là entreprennent de ſi longs, & ſi perilleux voyages: il eſt plus que vrai-ſemblable que ce n'eſt que l'ambition, l'intérêt, la curioſité, la vanité, &c. qui les porte à des entrepriſes ſi témeraires. Si on avoit en Europe u-

* *Abo*, qui ſignifie *vite*.

ne plus grande connoiſſance de ce qui ſe paſſe en ce Pais-là, on ſeroit ſurpris de l'effronterie avec laquelle on leur entend dire à leur retour, que durant les 4. années de leur miſſion, ils ont converti un grand nombre de perſonnes à la Foi Chrétienne, les uns 20, les autres 30, d'autres 50. On ne voit autre choſe à *Rome* que ces Miſſionnaires, publier par tout leurs nombreuſes converſions. Depuis le tems que ces prétendus Apôtres ajoûtent de nouveaux noms à leur Catalogue, la moitié du Pais devroit être Chrêtien; mais il eſt ſeur qu'ils ne parlent de tant de prétendus Proſélytes que pour en impoſer au Public, & cacher leurs véritables deſſeins. Il ne ſeroit pas poſſible qu'un ſi grand nombre de Chrêtiens pût échapper à la recherche de tant d'Eſpions, qui ſont toûjours à l'afût pour les découvrir.

Il eſt vrai qu'il y a environ 10 ou 12 ans, que quelques Jéſuites & autres Prêtres, avoient perſuadé à un nombre de Payens de ſe faire Chrêtiens, mais ils furent bien-tôt reconnus & condamnez au feu, à la reſerve de ceux qui abjurerent leur Religion par la crainte des tourmens. Ils n'ont garde de ſe vanter à *Rome* de ces fâcheux revers. Leurs rélations

lations ne ſont pleines que des merveilles qu'ils ont obſervées, & des découvertes qu'ils ont faites dans les différens endroits où ils ont été, de la gloire & de la réputation qu'ils ſe ſont acquiſes, par les difficultez innombrables, qu'ils ont ſurmontées, de l'avantage qui revient à l'Egliſe, des dangers qu'ils ont courus, auxquels ils ſe ſont volontairement expoſez, & dont la Providence les a toûjours garantis, comme étant des vaiſſeaux d'élection, des inſtrumens deſtinez à avancer ſa gloire, & mille autres impertinences ſemblables. En un mot, il eſt évident que les Jéſuites ont fait un tort irréparable à la Religion Chrétienne dans ce Païs-là, en voulant ſuivre une route toute contraire à celle que Jeſus-Chriſt a enſeignée à ſes Diſciples. La Religion Chrêtienne eſt une Religion de paix, elle ne peut s'établir ni par la ruſe, ni par la force. La perſuaſion & la ſainteté de vie ſont les ſeules armes qu'on doit employer pour l'établir. Si les Miſſionnaires s'étoient contentez de prêcher l'Evangile dans ſa pureté & ſa ſimplicité, & qu'ils ſe fuſſent uniquement attachez à entretenir leurs Proſelytes dans cét eſprit de charité, de candeur, de débonnaireté, de deſintereſſement & de mé-

pris du monde, dont ils paroiſſoient animez à leur premiére arrivée au *Japon*, il eſt probable que cette belle Région de l'Aſie ſeroit à preſent éclairée de la lumiére de l'Evangile : mais ils ont par leurs déguiſemens & leur mauvaiſe Politique, donné aux Habitans de cét Empire, une ſi mauvaiſe idée du Chriſtianiſme, qu'il ſeroit à preſent moralement impoſſible de les guérir de leurs préjugez, à moins que Dieu ne voulût faire un miracle en leur faveur, pour les tirer de leur ignorance & de leur Idolâtrie. C'eſt une œuvre de ſa grace, qu'il accomplira quand le tems de leur délivrance ſera venu, & lors qu'il le jugera à propos.

CHA-

CHAPITRE XXXVI.

Rélation des Voyages du Sr. Pſalmanaaſaar, *natif de* Formoſa, *en pluſieurs endroits de l'Europe, & de la perſécution qu'il a ſoufferte à* Avignon.

VErs l'an 1694. un certain Jéſuite d'*Avignon**, nommé le *Pere de Rode* † d'une famille conſidérable, aprés avoir apris parfaitement la langue Japonnoiſe dans l'Univerſité de *Goa*, vint aborder dans l'Ile de *Formoſa* pour y commencer ſa miſſion. Ce Jéſuite ſe trouvant

* Ville de *Provence* que le Roi Trés-Chrêtien laiſſe par Politique ou par tolérance, ſous la puiſſance du Pape, avec tout le Comté *Venaiſſin*, dont lui & ſes Prédeceſſeurs ont joui depuis l'an 1348. à la faveur d'une prétenduë vente faite au Pape *Clement* VI. par *Jeanne* Reine de *Naples* & Comteſſe de *Provence*: quoi que cette vente ait été déclarée nulle, & que ces terres ayent été réünies à la Couronne de France, par arreſt du 26. Juillet 1663.

† Il y a eu un Pere Alexandre de Rode, qui aprés avoir paſſé la meilleure partie de ſa vie à la Chine & aux Indes, eſt mort à ce qu'on dit à Iſpahan, il y a plus de 20. ans. Mais celui-ci dont nous parlons eſt encore actuellement à Avignon.

vant plus propre à être Précepteur qu'à tout autre emploi, fit courir adroitement le bruit en arrivant, qu'il étoit d'une riche famille du pais, que le bien de ſon Pere ayant été partagé entre 4. femmes & 13. fils qu'il avoit laiſſés, ſans compter les filles; ſa portion, comme celle du plus jeune, s'étoit trouvée ſi petite, qu'il s'étoit veu obligé, à l'âge de 20. ans, de quitter le lieu de ſa naiſſance, pour chercher à gagner ſa vie: que ſon Pere, lui ayant fait apprendre la langue Latine, il l'avoit enſeignée en pluſieurs endroits, & que dans ce deſſein il étoit venu à *Formoſa* dans l'eſpérance qu'il trouveroit à y exercer la profeſſion qu'il avoit embraſſée. Ce bruit étant venu par hazard aux oreilles d'un homme fort riche & fort puiſſant dans l'Iſle, il le fit chercher, le queſtionna, & s'imaginant qu'il étoit auſſi bien intentionné qu'il lui paroiſſoit habile, il réſolut de le prendre chez lui, pour enſeigner la langue Latine à ſon fils aîné, âgé pour lors de 15 à 16 ans, qui avoit nom *Pſalmanaazaar* *, & auquel il ordon-

* C'eſt le nom de leur plus grand Prophete, qui répond au nom de Batême des Chrêtiens. On n'a pû ſcavoir juſqu'à preſent ſon ſurnom, il le cache pour des raiſons qui ont ſatisfait les honnêtes gens, & qu'on n'a pas cru devoir rendre publiques.

donna d'abandonner pour un tems l'étude de la langue Grecque, qui l'occupoit alors, lui repreſentant qu'il auroit toûjours aſſez d'occaſions de l'apprendre dans leurs Académies * ; mais qu'il ne trouveroit pas toûjours celle qui ſe preſentoit pour le Latin, & qu'il en falloit profiter. Le fils obéit ſur le champ aux ordres de ſon Pere, & le Jéſuite de *Rode* qui ſe faiſoit nommer *Amozamna* † parut être fort joieux de cette rencontre. On lui offrit 17. *Copans* par an, qui valent environ 68. écus, outre ſa nourriture & ſon habillement, ce qu'il accepta & le marché fut conclu.

Il vint donc demeurer à la maiſon que le Pere de nôtre *Pſalmanaazaar* avoit à *Xternetſa*, Ville Capitale de l'Iſle, où il demeura l'eſpace de 4 ans, pendant leſquels il ſe comporta ſi bien à tous égards, que le Pere & le fils avoient toutes les raiſons imaginables d'en être contens. Il accompagnoit ſon Diſciple par tout, juſqu'à

* Les Formoſans ont quantité de livres Grecs: ils cultivent cette langue, mais ils négligent la Latine, ne l'enſeignant point publiquement Voyez le Chapitre 19.

† Ce nom veut dire fils Succeſſeur d'*Amoz*, c'eſt un des Profétes ou demi Dieux fort révérez dans le Pais.

qu'à la porte du Temple, dans lequel il n'entroit point: à propos dequoi, ſon écolier lui ayant demandé un jour, s'il n'avoit point la curioſité de voir les ſacrifices des Formoſans, il lui répondit qu'étant d'une Religion différente de celle qui étoit établie dans l'Iſle, il faiſoit ſcrupule d'aſſiſter à ſes ſacrifices & ne ſe ſoucioit pas d'en voir les cérémonies, ainſi il s'en retournoit à la maiſon adorer* Dieu à ſa maniére. Cependant il avoit grand ſoin d'expliquer à ſon Diſciple tout ce qui concernoit la doctrine & le Culte de la Religion des Formoſans, avec autant d'exactitude, que s'il eût été lui-même dans cette croyance, ne lui diſant jamais un ſeul mot du Chriſtianiſme; mais s'employant uniquement à lui enſeigner la langue Latine, & à l'inſtruire de toutes les maximes de l'honnêteté morale. Enfin dans tous ſes diſcours & par toutes ſes actions, il paroiſſoit d'une ſi grande probité, candeur & honnêteté, que ce jeune homme l'aimoit comme ſon propre Pere.

Au bout de 4 ans *le Pere de Rode* ayant

* C'eſt l'expreſſion dont ſe ſervent les Japonnois pour dire prier.

yant receu des lettres qui le rappelloient dans ſon Païs, il pria ſon Diſciple de faire entendre à ſon Pere le deſſein qu'il avoit de ſe retirer, & de lui demander de ſa part, qu'il eût la bonté de lui accorder ſon congé, & de lui payer ſes gages, ainſi qu'ils êtoient convenus enſemble. *Pſalmanaazaar* avoit conceu tant d'eſtime & d'amitié pour ſon maître, que la penſée de ſon éloignement lui donna un chagrin mortel : le myſtérieux ſécret de ſa miſſion lui êtoit inconnu, il fit tous ſes efforts pour l'engager à ne le point quitter. Mais il lui déclara qu'il êtoit abſolument réſolu de s'en aller, & lui fit connoître le deſſein qu'il avoit de voyager par tout le monde & principalement dans les Païs habitez par les Chrêtiens, exaltant cette partie de la terre par deſſus toutes les autres.

Sa réſolution l'étonna, cependant il ne laiſſa pas de lui demander en riant s'il êtoit fou de vouloir ſe hazarder d'aller parmi les Chrêtiens, qui ne manqueroient jamais de le faire mourir en haine de ſa Religion, de même que les Formoſans leur ôtoient la vie pour l'horreur qu'ils avoient de la leur ; mais Monſieur *Amozamina* l'ayant trés ſérieuſement aſſeuré que cela n'êtoit point à craindre, que

les

les Chrêtiens êtoient de fort bonnes gens, & ſi éloignez d'aucune cruauté envers les étrangers, qu'au contraire ils les traitoient avec toute l'affabilité & la généroſité poſſible : Témoin ceux qui infecterent autrefois le *Japon*, dit le jeune homme en l'interrompant : vous n'avez pas une juſte idée des Chrêtiens, lui répondit-il. Si vous les connoiſſiés comme moi, vous leur rendriés plus de juſtice, ne croiés pas que ceux qui ont autrefois habité les Iles du *Japon* fuſſent de vrais Chrêtiens, comme ils ſe le diſoient être. J'ai entretenu, continua-t-il, un grand nombre de Japonnois qui ont voiagé chés les Chrêtiens, & qui s'en loüent extrémement : ils ſont charmés de la beauté de leur pais, de la bonté, douceur & honnêteté de leur naturel : ils en ont été receus ſi agréablement, qu'ils m'ont aſſeuré, qu'aprés avoir veu toutes les curioſitez dont l'art & la nature ont à l'envi orné cette partie de la terre, lors qu'ils ont voulu s'en revenir chés eux, les Chrêtiens les ont comblés de preſens avant leur départ, & ils admirent encore à preſent les richeſſes qu'ils en ont apportées. De plus ce pais eſt abondant en des choſes qui ſont fort rares & fort précieuſes chés nous: ſans parler d'une

d'une infinité d'autres, qui n'ont jamais été veuës, ni connuës dans le *Japon*, ni à *Formoſa*. Enfin il l'aſſeura qu'il n'avoit pas deſſein d'employer plus de trois ou quatre années dans ſes voyages, que d'abord il iroit à la Chine, enſuite dans les Indes, d'où aprés quelque ſéjour, il paſſeroit en Affrique, & de là en Europe *, où il devoit voir l'Eſpagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande &c. Le moindre de ces Pais, lui diſoit-il, eſt incomparablement plus beau, plus riche, plus agréable & vaut cent fois mieux que l'Iſle de *Formoſa*, & tout le *Japon* enſemble. Il ajoutoit, qu'aprés qu'il auroit été dans tous les plus fameux endroits du monde connu, ſoit pour les raretez de la nature ou pour l'excellence des arts & des ſciences qui y fleuriſſent, il reviendroit dans ſon Pais chargé de biens & plein d'expériences; alors, continuoit-t-il, je n'aurai plus rien à faire qu'à me divertir, & je paſſerai le reſte de ma vie dans la joie & le plaiſir des bonnes compagnies. Toutes les perſonnes d'eſprit me rechercheront, & ſeront ravies de m'entendre diſcourir des merveilles que

* L'ordre de ces voyages fut changé, comme on le verra par la ſuite.

que j'aurai remarquées dans les Païs étrangers, de la ſurprenante diverſité de leurs maniéres, de leurs Loix, de leur Politique, ſoit en paix ſoit en guerre, des progrés étonnans qu'ils ont faits dans les arts, au delà de ce qui eſt connu chez nous, de leur commerce, & enfin de toutes les avantures bonnes ou mauvaiſes qui me ſeront arrivées dans mon voyage. Tout cela contribuera à me faire connoître, & me procurera infailliblement l'honneur & l'eſtime des honnêtes gens.

Il accompagnoit tous ſes diſcours de circonſtances & d'expreſſions ſi engageantes, que *Pſalmanaazaar* connut bien d'abord qu'il vouloit l'engager à le ſuivre: mais n'étant alors âgé que de 19. ans, la curioſité ne lui permit pas de réfléchir beaucoup ſur les conſéquences d'une telle entrepriſe, ainſi il fut aiſé au Jéſuite de l'amener au point qu'il ſouhaitoit.

En effet ſes vives & agréables deſcriptions firent une telle impreſſion ſur ſon eſprit, que réſolu déja de voir de ſi beaux Païs, il lui dit naïvement, que, s'il n'y avoit point de danger, & qu'ils puſſent retourner au *Japon* au bout de 4. ou 5. années, il auroit une grande demangeai-

geaiſon de voyager avec lui. Mais *Amozamna* diſſimulant ſon deſſein parut ſi éloigné d'approuver ce que ſon Ecolier lui diſoit, qu'il s'écria d'une colere feinte, à Dieu ne plaiſe que j'entreprenne de vous tirer de la maiſon de vôtre Pere! S'il ſçavoit que j'euſſe un pareil deſſein, que pourrois-je attendre autre choſe que la mort? ah! je vous prie, continua-t-il, ne m'en parlés pas davantage. Cependant il lui avoit fait enviſager l'Europe par des endroits ſi charmants, & ſes deſcriptions lui en avoient fait concevoir une ſi agréable idée, que ſon feint refus, bien loin d'arrêter ſa Curioſité, ne fit que l'irriter davantage; de ſorte qu'il ne ceſſoit de l'importuner, afin qu'il conſentiſt à ce qu'il l'accompagnât dans ſes voyages, lui promettant fort ſérieuſement qu'il lui garderoit un ſécret inviolable, & qu'il menageroit toutes choſes de maniére, que qui ce ſoit ne s'appercevroit de leur deſſein. Mais malgré toutes ces promeſſes *Amozamna* continuoit de feindre, & pour l'animer davantage, il perſiſtoit dans ſon refus, & ſembloit mépriſer des empreſſemens dont il êtoit charmé. *Pſalmanaazaar* voyant que ſon maître inſiſtoit toûjours ſur la crainte du danger, où il

s'ex-

s'expoſeroit, s'il conſentoit à ce qu'il deſiroit de lui, ſe mit à lui faire de nouvelles proteſtations de ſa fidélité & de ſa diſcrétion, l'aſſeurant qu'il lui auroit une obligation qu'il n'oublieroit de ſa vie, & pluſieurs autres choſes ſemblables. Enfin aprés un long entretien, ſur les inconveniens auxquels une telle entrepriſe êtoit ſujette, & les riſques qu'il falloit néceſſairement courir dans un ſi long & ſi pénible voyage, le Jéſuite voyant que ſon Diſciple n'êtoit rébuté de rien, qu'au contraire il n'en paroiſſoit que plus réſolu, feignit de ceder à ſes importunités, & lui dit qu'il avoit toûjours eu une grande opinion de ſa ſincerité, qu'il ſe flattoit même qu'il avoit du reſpect & de l'amitié pour lui, (comme en effet le jeune homme l'aimoit & l'honoroit parfaitement) qu'il ne lui pouvoit donner de plus fortes preuves de la confiance qu'il avoit en lui, qu'en expoſant ſa vie pour le contenter, que cette ſeule conſidération le devoit engager à lui être fidelle, & que, puis qu'il avoit une ſi grande paſſion de voyager avec lui, il vouloit bien le ſatisfaire, mais qu'il falloit uſer de toutes les précautions imaginables, afin qu'il n'arrivât rien qui pût donner quelque

que ſoupçon de leur deſſein. Cette fuite qu'ils méditoient étoit tout le fruit que le Jéſuite eſperoit tirer de ſa miſſion : c'étoit un coup de partie pour lui, & il ne douta point qu'on ne la dût regarder en Europe comme une preuve inconteſtable de ſon zéle pour la Religion Chrêtienne, & pour la gloire de ſa Societé.

Dés que leur réſolution fut priſe, ils commencerent à agir plus librement enſemble, ne ſongeant plus qu'aux moyens les plus ſeurs & les plus propres à faciliter leur retraite, & à ſe pourvoir d'un fonds pour leur ſubſiſtance. A propos dequoi, un jour qu'ils eurent un Entretien ſur ce ſujet, vôtre Pere, dit le Maître à ſon Diſciple, eſt riche & a quantité d'or tant monnoié qu'en effets: & puiſque nous ſommes réſolus d'entreprendre un voyage qui nous obligera néceſſairement à de grands frais, il ſeroit bon que nous puſſions nous munir d'une bonne ſomme, pour ſubvenir à nôtre dépenſe; mais afin de n'être pas ſurpris dans une action ſi hardie, il faut attendre à faire nôtre coup que nous ſoyons ſur le point de nôtre départ. Alors, pendant la nuit, nous nous ſaiſirons de tout ce que nous pourrons attrap-

emporté, le ménageoit à ſa fantaiſie, & ſon Diſciple le laiſſoit faire. En arrivant à *Goa*, il lui dit, que, comme ils avoient beſoin d'épargner leur bourſe, à cauſe des maladies & autres fâcheux accidens qui pouvoient arriver dans le voyage, il croyoit qu'ils ne feroient pas mal d'aller loger à un hôpital, que les Chrêtiens avoient fait bâtir, pour y recevoir les étrangers. Le Sr. *Pſalmanaazaar* ne ſçait pas, ſi ce ne fut point à une des maiſons des Jéſuites qu'il le mena, & qu'il luy dit être cet hôpital fameux, dont tous les Voyageurs font mention. Ce qui lui a fait conjecturer depuis, que la maiſon où ils furent appartient aux Jéſuites, c'eſt qu'il ſe ſouvient qu'on lui fit voir le corps de *François Xavier*, que l'on conſerve précieuſement, & qu'on expoſe à la vénération des fidèles, avec les tombeaux de l'Empereur *Tampouſamma*, & de quelques autres Princes du *Japon*, qui s'étant faits Chrêtiens furent tués, ou exilés dans la révolution. Quoi qu'il en ſoit, le bon accueil qu'ils receurent, & la maniére dont ils furent traités dans cette maiſon, le perſuada en partie, de ce qu'il avoit oui dire à ſon maître à *Formoſa* touchant la généroſité & affabilité des Chrêtiens. Vous voyez, lui diſoit

ſoit *le Pere de Rode*, ces gens, contre lesquels nous ſommes ſi animés chés nous, & que nous accablons de malédictions, parce que nous ſommes accoûtumés dés l'Enfance à entendre dire que ce ſont des infames & des ſcélérats, avec quelle bonté, avec quelle douceur, avec quelle charité ils nous reçoivent, quoi qu'ils n'ignorent pas combien nous les haiſſons: cependant bien loin de ſe venger ſur nous des maux que nous faiſons ſouffrir à leurs freres, quand nous les attrapons, ils s'empreſſent à nous faire du bien, nous préviennent dans nos beſoins, & tout cela ſans intérêt, car nous pouvons demeurer ici deux ou trois mois, ſi nous voulons, ſans qu'on nous demande quoi que ce ſoit. Ah! qu'on me l'avoit bien dit que les Chrêtiens n'êtoient pas tels qu'on nous les répreſente. Ce diſcours appuié par des faits dont *Pſalmanaazaar* ne pouvoit diſconvenir l'étonnoit extrémement, il en tiroit un augure avantageux, & ſe ſçavoit bon gré d'avoir entrepris un voyage dont les commencements ſembloient lui promettre beaucoup de ſatisfaction. Au bout de ſix ſemaines de ſéjour à *Goa*, ils monterent ſur un Vaiſſeau qui alloit en Eſpagne. La navigation fut longue: elle

dura 9 ou 10 mois, pendant leſquels il ne leur arriva rien d'extraordinaire. Ils vinrent à *Gibraltar*, * où le changement de Climat, ou plûtôt de nourriture cauſa une maladie au Sr. *Pſalmanaazaar* qui l'obligea de demeurer cinq ſemaines en cét endroit. Pendant ce tems-là le *Jéſuite de Rode* ſe promenoit dans la ville, & venoit de tems en tems faire part à ſon Diſciple de ce qu'il avoit veu de plus remarquable. Quand il commença à ſe mieux porter, il lui demanda, s'il ne croioit pas qu'il fût à propos qu'ils quittaſſent leurs habits de Japonnois, lui diſant que, quoi qu'on l'eût aſſeuré que les Etrangers étoient toûjours bien receus par toute l'Europe, cependant il craignoit que les Japonnois ne fuſſent pas veus de ſi bon œil que les autres, au moins parmi le peuple, à cauſe qu'ils ſont en réputation par tout le monde de haïr les Chrétiens, & de n'en point ſouffrir chés eux; mais ne le voyant pas diſpoſé à le vouloir imiter, il lui dit, qu'il en uſeroit comme il voudroit, que pour lui, il s'étoit déja pourveu d'un habit. En effet, il fut ſurpris de

* Ville de l'Andalouſie ſur le détroit du même nom, à 18. lieuës de Cadiz.

de le voir le lendemain vêtu d'une Robe noire, avec une eſpèce de manteau ou caſaque, qu'il connut dans la ſuite être l'habit que les Jéſuites portent en campagne. Mais il ne lui fit paroître aucune envie de ſuivre ſon exemple, comme en effet il ne s'en ſoucioit nullement, aimant mieux l'habit auquel il étoit accoûtumé dés ſon enfance, & qu'il n'a quitté que lors que la néceſſité l'y a contraint comme on le verra dans la ſuite.

Dés qu'il fût entiérement rétabli, ils firent voiles, pour *Toulon*, * Port de France, où étant arrivés, une des choſes qui le ſurprit le plus, fût d'y voir diverſes ſortes de Moines en habits ſi étranges & ſi bigarrés, qu'il demanda à ſon maître, quelle eſpèce de gens c'étoit, ce que feignant d'ignorer, (car jamais homme n'entendit mieux l'art de feindre) vous me faites des queſtions, lui dit-il, comme ſi j'étois naturel du païs, que voulés-vous que je vous diſe? Ce ſont peut-être des étrangers comme nous, qui viennent ici pour leur commerce, & qui n'y faiſant que peu de ſéjour, ne veu-

* Dans la *Provence* ſur la mer méditerranée, à 10 lieuës de *Marſeille*.

lent pas, non plus que vous, quiter l'habit de leur pais. Car, ajoûta-t-il, je m'imagine que c'eſt ici un port de mer fort fréquenté, & une ville d'un grand négoce, ſi l'on en peut juger par le grand nombre de vaiſſeaux que nous y avons veus. En paſſant par *Marſeille*, * *Aix* † &c. *Pſalmanaazaar* obſerva ſur les chemins un grand nombre de Croix, qui lui firent dire à ſon maître qu'aſſeurément il falloit qu'il y eût bien des voleurs dans le pais, puis qu'on y voyoit tant de Gibets; mais *le Pere de Rode* lui répondit avec la même diſſimulation, que ce n'en étoit peut-être pas la la raiſon, & qu'il ſe pouvoit faire qu'on les mît ainſi en grand nombre, plûtôt pour épouventer les malfaiteurs, par la crainte d'un ſupplice que la repréſentation de ces objets eſt ſeul capable de leur inſpirer, que par le beſoin qu'on en eût pour les punir.

Enfin ils arriverent à *Avignon* au Couvent des Jéſuites. La ſurpriſe du Japonnois y fut extréme, de voir le portier

* Autre Port de mer ſur la méditerranée, où eſt l'arſenal des Galéres de France.

† Capitale de la Provence, à 5, lieuës de *Marſeille*

tier de cette maiſon ſe jetter aux pieds de ſon Compatriote, l'appeller d'un nom différent de celui qu'il avoit toûjours porté, & lui parler en ſon langage: ce fut alors qu'il commença à le ſoupçonner d'être Chrêtien; mais quand il vit venir tous les Peres du Couvent l'embraſſer & le congratuler, ſur ſon heureux retour, quand il apperceut tous les parens & amis de ce Jéſuite, & toutes les perſonnes les plus qualifiées de la ville, lui venir rendre viſite, il lui fut impoſſible de garder plus long-tems le ſilence: véritablement il étoit ſi interdit, & tant de choſes ſe préſentoient en foule à ſon imagination troublée, qu'il lui fit cent queſtions à la fois ſans lui donner le loiſir de lui répondre. Il lui demanda d'abord, s'il n'étoit pas déja venu autrefois dans cette ville, comment il ſe pouvoit faire que tant de gens le receuſſent avec des marques d'une ſi grande joie, s'il étoit Chrêtien ou non, comment & pour quelle raiſon il s'étoit caché de lui ſi long-tems, & même depuis leur départ du *Japon*, dans quelle veuë il avoit uſé d'une telle ruſe pour le tirer de ſon païs, & ce qu'il prétendoit faire de lui: *Le Pere de Rode* lui avoüa ingénûment qu'il étoit Chrêtien, natif de

cette Province; mais qu'il ſeroit bien-tôt convaincu par expérience de la vérité de tout ce qu'il lui avoit dit à *Formoſa*, tant de la beauté & richeſſe du Païs, où il l'avoit amené, que de la bonté de ſes habitans. Il eſt vrai, ajoûta-t-il que je vous ai tiré de la maiſon de vôtre Pere; mais vous ſavés bien qu'en cela je n'ai fait que condeſcendre à ce que vous avez ardemment ſouhaité de moi: cependant je ne doute pas que vous ne ſoyez content des offres que j'ai à vous faire. Si vous voulés vous inſtruire des principes de nôtre Religion, je m'attacherai à ne vous laiſſer ignorer rien de ce qui la concerne, & ſi je ſuis aſſés heureux pour vous perſuader de l'embraſſer, ſoyés ſeur que je mettrai tout en uſage pour vous faire ſubſiſter ici auſſi honorablement que vous auriés pû faire chez vous. Que ſi vous avés deſſein de retourner en vôtre païs, nous vous fournirons tout ce qui ſera néceſſaire pour vôtre voyage. Cette derniére offre n'étoit que par maniére d'acquit, la ſuite fera voir combien il étoit éloigné de lui procurer cét avantage: il ſçavoit bien qu'en le renvoyant à *Formoſa* il ſeroit fruſtré des honneurs & applaudiſſemens qu'il eſpéroit tirer de ſa converſion. Ce

diſ-

diſcours donna bien à penſer au Japonnois. Quand il réfléchiſſoit ſérieuſement ſur ſa condition, & ſur le danger, où il ſe croioit expoſé, il ſe ſentoit ſaiſi d'une telle frayeur, qu'il ne ſavoit que dire ni que faire: il entra dans une mélancolie dont il eut bien de la peine à revenir, & qui penſa lui cauſer la mort.

Aprés bien des réfléxions, il prit enfin le parti de payer tous ces *bons Peres* de belles paroles, & de ſe comporter civilement avec eux, dans la crainte où il étoit de ſe voir traité de même que les Chrêtiens le ſont dans ſon païs. Il m'a avoué que cette penſée le faiſoit quelquefois frémir. Enfin pour leur paroître plus docile, & gagner leur bienveillance il fit à ſon tour cette propoſition au *Pere de Rode*: ſi vous pouvés, lui dit-il, un jour me convaincre de la vérité de vôtre Réligion, & de la fauſſeté de la mienne, je ſuis prêt à me faire Chrêtien; mais s'il arrive que vos raiſons ou vos preuves ne me puiſſent perſuader, ne trouvés pas mauvais que je vous prie de me procurer les moyens de m'en retourner dans mon Païs. *Le Pere de Rode* fut ravi de le voir dans cette diſpoſition, & ne balança pas un moment pour conſentir à ſa propoſition, eſpérant qu'il

ne tarderoit pas à ſe rendre. Mais pour ſe donner plus de gloire, il fit courir le bruit qu'il étoit fils d'un Roi, & qu'il l'avoit accompagné en Europe dans le deſſein de ſe faire Chrêtien. Je n'ai pû éclaircir cette circonſtance, Monſieur *Pſalmanaazaar* ayant toûjours caché ſon véritable nom, & la condition de ſon Pere. Il eſt vrai-ſemblable, & l'on a jugé par tout ce qu'il a laiſſé échaper dans la converſation, qu'il eſt d'une famille riche & conſidérable à *Formoſa*. Quoi qu'il en ſoit, il n'y avoit que trois moyens par leſquels les Jéſuites puſſent eſpérer de le convertir, par des arguments ou des preuves demonſtratives, par de belles promeſſes, ou par la force & la violence.

A l'égard des preuves, ils ne lui en purent jamais produire aucune capable de faire la moindre impreſſion ſur ſon eſprit, au contraire il leur ſoutint que leur Religion renfermoit de bien plus grandes abſurditez que la ſienne. Il leur allégua par exemple le dogme de la *Tranſubſtantiation*, contre lequel il leur fit cent objections dont voici les principales.

I. Le têmoignage des ſens, qui nous diſent tous que le Sacrement de l'Eucha-

chariſtie n'eſt que du Pain, car ſi je prouve, leur diſoit-il, que le têmoignage des ſens eſt recevable & ſuffiſant pour nous perſuader de la vérité d'une choſe, je ne puis croire que la ſubſtance du pain ſoit changée, comme vous dites, en la ſubſtance de la chair naturelle de Chriſt, parce que les ſens me diſent que cela n'eſt pas : or je ſoutiens que vous ne pouvez point rejetter le têmoignage des ſens, parce que c'eſt ſur le rapport des ſens, qu'eſt fondée toute la certitude de vôtre Religion. Car ne m'avez-vous pas allegué, continuoit-il, les miracles de J. C. pour Confirmation de ſa doctrine? Mais qui a aſſeuré les Apôtres & les prémiers fidèles de la vérité de ces miracles, ſi ce n'eſt qu'ils les ont veus, qu'ils les ont ouis? Et qui vous aſſeure à preſent que leur rapport eſt véritable, ſinon que vous les liſez ou les entendez lire dans les écrits qu'ils vous ont laiſſez? Si donc le têmoignage des ſens n'eſt pas ſuffiſant pour aſſeurer une verité, toute l'évidence du Chriſtianiſme priſe de celle des miracles qui le confirment, eſt renverſée & détruite, & ſi vous prétendez que les ſens peuvent être juges de la vérité des miracles de Jeſus-Chriſt, pourquoi

ginaires, qu'ils ne tomboient pas ſous les ſens, & que d'ailleurs tant de contradictions ne pouvoient pas ſe trouver dans la Toute-puiſſance de Dieu.

Voilà une partie des objections qu'il leur fit contre la *Tranſubſtantiation*: il n'en fit pas moins contre les autres points de leur doctrine, que je ne rapporterai point ici, de peur d'ennuier le Lecteur; mais il eſt certain qu'il ne fut point ſatisfait de leurs réponſes, & quoi qu'ils fiſſent tous leurs efforts pour le perſuader au moins de la fauſſeté de la Religion dans laquelle il étoit né, il y demeuroit encore plus fortement attaché, en leur diſant toûjours que leur croyance étoit beaucoup plus abſurde que la ſienne.

Les Jéſuites voyant que tous leurs raiſonnemens ne l'ébranloient point, tentérent de le gagner par les choſes auxquelles ils le croioient ſenſible. Ils lui firent les plus belles promeſſes & les plus engageantes propoſitions qu'ils purent imaginer. Ils l'accablérent de careſſes, en un mot, ils mirent tout en uſage pour le corrompre, & l'attirer dans leur parti. Mais il connoiſſoit trop bien la duplicité de leur cœur, & avoit aſſez éprouvé leur fourberie pour ne ſe laiſſer pas ſurpren-

dre

dre par leurs alléchemens. Il leur reprochoit non ſeulement la ſupercherie du *Pere de Rode*, dans le *Japon*, mais encore que depuis ſon arrivée à *Avignon*, ils manquoient honteuſement à la parole qu'ils lui avoient donnée, de le laiſſer en liberté de conſcience, & de le renvoyer chez lui, quand il le ſouhaiteroit, qu'ainſi il n'avoit garde de ſe fier à leurs promeſſes. En effet le deſir naturel & l'eſpérance qu'il avoit de revoir ſa Patrie, jointe à la peur de demeurer encore long-tems ſi éloigné des ſiens, parmi des étrangers, méchans & hipocrites, lui firent rejetter avec indignation toutes leurs offres.

Il y avoit déja ſix ou ſept mois que Monſieur *Pſalmanaazaar* étoit chez les Jéſuites: il y étoit tellement perſécuté que pour ſe débaraſſer en partie de leurs importunitez, il avoit feint de ſouhaiter d'entendre leurs leçons publiques, ce qu'ils lui avoient accordé avec plaiſir; mais ne ſe voyant pas pour cela moins fatigué de leurs preſſantes ſollicitations, il prit la réſolution de changer de demeure: il quitta donc leur Couvent, & ſe logea dans une maiſon particuliére, où il vivoit à ſa fantaiſie.

Les Jéſuites qui avoient encore entre leurs mains une bonne partie de ſon argent,

gent, s'imaginant qu'il ne le voudroit pas perdre, lui permirent non ſeulement de ſe ſatisfaire, mais même lui donnerent la liberté de ſe promener dans la Province; ce qu'il fit pendant prés de ſix mois; allant de Ville en Ville, cherchant à adoucir l'amertume du chagrin qui le dévoroit. L'année du *Jubilé* arriva. Les Jéſuites, qui ſe flattoient toûjours qu'avec le tems ils réduiroient cét eſprit opiniâtre, s'aviſérent pour l'occuper d'une maniére utile, de lui propoſer de faire un voyage à Rome en la compagnie de 17 ou 18 jeunes gens, qui s'y en alloient pour voir les cérémonies qui s'y pratiquent à l'ouverture du *Jubilé*. Ils s'imaginérent que la majeſté, l'ordre, la pompe des proceſſions, la richeſſe des habits des Prêtres, la parure des Egliſes & des Autels, la magnificence du Pontife, de ſes Cardinaux & des autres Prélats, enfin que tous ces myſtérieux ſpectacles lui donneroient une haute idée de la Religion, & lui inſpireroient peut-être du reſpect pour des choſes qu'il ne pouvoit encore comprendre, & avec leſquelles ils eſpéroient qu'il ſe familiariſeroit. Monſieur *Pſalmanaazaar* ne fut pas fâché de faire ce voyage, ceux qu'il devoit ac-

com-

compagner ſe mirent en équipage de Pelerins, ſe propoſant d'aller à pied, pour gagner les indulgences que le Pape accorde en pareille occaſion. Nôtre Japonnois ne ſe faiſoit pas de peine de marcher, mais il ne voulut point quitter ſes habits, de ſorte qu'il entra dans *Rome* vêtu à la Japonnoiſe. Les Jéſuites lui avoient donné des lettres de recommandation par le moyen deſquelles il fut bien receu, & fort honorablement traité chez leurs Confreres, qui ne manquérent pas de l'exhorter à embraſſer promptement la Religion Chrêtienne; mais il leur dit pour ſe débaraſſer d'eux, qu'il devoit retourner à *Avignon*, & que là il ſeroit baptiſé par la même perſonne qui l'avoit amené de ſon Pais. Ils demeurérent lui & ſes camarades du voyage, environ un mois dans *Rome*: ils y virent non ſeulement les Cérémonies du *Jubilé*, mais auſſi toutes les raretez de cette ſomptueuſe Ville, les Egliſes, les Palais, les Jardins, & tous ces ſuperbes reſtes de l'Antiquité, qui attirent la curioſité de tous les étrangers. Ils furent à *Lorette* *, mais Monſieur *Pſal-*

* Petite Ville dans la marche d'Ancone, Province de l'Etat de l'Egliſe prés de l'embouchure du Muſone, dans le Golfe de Veniſe.

Pſalmanaazaar ne voulut point entrer dans cette fameuſe Chapelle qu'on dit être la Chambre * dans laquelle la Sainte Vierge conceut le Sauveur du Monde, parce qu'il la falloit traverſer en ſe traînant ſur ſes genoux.

Lors qu'il fut de retour à *Avignon*, les Jéſuites lui firent meilleure mine que jamais, & le queſtionnérent ſur ce qu'il avoit veu de beau & de rare à *Rome*, & ce qu'il penſoit des cérémonies du *Jubilé*. Il leur répondit qu'il étoit trés content de tout ce qu'il avoit veu, qu'il ne ſe pouvoit rien ajoûter à la magnificence de leurs Fêtes; mais il ajoûta en même tems qu'il étoit extrémement ſurpris qu'ils condamnaſſent la Religion Payenne à cauſe du grand nombre de cérémonies, dont elle eſt chargée, comme ſi la leur ne l'étoit pas pour le moins.

au-

* Cette Chambre ſelon l'Hiſtoire que les Catholiques Romains en font, doit avoir été tranſportée par les Anges de Nazareth en Dalmatie, de là à Veniſe, puis dans le Dioceſe de Récanati, dans le Champ d'une Dame nommée Lorette, dont elle a pris le nom, & de là enfin deux lieuës plus loin, où elle eſt à preſent enfermée dans une magnifique Egliſe, enrichie par les pieuſes ou ſuperſtitieuſes largeſſes de quantité de Rois, Princes, Seigneurs, & autres.

autant, à quoi ils lui répliquérent qu'ils ne trouvoient rien à redire aux cérémonies Payennes, ſinon qu'elles étoient deſtituées de toute vertu ou ſignification ſpirituelle, au contraire de celles des Chrêtiens, qui n'avoient été inventées, que comme des moyens d'élever plus facilement le cœur à Dieu & exciter une plus grande dévotion. Le Japonnois ne fut pas ſatisfait de cette réponſe, parce qu'il prétend que les cérémonies de la Religion Payenne ont poſitivement le même but. Il ne leur voulut rien dire : de ſorte que ſon ſilence leur fit croire qu'il commençoit à goûter ce qu'ils lui diſoient. Mais il en étoit bien éloigné ; la crainte qu'il avoit de les irriter contre lui, étoit la ſeule cauſe de ſa retenuë : c'eſt pour cette raiſon qu'il ne voulut point leur faire connoître combien il avoit été ſcandaliſé du Luxe orgueilleux des Papes, qui ſe diſent les Vicaires de Dieu, les Succeſſeurs immediats des Apôtres, & qu'on traite de Sainteté par excellence, de la diſſolution générale du Clergé & des Moines, des excés du peuple, de l'éffronterie des femmes de débauche, enfin de l'impunité des crimes les plus déteſtables, qui ſont ſi communs & ſi publics

blics que les étrangers s'en apperçoivent, dés qu'ils arrivent. Certainement, diſoit-il en lui-même, ſi ces gens-là croioient que la Religion qu'ils profeſſent eſt la ſeule véritable, ils en obſerveroient mieux les préceptes ; contens de remplir leurs devoirs, ils ne s'empreſſeroient pas tant pour en impoſer aux foibles & aux ignorans, outre qu'il avoit l'imagination remplie de tant de prétendus miracles qu'on lui avoit dit ſe faire continuellement par les reliques des Saints, que n'en ayant pû voir aucun, il crut que non ſeulement tout ce qu'on lui en avoit dit étoit faux, mais auſſi que ceux qu'on attribuoit à J. Chriſt, étoient de même nature. De ſorte que ſon voyage de *Rome*, bien loin de l'encourager à ſe faire Chrêtien, ne ſervit qu'à l'en éloigner davantage.

Cependant les Jéſuites, voyant que d'un jour à l'autre, il remettoit à ſe déclarer ſur le changement qu'ils eſpéroient de lui, commencérent a l'attaquer & à le pourſuivre plus vivement, qu'ils n'avoient encore fait. Nous avons long-tems attendu, lui dirent-ils un jour, & nous avons même eſpéré que nous aurions la ſatisfaction de vous recevoir dans le ſein de l'Egliſe Catholique,

que, nous nous ſommes ſervis de toutes les raiſons les plus propres à vous perſuader la vérité de nôtre Religion; mais puiſque vous ne voulez pas ouvrir les yeux à la lumiére, & que vous continuez toûjours dans vôtre opiniâtreté, il faut que vous ſoyez averti que nous ne pouvons pas ſouffrir plus longtems vos délais. Nous avions prié les Peres Inquiſiteurs, de ne vous point inquiéter ſur le ſujet de vôtre Religion, laquelle, comme vous ſçavez, n'eſt ſoufferte en aucun Païs Chrêtien. Ils vous ont à nôtre conſideration donné tout le tems que vous pouviez ſouhaiter pour vous faire inſtruire: ils ſe ſont flattez comme nous, que vous ſubiriez enfin le joug de Jeſus-Chriſt, qui eſt le ſeul qui puiſſe vous rendre éternellement heureux; mais puiſque vous avez mépriſé tout ce que nous avons fait juſqu'à préſent pour vous procurer un bien, dont vous ne connoiſſés pas le prix, ils ſont réſolus d'emploier les voies de rigueur, & de vous faire ſentir que ce n'eſt pas parmi nous qu'on ſe mocque impunément de Dieu & de ſes Serviteurs.

En effet huit jours aprés, on lui fit voir des Lettres du grand Inquiſiteur, por-

portant ordre de le mettre à l'Inquiſition, à moins qu'il ne ſe fît Chrêtien. Que ces lettres fuſſent ſuppoſées ou non, le Japonnois n'en ſçait rien ; mais il eſt certain que les Inquiſiteurs les lui montrérent, & lui dirent en même tems, que, ſi dans 10 jours, il ne changeoit de Religion, ils ſeroient obligés de le faire conduire dans les priſons *du St. Office*. Les Jéſuites étoient preſents à ce beau compliment, & aprés avoir conſulté enſemble, ils prolongérent le tems, & lui donnerent 15 jours, afin qu'il eût plus de loiſir, pour ſonger à ce qu'il avoit à faire. La raiſon pour laquelle ils lui donnérent cette quinzaine, étoit que le 15 du mois d'Aouſt alors prochain, étoit la fête de l'Aſſomption de la *Vierge Marie*, & qu'ils avoient grande envie qu'il fît ſon abjuration, & fût baptiſé dans un jour ſi ſolemnel.

Dans cette extrémité, il ne ſçavoit quel parti prendre, tantôt il étoit prêt à ſe ſoumettre, tantôt rappellant ſa conſtance & ſa fermeté, il mépriſoit leurs menaces, & ſe préparoit à ſouffrir plûtôt la mort la plus cruelle, que de rien faire contre ſa conſcience. Il paroiſſoit néantmoins écouter avec aſſés de tranqui-

quilité tout ce qu'ils lui diſoient, ne leur répondant preſque rien. Son ſilence leur faiſoit concevoir de bonnes eſpérances, c'eſt pourquoi ils commencérent à lui expliquer plus ouvertement les miſtéres de leur Religion, ce qu'ils n'avoient fait juſques-là que par des comparaiſons. * Ils ne lui permirent jamais de lire l'Ecriture Sainte; mais ils lui fourniſſoient en abondance des livres, qui traitoient des actes & des prétendus miracles de leurs Saints.

Pendant les 4 ou 5 prémiers jours des 15 qu'on lui avoit accordés, il écouta avec une ſoumiſſion apparente, toutes les preuves par leſquelles les Peres Inquiſiteurs prétendoient lui démontrer avec la derniére évidence, la ſolidité de leur doctrine. Ces bons Peres répondoient à ſes objections par des diſtinctions de l'Ecole, dont les termes lui étoient inconnus & incomprehenſibles. Il convenoit de tout, & étoit quaſi preſt de ſe confeſſer vaincu: néantmoins s'étant hazardé de leur dire qu'il

* Par exemple, ils comparoient la Trinité à une piéce d'étoffe qui aiant trois plis ne laiſſent pas de faire enſemble une ſeule & même piéce d'étoffe. On peut juger de la juſteſſe de leurs autres comparaiſons par celle-ci.

qu'il n'entendoit pas leurs réponſes, & que leurs raiſonnements étoient trop abſtraits pour lui, le *Pere de Rode* lui parla en ces termes. Monſieur, puiſque vous n'entendés pas ce que les Révérends Peres vous diſent, je m'en vais vous l'expliquer en vôtre Langue naturelle; mais au lieu de cela, voici ce qu'il lui dit en Japonnois. Mon cher enfant, vous voiés que les Peres Inquiſiteurs ont grande envie de vous mettre à l'Inquiſition, ce qui ſeroit le plus grand malheur qui pût vous arriver; je vous conſeille d'avoüer plûtôt que vous entendés bien tout ce qu'ils vous diſent, que de demeurer plus long-tems dans l'opiniâtreté. Leurs raiſonnements ſont fort juſtes, & fondés ſur des Principes inconteſtables; mais vous n'en pouvés pas encore ſentir la force. C'eſt pourquoi je vous prie de dire hardiment que vous êtes perſuadé par la force de leurs raiſons, que la Religion Chrêtienne eſt la ſeule véritable Religion, & que vous ne ſouhaités rien tant que de l'embraſſer. La fraieur l'aiant ſaiſi dans ce moment, il prit la parole, & dit en Latin, j'entens fort bien à preſent, paſſons à un autre article.

Ce-

Cependant il avoit confiance en Dieu, & eſpéroit toûjours trouver les moiens d'échapper de leurs mains, & de s'enfuir. Au bout de 10 jours, aiant vendu tout ce qu'il avoit de hardes, & des nippes qui lui étoient reſtées, * il eſſaia de ſortir de la Ville, & pour ne donner aucun ſoupçon du deſſein qu'il méditoit, il prit trois ou quatre jeunes écoliers avec lui, feignant de vouloir faire un tour de promenade de l'autre côté du *Rhône*; mais il fut arrêté à la porte par la ſentinelle, à laquelle il avoit été conſigné; (car les Inquiſiteurs avoient pris ſoin de le prévenir, & de donner des ordres ſi exprès, qu'ils ne s'imaginérent jamais qu'il pût leur échapper, quand l'envie lui en auroit pris.) Il ne deſeſpéra pas néantmoins de réüſſir dans ſon projet; il rentra dans la Ville, ſans ſe plaindre, &

* Par le compte que le *Pere de Rode* fournit au Japonnois à *Avignon*, il lui fit voir qu'il n'avoit plus que pour la valeur de 250 piſtoles d'effets, ſelon l'eſtimation qu'en fit un orfévre: ces effets conſiſtoient en deux Baguettes d'or une petite Eguiére avec le Baſſin auſſi d'or, & un *Copan*, que les Jéſuites ont gardé, lui aiant donné de cette ſomme 190 piſtoles ou environ à pluſieurs fois, les 60 piſtoles qui étoient de reſte, ſont demeurées entre leurs mains.

ſans montrer aucun reſſentiment de la violence qu'on lui faiſoit : il s'en retourna dans ſa chambre juſqu'à environ 7 heures du ſoir, qu'étant allé chés un Juif de ſa connoiſſance, il changea ſes habits Japonnois, qu'il avoit toûjours portés juſqu'alors, & s'étant déguiſé en Abbé, c'eſt à dire aiant pris un habit noir, un petit colet & une perruque, il tenta de ſortir par une autre porte ; mais il étoit ſi bien connu par toute la Ville, que malgré ſon déguiſement, le ſoldat qui étoit en ſentinelle, le reconnut & l'arrêta. Ce ſecond malheur l'effraia dans le moment ; mais étant un peu revenu à lui, & faiſant réflexion que l'argent faiſoit ſurmonter les plus grands obſtacles, il fit briller aux yeux du ſoldat ce précieux métal, qui endort les ſentinelles, & ſe fait un chemin à travers les Rochers, & les lieux les plus inacceſſibles. Il lui offrit une piſtole, (il lui en auroit donné vingt.) Le ſoldat n'héſita point, la prit & le laiſſa paſſer. C'eſt ainſi que la Providence le tira d'entre les mains des traîtres Jéſuites, & des impitoiables Inquiſiteurs, parmi leſquels il n'auroit jamais eu de repos, qu'il n'eût embraſſé

leur

leur Religion, & ne ſe fût conformé à toutes leurs pratiques.

CHAPITRE XXXVII.

De ce qui arriva au Sr. Pſalmanaazaar, *depuis qu'il ſortit* d'Avignon, *juſqu'à ce qu'il fût arrivé* en Hollande.

S'étant ainſi échappé d'*Avignon*, il prit ſon chemin par le *pont St. Eſprit*, [1] & en remontant le long du *Rhône*, il paſſa par *Valence*, [2] *Romans*, [3] *Grenoble*, [4] où il vit en paſſant la grande *Chartreuſe*, [5] & ſe rendit à *Lion*, [6] avec toute la diligence poſſible. Son deſſein

 étoit

1 Ville du *Languedoc* ainſi nommée à cauſe de ſon pont, qui paſſe pour un des plus beaux de l'Europe.

2 Ville du *Dauphiné*.

3 Ville du *Dauphiné*.

4 Capitale du *Dauphiné* ſur l'*Iſere*.

5 C'eſt un Couvent de Moines qu'on nomme *Chartreux*. Ce lieu n'eſt fameux que par ſa ſolitude, qui eſt affreuſe.

6 Ville capitale du *Lionnois*, au confluant du *Rhône* & de la *Saone*.

étoit de ſe rendre en *Hollande*, où il eſpéroit trouver le moien de repaſſer en ſon païs. L'impatience qu'il en avoit, & la crainte de retomber entre les mains des Jéſuites, lui faiſoient hâter le pas, de ſorte qu'il ne ſéjournoit nulle part, & n'eut point de repos juſqu'à ce qu'il ſe vit dans un lieu, où les Jéſuites ne fuſſent plus à craindre. De *Lion il paſſa par Bourg* [1] en *Breſſe*, par *Salins*, [2] *Bezançon*, [3] *Befort* [4] & gagna *Briſac*. [5]

Enfin de *Briſac*, prenant ſa route par *Seleſtat*, [6] & paſſant par *Haguenau* [7], *Landau*, [8] où il fit quelque ſéjour, *Wormes*,

1 Ville Capitale de *Breſſe* ſur la *Reiſſouſe*.

2 Petite Ville de la *Franche Comté* ſur la riviére de *Forica* à 6 lieuës de *Beſançon*.

3 Ville Capitale du Cômté de *Bourgogne* ſur le *Doux*.

4 Petite Ville d'*Allemagne* ſur le *Doux*, dans le *Suntgau* en *Alſace*.

5 Capitale du *Brisgau* en *Suabe* ſur le *Rhin*, entre *Bâle* & *Strasbourg*, éloignée de 9 à 10 lieuës de ces deux Villes.

6 Ville de la Prévôté d'*Haguenau* en *Alſace*, prés de *l'Ille*.

7 Ville d'*Alſace* ſur le *Motter* à 4 lieuës de *Strasbourg*.

8 Ville d'*Alſace* enclavée dans le Palatinat du *Rhin* ſur le *Queich*, à 5 lieuës de *Philisbourg*.

mes, [1] *Maience*, [2] *Coblents*. [3] Il arriva à *Andernach*, [4] où des ſoldats de l'Electeur de *Cologne* le prirent & l'enrôlérent par force : car on avoit donné ordre d'arrêter tous les paſſans, pour remplir quelques nouveaux Régimens que l'Electeur venoit de créer. Il y avoit 3 Compagnies à *Andernach*, trois à *Lintz*, [5] & ſix à *Bonne* [6], qui étoit la Place du Rendez-vous. Lors qu'elles y furent toutes aſſemblées, le Capitaine de la Compagnie, où le Sr. *Pſalmanaazaar* avoit été mis, dît au Colonel qu'il avoit un ſoldat natif de l'Iſle *Formoſa* ſujet de l'Empereur du *Japon*, & paien de Religion, qu'aiant oüi dire des choſes mer-

1 Ville d'*Allemagne* ſur le *Rhin* à 10 lieuës de *Maience*.

2 Ville du Cercle Electoral du *Rhin* en *Allemagne*, capitale de l'Archevêché de ce nom, ſur le *Rhin* vis à vis de l'embouchure du *Mein* à 7 lieuës de *Francfort*.

3 Ville du Cercle Electoral du *Rhin* appartenante à l'Electeur de *Treves*, ſituée au confluant du *Rhin* & de la *Moſelle*.

4 Petite Ville d'*Allemagne* dans le Diocèſe de *Cologne*.

5 Ville capitale de la haute *Autriche* ſur le *Danube* à 36 lieuës de *Vienne*, & 10 de *Paſſau*.

6 Ville du Diocèſe de *Cologne* ſur le *Rhin* à 4 lieuës de *Cologne*.

veilleuſes de l'Europe, il avoit entrepris un Voiage ſi long, ſi dangereux, & ſi pénible, uniquement pour ſatisfaire ſa curioſité. Le Colonel qui étoit Savoiard,* & de ces Catholiques à brûler, fit ſcrupule de retenir un païen au ſervice de l'Electeur. Aprés l'avoir bien queſtionné, il ordonna qu'on le conduiſît à la maiſon des Jéſuites pour le faire inſtruire. A ce nom de Jéſuite, nôtre Japonnois trembla : il craignit d'abord qu'ils n'euſſent quelque connoiſſance de ſa ſortie d'*Avignon*, & il s'imagina qu'il alloit être condamné de nouveau à ſouffrir une perſécution, qui lui tenoit lieu de ſuplice. Le Colonel aprés quelques réflexions, voulut ſe faire un mérite de contribuer à la converſion d'un Idolatre, il le conduiſit lui-même chés les Jéſuites, leſquels par bonheur n'avoient point oüi parler de lui. Aprés les prémiéres queſtions ſur le deſſein de ſon Voiage, ils commencérent à lui étaler mille belles ſpéculations, & à exalter leur Religion, à meſure qu'ils tournoient la ſienne en ridicule. Il étoit déjà convaincu par ſa propre.

* Son nom étoit Mr. le Chevalier de St. *Maurice.*

propre expérience, que leurs argumens étoient trop foibles, pour perſuader leurs opinions à tout homme, qui auroit un peu de ſens, & il jugeoit qu'ils avoient encore moins de priſe ſur un *Juif*, un *Turc* ou un *Païen* que ſur un autre : il connoiſſoit d'ailleurs les raiſonnemens qu'ils avoient coûtume de faire en ſemblables cas, aiant encore la mémoire fraîche des diſputes, dont il ne faiſoit que de ſortir, de ſorte qu'il ſe trouva ſi préparé à entrer en lice avec eux, qu'il leur prouva qu'il y avoit mille fois plus d'abſurdités dans leur Religion que dans la ſienne : & il leur parla avec tant d'aſſurance & de facilité, que le Colonel tout-étonné s'écria, *Ce n'eſt pas lui qui parle, c'eſt le Diable qui eſt en lui, qui parle par ſa bouche.* Mais un de ces Jéſuites l'aiant tiré à quartier lui dit qu'il étoit bien malheureux de vouloir perſiſter dans l'idolatrie, & qu'il le plaignoit de tout ſon cœur, au lieu que, s'il embraſſoit la foi chrêtienne, il lui pouvoit procurer des avantages conſidérables auprés du Prince Electoral ; mais il lui répondit qu'il falloit avant toutes choſes qu'il le convainquît de la vérité de ſa Religion, qu'autrement il étoit réſolu de tout ſouffrir plûtôt que de renoncer à la ſienne. Le Colonel

en fut ſi irrité, qu'il le menaça de le faire jetter dans un cu de baſſe foſſe, où il le feroit jeuner au pain & à l'eau, juſqu'à ce qu'il changeât de ſentiment. Son Capitaine plus honnête homme qu'eux tous, conſidérant qu'on l'avoit engagé par force, ne voulut pas ſouffrir qu'il lui fût fait aucun mal. Il pria le Colonel de lui permettre de s'en aller, & de lui accorder un congé, ce qui fut fait le même jour.

Il reprit donc ſes habits d'Abbé, ſortit de *Bonne*, & continua ſon voiage juſqu'à *Cologne*, * où il fut encore arrêté à la porte par la ſentinelle, qui le fit conduire au Capitaine des Gardes, auquel il montra ſon Congé de *Bonne*: ce congé portoit en ſubſtance qu'on l'avoit renvoié à cauſe de ſa Religion. *Si ces gens ſont fous*, lui dit ce Capitaine des Gardes, *pour moi, je ne le ſuis pas, quoi que tu ſois païen, tu peux rendre d'auſſi bons ſervices à l'armée que le meilleur Chrêtien.* Le voila donc enrôlé une ſeconde fois. Le Colonel du Régiment s'appelloit Monſr. *Buchwald*, ſon Ca-

* Ville du Cercle Electoral du *Rhin*, Capitale de l'Archevêché de ce nom, ſituée ſur le *Rhin* entre *Bonne* & *Düſſeldorp* à 4 lieuës de l'une & 7 lieuës de l'autre.

Capitaine, qui fut fait Major enſuite, ſe nommoit Mr. *Warensdorff*: ils étoient tous deux Lutheriens. Le Lieut. Colonel qui avoit nom *Vandeuit* étoit Catholique, & pluſieurs Officiers du Régiment Calviniſtes, appartenans tous au Prince de *Mechlenburg*; mais le Régiment étoit pour quelques années à la païe des Hollandois. Le Colonel & le Capitaine envoiérent chercher quelques Miniſtres de leur Communion, l'un desquels étoit à *Cologne*, un autre à un village éloigné d'une heure de chemin, & deux autres qui ſervoient dans les Régimens de Brandebourg. Nôtre Japonnois eut à faire à ces quatre Meſſieurs; pendant tout un jour; mais leur *Conſubſtantiation* le chocqua autant que la *Tranſubſtantiation* Romaine. Elle lui parut ſujette à autant d'abſurdités que la doctrine de Rome, prémiérement parce qu'ils recuſent le témoignage des ſens, & détruiſent par conſéquent la plus grande preuve de la Religion Chrêtienne, ſçavoir les miracles, qui la confirment, la vérité deſquels dépend abſolument du témoignage des ſens de ceux qui les ont veus. Secondement la doctrine des Lutheriens, de même que celle de l'Egliſe Romaine, ſuppoſe que le Corps de

qui eſt à preſent glorieux & immortel dans le Ciel, eſt néantmoins corporellement preſent dans l'Eucariſtie, & dans tous les lieux à la fois, où ce Sacrement eſt adminiſtré; ce qui eſt contraire à l'idée que nous avons d'un corps ſemblable au nôtre, & tel qu'eſt celui de Jeſus Chriſt, quoi que glorifié: car ſi le corps de Jeſus Chriſt avoit des qualités différentes des nôtres, & dont les nôtres ne puſſent être ſuſceptibles, lors qu'ils ſeront glorifiés, ou que le corps de Jeſus Chriſt eût des propriétés, qui ne conviennent qu'aux Eſprits, il n'auroit pas pris un corps ſemblable au nôtre, ce qui eſt contre l'Ecriture.

Outre les abſurdités communes aux Egliſes *Romaine* & *Lutherienne*, cette derniére en a comme l'autre quelques-unes qui lui ſont particuliéres: car prémiérement elle enſeigne, que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, ſe doivent entendre litteralement, ſans cependant que la ſubſtance du pain ſoit détruite, tellement que ſelon la gloſe des Lutheriens, le ſens des paroles du Seigneur eſt celui-ci, *Cette ſubſtance du pain eſt réellement ma chair*, ce qui eſt une contradiction dans les termes; car il eſt impoſſible que la même ſubſtance puiſſe être en même

tems

tems & pain & chair. Secondement ils ſoûtiennent que le pain de l'Eucariſtie eſt ſacrement ou ſigne du corps de Chriſt, & qu'il eſt en même tems réellement ſon corps : autre contradiction, qu'une ſeule & même choſe ſoit en même tems, & le ſigne & la choſe ſignifiée, ou qu'une ſeule & même choſe ſoit ſigne d'elle-même. Troiſiémement ils aſſeurent que le corps de Chriſt eſt vivant dans l'Eucariſtie (car ils rejettent le ſacrifice de la Meſſe, dans lequel le corps de Chriſt eſt immolé & offert en holocauſte pour les péchés des vivans & des morts) & qu'il eſt uni à la Divinité, ſans vouloir qu'il ſoit un objet d'adoration, ſi ce n'eſt dans la reception du ſacrement.

Voila entre autres les objections qu'il faiſoit contre les Lutheriens, par leſquelles les Miniſtres de cette Communion virent bien le peu d'apparence qu'il y avoit de le perſuader par raiſon de ſe ſoumettre à leur doctrine ſur l'Eucariſtie. C'eſt pourquoi le Miniſtre, qui demeuroit dans le village dont nous venons de parler, l'amena chés lui, où il le garda l'eſpace de 15. jours. Son Capitaine s'étant mis de la partie, ils ſe joignirent enſemble pour l'engager ſous de belles promeſſes à embraſſer leur Religion; mais il de-

mçura inflexible, & les aſſeura qu'ils ne gagneroient rien ſur lui par de ſemblables voies: ils le renvoiérent donc à ſa garniſon, où le Lieutenant Colonel qui étoit Catholique Romain le prit & le conduiſit aux Capucins, & enſuite aux Jéſuites; mais toutes leurs peines furent inutiles. Enfin les Officiers du Régiment qui étoient tous Calviniſtes le menérent au Miniſtre de leur Egliſe, lequel étant d'abord convenu avec lui des abſurdités auxquelles la doctrine des Romains & des Lutheriens eſt ſujette, aprés avoir détourné ces pierres d'achopement qui l'arrêtoient, il le convainquit de maniére, ſur la plûpart des points qu'il conteſtoit, que tout ſurpris en lui-même de ne ſçavoir preſque plus qu'objecter, il ſe vit ſur le point de ſe faire Chrêtien; mais l'ordre de leur diſpute aiant laiſſé les matiéres de la Grace & de la Prédeſtination pour la fin, dés que le Miniſtre, un peu trop entêté de ſon opinion, lui eut propoſé la doctrine de la Prédeſtination abſoluë, & qu'il ſe fut efforcé de la lui prouver par l'Ecriture, il en fut tellement ſcandaliſé, qu'il recommença à douter de nouveau de la vérité des choſes ſur leſquelles il s'étoit déja déclaré vaincu. Il lui dit donc que, s'il y avoit une néceſſité

ceſſité abſoluë de croire une telle Prédeſtination, il n'avoit point de plus forte preuve qu'il étoit réprouvé, que la répugnance qu'il ſentoit à embraſſer cette doctrine, & il ajoûta que, ſuppoſé cette Prédeſtination abſoluë, il eſtoit ſeur de n'être jamais damné pour adhérer à une Religion dans laquelle Dieu l'avoit fait naître ; mais à cauſe du décret abſolu & éternel par lequel il étoit réprouvé.

Le Miniſtre ſe trouvant un peu embaraſſé par ces objections, auxquelles il étoit néantmoins ſi aiſé de répondre, lui dît pour ſe tirer d'affaire, qu'il étoit un opiniâtre, & qu'il ne ſe vouloit pas rendre à la raiſon. Cependant le Regiment marcha de *Cologne* à *Bois-le-Duc* * en *Hollande*, où pluſieurs Miniſtres Calviniſtes s'empreſſérent de voir nôtre Japonnois, & de diſputer contre lui plûtôt par curioſité, que par aucun deſſein de travailler à ſa converſion. Il leur oppoſa toûjours les mêmes argumens, ne trouvant perſonne qui lui donnât de ré-

* Ville des Pais-bas, Capitale de la Mairie de ce nom, dans le *Brabant* Hollandois, au confluant de *l'Aa* & du *Dommel*.

ponſe ſatisfaiſante. De *Bois-le-Duc* il alla à *l'Ecluſe*, * où il demeura l'eſpace de trois mois & demi, pendant lesquels il ſoutint encore pluſieurs aſſauts, dont il ſortit toûjours auſſi peu ſatisfait qu'auparavant. Monſr. le Brigadier *Lauder*, alors Gouverneur de cette Place, aiant un jour invité à dîner chés lui le Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe, nommé Mr. D.* **, lui dit, qu'il y avoit dans la garniſon un ſoldat Japonnois, & paien de naiſſance, aſſés inſtruit des différentes Sectes qui partagent l'Egliſe Chrêtienne, pour oſer tenir tête aux plus habiles ſur les points les plus difficiles de la Religion, qu'il lui ouvroit un beau champ pour faire montre de ſon ſçavoir & de ſon zele. Le Miniſtre alla dés le lendemain trouver le Japonnois pour lui propoſer une diſpute publique. Ils convinrent enſemble du tems & du lieu, & ſe promirent mutuellement que le vaincu ſe rangeroit du parti du vainqueur, & embraſſeroit ſa Religion.

Le jour venu, il ſe trouva un grand nom-

* Petite Ville trés forte dans la *Flandre* Hollandoiſe à 3 lieuës de *Bruges*, où il y a un petit port de mer.

nombre de perſonnes à cette aſſemblée. Nôtre Japonnois commença d'expliquer ſur le champ, & en auſſi peu de paroles qu'il lui fut poſſible, la Religion de ſon pais, la maniére dont on y adore Dieu, & tout ce qui fait partie du culte qu'ils lui rendent. Quand il vint à parler du ſacrifice des enfans, Monſr. D.* * * l'interrompit en lui diſant, n'avouerés-vous pas que vous ſervés un Dieu bien cruel, & bien barbare, qui exige de telles victimes? Véritablement cela peut paroître tel, répondit le Japonnois; mais qu'eſt-ce que cette cruauté en comparaiſon de celle du Dieu que vous adorés? Car ſi vous appellés nôtre Dieu cruel, parce qu'il prive quelques-unes de ſes créatures d'une vie temporelle, pour les rendre éternellement heureuſes, de quel nom appellerai-je celui, qui tire exprés des créatures du néant, pour les rendre ſouverainement malheureuſes, & qui les condamne à des peines éternelles, avant même qu'elles exiſtent, & ſans avoir égard ni au bien ni au mal qu'elles pourront faire, ſeulement pour montrer la ſéverité de ſa Juſtice dans la punition d'une déſobéiſſance qu'il lui plaît d'imputer à toute la poſtérité du prémier homme? Cette réponſe à laquelle le

Sr.

Sr. D***. ne s'attendoit pas, le ſurprît. Il ne lui répondit autre choſe, ſinon que c'étoit une matiére au deſſus de la portée de ſon eſprit, & qu'il avoit beſoin d'inſtruction, avant que de ſe mêler d'en parler: ainſi le Japonnois aiant été prié de continuer l'expoſition de ſa croiance, dît que Dieu leur apparoiſſoit ſouvent, tantôt ſous la figure d'un Bœuf, ou d'un Eléfant, & tantôt ſous celle d'un Lion, ou d'un Ours, ſelon qu'il étoit irrité ou appaiſé par l'odeur de leurs ſacrifices; mais qu'ils l'adoroient ſous ces différentes figures. O Dieu! quel aveuglement, s'écria le Miniſtre! Eſt-il poſſible que Dieu que vous avoüés être tout-puiſſant, infini, immenſe, incomprehenſible, éternel &c. voulût s'abbaiſſer juſqu'à ſe revêtir de la figure de tels animaux? Je ne ſçai pas ſi cela eſt au deſſous de la grandeur de Dieu, repartit le Japonnois; mais je ſçai bien que pour en prouver la poſſibilité, je n'ai qu'à me ſervir des exemples rapportés dans vôtre Ecriture, la Règle de vôtre Religion. Ne croiés-vous pas que le St. Eſprit eſt infini, immenſe, éternel, en un mot qu'il eſt Dieu? Cependant ne s'eſt-il pas manifeſté aux hommes ſous la figure d'une Colombe qui eſt bien moins conſidé-

ſidérable que celle d'un Eléfant ou d'un Bœuf ? A quoi le Sr. D * * *. ne répondit que par des exclamations ſur la différence de ces animaux, ſans donner aucune raiſon de cette diſparité. Pluſieurs de ceux qui étoient preſens indignés de le voir defendre ſi mal une bonne cauſe, tentérent vainement de dire quelque choſe ; il leur impoſa ſilence, & ne voulut jamais ſouffrir que perſonne parlât que lui. Le Japonnois l'écoutoit fort patiemment ; mais tout ſon diſcours ne roula que ſur des exhortations à pratiquer l'humilité & la ſimplicité Chrêtienne dont à la verité il ne paroiſſoit pas lui-même fort rempli ; ainſi cette conférence ne produiſit aucun effet ſur l'eſprit de nôtre Japonnois, & ſi la Providence ne lui eût pas ſuſcité un * *Ananias pour lui faire tomber les écailles des yeux*, & lui ſervir de guide dans un chemin ſemé de tant d'épineuſes controverſes, le ſiſtéme de la Religion Chrêtienne tel qu'il lui avoit été propoſé juſqu'alors, lui paroiſſoit ſi abſurde, qu'il ſeroit demeuré plus opiniâtrement que jamais dans ſon idolatrie ; car il proteſte encore actuellement que ces terribles décrets de la

* Actes Chap. 9. v. 18.

la Prédeſtination & de la Réprobation abſoluë lui avoient fait enviſager Dieu comme un Tiran cruel & inéxorable, qui n'avoit pas de plus grand plaiſir que de voir ſouffrir éternellement ſes Créatures. Cette idée lui paroiſſoit ſi effroiable, & ſi contraire à la loi génerale de toutes les Religions du monde, dont la fin prochaine eſt la punition du vice & la récompenſe de la vertu, qu'il s'étonnoit que des gens doüés de raiſon euſſent pû ſe réſoudre à adopter un principe ſi déraiſonnable, & ſi peu conforme à l'idée qu'ils veulent qu'on ait de Dieu, comme d'un être infiniment bon & miſéricordieux.

Mr. *Innes*, Miniſtre Ecoſſois ſe trouvant à *l'Ecluſe* entendit parler de nôtre Japonnois; ſon avanture lui aiant donné de la curioſité, il le vit, le queſtionna, & en fut fort ſatisfait. Il le goûta davantage par la ſuite, eut pitié de lui, & le plaignit de le voir ſi attaché à ſa Religion, & ſi éloigné du Chriſtianiſme; mais lui aiant remarqué l'eſprit net, & aiſé, de la penetration & du diſcernement, & capable de faire un bon uſage de ſa raiſon, il entreprit de lui expoſer la Religion Chrêtienne d'une maniére ſimple & dégagée de tout ces monſtrueux

trueux Dogmes de *Tranſubſtantiation*, de *Conſubſtantiation*, de *Prédeſtination abſoluë*, inconnus aux Apôtres & à leurs prémiers diſciples. Le Japonnois l'écouta avec tant de plaiſir qu'en peu de ſemaines toutes ſes difficultés s'évanouirent, ſes doutes furent éclaircis, & ſon cœur ſi ſatisfait, que ne pouvant réſiſter à la force de la verité, & à l'attrait de la grace, il réſolut de ne différer pas plus long-tems ſa converſion, & ſe diſpoſa à recevoir le batême. Monſr. *Innes* le lui adminiſtra; le Gouverneur de la Place, Monſr. le Brigadier *Lauder*, fut ſon Parrain & le nomma *Georges*. On obtint ſon congé du Colonel, & Monſr. *Innes* jugeant que, ſi ce jeune homme s'appliquoit à l'étude, il pourroit rendre un jour de fort grands ſervices à l'Egliſe, lui conſeilla de paſſer en Angleterre, où il eſt depuis 7 ou 8. mois, ſous la protection de Mylord Evêque de *Londres*, qui l'a engagé d'aller inceſſamment à l'Univerſité *d'Oxford*, pour y commencer ſon cours de Théologie. Mais avant que de finir, j'ai crû que le Lecteur ſeroit bien aiſe que je lui fiſſe part du plan que le Néophite s'eſt fait lui-même de la Religion Chrêtienne, ſur ce qu'il en a retenu des conféren-

férences qu'il a eues avec ſon Pere ſpirituel, Monſr. *Innes*. On y trouvera bien des choſes qui regardent plus la diſcipline que la doctrine ; mais je n'y ai rien voulu changer ; on jugera par là de la netteté de ſon eſprit, & de la juſteſſe de ſon diſcernement. Ce ſiſtéme eſt expliqué à la maniére des Géometres, ſçavoir par définitions, axiomes, demandes & propoſitions : il contient deux parties, la prémiére renferme les principes de la Religion Chrêtienne en général, la ſeconde ceux qui ſont plus particuliers à l'Egliſe Anglicane, & qui la diſtinguent des autres Aſſemblées, Héretiques, ou Schiſmatiques.

CHAPITRE XXXVIII.

Motifs de Converſion du Sr. Georges Pſalmanaazaar.

SECTION PREMIERE.

Siſtéme de la Religion Chrêtienne en général.

DEFINITIONS.

I. Par le mot de Dieu, j'entens un être

être infini, incréé, éternel, incomprehenſible, tout-puiſſant, inviſible &c. contenant en ſoi toutes les perfections imaginables.

II. Une choſe eſt dite exiſter d'une neceſſité abſolue, lorſque rien ne peut exiſter ſans elle.

III. On dit qu'une choſe eſt créée pour la gloire de Dieu, lorſque ſelon ſa nature & ſon pouvoir, elle manifeſte un ou pluſieurs de ſes attributs.

IV. Par les miracles, j'entens certains effets clairs & évidens, qui ſurpaſſent les forces des cauſes naturelles, & qui ſont deſtinés à la confirmation de la vérité d'une bonne Religion.

V. La Révélation eſt une manifeſtation extraordinaire de la volonté de Dieu à la connoiſſance de laquelle l'homme ne pourroit jamais parvenir par ſes facultés naturelles.

VI. La Religion conſiſte dans le culte que nous devons à Dieu, & qu'il demande de nous.

VII. Par les Créatures du même genre, j'entens généralement toutes celles qui ſont ou végétatives, ou ſenſitives, ou raiſonnables.

AXIOMES.

I. Ce qui n'eſt point ne peut pas donner l'exiſtence à quelque choſe.

II. Toutes les Créatures ne ſont pas revêtuës d'égales perfections.

III. Deux propoſitions contradictoires ne peuvent pas être toutes deux vraies.

IV. Deux choſes qui s'expriment par deux ou pluſieurs propoſitions contradictoires ne peuvent pas être toutes deux vraies.

V. Il y a pluſieurs Religions différentes dans le monde.

VI. Toutes les Religions contiennent certain nombre de propoſitions, qui ſont ou toutes fauſſes, ou toutes véritables, ou en partie fauſſes, & en partie véritables.

VII. Si nous n'avions pas la faculté de penſer, la gloire de Dieu nous ſeroit une choſe inconnuë.

VIII. Plus une faculté eſt forte en nous, & plus nous voions clairement les propriétes d'une choſe que nous concevons, quand elle eſt l'objet de cette faculté.

DEMANDES.

I. Que la gloire de Dieu, le bien public & l'avantage de chaque homme en particulier ſont les fins principales de toute véritable Religion.

II. Qu'il eſt néceſſaire qu'un homme croie quelque choſe, ou qu'il ne croie rien du tout.

III. Que rien ne doit être cru, ſans une évidence ſuffiſante.

IV. Que les choſes qui ont le même dégré, ou des dégrés égaux d'évidence, exigent de nous le même, ou un égal dégré d'acquieſcement.

PROPOSITIONS.

I. Il y a un Dieu.

II. Il a créé toutes choſes pour ſa gloire.

III. Plus nous connoiſſons un objet, & plus, naturellement parlant, la contemplation de cet objet en excite en nous l'amour ou la haine.

IV. Toutes les différentes Religions du monde procedent de l'amour ou de la haine de l'objet de nôtre adoration, ou des différens dégrés de ces affections.

V. On

V. On ne doit rendre aucun culte à Dieu qui ne lui ſoit agréable.

VI. Toutes les Religions du monde, priſes enſemble, ne plaiſent point à Dieu.

VII. Il n'y a qu'une Religion conſidérée diſtinctement par elle-même qui ſoit agréable à Dieu.

VIII. L'homme dans ſon état naturel ne peut pas découvrir cette Religion.

IX. Il y a des moiens certains pour diſcerner la véritable Religion d'avec celles qui ſont fauſſes.

X. La Révélation eſt abſolument néceſſaire.

XI. Il eſt de la ſageſſe de Dieu que toutes les créatures d'un même genre concourent & s'accordent enſemble à manifeſter la gloire de Dieu d'une même maniére : c'eſt même une choſe inſéparable de la nature de ces créatures.

XII. Dieu peut ſe révéler aux hommes plus ou moins ſelon ſon bon plaiſir.

XIII. Plus l'évidence d'une Révélation eſt univerſelle, plus la Religion elle-même eſt parfaite & univerſelle.

XIV. Dieu n'a pas eu deſſein de faire embraſſer à tout le genre humain une Reli-

Religion qui n'auroit pas des degrés d'évidence proportionnés à cette universalité.

XV. Plus cette évidence eſt univerſelle, & plus la Révélation eſt parfaite.

XVI. Une Révélation & par conſéquent la Religion qu'elle établit, doit être réputée pour la plus univerſelle, lorſque ſon évidence eſt ſi claire, qu'on ne peut la révoquer en doute, pourveu qu'on croie ſeulement quelque choſe, & lorſque les argumens qu'elle emploie, pour engager les hommes à la pratique de ce qu'elle enſeigne, ſont accommodés à la plus médiocre capacité.

Ces Principes généraux aiant été expliqués à nôtre Japonnois par Mr. *Innes*, tant de bouche que par écrit, non-ſeulement il les embraſſa avec toute la ſatisfaction imaginable; mais il proteſta qu'il en comprenoit parfaitement toute la force, & qu'il étoit dans le ſentiment, qu'il n'y a perſonne au monde qui examine ſans paſſion, & par ces principes, toutes les Religions qui ſont ſur la terre, qui ne convienne que ni la *Juive*, ni la *Paienne*, ni la *Mahometane*, ne peuvent prétendre au titre de véritable Religion, & qu'il n'y a que la

Chrêtienne ſeule qui ſoit en droit de prendre cette qualité, parce qu'elle eſt la ſeule qui ait la ſainteté, l'évidence & la raiſon en partage.

Nous avons fait voir ci-deſſus l'embaras, où ſe trouva nôtre Japonnois à la veuë des différentes ſociétés, qui partagent l'Egliſe Chrêtienne, ne ſachant à quelle Communion il ſe rangeroit.

Les Miniſtres de Hollande lui faiſoient entendre que le Gouvernement Epiſcopal n'étoit pas conforme à l'eſprit de l'Evangile, ni à l'uſage de la primitive Egliſe: au contraire Monſr. *Innes* s'efforça de lui prouver, que c'étoit la forme de Gouvernement la plus ancienne, & qu'elle avoit été reçûe de tout tems. Pour lui en faire mieux comprendre la néceſſité, il ſe ſervit de la même méthode qu'il avoit emploiée en lui prouvant la vérité de la Religion Chrêtienne en général. Voici ce que nôtre Proſélite en a retenu, & que j'ai tiré mot pour mot de ſes mémoires.

SECTION SECONDE.

Principes particuliers à l'Egliſe Anglicane.

DEFINITIONS.

I. PAr un certain ordre de gens, j'entens quelques perſonnes choiſies dans une ſociété, qui joüiſſent d'un pouvoir, ou d'un privilége, qui ne ſe doit pas communiquer à chaque membre particulier de cette ſociété.

II. Par l'Ordination, j'entens un pouvoir receu d'un, ou de pluſieurs autres, pour adminiſtrer les ſaints Sacremens, & les autres ordonnances ſacrées, conformément à l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt.

III. Par une Egliſe, j'entens une ſociété de gens qui croient, & qui profeſſent la Doctrine Chrêtienne, & qui ont le pouvoir d'adminiſtrer les ſaints Sacremens, & les autres ordonnances ſacrées, conformément à l'Inſtitution de N. S. Jeſus-Chriſt.

DEMANDES.

I. Une ſociété eſt cenſée avoir un

pouvoir, quand une, ou pluſieurs perſonnes de cette ſociété en ſont revêtuës, quoi que chaque membre particulier ne puiſſe pas y prétendre.

II. Ce qu'une néceſſité abſoluë oblige une ſociété de faire dans des tems de confuſion, ne doit pas être tiré en exemple pour la même, ou quelque autre ſociété, quand elles viennent à jouir de leurs pouvoirs, ou de leurs priviléges, ſans aucun empêchement: & même dans ce prémier cas, la néceſſité ne rend pas une choſe légitime; mais ſeulement pardonnable; & elle perd ſon nom, quand les irrégularités, auxquelles elle a donné occaſion, peuvent être redreſſées.

III. En matiére de fait, la ſuppoſition que le contraire peut être vrai, n'eſt pas ſuffiſante pour détruire la vérité de ce qui s'eſt paſſé, c'eſt à dire, que perſonne ne peut dire qu'une choſe n'a pas été ainſi, parce qu'elle auroit pû être autrement.

AXIOMES.

I. On ne doit rien croire dans la Religion Chrétienne, que ce qui eſt fondé ſur une certaine évidence.

II

II. Rien ne doit être pratiqué par des Chrêtiens conſidérés comme tels, qui ne ſoit fondé ſur leur croiance.

III. Un homme, ou un nombre d'hommes, ne ſauroient donner à un autre homme, ou à un autre nombre d'hommes ce qu'eux-mêmes n'ont pas, & qui n'eſt pas en leur pouvoir.

PROPOSITIONS.

I. Il y a eu une Egliſe Chrêtienne ſur la terre, depuis le tems de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres.

II. L'Egliſe n'a de pouvoir que celui qu'elle tire de N. S. & de ſes Apôtres.

III. Les Apôtres furent revêtus d'un pouvoir, qui n'étoit pas communicable à tous les Chrêtiens en général.

IV. Tous les Chrêtiens en général, au tems des Apôtres, ou de la primitive Egliſe, n'avoient pas le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens, ni de prêcher l'Evangile.

V. Ceux qui n'avoient pas eux-mêmes ce pouvoir ne pouvoient pas être en état de le communiquer à d'autres.

VI. Ce pouvoir donc a réſidé continuel-

nuellement dans un certain ordre d'hommes, à qui nôtre Seigneur, ou les Apôtres, l'avoient communiqué.

VII. Ce pouvoir nous a été tranſmis par cét ordre d'hommes inviolablement, & ſans interruption, depuis les prémiers âges de l'Egliſe Chrêtienne.

VIII. Ceux-là ne ſont pas une Egliſe, qui ſe ſéparent eux-mêmes de cette ſociété, ou de cés ſociétés de Chrêtiens, dans leſquelles le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens & les autres ordonnances ſacrées eſt uniquement placé, à moins que cette ſociété, ou ces ſociétés n'aient corrompu la Doctrine en des points fondamentaux.

IX. Perſonne ne ſe doit joindre en communion avec une ſociété, qui n'a pas le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens, & les autres ordonnances ſacrées.

X. Perſonne ne doit s'attribuer ce pouvoir, à moins qu'il ne le reçoive de ceux qui ſont en pouvoir de le donner.

XI. Celui qui le reçoit par cette voie, doit être pleinement aſſeuré, & avoir une évidence ſuffiſante, que ceux de qui il le recoit, ont effectivement le pouvoir de le donner; car une ſimple probabilité ne peut jamais juſtifier un hom-

homme d'avoir uſurpé ce pouvoir.

XII. Perſonne ne peut être aſſeuré de cela, à moins qu'au même tems, il n'ait une évidence ſuffiſante, que ceux qui le lui donnent, ſont du nombre de cét ordre d'hommes, auxquels les Apôtres ont communiqué ce pouvoir, pour être transmis inviolablement, & ſans interruption juſqu'à nous, depuis les prémiers âges de l'Egliſe Chrêtienne.

XIII. Il n'y a pas d'autre moien pour être aſſeuré de cela, que de remonter de nôtre tems à ceux des Apôtres, ou de la primitive Egliſe.

XIV. Ceux qui ne peuvent pas produire cette évidence, ne ſauroient être cét ordre d'hommes, à qui les Apôtres ont communiqué ce pouvoir, pour être conſervé, & transmis inviolablement, & ſans interruption juſqu'à nous, depuis les prémiers âges de l'Egliſe Chrêtienne.

XV. L'Egliſe Anglicane peut produire cette évidence & conſéquemment elle eſt du nombre de cét ordre de gens, à qui les Apôtres ont communiqué ce pouvoir, pour être tranſmis juſqu'à nous inviolablement, & ſans interruption, depuis les prémiers âges de l'Egliſe Chrêtienne.

Voilà les propoſitions que Mr. *Innes*

donna à nôtre Japonnois touchant la diſcipline de l'Egliſe, qu'il lui expliqua fort amplement les unes après les autres, & par le moien deſquelles, il le guérit de tous ſes ſcrupules touchant les différentes ſociétés, qui ſe trouvent dans l'Egliſe Chrêtienne; de ſorte qu'après les avoir ſérieuſement examinées, & les avoir comparées avec celles que Mrs. les Miniſtres de l'Ecluſe, & autres lieux, où il avoit été, lui avoient alléguées, il ſe détermina en faveur du Gouvernement Epiſcopal, & embraſſa la Communion de l'Egliſe d'Angleterre, comme étant celle qui lui parut la plus conforme aux Inſtitutions Apoſtoliques & aux uſages receus parmi les prémiers Chrêtiens. *Je ſçai fort bien*, me diſoit-il un jour à ce ſujet, *qu'il n'y a aucune vérité pour claire & évidente qu'elle puiſſe être, contre laquelle il ne ſe puiſſe trouver des gens qui forment des objections, cela a toûjours été, & ſera toûjours ainſi, tant qu'il y aura des hommes ſur la terre: mais je croi que chacun eſt obligé de ſuivre les lumiéres de ſon eſprit, à proportion de la meſure qu'il a plû à Dieu de lui donner, ſans condamner perſonne.*

Après avoir veu les principes généraux qui ont ſervi de fondement à la con-

converſion de nôtre Japonnois, on ſera ſans doute bien aiſe de voir en même tems, de quelle maniére il a conceu les preuves qui lui ont été alléguées en faveur de la Religion Chrêtienne. Je les rapporterai mot pour mot, & dans le même ordre qu'il les a lui-même arrangées. Ainſi dans tout le reſte de cét ouvrage, on doit ſe ſouvenir que c'eſt le *Sr. Pſalmanaazaar lui-même qui parle*, ſans qu'on lui ait rien prêté que le tour & les expreſſions de la langue Françoiſe, dans laquelle il n'a pû ſe faire entendre avec aſſez de facilité.

CHAPITRE XXXIX.

Suite des motifs de Converſion du Sr. Georges Pſalmanaazaar.

SECTION PREMIERE.

De l'Exiſtence de Dieu.

IL eſt conſtant que l'Exiſtence de Dieu eſt le fondement de toute Religion. Tout le ſoin qu'on ſe donne pour découvrir quel eſt le culte le plus convenable & le plus agréable à Dieu, & toutes les diſputes qui partagent les hommes ſur ce ſujet ſeroient ſuperfluës, ſi nous n'étions certains, avant toutes

choſes, qu'il y a un Dieu.

La plus grande partie du genre humain, tant les Païens que les autres, conviennent tous de cette vérité, qu'il y a un être ſuprême qui gouverne toutes choſes. C'eſt Dieu; mais parce-qu'il ne ſe trouve encore que trop de gens qui en doutent, ou qui témoignent en douter, il n'eſt pas inutile de montrer, par quels argumens on peut mettre cette vérité, le fondement de toutes les Religions révélées, à couvert des attaques de ceux, qui ne voulant pas faire uſage de leur raiſon, cherchent à s'aveugler ſur une choſe ſi claire & ſi évidente.

Un grand nombre de ſçavans Théologiens travaillent à expliquer quels ſont les moiens les plus propres, pour parvenir à la connoiſſance de Dieu. Quelques-uns croient que cette notion nous eſt naturelle, & qu'elle eſt imprimée dans les cœurs de tous les hommes, par celui qui les a créés. D'autres pretendent que cela ne ſe peut prouver, & que les hommes ne parviennent à cette connoiſſance que par la Révélation, ou par la Tradition. Sans entrer dans l'examen de ces differentes opinions, je croi que le ſeul uſage de nôtre raiſon aidée

de

de la lumiére naturelle, nous peut amener à celle de l'Exiſtence de Dieu, comme je le vais démontrer.

ARGUMENT. I.

Tout ce qui exiſte doit néceſſairement exiſter par ſoi-même, ou avoir receu ſon exiſtence de quelque autre. Ce qui exiſte par ſoi-même eſt increé, indépendant, éternel. C'eſt Dieu. Ce qui exiſte par un autre ne peut-être que la production d'une cauſe qui exiſtoit auparavant: c'eſt ce qu'on appelle cauſe ſeconde Puis donc que toutes les cauſes ſecondes ſont produites par quelques autres, qui leur donnent l'être, qu'elles n'avoient pas auparavant, il faut néceſſairement, ou que cette production ſoit éternelle & infinie, ou que les effets produiſent quelquefois leurs cauſes, & qu'elles ſe reproduiſent ſans ceſſe l'une l'autre, comme par un cercle perpetuel; ou qu'il y ait une cauſe prémiére, qui ſubſiſte par elle-même, & de laquelle toutes les autres cauſes ſont ſorties. C'eſt Dieu.

On prouve qu'il ne peut pas y avoir une production de cauſes à l'infini, parce que la cauſe qui produit une nou-

velle cauſe, doit avoir un commencement dans ſon opération, laquelle ſe doit faire dans un certain tems limité, or ce tems limité eſt incompatible avec la nature de l'Eternité ; donc il ne peut pas y avoir une production de Cauſes éternelles.

On ne peut pas non plus imaginer une production circulaire, par laquelle le dernier effet produit la cauſe prémiére ; Car une même choſe ſeroit la cauſe de ſa cauſe, ſeroit prieure & poſtérieure à ſa cauſe, & à elle-même, ce qui eſt contradictoire & impoſſible ; il faut donc convenir qu'il y a une cauſe prémiére, qui exiſte par elle-même, qui a créé toutes choſes &c. C'eſt Dieu.

ARGUMENT II.

Je ſuis ſeur qu'il y a à preſent quelque choſe dans le monde. Car je ſuis perſuadé en moi-même que je penſe ; que je conçois, que je doute. Le néant n'eſt pas capable de ces propriétés ; donc je ſuis certain qu'il y a un être qui penſe, qui conçoit, qui doute & de là je tire les deux conſéquences ſuivantes.

I. Qu'il y a eu quelque choſe de toute Eternité. Car ou il y a toûjours eu quel-

quelque choſe, ce qui prouve un être éternel; ou il y a eu un tems, où rien n'exiſtoit, alors toutes choſes ſeroient demeurées dans le néant. Car il n'y a point de principe plus certain que celui-ci, que rien ne peut produire rien, & que tout ce qui a receu l'être a été produit par quelque choſe qui étoit; donc s'il y avoit eu un tems, dans lequel rien n'exiſtoit, tout ce qui exiſte à preſent, n'auroit jamais pû être produit.

2. Puis qu'il eſt certain qu'il y a dans le monde un être qui penſe, qui connoît, qui entend; il eſt évident qu'il y a eu de toute Eternité, un être qui penſe, qui connoît & qui entend. Car il n'eſt pas moins impoſſible qu'un être dépouillé d'intelligence, produiſe un être intelligent, que rien produiſe quelque choſe: & s'il y avoit eu un tems, où il n'y avoit point d'être intelligent, un pareil être n'auroit jamais pû commencer d'exiſter, parce que rien ne l'auroit pû produire. Donc ſi un tel être exiſte, il faut que celui qui lui a donné l'exiſtence, exiſte lui-même de toute Eternité.

On peut de la même maniére prouver l'exiſtence de tous les attributs & perfections de Dieu. Car ſi nous trouvons qu'il y a un pouvoir, une ſageſſe,

une bonté dans le monde, il faut qu'elles viennent d'une ſource divine & éternelle : de ſorte que ces choſes ne pouvant être elles-mêmes la cauſe de leur exiſtence, & rien ne pouvant jamais donner à un autre une perfection qu'il n'a pas en lui-même, il s'enſuit néceſſairement que cét être éternel doit auſſi être éternellement tout puiſſant, tout ſage, tout bon, la cauſe prémiére & l'Original de toutes les Perfections qui ont été, qui ſont, & qui ſeront à jamais.

SECTION II.

Des Attributs de Dieu en général.

QUoi-que nous concevions l'eſſence divine comme unique en elle-même, revêtuë de toutes les perfections poſſibles, cependant ſes attributs ſe peuvent diſtinguer les uns des autres, & recevoir différens noms, ſuivant les différens objets, par leſquels Dieu nous les manifeſte : non pas qu'il y ait aucune diverſité réelle dans la nature, ou les Perfections de Dieu, mais ſeulement dans nôtre maniére de les concevoir. Car la foibleſſe de nôtre ente-

tendement ne nous permettant pas de les enviſager d'une ſeule veuë, nous ſommes obligés de nous les repreſenter ſéparément, &par rapport aux différens objets qui nous les font appercevoir.

Les attributs de Dieu ne doivent pas ſe cõnfondre avec les effets qu'ils produiſent: ce ſont deux choſes bien différentes. Car, par exemple, la Juſtice doit ſe diſtinguer de la punition, la Bonté de la Grace &c. comme des effets de leurs cauſes.

Cela ſuppoſé, nous conſidérerons les attributs de Dieu comme êtant de deux ſortes, de Dieu conſidéré comme un ſimple être, & à cet égard l'Unité, la Spiritualité, l'Eternité & l'Immenſité lui ſont attribuées: ou comme un êtie vivant, & alors l'intelligence & la volonté lui conviennent.

Les attributs qui dépendent de la volonté de Dieu ſe peuvent conſidérer encore de deux maniéres, ou comme des affections telles que celles que nous ſentons en nous-mêmes; ainſi l'amour, la haine, la colére, le deſir, la joie, la douleur &c. ſont des attributs de Dieu: ou comme des vertus morales, telles ſont la juſtice, la bonté, la longue attente, la ſévérité &c. à quoi nous ajoûtons, comme qualités ré-

réſultantes de tous ſes autres attributs, ſa gloire & ſa félicité éternelle.

SECTION III.

Des attributs divins en particulier.

LE prémier des attributs de Dieu, conſidéré comme un ſimple être, eſt l'Unité. Dieu eſt un, indiviſible en ſon eſſence, ſéparé & diſtingué de toutes les autres choſes viſibles & inviſibles. C'eſt pourquoi la nature divine ne ſe pouvant multiplier, & produire pluſieurs Dieux, comme la nature humaine, qui produit pluſieurs hommes, il faut conclurre que Dieu eſt un en lui-même, & par lui-même, qu'il n'y a que lui ſeul qui ſoit Dieu, & qu'il ne peut y avoir d'autre Dieu que lui.

Le ſecond attribut de Dieu, conſidéré comme un ſimple être, eſt qu'il eſt Eſprit, & le plus pur de tous les Eſprits, une eſſence dégagée de toute matiére, c'eſt-à-dire un être incorporel, immatériel, inviſible, dont l'acte le plus eſſentiel eſt la penſée. Dieu eſt donc une ſubſtance qui penſe.

Le 3. attribut eſt l'Eternité qui n'eſt

n'eſt rien autre choſe qu'une durée qui n'a ni commencement ni fin. Quand nous diſons que Dieu eſt éternel, tant *à parte ante* qu'*à parte post*, nous entendons qu'il eſt immuable, exempt de toute variation & changement.

Le 4. attribut eſt ſon Immenſité, par laquelle il remplit tout, il pénètre tout. Dieu eſt immenſe, c'eſt-à-dire qu'aucune étendue déterminée ne le peut contenir, & qu'il eſt preſent dans tous les lieux, & tous les eſpaces qui ſe peuvent imaginer. Les attributs de Dieu, conſidéré comme un être vivant ſont, Prémiérement, ſa vie qui eſt le fondement de tous ſes autres attributs & de leurs opérations, & ſans laquelle il ne pourroit exiſter, ni agir comme un être intelligent, & ſeroit incapable d'aucune félicité; mais Dieu n'eſt pas ſeulement vivant, il eſt la ſource de la vie, & c'eſt lui qui vivifie toutes choſes.

Secondement, ſon intelligence, que nous pouvons diſtinguer par ſa connoiſſance & ſa ſageſſe. La connoiſſance a pour objet toutes les choſes qui ont été, qui ſont & qui ſeront, tout ce qui eſt poſſible & impoſſible. C'eſt pourquoi quand nous parlons de la ſcience

de

de Dieu, nous entendons que Dieu ſe connoît lui-même, & toutes ſes perfections infinies, qu'il connoît toutes les choſes qui ſont en lui-même, de lui-même, & hors de lui-même; dans lui-même, comme ſes décrets, de lui-même comme ſes Actions extérieures, la Création, la Conſervation, la Redemption &c. hors de lui-même, comme les péchés de tous les hommes. La ſageſſe de Dieu eſt cette perfection par laquelle il dirige les moïens qu'il ſçait être les plus convenables, pour parvenir à une fin. Cette fin eſt, ou ſubordonnée comme la Redemption des hommes, qu'il a accomplie par l'Incarnation & la mort de ſon fils; ou derniére, comme la manifeſtation de ſa gloire, à laquelle toutes les autres choſes ſe rapportent.

Troiſiémement, ſa divine volonté, qui peut être conſidérée comme une faculté, ou comme une Action de vouloir telle & telle choſe, pour des fins juſtes, bonnes & ſages. Tels ſont les décrets de Dieu, par leſquels il ſe détermine en lui-même, à parvenir à certaines fins par tels moiens, qui ſont les plus convenables à ſa gloire. Ces décrets ſont ou abſolus, comme ceux de la Création, de l'Envoi de ſon fils au monde;

de, ou conditionnels, comme le ſalut des hommes, à proportion de leur foi & de leur repentance.

Dans la volonté divine nous pouvons conſidérer deux ſortes d'attributs, les prémiers que nous concevons à la maniére des affections que nous ſentons en nous-mêmes, & les autres comme des vertus morales, qui gouvernent nos affections. L'Amour en Dieu eſt, ſelon nôtre maniére de concevoir, une affection par laquelle Dieu ſe plaît en ce qui eſt bon: cét amour en Dieu, renferme en ſoi la grace, la miſéricorde &c.

La haine eſt toûjours cette affection que nous ſçavons être oppoſée à l'amour, & par laquelle Dieu abhorre tout ce qui eſt mal.

La colére a beaucoup de liaiſon avec la haine: dans nous, c'eſt une affection par laquelle nous nous éloignons de tout ce qui nous déplaît, ou qui peut nous cauſer quelque mal; mais en Dieu, ce n'eſt autre choſe que le deſſein qu'il a de punir les méchans.

La Juſtice de Dieu s'accorde parfaitement avec ſa Sainteté. C'eſt cette perfection, par laquelle il veut & fait toûjours ce qui eſt bon, ſaint, juſte & raiſon-

ſonnable: on l'appelle la juſtice univerſelle de Dieu. Sa juſtice particuliére eſt la diſtribution qu'il fait à un chacun de ce qui lui eſt convenable & néceſſaire, la récompenſe des bons & la punition des méchans. Cette juſtice de Dieu eſt tempérée par ſa débonnairété & ſa patience, qui ſont des perfections en Dieu, qui arrêtent le cours de ſes vengeances contre les péchés des hommes.

La Toute-puiſſance de Dieu eſt cette perfection par laquelle il peut faire toutes choſes généralement quelles qu'elles ſoient; car rien ne lui réſiſte & *tout ce qu'il veut s'accomplit au moment qu'il lui plaît*, * excépté les choſes, qui impliquent contradiction, leſquelles Dieu ne peut pas faire; non pas par defaut de puiſſance; mais à cauſe de l'incompatibilité de la choſe même; comme quand nous diſons, que Dieu ne peut mentir, qu'il ne peut ſe renier ſoi-même, qu'il ne peut pas faire que ce qui a été, n'ait pas été, que ce qui eſt, ne ſoit pas, qu'un corps ſoit un eſprit &c. La gloire de Dieu eſt l'Excellence de ſa nature divine, par la-

* Pſeaume 115.

laquelle il eſt infiniment au deſſus de toutes les créatures. Sa félicité eſt ce qui réſulte de ſes divines perfections, la contemplation deſquelles ne peut que le rendre ſouverainement heureux.

Mais en parlant de toutes ces diſtinctions, dans les attributs de Dieu, il faut toûjours ſe ſouvenir qu'elles ne ſont telles que ſelon nôtre maniére de concevoir, parce que Dieu étant un être trés ſimple en lui-même, tous ſes attributs ne ſont auſſi qu'une ſeule & même choſe avec lui, & que toutes ſes Actions procèdent de l'accord parfait que ſes perfections répandent dans ſa divine eſſence.

SECTION IV.

Que Dieu gouverne toutes choſes par ſa Sageſſe & par ſon pouvoir.

APrès avoir prouvé l'exiſtence de Dieu, il faut faire voir que c'eſt lui uniquement qui gouverne le monde, & tout ce qu'il renferme par ſa Toute-puiſſance & par ſa Sageſſe infinie, ce

ce qui paroîtra clairement par les conſidérations ſuivantes.

1. Que toutes choſes dans le monde tendent aux fins pour leſquelles elles ſont faites, par des voies convenables & proportionnées à leur nature; ce qui ne ſe pouvoit exécuter ſans une raiſon, une ſageſſe & une preſcience, dont Dieu ſeul eſt capable.

2. Que comme les créatures ignorent ſouvent elles-mêmes les fins pour leſquelles elles exiſtent, ou agiſſent, elles avoient beſoin d'un Conducteur ſage & éclairé, pour les gouverner ſelon leurs beſoins & les entretenir dans cette ſubordination admirable à laquelle nous les voions aſſujeties.

En effet quel ordre ne voions-nous pas dans la deſtination de toutes les créatures? Les plantes, les herbes nourriſſent les animaux, qui ſont eux-mêmes à l'uſage de l'homme, comme l'homme eſt créé pour Dieu. Mais quelles merveilles dans la fabrique de ce rare compoſé de corps & d'eſprit, & dans toutes les différentes fonctions de ſes parties! Quel rapport les membres n'ont-ils pas les uns avec les autres? Avec quelle harmonie ne concourent-ils pas au bien de cette admirable & ſurprenan-

te machine? Pouvons-nous ouvrir les yeux, ſans appercevoir une foule d'argumens, tant en nous-mêmes, que hors de nous-mêmes qui nous prouvent avec la derniére évidence, le ſoin ſpécial que Dieu prend de nous? C'eſt pour nous que les élémens ſont faits. Pourrions-nous ſubſiſter un moment ſans l'air que nous reſpirons? La terre ne nous ſoûtient-elle pas, & ne produit-elle pas tout ce qui eſt néceſſaire, pour nous nourrir, nous vêtir & nous mettre à couvert des injures du tems, & des rigueurs des ſaiſons? La mer nous fournit de toutes ſortes de poiſſons, & nous ouvre un paſſage dans les endroits de la terre les plus éloignés de nous, pour commercer avec tous les hommes. Le Soleil ne luit pas pour lui-même, il eſt fait pour nous éclairer, & pour meurir tous les fruits de la terre, dont nous avons l'uſage; mais avec quelle régularité cet aſtre ne fait-il pas ſon cours depuis tant de ſiecles? Que dirons-nous de la Lune & des Etoiles, & de toutes les autres beautés de la nature? Et ſi des Paiens, éclairés des ſeules lumieres de la raiſon, ont été convaincus par la conſidération de tant

de

de merveilles, *de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, Auteur & Gouverneur de toutes ces choſes*, * ſe peut il faire que parmi des Chrêtiens, favorisés des lumiéres d'une Révélation divine, il s'en trouve qui doutent encore, ſi des ouvrages ſi éclatans, ſi réglés, ſi admirables, ne ſont pas des effets du hazard & de la néceſſité.

Quelque peu conſidérable que ſoit le nombre de ces aveugles volontaires, il y en a toûjours trop : c'eſt pourquoi je ne laiſſerai pas de joindre aux preuves que je viens d'alléguer, 1. le conſentement général de toutes les Nations, qui tombent toutes d'accord, qu'il y a un être ſuprême, qui a fait le monde, & qui le gouverne. Car les hommes, malgré l'orgueil qui leur eſt naturel, ont mieux aimé adorer le bois, la pierre, les Aſtres, les animaux, que d'être ſans Dieu, & ſans Religion. 2. Les remords de la Conſcience, qui ne manquent jamais de reprocher ſecrètement aux hommes leurs crimes, lors même qu'ils ſe croient le plus à couvert des recherches de la juſtice humaine ; ce qui prou-

* Oportet unum eſſe Deum a quo hæc omnia regantur & gubernantur. *Cicero lib. 2. de Nat. Deorum.*

prouve qu'il y a un Juge ſupérieur & inviſible, qui rendra un jour à chacun ſelon ſes œuvres: ainſi quand les hommes n'auroient pas en eux-mêmes l'idée d'une Divinité, ils ont une raiſon, par laquelle ils peuvent tirer des conſéquences des principes que la lumiére naturelle leur enſeigne, & ſe convaincre de l'exiſtence de Dieu (même ſans le ſecours de la Révélation, laquelle ſuppoſe toûjours qu'il y a un Dieu, qui en eſt l'Auteur) & reconnoître qu'il eſt le Maître & le Conſervateur de toutes les choſes qu'ils voient.

SECTION V.

Des fins que Dieu s'eſt propoſées en créant le monde.

NOus ne pouvons pas nous imaginer que Dieu ſe ſoit propoſé d'autre fin, en créant le monde, que la manifeſtation de ſa gloire. Si donc toutes les créatures ſont faites pour la gloire de Dieu, ne ſont-elles pas toutes obligées de travailler autant qu'il eſt en elles à le glorifier? C'eſt pour cela que *David* * dit que les cieux annoncent la gloire

* Pſeaume 19.

de Dieu; car la conſidération de leur arrangement, & de leur grandeur nous amene néceſſairement à la connoiſſance de celui qui les a formées; mais l'homme, qui eſt la plus parfaite de toutes les créatures viſibles, eſt d'autant plus engagé à publier les merveilles de Dieu, qu'il eſt plus capable de le faire; & qu'il a été plus particuliérement créé pour cette fin. En effet les créatures inanimées, ou celles qui ſont deſtituées de raiſon & de jugement, ne peuvent exalter leur Créateur. C'eſt à l'homme, pour qui elles ont été faites, à leur prêter ſa langue, & à faire retentir tous les lieux, où il ſe trouve, des acclamations, qu'il doit à la puiſſance, à la ſageſſe, & à la bonté de Dieu, qui brille de tous côtés, dans les œuvres de la Création. Dieu ne l'a doüé de tant de facultés, que pour les emploier à le glorifier. Pourquoi a-t-il des yeux, ſi ce n'eſt pour appercevoir les merveilles de ſon Dieu? Et pourquoi a-t-il une langue, ſi ce n'eſt pour publier les bontés de ſon Créateur? Soit que nous conſiderions la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme, ou les grands biens qu'il en a receus, il ne peut s'émpêcher de reconnoître qu'il eſt dans une étroi-

te

te obligation de le ſervir, de l'aimer & de l'honorer de tout ſon pouvoir, & de toutes ſes forces, & de le remercier toute ſa vie, de toutes les faveurs dont il l'a comblé.

SECTION VI.

De la néceſſité d'une Révélation.

DIeu étant un être trés ſimple & trés parfait, il falloit que les hommes lui rendiſſent un culte auſſi trés ſimple & trés parfait. Ils ne le pouvoient pas faire d'eux-mêmes ; il eût été impoſſible, dans l'état de corruption, où ils ſont nés, & avec la diverſité de tempéramens, d'humeurs, d'inclinations, le different partage de leurs facultés corporelles & ſpirituelles, & cette varieté de préjugés qui les maîtriſent, qu'ils ſe fuſſent accordés dans la maniére d'adorer, & de ſervir Dieu, ſi cela eût entierement dépendu de leur choix. Car enfin ſuppoſons pour un moment, que tous les hommes euſſent pû convenir enſemble d'un certain culte, par lequel ils euſſent rendu leurs hommages à Dieu, d'une maniére uniforme, ne ſeroient-ils pas toûjours demeurez dans le

doute, ſi ce culte eût été agréable à ſes yeux? Quelque offrande, quelque ſacrifice que nous faſſions à Dieu, toutes choſes lui appartiennent: & quand nous lui offririons nos corps & nos ames en ſacrifice, nous ne lui preſenterions rien qui ne ſoit à lui, & que nous n'aions receu de ſa libérale bonté. C'eſt ce que reconnut *Socrates* un peu avant ſa mort. *J'ai travaillé*, diſoit-il, *tout le tems de ma vie, j'ai fait tout ce que j'ai pû pour plaire à Dieu, cependant je doute encore, ſi je ſuis un objet agréable à ſes yeux.** D'où je conclus que les hommes, pouvant ſi facilement ſe tromper dans les différentes notions qu'ils ont de Dieu, & étant de leur nature ſi attachés aux choſes ſenſibles & corporelles, ils n'auroient jamais pû d'eux-mêmes embraſſer un culte qui répondît à la grandeur & à la Majeſté de celui qui les a créés. Ainſi il étoit abſolument néceſſaire que Dieu ſe fît connoître à eux d'une façon toute particuliére, pour leur apprendre ſa volonté, & la maniére dont il vouloit être ſervi & adoré. C'eſt pourquoi Dieu ne s'eſt pas contenté de nous inſtruire de ce qu'il eſt, par la manifeſ-

* *Regis* curſus Philoſoph.

feſtation de ſa puiſſance, dans les œuvres de la Création, il a voulu encore dés le commencement ſe révéler aux hommes en pluſieurs ſortes, il a ouvert ſa bouche ſacrée pour être nôtre Docteur. *Dieu*, dit St. Paul, * *a parlé à nos Peres à pluſieurs fois & en pluſieurs manières, & à nous en ces derniers tems par ſon fils.* Non ſeulement ſa bonté l'a porté à ſe communiquer à ſes créatures ; mais il leur a donné une loi qui comprend tous les devoirs auxquels il lui a plû de les engager, tant envers lui, qu'envers elles-mêmes, & à l'obſervation de laquelle, il a attaché un bonheur ſouverain & éternel ; de ſorte que c'eſt à cette loi divine que tous les hommes ſont tenus de ſe conformer, s'ils veulent jouir des graces & des privilèges que Dieu promet à ceux qui l'aiment & lui obeiſſent, & éviter les peines & les tourmens infinis, qu'il a préparés à ceux qui l'offenſent, & mépriſent ſes commandemens. C'eſt dans cette loi qu'on trouve l'unique & véritable culte par lequel Dieu veut être ſervi & honoré, & c'eſt ce que nous appellons Religion.

* Epit aux Heb. chap. 1.

Mais parce que les hommes ſont lents, & peu diſpoſés à croire les choſes qui viennent de Dieu, afin qu'ils n'euſſent aucun lieu de douter de la verité d'une Révélation divine, & qu'ils ne priſſent pas pour des Impoſteurs, ceux qui devoient leur annoncer la volonté de Dieu, il étoit néceſſaire que la vérité de cette Révélation leur fût confirmée par une évidence, & des faits miraculeux, qui fuſſent au deſſus de toute puiſſance humaine. C'eſt ce qui ſe trouve dans la Religion Chrêtienne, laquelle a été confirmée par des ſignes extraordinaires & des œuvres miraculeuſes, dans le même tems qu'elle a été publiée ; mais parce que des hommes adroits & ruſés ont pû & peuvent encore, par un art & une adreſſe extraordinaire, ou même par l'aide des malins Eſprits, faire des choſes qui paroiſſent miraculeuſes, nous examinerons par quel moien, on peut diſcerner les vrais miracles d'avec les faux, & par conſéquent les hommes envoiez de Dieu, d'avec les Impoſteurs, & les Emiſſaires du Démon.

SECTION VII.

De la Religion en général & des moiens de diſcerner les vrais miracles d'avec ceux qui ne le ſont pas.

DIeu étant, comme nous avons déja dit, un être trés parfait, il ne ſe peut contredire lui-même, ni établir deux Religions contraires. Puis donc qu'il y a tant de différentes Religions dans le monde, qui ſe condanment l'une l'autre réciproquement, il eſt ſeur, qu'il n'y en peut avoir qu'une véritable, & qui ſoit d'autorité divine; & que toutes les autres ne ſont que des inventions humaines, pleines d'illuſions, de fraudes & de menſonges. La difficulté eſt de ſçavoir, par quels moiens l'on peut diſtinguer la véritable Religion, d'avec celles qui ne le ſont pas.

Les moiens ſont deux, l'examen des preuves, qui établiſſent la Religion, & l'objet de la Religion. Nous avons déja remarqué qu'une des meilleures preuves de la vérité d'une Religion, ſont les miracles qui ſe font, ou qui ont été faits

pour ſa confirmation ; mais afin que nous ne ſoions pas trompés ſur la ſolidité de ces preuves, il faut voir comment on peut diſcerner des Actions véritablement miraculeuſes, d'avec les enchantemens, ou les tromperies dont le Diable ſe ſert, pour en impoſer aux hommes. Un miracle pour être cru véritable, doit avoir trois qualités néceſſaires. Prémiérement, celui qui le fait doit en avoir le deſſein, & ſçavoir par avance qu'il le doit faire. Secondement, nous devons être trés certains que le miracle a été effectivement fait. Troiſiémement, ce doit être une œuvre merveilleuſe, qui frappe les ſens, & qui ſoit au deſſus de la portée de toutes les cauſes naturelles ; ce qui ſe peut obſerver encore de deux maniéres : la prémiére eſt, quand le miracle eſt tellement au deſſus des forces de la nature, qu'il paroît abſolument impoſſible, qu'il ſe ſoit pû operer par une puiſſance autre que divine, comme de rendre la vie à un mort. La ſeconde eſt, quand le miracle, n'excedant pas le cours ordinaire des cauſes ſecondes, la maniére dont il eſt fait, paroît entiérement ſurnaturelle, comme la guériſon des maladies, par la prononciation d'une ſeule parole, ſans qu'aucune application de remède ait précédé.

Pour

Pour ce qui regarde l'objet de la Religion, il doit être la gloire de Dieu, le bien public, & le bonheur de chaque homme en particulier. Mais comme toutes les Religions du monde ſe vantent, ou ſe peuvent vanter d'avoir ces trois choſes pour objet, la raiſon nous doit ſervir de guide dans l'examen que nous en pouvons faire. Elle nous découvrira toutes les abſurdités dont la doctrine, les préceptes & le culte des fauſſes Religions ſont remplies. Elle nous apprendra que Dieu ne peut jamais exercer ſon pouvoir, ni faire des miracles pour autoriſer une mauvaiſe Religion, confirmer le menſonge, ou juſtifier un Impoſteur; & que, s'il permet quelquefois que des Peuples ſoient ſéduits & des Nations trompées, c'eſt ou pour punir leur orgueil & leur opiniâtreté, ou pour d'autres raiſons qu'il ne nous eſt pas permis d'approfondir. Si donc je découvre une Religion, qui ait les preuves & l'objet dont nous venons de parler, alors je ſuis certain que cette Religion eſt revélée de Dieu, je l'embraſſe avec aſſeurance, & je dois remercier la divine bonté tous les momens de ma vie, de me l'avoir fait connoître.

SECTION VIII.

De la Religion Chrêtienne en général, & particuliérement des miracles qui ont été faits pour ſa confirmation.

Ce ſeroit une entrépriſe de trop longue haleine, & même aſſés inutile, de parcourir toutes les Religions du monde, pour faire voir qu'il n'y en a aucune autre que la Chrêtienne, qui ſoit fondée ſûr des principes inconteſtables, & dont la ſainteté ſeule en ſoit la baſe & le fondement. Je m'attacherai ſeulement à faire voir, que les preuves ſur leſquelles le Chriſtianiſme eſt établi, & que je vais rapporter, ſont les plus fortes & les plus claires, qu'un homme raiſonnable puiſſe ſouhaiter de trouver, en matiére de Religion. C'eſt ſur l'évidence de ces preuves, jointes à la ſainteté de la Morale, & des préceptes de Jeſus-Chriſt, que je me ſuis déterminé à me faire Chrêtien, & j'eſpere que le Lecteur en pourra tirer quelque avantage. Car s'il eſt lui-même Chrêtien, la conſideration de ces preuves ſerviront à le confir-

firmer dans ſa foi, & l'engageront à loüer Dieu de plus en plus, de l'avoir appellé à la connoiſſance de la verité : s'il eſt Juif, Turc, ou Paien, & qu'aprés avoir examiné ces preuves, & les avoir comparées avec celles, que ſa Religion renferme, il veüille en juger ſans paſſion, il ne tardera pas à s'appercevoir de quel côté eſt l'avantage, ſoit qu'il s'attache à la pureté de la doctrine, à la ſainteté du culte, ou à l'équité des préceptes. Puis donc que les miracles ſont une des meilleures preuves de la vérité d'une Religion, voions ſi ceux que Jeſus-Chriſt a faits dans la Judée, n'ont pas tous les caracteres des vrais miracles.

Je dis que les miracles de Jeſus-Chriſt ont certainement les trois conditions que nous avons obſervées être néceſſaires pour être réputés vrais miracles. Premiérement, Jeſus-Chriſt connoiſſoit par avance qu'il devoit faire les œuvres miraculeuſes qu'il a faites, il choiſiſſoit même certains endroits pour les faire plûtôt que d'autres.

Secondement, ces miracles ont été effectivement faits par Jeſus-Chriſt; non ſeulement les Chrêtiens le publient, mais les Juifs le reconnoiſſent, les Mahometans en conviennent, & pluſieurs

Païens, dont nous rapporterons les noms cy après, ne peuvent s'empêcher d'en faire mention dans leurs écrits.

Troiſiémement, les miracles de Jeſus-Chriſt ont frappé les ſens, & ont ſurpaſſé les forces de la nature. Il a reſuſcité des morts, rendu la veuë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, la ſanté aux malades, chaſſé les Diables des corps des poſſedés, & tout cela à la prémiére parole qui ſortoit de ſa bouche ſacrée, & ſans que l'application d'aucun remède fût néceſſaire; c'eſt ce que j'eſpere démontrer par les conſidérations ſuivantes.

1. Les miracles de Jeſus-Chriſt ont été ſans nombre. *Il paſſoit par toutes les villes & les bourgades de la Judée guériſſant tous les malades & conjurant les malins Eſprits.* (*a*) Car les Ecrivains ſacrés diſent, *qu'il a fait un fort grand nombre de miracles outre ceux dont ils parlent.* (*b*)

2 Ces miracles s'étendoient ſur toutes les Créatures, ſur leſquelles il a fait voir qu'il avoit un pouvoir abſolu & ſans bornes. *Il calmoit les tempêtes & les orages:* (*c*) *il changeoit l'eau en vin:* (*d*) *il multiplioit les*

(*a*) Actes ch. 10. v. 37. (*b*) St. Jean, ch. 20. v. 30. & 21 v. 25. (*c*) St. Matth. ch. 8. v. 24. (*d*) St. Jean, ch. 2.

les vivres, enſorte que quelque peu de pains & de poiſſons ſuffiſoient à raſſaſier 5000 *perſonnes.* (*a*) 3. la puiſſance qu'avoit Jeſus-Chriſt de faire des miracles, n'étoit pas paſſagére, mais permanente. Les corps reſuſcités ont vêcu long-tems après leur reſurrection, les aveugles guéris ont conſervé leur veuë: les lépreux ont été nettoiés, ſans que la lépre leur ſoit revenuë. 4. Tous ces miracles ont été des œuvres de charité auſſi bien que de puiſſance. 5. il a opéré les plus grands miracles avec la même facilité que les moindres, en diſant une parole. Le Lazare mort depuis quatre jours, ſortit du ſépulcre, dans le moment qu'il le lui ordonna, en diſant, *Lazare ſors dehors.* (*b*) il ne fit que prendre par la main la fille d'un des principaux de la Sinagogue, qui étoit morte, & ſi-tôt qu'il lui eut dit, *Fille leve toi*, (*c*) elle obéit & ſe trouva pleine de vie, & en parfaite ſanté. Les malades qui étoient éloignés de lui n'ont pas laiſſé d'être guéris dans le moment qu'il a parlé, comme s'il en eût été proche. Un homme riche, qui l'étoit venu trouver pour lui demander la

(*a*) St. Jean, ch. 6. (*b*) Ibid. Jean ch. 11. (*c*) St. Matth. ch. 9. & St. Marc. ch. 5.

guériſon de ſon fils, reconnut qu'à la même heure qu'il lui dit, *Ton fils vit*, (*a* il fut guéri. Il arriva la même choſe au valet du Centenier, dés qu'il lui eut dit, *Qu'il te ſoit fait ſelon que tu as cru.* (*b*) Ceux-même qui ne faiſoient que toucher ſes vêtemens, ont trouvé leur guériſon. La femme travaillée d'un flux de ſang, n'eut pas plûtôt touché la frange de ſa robe à travers la foule qui le ſuivoit, qu'il déclara, qu'*une vertu étoit ſortie de lui*, (*c*) afin que la guériſon de cette femme étant connue de tous ceux qui étoient préſens, ils en donnaſſent gloire à Dieu. 6. tous ces miracles ont été faits ſans emploier aucune matiére étrangere, ou s'il s'eſt ſervi de quelque choſe, ç'a toûjours été de ce qui n'étoit nullement capable de produire de pareils effets, comme lors qu'il *guérit l'aveugle né, en detrempant un peu de boue avec ſa ſalive, & en l'envoiant à la fontaine de Siloë.* (*d*) 7. Jeſus-Chriſt n'a pas ſeulement eu ce pouvoir pour lui-même; mais il a eu celui de le communiquer à ſes Apôtres, leſquels ont fait en ſon nom, autant & plus de miracles que lui. St. Pier-

(*a*) St. Jean, ch. 4. v. 46. (*b*) St. Matth. ch. 8. & St. Luc. ch. 7. (*c*) St. Matth. ch. 9. v. 20. (*d*) St. Jean, ch. 9.

Pierre guérit le Boiteux en *lui commandant, au nom de Jeſus, de ſe lever & de marcher.* (a) Ce miracle fut connu de tous ceux qui demeuroient à *Jéruſalem*, les Princes de la Sinagogue n'en purent diſconvenir, quoi qu'ils fuſſent les plus grands ennemis de J. C. & de ſes Apôtres. Ils ont auſſi reſuſcité des morts: *Tabitha par St. Pierre* (b) *& Eutyches par St. Paul.* (c) *Les mouchoirs & les ſerviettes* (d) que ces ſaints hommes avoient touchés étant appliqués ſur les malades & les poſſedés chaſſoient les démons & guériſſoient les maladies. *L'ombre* même *de St. Pierre*, (e) lors qu'il paſſoit par les ruës de *Jéruſalem* operoit les mêmes miracles. Certes une des plus grandes merveilles que Jeſus-Chriſt ait faites, & une des plus éclatantes preuves de ſa miſſion, a été cette communication miraculeuſe qu'il a faite de ſon pouvoir ſur toutes les créatures, non ſeulement à ſes Apôtres, mais même *à ceux qui croioient en lui, & qui invoquoient ſon ſaint nom.* (f) Ce privilege eſt tellement au deſſus des forces de la nature, qu'aucune des Inventeurs des fauſ-

(a) Actes ch. 3. (b) Ibid. ch. 9. v. 36. (c) Ibid. ch. 20. v. 10. (d) Ibid. ch. 19. v. 12. (e) Ibid. ch. 15. v. 15. (f) St Jean, ch. 14. v. 12.

fauſſes Religions du monde n'a oſé ſe vanter d'un tel pouvoir ; mais les Apôtres après avoir receu leur commiſſion de Jeſus-Chriſt, leur Maître, pour aller prêcher l'Evangile à toutes les Nations, firent des miracles tant à *Jeruſalem* & par toute la *Judée*, que dans la *Samarie*, *la Phenicie*, *l'Iſle de Cypre*, *à Antioche*, *à Epheſe*, & dans tous les autres païs, villes & bourgades qu'ils parcoururent, pour y planter la foi Chrêtienne.(*a*) Dieu *confirmoit* par tout *la parole de ſa grace* en obéiſſant, pour ainſi dire, à la voix de ſes ſerviteurs, la réputation deſquels alla ſi loin, & la doctrine fit un tel progrès, que dans les païs les plus éloignés il y eut des Peuples qui crurent à leur parole. *St. Paul* nous dit que de ſon tems *depuis Jeruſalem juſqu'aux confins de l'Illirie, l'Evangile avoit été prêché par lui avec pluſieurs ſignes & miracles.* (*b*) Les Juifs, les Gentils, les Grecs, les Romains, les Peuples & les Nations, qui habitoient les païs les plus reculés, ont rendu têmoignage à la vérité, & atteſté qu'ils avoient été témoins des merveilles que Dieu a opérées parmi eux, par le miniſ-

(*a*) Marc. ch. 16. v. 20. (*b*) Epit aux Rom. ch. 15. v. 19.

niſtére des Apôtres; en ſorte que le même *St. Paul* nous aſſeure que *leur voix a été oüie par tout, & que leur parole a été portée juſqu'aux extremités de la terre.* (a) 8 Ce don des miracles n'a pas été reſtraint à la ſeule vie des Apôtres, il s'eſt étendu juſqu'aux trois ou quatre prémiers âges de l'Egliſe, comme il paroît par les Ecrits de *St. Irenée*, *d'Origene*, *de Tertullien* & autres Docteurs, qui diſent qu'une infinité de miracles ſe ſont opérés de leur tems, de la vérité des quels ils appellent à témoin les Paiens même qui les ont veus. *Euſebe*, *St Cirile*, *St. Auguſtin* parlent de ceux qui ſe ſont faits dans le 4. ſiecle, ſurquoi le Lecteur peut conſulter les ouvrages que ces ſçavans hommes ont laiſſés. 9. Ces miracles ne ſont pas ſeulement atteſtés par des Chrêtiens, mais par des Paiens même. *Marc Aurele* aſſeure le Senat de Rome par ſes lettres, que dans le combat fameux, où les *Marcomans* *de beaucoup ſuperieurs aux Romains, *furent vaincus*, l'armée aiant ſouffert pluſieurs jours par une grande diſette d'eau, les Chrêtiens obtinrent par leurs priéres une pluie douce & rafraichiſſan-

(a) Epit. aux Rom. ch. 10. v. 18. * Anciens Peuples de la Germanie. Ils occupoient la Boheme propre.

ſante, pendant que les Barbares étoient battus d'une grêle prodigieuſe, & d'un tonnere effroiable. Le Poëte *Claudien* † fait mention de ce Prodige, comme d'un fait ſi conſtant, & ſi connu de ſon tems, que je n'ay pû m'empêcher de rapporter ſes propres paroles.

- - - Chaldæa mago ſeu carmina ritu
Amavere Deos, ſeu quod reor omne Tonantis
Obſequium Marci mores potuere mereri.

Ce même Poëte parle d'un autre Prodige, par lequel *Theodoſe* renverſa les projets de Révolte d'*Eugenius* & d'*Arbogaſtes*, en ces termes.

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas Hyemes, & militat æther,
& conjurati veniunt in claſſica venti.

Porphyre avoüe qu'il s'eſt fait des choſes merveilleuſes aux tombeaux des Chrêtiens Martirs, & que les dieux des Paiens

† In 6 Conſ. Hon. * In 3. conſ. Hon. † Hier. adv. Vigilant. c. 4.

Paiens perdirent tout leur pouvoir, après que le nom de Jeſus-Chriſt eut été invoque. ‡ L'oracle d'Apollon déclare que certains hommes (il entendoit les Chrêtiens) lui impoſoient ſilence, & l'empêchoient de pouvoir rien predire à l'avenir. Celui de *Delphes* avoüe qu'il ne pouvoit plus donner aucune réponſe, parce que le corps de *Babylas* Martir, étoit enterré proche de ſon autel. (*a*) Enfin c'eſt une choſe ſi conſtante que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les oracles des Païens devinrent ſourds & muets que *Plutarque* (*b*) écrivit un livre, dans lequel il cherche les raiſons de ce ſilence.

On voit donc bien, que la force des preuves qu'on tire des miracles de Jeſus-Chriſt, conſiſte principalement en ces trois points.

I. Que ſuppoſé que ces miracles aient été faits, comme ils ſont rapportés, on ne peut douter qu'ils n'aient été de vrais miracles, & tels qu'il n'y a qu'une puiſſance divine, qui les ait pû faire.

2. Que nous avons des preuves ſuffiſantes qu'ils ont été effectivement faits par

‡ Euſebe lib. 5. Præp. Evang. * Euſ. de vita Conſt. (*a*) Chryſoſt. Orat. 2. in Babylam. (*b*) Intitulé de Oraculorum defectu.

par J.C. ſes Apôtres, & les autres Diſciples auxquels ils ont été attribués. 3. que ces merveilles ont été faites en confirmation de la vérité de la Religion Chrêtienne.

Quoi que les conſidérations que nous avons dêja faites ſoient plus que ſuffiſantes pour établir la vérité de ces trois propoſitions, je ne laiſſerai pas d'en ajoûter encore quelques autres.

Nôtre prémiére propoſition eſt donc, que les miracles que nous prétendons avoir été faits par Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres, ont été de vrais miracles, & tels qu'il n'y a qu'une puiſſance divine, qui les ait pû faire, je le prouve.

Parce que, s'ils n'ont pas été faits par une puiſſance divine, il faut neceſſairement qu'ils l'aient été, ou par un effet de quelque ſcience occulte, dont Jeſus-Chriſt étoit inſtruit; ou par quelque ruſe ou ſtratagême, connu ſeulement de lui & des ſiens; ou par le ſecours de quelques eſprits, bons ou mauvais. I. ce n'a point été par un effet de quelque ſcience occulte, parce qu'il eſt abſolument impoſſible que des hommes puiſſent reſuſciter des morts, par l'effet d'aucune ſcience quelle qu'elle puiſſe être, j'entens une ſcience dont l'homme ſoit capable. Cette vérité eſt ſi palpable, que, comme il ſeroit ridicule d'en-

d'entreprendre de la conteſter, il ne ſeroit pas moins inutile que je m'étendiſſe davantage pour la prouver. 2. ce n'a point été non plus par aucune ruſe ou ſtratagême : car, par exemple, *le Lazare* étoit depuis quatre jours dans le ſépulcre; il eſt vrai-ſemblable que tous ceux qui l'avoient veu mourir, ſe trouvérent preſens, lors que Jeſus-Chriſt le reſuſcita. Ces gens-là étoient bien aſſeurés qu'il étoit mort, puis qu'ils ne doutoient pas même que le corps ne fût déja corrompu, & ne ſentît mauvais. Parmi les Spectateurs du miracle, il y avoit des gens d'eſprit, des gens ſçavans, trés propres à demêler une impoſture, & portés d'inclination & par envie à décriér la perſonne & les œuvres de Jeſus-Chriſt. S'il y avoit eu quelque tromperie, il eût fallu que pluſieurs perſonnes y euſſent eu part, & parmi tant de gens intéreſſés à découvrir la fraude, ne ſe ſeroit-il trouvé perſonne qui en eût pû remarquer & déclarer quelque choſe ? Cela paſſe toute croiance humaine. 3. Les miracles de Jeſus-Chriſt n'ont pû être faits par le ſecours d'aucuns eſprits; car ce ne pourroit être que par les bons, ou par les mauvais eſprits, les Anges ou les Démons. Nous avons déja montré, que

les

les miracles de Jeſus-Chriſt ont été au deſſus de la puiſſance de toutes les Créatures, des hommes & des Anges : mais quand ils auroient été faits par le miniſtere des Anges, la vérité de la miſſion de Chriſt, n'en eût pas été moins évidente, que s'ils euſſent été faits par une puiſſance inhérente en lui-même, & inſéparable de ſa nature. Car les Anges ſont les miniſtres du Très-Haut, & ne font jamais que ſa volonté. Or il ſeroit abſurde, que dis-je ? ce ſeroit un blasfême horrible, de dire que Dieu eût emploié le miniſtere des Anges, pour aider un homme à tromper tout le Genre humain. Une telle malice n'appartient qu'aux Démons ; auſſi eſt-ce le dernier retranchement des Impies & des Libertins, leſquels à l'imitation des *Phariſiens*, qui reprochoient à Jeſus-Chriſt, *qu'il chaſſoit les Diables par le Prince des Diables*, (*a*) diſent que tous les miracles de J. C. n'ont été que des effets de l'art magique. Mais a-t-on jamais oui dire qu'aucun Magicien, même parmi ceux de *Pharao*, qui ſceurent ſi bien contrefaire les miracles de *Moiſe*, (*b*) ait reſuſcité des morts, & ſi Jeſus-Chriſt a eu recours aux malins eſprits pour

(*a*) St. Matth. ch. 12. v. 24. (*b*) Exode ch. 7.

pour faire des œuvres, qui tendoient à établir une doctrine qui détruiſoit leur Empire, ne pouvons-nous pas dire aux Profanes, comme faiſoit J. C. aux Juifs, *Un Roiaume diviſé, & armé contre lui-même, ne peut être de durée, ſi donc Satan agit contre lui-même, comment ſon Roiaume pourra-t-il ſubſiſter ?* (*a*) 2. celui qui s'oppoſe au progrés, que font les demons ſur l'eſprit des hommes, & qui les chaſſe des corps, dont ils s'étoient emparés, ne peut pas agir de concert avec eux, & doit certainement paſſer pour leur ennemi; car le Demon ne ſe joint pas un autre pour agir contre lui-même, renverſer ſes projets & ruiner ſon Empire: or il paroît clairement que c'étoit là le deſſein de J. C. puis qu'il faiſoit tant de bien aux hommes, & qu'il *délivroit tous ceux qui étoient travaillés des malins Eſprits*; (*b*) donc les miracles de Jeſus-Chriſt n'ont été les effets d'aucun art magique, ni d'aucun commerce avec les malins Eſprits. Car, comme il le dit lui-même, non ſeulement le Demon ne peut être chaſſé d'un lieu que par la force de ſon ennemi; mais il faut que ce ſoit une force ſuperieure

(*a*) St. Matth. ch. 12. (*b*) St. Matth. ch. 4.

re à la ſienne. *Un homme ne peut entrer dans la maiſon d'un fort armé, & y ravager ſes biens, à moins que d'abord il ne s'en ſaiſiſſe, & le lie, & alors il renverſe tout ce qu'il trouve dans la maiſon*, (*a*) c'eſt-à-dire que le Diable étant en poſſeſſion du corps d'un homme y demeure, juſqu'à ce que celui, qui eſt la force par lui-même, & à qui toutes les Créatures obéiſſent, lui commande de ſortir, & le force d'abandonner la place.

3. La doctrine de Jeſus-Chriſt tend directement à détruire le péché ; & par conſéquent à renverſer l'Empire du Démon. *Le fils de Dieu a été manifeſté pour anéantir les œuvres du Demon*, (*b*) en tirant les hommes de leur Idolatrie & des ſouillures & impuretés auxquelles ils étoient adonnés, pour les amener au véritable culte, & à une ſainteté de vie qui fût agréable à Dieu. Le deſſein du Demon au contraire, a toûjours été d'arracher du cœur des hommes la crainte de Dieu, & la confiance qu'ils doivent avoir en lui, pour les attacher au culte des Idoles & s'attirer par ce moien l'adoration, qui n'eſt deuë

(*a*) St. Matth. ch. 12. v. 29. (*b*) St. Jean, ch. 3. v. 8.

deuë qu'à Dieu. C'eſt par là qu'il régne abſolument ſur leurs ames, comme il régne ſur leurs corps, en les plongeant dans des impuretés abominables, qui détournent leurs eſprits de Dieu, & les rend des réceptacles de tous les eſprits immondes; voila principalement en quoi conſiſte l'Empire du Prince des Ténèbres: mais par la prédication de la Religion de Chriſt, cét Empire a été renverſé, les autels du Demon ſont devenus deſerts, ſes Temples ont été démolis, & les hommes ont appris à *adorer* & à ſervir *Dieu en eſprit & en vérité.*

Enfin les miracles de Jeſus-Chriſt, aiant toûjours été des œuvres de bonté & de charité envers les hommes, (comme de raſſaſier ceux qui avoient faim, de guérir les malades, de reſuſciter les morts, de délivrer des poſſedés) ils ſont ſi contraires à la nature & à la conduite du Demon, qui ne cherche que la deſtruction du Genre humain, (comme il paroît par les pratiques qu'il inſpire aux habitans infortunés de ces païs, où l'idolatrie régne encore, & par leſquelles il les engage à ſacrifier leurs propres enfans avec une cruauté qui fait horreur à la nature) qu'il faut ou

avoir perdu l'uſage de la raiſon, ou s'aveugler exprés, ou être d'une malice infinie, pour douter un moment, que les miracles de Jeſus-Chriſt n'aient été faits par une puiſſance & une autorité divine qui étoit en lui.

Tout ce que nous avons dit prouve aſſés que les miracles de Jeſus-Chriſt n'ont pû être faits par la puiſſance du Demon; mais parce que c'eſt ſur cette accuſation, que les Juifs & les Gentils ont toûjours inſiſté, non ſeulement contre les miracles de J. C. mais auſſi contre ceux de ſes Apôtres & des Chrêtiens des 4 prémiers ſiécles, j'ajoûterai encore quelques réflexions, pour faire voir l'impoſſibilité qu'il y a eu que ces miracles aient été faits par art magique, par des enchantemens, ou par la vertu de certaines paroles prononcées ſelon les régles de cét art diabolique.

Quel que ſoit cet art, il eſt ſeur, qu'il ne peut ſubſiſter que par le moien d'une correſpondance ſécrète, & d'un concours immédiat avec les Demons, ou ſi ce n'eſt qu'une ſcience humaine, ſes effets ne peuvent être au deſſus des forces de la nature. Or les miracles de J. C. de ſes Apôtres & des prémiers Chrêtiens ont été ſi grands, ſi extraordinaires, ſi fort au

deſſus du pouvoir de toutes les Créatures, tant viſibles qu'inviſibles, ils ont été en ſi grand nombre, opérés ſi publiquement en tant de différens endoits, & pendant un ſi grand nombre d'années, qu'il eſt impoſſible que tant de merveilles aient été faites par la puiſſance des Demons. Car ſi cela étoit d'où vient que pareils miracles n'ont pas été faits pour la confirmation d'aucune autre Religion qui ſoit dans le monde ? Quel intérêt les Demons auroient-ils pris à la propagation de la Religion Chrêtienne, préferablement à toute autre ? Ne leur eût-il pas été bien plus avantageux de s'attacher à avancer le régne de l'Idolatrie, en autoriſant par des prodiges, les ſales, les cruelles & les barbares Cérémonies des Païens, que de travailler à l'établiſſement d'un culte, qui a le Dieu ſouverain pour objet, & la ſainteté de vie pour principe ? Il eſt vrai que les Prêtres Païens ont ſouvent prétendu confirmer leur doctrine par des prodiges ; mais ſans entrer à preſent dans la diſcuſſion de ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans ces prétendus miracles, il eſt conſtant qu'ils n'ont jamais été de la nature de ceux des Chrêtiens : ils n'ont été

ni ſi grands, ni en ſi grand nombre, ni ſi publics, ni opérés en tant de lieux différens. D'ailleurs les Prêtres idolatres n'ont jamais communiqué à leurs Diſciples leur prétendu pouvoir de faire des prodiges, afin qu'ils le tranſmiſſent à leurs Succeſſeurs, pendant pluſieurs ſiécles, comme nous ſoutenons que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres l'ont fait. Et ſi la Religion Chrêtienne n'êtoit pas divine, pourquoi auroit-elle ce degré d'évidence au deſſus de toutes les autres Religions du monde ? Si Jeſus-Chriſt a appris l'art magique en *Egypte*, & l'a enſeigné à ſes Apôtres, comme l'ont ſoutenu pluſieurs Juifs & Gentils, comment parmi tous les habitans de ce pais-là, ne s'en eſt-il jamais trouvé aucun qui ait pû parvenir à ce même degré de connoiſſance, pour l'apprendre aux autres ? Et ſi les Egyptiens ſont les grands maîtres de cet art, pourquoi ne montrent-ils pas leur adreſſe en faiſant des miracles ſemblables à ceux de J. C. & de ſes Apôtres? Mais ſi J. C. a inſtruit ſes Diſciples en cét art, ſes Diſciples ont donc connu qu'il êtoit un fourbe & un Impoſteur : & qui peut comprendre que des hommes ſe ſoient déterminés à ſacrifier leur vie, comme

ont

ont fait les Apôtres, pour ſoutenir le menſonge, & adhérer à un Impoſteur? Je dis plus, quand il ſeroit vrai que les Demons auroient pû opérer les merveilles que nous attribuons à J. C. & à ſes Apôtres, d'où auroient-ils ce pouvoir? Ne ſont-ils pas ſujets au Gouvernement de celui qui a fait toutes choſes, & ſans la permiſſion duquel, les Demons ne pourroient pas toucher une paille ni faire mouvoir un atome? Comment donc accorder la bonté infinie de Dieu, avec la permiſſion qu'il auroit donnée aux malins eſprits, de faire des ſignes & des prodiges, pour confirmer le menſonge, & tromper tout le Genre humain? Que ſi l'on prouve que les Demons ont fait & font encore des ſignes & des prodiges, pour confirmer des Nations entiéres dans leurs fauſſes Religions, je répondrai, que, quoi que Dieu, pour des raiſons qu'il nous a cachées, ait permis aux Demons de faire de tels prodiges, il eſt certain qu'il a toûjours laiſſé aux hommes les moiens de diſcerner l'impoſture & le menſonge d'avec la vérité. Il leur a donné une raiſon, par laquelle ils peuvent facilement reconnoître l'abſurdité du culte des Idoles, & de la pluralité des Dieux, l'in-

juſtice des hommages qu'ils leur rendent, la ſuperſtition de leurs Cérémonies, & combien leurs mœurs ſont contraires aux notions les plus naturelles du vice & de la vertu. Mais ce ſont des hommes que Dieu a abandonnés à leur ſens reprouvé ; il a permis qu'ils cruſſent au menſonge, parce que, quand ils ont pû connoître Dieu par les œuvres de la Création, *ils ne l'ont pas glorifié, comme Dieu, & ils ont préferé la Créature au Créateur*, *a.* s'adonnant à toutes ſortes d'ordures & d'impuretés. C'eſt pourquoi je ſuis convaincu que de telles Religions, quoi que confirmées par des ſignes & des prodiges, ne peuvent être de Dieu.

Outre les miracles que Jeſus-Chriſt a faits ſur la terre, Dieu lui a encore rendu pluſieurs témoignages éclatans, qui méritent nôtre attention, & qui joints aux preuves que je viens de rapporter, donnent un nouveau degré d'évidence à la vérité de la Religion Chrêtienne. Tels ont été, l'étoile qui conduiſit les Sages de l'Orient à *Bethlehem*, *b.* à la *naiſſance* de Jeſus Chriſt, la fréquente apparition des Anges qui ont annoncé ſa *venuë*,

a. Epit. de St. Paul, aux Rom. ch. 1. v. 21.
b. St. Math. ch. 2.

nuë, *a.* qui l'ont ſervi après ſon *jeûne* & ſa *tentation b.* dans le deſert, à ſon *Agonie*, *c.* à ſa *Reſurrection*, *d.* à ſon *Aſcenſion e.* Tels ont encore été les voix qui furent oüies du Ciel diſant, *qu'il étoit le fils bien aimé de Dieu*, *f.* comme à ſon *batême*, lorſque St. *Jean Baptiſte* vit les cieux ouverts & le St. Eſprit deſcendant ſur lui en forme de Colombe: & à ſa *Transfiguration*, lorſqu'une nuée l'enveloppa, lui & deux de ſes diſciples, *Pierre & Jean g.* & encore à ſon *agonie*, car ſitôt qu'il eut achevé de prononcer ces paroles, *Pere glorifie ton nom*, une voix fut oüie du Ciel, diſant, *Je l'ai déja glorifié, & je le glorifierai encore. h.*

Les Prodiges qui éclatérent à ſa mort, tant au Ciel que ſur la terre, étoient encore de la même nature. D'épaiſſes tenèbres ſe répandirent ſur toute la ſurface de la terre, depuis la ſixiéme juſqu'à la neuviéme heure! *i.* le Soleil & la Lune s'éclipſérent, le voile du temple ſe rompit, la terre trembla, les rochers ſe

a. St. Luc. ch. 2. *b.* St Math. ch. 4. *c.* St. Luc. ch. 23. *d.* St. Math. chap. 28. *e.* Actes chap. 1. *f.* St. Math. chap. 3 *g.* Ibid. ch. 17. *h.* St. Jean, chap. 12. *i.* Depuis midi juſqu'à 3 heures. St. Math. ch. 27.

fendirent, les ſépulcres s'ouvrirent, & pluſieurs d'entre les ſaints reſuſcitérent, vinrent dans la ſainte cité, & apparurent à pluſieurs. Ces ſignes furent ſi extraordinaires, & cauſérent une telle épouvante, que le Centenier & les ſoldats Romains qui gardoient le corps de Jeſus, s'écriérent en frappant leur poitrine, *Véritablement celui-ci étoit le fils de Dieu, certainement c'étoit un homme juſte. a.* Tous ces prodiges étoient autant de voix qui atteſtoient de la part de Dieu que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie.

Il paroît par toutes ces conſidérations que nous venons de faire, que les miracles de Jeſus-Chriſt ont été de vrais miracles, & qu'il n'y a eu qu'un Dieu, ou des hommes animés de l'Eſprit de Dieu & revêtus de ſa puiſſance, capables de les faire.

Voions maintenant ſi ces miracles n'ont pas été effectivement faits par Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres. 1. Les miracles de Jeſus-Chriſt ne ſont pas de la nature de ceux que les Catholiques Romains aſſeurent ſe faire continuellement dans leur prétendue *Tranſubſtantiation*, leſquels ne peuvent être appellés miracles parce

a. St. Matth. ch. 27.

parce qu'ils ne frappent pas les ſens : ce ne ſont tout au plus que des objets d'une foi aveugle ; mais les miracles de Jeſus-Chriſt ont frappé les ſens. Tous ceux qui êtoient preſens les ont pû voir, il ne les faiſoit pas en cachette ; mais publiquement, à la face du Soleil & devant une grande multitude ; non ſeulement ſes diſciples en furent témoins, mais même ſes plus grands Ennemis. 2. Nous en avons une tradition conſtante depuis le tems des Apôtres juſqu'à ce jourd'hui, laquelle a toûjours êté la même, & n'a jamais êté contredite. 3. Ces miracles, comme nous avons déja dit, n'ont pas ſeulement êté publiés par des Chrêtiens ; mais ils ont êté reconnus par leurs plus grands Ennemis. Les Juifs en font mention dans leur *Talmud*, les Turcs dans leur *Alcoran*, où la reſurrection de Jeſus-Chriſt eſt rapportée ; car ils le reconnoiſſent pour un grand Profete, & ont beaucoup de vénération pour ſa mémoire. Les Païens même lui ont rendu témoignage, comme on le peut voir dans pluſieurs de leurs ouvrages que je ne puis citer ici : les exemples que j'ai indiqués ci-deſſus ſuffiront pour ſatisfaire les perſonnes raiſonnables. 4. ſuppoſons toutefois que nous

n'euſſions pas l'aveu des Ennemis de Jeſus-Chriſt, pour prouver la vérité de ſes miracles, le têmoignage des Evangeliſtes & des Apôtres n'eſt-il pas ſuffiſant pour nous convaincre? C'êtoient des gens qui n'avoient aucun intérêt à nous tromper, au contraire, ils ſe ſont attiré la haine de toutes les Puiſſances de la terre, & ils ont répandu leur ſang pour confirmer leur Doctrine. Cette preuve eſt, à mon avis, la plus forte de toutes celles que j'ai rapportées, & elle ſuffit pour convaincre les plus incrédules de la vérité de la Religion Chrêtienne.

Il reſte à faire voir que Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples n'ont fait tous ces miracles que pour confirmer la Doctrine qu'ils ont enſeignée, & pour le prouver, j'emprunterai les paroles de Jeſus-Chriſt lui-même, lors que les Diſciples de *Jean* vinrent lui demander, *s'il êtoit* ὁ Ερχόμενος, *ou celui qui devoit venir, il répondit, Allés & dites à Jean ce que vous avés veu, les aveugles voient* * &c. & ce qu'il dit encore aux Juifs, *Si vous ne me croiés pas, croiés au moins aux œuvres que je fais au nom de mon Pere.* † Il y a tant

* St. Matth. ch. 11. † St. Jean, ch. 10.

tant de paſſages dans l'Ecriture qui prouvent que les miracles de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres n'ont eu d'autre but que la confirmation de la Doctrine qu'ils ont prêchée, qu'il ſeroit inutile de m'attacher à vouloir prouver une choſe qui n'eſt conteſtée de perſonne.

SECTION. IX.

De l'objet de la Religion Chrêtienne.

NOus avons dit † que la véritable Religion doit avoir pour objet, prémiérement, & par deſſus toutes choſes, l'honneur & la gloire de Dieu; ſecondement le bien public: troiſiémement le bonheur de chaque homme en particulier.

Pour me rendre plus intelligible & expliquer l'objet de la Religion Chrêtienne à ces trois égards, je l'enviſagerai par ce qu'elle nous propoſe à croire, & par ce qu'elle éxige que nous faſſions: & ſi je prouve qu'à tous ces égards, elle a toujours pour objet les

† Dans la Section VII.

choſes, dont je viens de parler, j'aurai, à mon avis, ſuffiſamment prouvé qu'elle eſt la ſeule véritable Religion.

Mon deſſein n'eſt pas, comme j'ai dêja dit ailleurs, de parcourir toutes les Religions du monde pour les comparer l'une après l'autre avec la Religion Chrêtienne : j'écris dans un Païs, où l'on eſt aſſés convaincu qu'elle eſt infiniment ſupérieure à toute autre, & ſi je m'attache à prouver cette vérité, par la conſidération de l'excellence de ſes principes & de ſon objet, c'eſt moins pour la perſuader aux autres que pour faire voir juſqu'où il a plû à Dieu d'éclairer mon eſprit, dans la recherche de ſa vérité, & en lui rendant publiquement la gloire d'un bienfait ſi ſingulier, montrer à tout l'Univers qu'il ſçait, quand il lui plaît, changer & amolir les cœurs les plus endurcis, & faire luire ſa lumiére dans les lieux les plus ſombres du Paganiſme & de l'Idolatrie.

Il n'y a point, ou très-peu d'hommes ſur la terre, qui ne croient qu'il y a un Dieu : mais la plus grande partie croupit malheureuſement dans une ignorance ſi groſſiére, qu'ils n'en ont qu'à peine quelques légéres notions. Les uns le dépouillant de ſes principaux attributs,

tributs, en font un Etre très-imparfait, les autres le repreſentant ſujet à preſque toutes les paſſions de la nature humaine l'aviliſſent encore davantage. Ces fauſſes idées les conduiſent à des principes ſi pernicieux, & ils en tirent des conſéquences ſi horribles, ſi infames, que tout homme qui a du ſens, rougit de les entendre; mais la Religion Chrêtienne enſeigne non ſeulement l'exiſtence de Dieu, tel qu'il s'eſt lui-même fait connoître aux hommes; mais elle reconnoît toutes ſes perfections infinies, elle les exalte & nous les fait enviſager comme des qualités ſaintes, ſublimes & inacceſſibles à tous les efforts de nôtre imagination. Les autres Religions reconnoiſſent pluſieurs Dieux, la Chrêtienne n'en admet qu'un qu'elle nous fait adorer en Unité d'Eſſence & en Trinité d'Hypoſtaſe: Celles-là le font matériel & ſenſible, celle-ci ſoutient qu'il eſt ſpirituel & incompréhenſible. Pluſieurs d'entre les Paiens nient la Providence, & ſous prétexte de le magnifier, diſent qu'il ne ſe meſle point des affaires d'ici-bas, parce qu'elles ſont des choſes trop au deſſous de lui: mais les Chrêtiens croient & prouvent que Dieu ſans s'abaiſſer, étend ſa Providence

dence par tout, qu'il aime tendrement toutes ſes Créatures, & que pas un cheveu ne tombe de leur tête, ſans ſa permiſſion. En un mot la Toute-Puiſſance de Dieu, ſa Bonté, ſa Miſéricorde, ſa longue Attente, ſa Juſtice, ſa Sageſſe, ſa Sainteté &c. ſont invinciblement démontrées par la Doctrine de Jeſus-Chriſt, auteur de la Religion Chrêtienne.

Que la conduite de ces malheureux, qui nient la Providence, eſt déplorable! Ils vivent ſans foi, ſans eſpérance. S'ils ſont accablés d'afflictions, qui appelleront-ils à leur ſecours? Lors qu'ils ſont à l'agonie de la mort, en qui peuvent-ils mettre leur confiance? Au lieu que nous qui ſommes inſtruits à l'Ecole de Chriſt, nous connoiſſons qu'il y a un Dieu, Créateur, Conſervateur & Gouverneur de toutes choſes: nous ſçavons qu'il obſerve toutes nos actions. Cette penſée nous fait rentrer en nôtre devoir, lors que nos paſſions nous en ont fait ſortir: nous ſommes aſſeurés que tous les biens, les honneurs & tout ce qu'il y a de bon & d'agréable ſur la terre viennent de lui, cela nous oblige à le remercier de la libéralité avec laquelle il répand ſes faveurs ſur nous. Nous

croions

croions que les événemens fâcheux qui nous arrivent, comme les maladies, la perte de nos parens, de nos amis, de nos biens, de nôtre réputation, nous ſont envoiés & départis par une main paternelle, qui nous châtie de nos tranſgreſſions, & veut nous amener par là à la repentance. Il eſt vrai que la plûpart des autres Religions obligent les hommes à reconnoître la fragilité de leur nature, à ſe confeſſer enclins au mal & coupables journellement de pluſieurs crimes ; mais elles n'enſeignent point d'autre moien pour appaiſer la colére de Dieu que de lui ſacrifier des bêtes ou des hommes; ſacrifices indignes de la Majeſté de Dieu, qui ne changent point le cœur de ceux qui les offrent, & qui par conſéquent, bien loin de fléchir Dieu, l'irritent encore davantage. Il n'en eſt pas ainſi des Chrêtiens, nous ſçavons que nous ſommes pécheurs; mais nous nous repoſons ſur la bonté & la miſéricorde de Dieu, lequel, pourveu que nous lui offrions un cœur humble & contrit, eſt toûjours prêt à nous pardonner, pour l'amour de ſon Fils bien aimé Jéſus-Chriſt, *qui eſt mort pour nos pechés, & reſuſcité pour nôtre juſtification*, qui eſt monté aux Cieux, pour

être

être nôtre Avocat, nôtre Médiateur, & nôtre Interceſſeur auprès du Pere. Quelle plus grande conſolation pour un Chrêtien, de voir que, pendant que les Païens, les Idolâtres cherchent vainement à ſe rendre leurs divinités favorables, par un nombre infini de ſacrifices & de cerémonies, ſans trouver de ſoulagement à leurs maux preſens, ni de conſolation pour l'avenir, il peut ſe repoſer ſur la bonté du Dieu qu'il adore, & en le priant & le glorifiant, jouir d'une tranquilité parfaite, en attendant un bonheur & une félicité éternelle? Mais Dieu n'a pas ſeulement envoié ſon Fils, pour expier les péchés des hommes, il le leur a donné comme Maître & Docteur, pour leur enſeigner ſa volonté. C'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt a prêché publiquement dans les Sinagogues des Juifs, & à ceux en particulier qu'il avoit choiſis, pour être les principaux témoins de ſa vie, de ſa doctrine & de ſes miracles: C'eſt pour cela qu'il a établi une Communion & une Congrégation de ſaints qui conſervent & annoncent cette même doctrine & dans laquelle, tous les hommes qui croient & ſe repentent, peuvent entrer & participer aux avantages qu'il

qu'il leur a procurés par ſa mort, & qu'il leur communique par ſon Eſprit. Car après que le tems de ſa Miſſion fut accompli, & qu'il eut parachevé ce ſacrifice admirable, le ſeul qui pût ſatisfaire à la juſtice infinie de Dieu, & après lequel tous les autres ſacrifices deviennent inutiles, il s'en retourna à ſon Pere, & envoia à ſes Diſciples le St. Eſprit, le Conſolateur, ſelon ſa promeſſe, pour les aſſiſter, leur donner la force & le courage dont ils avoient beſoin, & leur communiquer le don des miracles, celui des langues & de toutes les ſciences, qui leur étoient néceſſaires, pour prêcher avec fruit l'Evangile, & établir la Religion que nous profeſſons. Ce ſont-là les merveilles de la bonté & de la miſéricorde de Dieu envers les hommes, inconnuës à tous autres qu'aux Chrêtiens. *O Dieu! qu'eſt-ce que l'homme que tu daignes te ſouvenir de lui?* *

Ceci me paroît ſuffiſant pour faire voir que tout ce que la Religion Chrêtienne propoſe à croire, tourne à l'honneur & à la gloire de Dieu, au bien public & au bonheur de chaque homme en particulier. Voions ſi ſes préceptes n'ont pas le même but.

Quelle

* Pſeaume 8. v. 5. & 144. v. 3.

Quelle Religion dans le monde oſeroit ſe comparer à la Chrêtienne pour la perfection des Précèptes? A Dieu ne plaiſe que nous mettions jamais le Chriſtianiſme en parallelle avec l'Idolatrie : il ne faut qu'avoir de la raiſon pour voir que la Religion Paienne, bien loin de porter les hommes à rendre à Dieu le culte qui lui eſt deu, leur enſeigne à rendre à de viles & abjectes Créatures, des honneurs & des hommages qui n'appartiennent qu'au Créateur. Ils ne penſent pas qu'il puiſſe y avoir quelque choſe au deſſus du Soleil, de la Lune & des Etoiles : ils s'imaginent qu'il n'y a rien de plus grand, de plus admirable, ni qui ſoit plus digne du reſpect & de l'adoration des hommes que cés Aſtres qui nous éclairent. Si quelques autres portent leurs connoiſſances plus loin, & reconnoiſſent un Dieu ſouverain, ils croient qu'il eſt au deſſous de lui de ſe méler du Gouvernement du monde. Il y en a d'autres qui aiant une idée plus juſte de cét Etre ſouverain, le faiſant auteur de tout bien & incapable de faire aucun mal, concluent de là que tous les maux dont les hommes ſont affligés, viennent des malins eſprits, qui ſe plaiſent

ſent à nous perſécuter : c'eſt pourquoi ils craignent tellement leur pouvoir, que pour ſe les rendre favorables, ils les honorent d'un culte égal à celui qu'ils rendent au Dieu ſuprême. Ils vont même juſqu'à cét excès de barbarie, que de leur ſacrifier leurs propres enfans, quand ils croient ces divinités aëriennes ou infernales, irritées contre eux, & ils s'imaginent que le ſang des animaux n'eſt pas capable de les appaiſer. Le Diable entretient ces malheureux dans leur aveuglement, & leur perſuade même ſouvent, ſous prétexte d'une plus grande ſainteté, de ſe tourmenter eux-mêmes, & de ſe déchirer le corps en mille maniéres différentes, quoi que d'ailleurs ils croient, que la Poligamie, & les plus ſales voluptés ſoient des actions innocentes & permiſes. Enfin ces Religions, bien loin de conduire les hommes *à la ſainteté, ſans laquelle nul ne verra le Seigneur*, * les retiennent dans un état déplorable de réprobation & d'ignorance, qui fait que, n'aiant pas les prémiéres idées de la vertu, ils condamnent les moiens que nôtre Religion nous preſcrit pour reprimer nos paſſions, & traitent ſur cela nô-

* Epit. aux Heb. ch. 12. v. 14.

nôtre doctrine de notion ridicule & extravagante.

Il n'y a donc que les Juifs qui puiſſent, ſous quelque couleur, diſputer avec les Chrêtiens de la ſainteté & perfection de leur Religion. Car il eſt vrai qu'ils ont le même Dieu pour objet, & la même loi que nous, & que leur révélation eſt divine; mais à combien peu de devoirs ont-ils réduit l'obſervation des dix commandemens de Dieu? & au contraire juſqu'où Jeſus-Chriſt en a-t-il étendu l'obſervance? Pourveu qu'un Juif ne ſoit ni Idolatre, ni Blasfémateur, qu'il obſerve religieuſement le ſabat, qu'il honore ſon Pere & ſa Mere, qu'il ne tue, ne vole, ne commette point d'adultére, qu'il ne convoite point le bien de ſon prochain, & ne porte point de faux témoignage contre lui, qu'il obſerve ſcrupuleuſement les cérémonies & les fêtes preſcrites par la loi, & s'abſtienne de manger de certaines viandes qu'elle deffend, il croit s'être entiérement acquité de tout ce qu'il doit à Dieu & mériter la récompenſe promiſe; mais les prèceptes de la Religion Chrêtienne s'étendent bien plus loin. Car ſi nous les conſidérons comme des Regles pour la vie civile, nous les trouverons ſi raiſon-

ſonnables, & ſi proportionnés à la foibleſſe de nôtre nature, qu'il n'y a point d'homme qui, en les ſuivant éxactement, ne puiſſe devenir parfait. Les plus obſtinés Libertins ne peuvent s'empêcher de les approuver. Ces précèptes nous enſeignent à rendre premiérement à Dieu l'honneur, le reſpect & l'hommage que nous lui devons, comme à nôtre Créateur, à croire & à eſpérer en lui, à le craindre, à l'aimer par deſſus toutes choſes, à nous repoſer entiérement ſur ſa volonté, & à embraſſer avec ſoumiſſion les afflictions qu'il lui plaît de nous envoier, à l'adorer en eſprit & en vérité, à lui ſacrifier, non pas des taureaux, ou des agneaux &c. car il ne mange point la chair des animaux, & ne boit point leur ſang, mais un cœur briſé de repentance. Ces mêmes précèptes nous inſtruiſent encore de la maniére de l'invoquer, de lui préſenter nos requêtes, d'exalter & glorifier ſon nom, pour tous les biens qu'il a faits à nous & à tout la Genre humain, depuis la Création du monde. Véritablement la foi & la ſoumiſſion que nous avons pour cette divine loi eſt un don que Dieu ſeul peut départir

aux

aux hommes, quand il lui plaît, & qu'il accomplit en nous ſelon ſon bon plaiſir; mais ces devoirs que nous lui rendons ne ſont-ils pas fondez ſur la raiſon même? Car qui craindrons-nous ſi ce n'eſt le Tout-puiſſant? En qui aurons-nous confiance, ſinon en celui-là ſeul qui peut nous ſecourir? A qui nous ſoumettrons-nous, & de qui ferons-nous dépendre nôtre bonheur, ſi ce n'eſt de celui qui eſt infiniment bon, infiniment ſage, & qui peut ſeul nous rendre infiniment heureux? A qui obéirons-nous, ſi ce n'eſt à celui qui eſt ſouverainement juſte? Sacrifierons-nous des victimes charnelles à celui qui eſt Eſprit à toûjours. Enfin, ſi, lorſque nous voulons obtenir quelque faveur temporelle des Princes de la terre, nous ſavons ſi bien leur preſenter nos requêtes, & ſommes ſi ſoigneux de leur rendre nos très humbles graces, quand ils nous ont receu favorablement, à plus forte raiſon, ſommes-nous obligés de nous adreſſer à Dieu dans nos beſoins, & de le remercier des graces qu'il répand ſans ceſſe ſur nous, lors même que nous ne les lui demandons pas. Ainſi le devoir envers Dieu, que la Religion nous preſcrit n'a pas ſeulement la gloi-

re

re de Dieu pour objet, mais auſſi nôtre bien & nôtre avantage.

A l'égard de ce que nous devons à nôtre prochain, cette même Religion nous donne des régles dont on ne peut trop admirer la ſageſſe, tant pour le Gouvernement que pour la ſociété & l'union entre tous ſes membres. Ces Régles s'étendent également ſur le bien public, comme ſur celui de chaque particulier. Elles nous engagent à obéir à nos Supérieurs en tout ce qui n'eſt point contre la loi de Dieu, quand même ils nous mal-traiteroient & nous perſécuteroient. Elles nous ordonnent de vivre dans un amour & une cordialité ſans reſerve les uns avec les autres, d'oublier & de pardonner les injures que nous recevons de nos plus grands ennemis, même de prier pour eux: car non ſeulement elles nous deffendent de rendre le mal pour le mal; mais elles nous enjoignent expreſſément de faire du bien à ceux qui nous font du mal, & de bénir ceux qui nous perſécutent: de ſorte que nôtre amitié pour nos Freres, doit être conſtante, ferme, ſincére & ſans bornes.

Ce que la Religion nous ordonne, par rapport à ce que nous nous devons

vons à nous-mêmes, eſt fondé ſur les mêmes principes. Elle requiert de nous une profonde humilité, une grande patience à ſouffrir les affronts & les reproches, une profonde reſignation à la volonté de Dieu dans quelque état & condition que nous nous trouvions, une foi ſtable & permanente, une pureté ſans tache, une tempérance & une ſobriété exemplaire, de la modération dans les plaiſirs permis, de la ſimplicité & de la ſincérité dans le cœur, une douceur & une modeſtie ſinguliére en toutes choſes. Elle va plus loin, elle veut que nous nous haïſſions-nous mêmes, pour n'aimer que Dieu, que nous mépriſions les choſes d'ici bas, & que nous aions toûjours faim & ſoif de la juſtice. Enfin cette Religion n'a aucun précèpte qui ne porte avec ſoi un caractére de divinité. Elle ne nous propoſe rien d'étrange ni qui répugne à nôtre nature. Si la *ſimplicité des Colombes** nous eſt recommandée, *la prudence des Serpens* ne nous l'eſt pas moins. Si nous devons être modeſtes & humbles, cela n'empêche pas que nous ne ſoions obligés de comparoître avec aſſeurance & fer-

* St. Matth. ch. 10. v. 16.

fermeté, quand il eſt queſtion de deffendre la vérité. Je pourrois m'étendre beaucoup plus loin ſur la perfection des préceptes de l Evangile ; mais en voila aſſés pour faire voir que la Religion Chrêtienne conduit certainement les hommes au plus haut dégré de perfection, où la nature humaine puiſſe aſpirer : & que, ſoit que nous la conſidérions par ſes preuves, ou par ſon objet, nous ſommes forcés de convenir qu'il ne peut y avoir au monde de véritable Religion que celle-là.

SECTION X.

Des promeſſes & des récompenſes, des malheurs & des châtimens attachés à la profeſſion, ou au mépris de la Religion Chrêtienne.

NOtre corruption eſt ſi grande, & nôtre penchant au mal eſt ſi violent, que quelque idée que nous aions de la grandeur de Dieu & de nôtre baſſeſſe, quelque perſuadés que nous ſoions que nous lui devons tout ce que nous ſommes, nous avions beſoin d'être excités & retenus par des promeſſes & par des

menaces, pour nous faire marcher dans les ſentiers de la vertu, & nous détourner de la voie de perdition.

Soit que nous conſidérions les récompenſes que Dieu promet à ceux qui l'aiment, & ſuivent ſes commandemens, par rapport à Dieu même, ſoit que nous les enviſagions par rapport à nos ames; elles ſont infiniment au deſſus de toutes celles que toutes les autres Religions du monde promettent à leurs Sectateurs. Quoi, par exemple, de plus abſurde que cette Tranſmigration d'ames ſi généralement cruë par plus de la moitié des habitans de la terre? Qu'y a-t-il de plus contraire à l'idée que nous avons de ces ſubſtances ſpirituelles qui nous animent, que les Richeſſes, la pluralité des femmes, les campagnes délicieuſes dont *Mahomet* leurre ſes diſciples. Nos ames ſont ſorties des mains de Dieu: elles ont été formées à ſon image & à ſa reſſemblance, elles n'auront jamais de repos qu'elles ne retournent à lui. Dés que les chaines qui les retiennent dans nos corps mortels ſeront briſées, elles ſe porteront naturellement vers Dieu, comme vers leur centre, avec la même impétuoſité que les flammes d'un feu ardent s'élèvent vers le ciel; mais s'il ar-

arrive que le poids de leurs crimes, & la colére de Dieu les retiennent, & les plongent dans les abîmes de l'enfer que la juſtice éternelle a préparés aux méchans, quelles ſeront les peines & les tourmens de ces ames malheureuſes!

Nos corps auront, auſſi bien que nos ames, part aux promeſſes. N'eſt-il pas juſte qu'aiant été compagnons de ſouffrances & d'afflictions pour l'amour de Dieu, ils le ſoient auſſi dans la récompenſe? N'eſt-il pas juſte que nos corps qui conjointement & de concert avec nos ames ſe ſont privés des plaiſirs de cette vie, jouiſſent enſemble de la félicité qui leur eſt préparée. Voila les conſolations que nous donne l'eſpérance de la reſurrection. Jeſus-Chriſt nôtre Sauveur la prouva aux Juifs par la loi & par les Profetes, comme le fondement de toutes les vérités qu'il leur enſeignoit, & nous ſommes ſeurs que nôtre eſperance n'eſt pas vaine, puiſque Jeſus-Chriſt lui-même eſt reſuſcité des morts. De dire, comme font quelques Païens, ou profanes, que les particules de nos corps diſperſées, & comme anéanties ne puiſſent pas ſe rejoindre, c'eſt une objection ſi foible, qu'elle ne meri-

te pas de réponſe ; car celui qui a tout créé de rien, ne peut-il pas rétablir l'homme en ſon prémier état après ſa diſſolution, & le revêtir de qualités immortelles? Les récompenſes que nous attendons ſont donc bien au-deſſus de celles que les Religions, Juive, Mahométane & Païenne promettent à leurs prétendus fidèles. Les Banquets ſenſuels des Juifs, le commerce impur des Mahométans, les mouvemens vagabons des Païens ſont des choſes ſi oppoſées à la nature de nos ames, qu'on ne peut comprendre comment des hommes raiſonnables ſe peuvent repaître de pareilles rêveries. L'ignorance des hommes eſt aſſeurément un grand obſtacle à la propagation de la foi Chrêtienne ; car ſi elle êtoit connuë ou examinée, il n'y a perſonne qui ne la trouvât juſte, ſainte & raiſonnable, & qui ne l'embraſſât de tout ſon cœur. Cette eſpérance ſeule de voir Dieu, de le poſſéder éternellement, de joüir de la compagnie d'une multitude infinie d'eſprits bienheureux, qui chantent ſans ceſſe ſes louanges, de mêler pour jamais nos *Halleluyas* avec les leurs, d'être éternellement exempts & à couvert des maux de cette vie, de ſe voir ſeurs de vivre éternellement avec

ce-

lui, dans celui, & par celui qui ſeul peut nous rendre ſouverainement heureux, cette eſpérance, dis-je, de joüir un jour de tous ces avantages que la Religion nous propoſe, eſt capable de nous ravir en admiration, & de nous faire prier ſans ceſſe la divine bonté de hâter ſa venuë, & de nous délivrer de ces liens, qui nous empêchent d'aller à lui. Nous devrions ſouhaiter avec *S. Paul de mourir pour être avec Chriſt.* * Cét Apôtre ravi juſqu'au troiſiéme Ciel, avoit ſenti dès cette vie les avantgoûts de cette éternelle félicité. *L'œil n'a point veu*, diſoit-il aux Corinthiens, † *L'oreille n'a point oui, & le cœur de l'homme ne peut comprendre ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment.*

Mais ſi d'un côté la bonté & la miſéricorde de Dieu va juſqu'à départir de telles récompenſes à ceux qui gardent ſes Commandemens, ſa juſtice de l'autre a fait des menaces, & prononcé des Jugemens épouvantables contre ceux qui les mépriſent. Quoi de plus raiſonnable? Dieu qui eſt miſéricordieux envers les bons, ne ſera-t-il pas juſte envers les

* Epit. aux Philip. ch. 1. v. 23.
† Epit. aux Cor. ch. 2. v. 9.

méchans? & ſi la récompenſe des uns eſt infinie, la punition des autres ne doit-elle pas l'être auſſi? Je ne rapporterai pas toutes les expreſſions, dont ſe ſert l'Ecriture pour nous faire comprendre le déplorable état des damnés. Je ferai ſeulement quelques réflexions ſur la fin que Dieu s'eſt propoſée en nous faiſant ces terribles menaces.

1. C'eſt pour nous détourner du mal, & exciter en nous des mouvemens de repentance, & nous ramener à la ſainteté qu'il deſire de nous. 2. pour nous faire comprendre qu'il eſt un Dieu jaloux, infiniment juſte & terrible dans ſa colére, & *qu'on ne ſe moque pas de lui* * impunément. 3 pour nous faire ſentir le prix de notre rédemption par Chriſt; car ſi nous ne croyions pas une éternité de ſupplices, nous n'eſtimerions pas aſſez la rançon que Chriſt a païée pour nous. Car tout homme qui fera réflexion ſur l'excellence de la grace qu'il a perdue, & la grandeur des châtimens qu'il a mérités, comprendra ce qu'il doit à Dieu, qui l'en a racheté par le ſang de ſon propre fils. 4. Enfin la croiance & le ſouvenir des récompenſes & des châtimens éternels ſervent

* Epit. aux Gal. ch. 6. v. 7.

vent à nous faire mépriſer les plaiſirs de cette vie, pour nous repoſer entiérement ſur la poſſeſſion éternelle de ceux, qui nous attendent dans le Ciel, & nous encouragent à embraſſer la Croix de Chriſt, & à ſouffrir de bon cœur toutes les afflictions de cette vie, pour l'amour de lui: car S. *Paul* nous dit que *les ſouffrances de cette vie ne ſont pas à comparer avec la gloire qui nous ſera revelée.**

SECTION XI.

Quelques autres preuves de la vérité de la Religion Chrêtienne.

LE fidèle Guide auquel la divine Providence m'avoit adreſſé, après m'avoir pleinement convaincu de la vérité de la Religion Chrêtienne, tant par l'évidence de ſes preuves, que par la ſainteté de ſon objet, travailla à me confirmer dans cette croiance par des argumens & des conſidérations très fortes & très ſolides. Je les rapporterai dans l'ordre à peu près qu'il me les propoſa.

* Epit. aux Rom. ch. 8. v. 18.

I. Les Juifs conviennent que de tout tems il y a eu un Meſſie promis : mais ils diſent qu'il n'eſt pas encore venu ; les Chrêtiens prétendent au contraire, que ce Meſſie tant deſiré, ſi long tems attendu, s'eſt manifeſté en Judée, qu'il s'appelloit Jeſus, que c'eſt celui-là même qu'ils ont mis à mort, & dans la perſonne duquel, nous trouvons accompli tout ce que les Profetes ont dit du Meſſie, dans l'Ancien Teſtament : comme, qu'il devoit naître d'une Vierge dans la ville de *Bethléem*, de la Tribu de *Juda*, de la poſtérité de *David* ; qu'il commenceroit à prêcher dans la Galilée, où il devoit faire beaucoup de miracles ; qu'il ſauveroit non ſeulement les Juifs, mais auſſi les Gentils ; qu'il établiroit la véritable adoration de Dieu, & renverſeroit le culte des Idoles & des faux dieux ; qu'il ſeroit trahi & vendu pour 30. pieces d'argent. Les circonſtances de ſa paſſion, de ſa mort, y ſont décrites, par les mêmes Profetes, comme s'ils en avoient été les témoins oculaires ; le partage de ſes vêtemens, les moqueries qu'il a eſſuiées, ſa conduite pendant tout le tems de ſes ſouffrances, ſes derniéres paroles, ſa ſépulture honorable, ſa reſurrection &c. enfin tout

ce

ce qui a été prédit du Meſſie, ſe trouve ſi exactement accompli en Jeſus-Chriſt, qu'on ne peut douter qu'il ne le ſoit effectivement, & que la Religion qu'il a établie ne vienne de Dieu.

II. La maniére extraordinaire dont toutes ces Profeties ont été accompliës eſt très remarquable. Je n'en rapporterai que deux ou trois exemples. N'eſt-ce pas une choſe ſinguliére que Jeſus-Chriſt, qui avoit tant d'ennemis, ait été livré aux Juifs par un de ſes diſciples? qu'il ait été condamné à la mort par un Juge qui l'avoit reconnu & déclaré innocent? qu'après avoir pluſieurs fois échappé d'être lapidé, & quoi que par la loi des Juifs, les accuſations portées contre lui ſuppoſées vraies, il eût deu naturellement mourir par ce genre de ſupplice, il ait cependant été crucifié? qu'après avoir expiré ſi ignominieuſement ſur une Croix (ſupplice plus uſité par les Romains que par les Juifs) il ait été enſeveli ſi honorablement? qu'aucun de ſes os n'ait été caſſé, quoique ce fût la coûtume de les rompre à tous ceux qu'on crucifioit, & que cela eût été exécuté ſur les deux voleurs qui le furent avec lui? & pluſieurs autres obſervations ſemblables, qui ſont aſſeu-

rément très ſurprenantes, & qui nous doivent faire admirer la ſageſſe de Dieu, qui n'a permis ces choſes, qu'afin que tout ce qui avoit été predit du Meſſie fût accompli en lui.

III. L'accompliſſement des Prophéties de Jeſus-Chriſt demande nôtre attention. Il prédit aux Juifs *la priſe & le ſaccagement* de Jéruſalem, *la démolition de leur Temple & leur diſperſion*, * ainſi qu'il eſt arrivé, les juifs étans demeurés depuis 17, ſiecles exilés, proſcrits, épars & vagabonds ſur la terre; abandonnés de Dieu, mépriſés des hommes, deſunis entre eux-mêmes; ſans pouvoir, ſans gouvernement, ſoupirant ſans ceſſe après une délivrance qu'ils ne verront jamais.

IV. Les progrès étonnans que les Apôtres & leurs Succeſſeurs ont faits dans la propagation de la Religion Chrêtienne méritent auſſi une attention particuliére: car ſoit que nous en conſidérions l'Auteur & les Prédicateurs, ou que nous aions égard à la Religion en elle-même, & à la maniére avec laquelle elle s'eſt étenduë, nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître par tout le doigt de Dieu. 1. L'auteur de cette Religion c'eſt Jeſus, réputé fils d'un pauvre Charpen-

* S. Math. ch. 24.

pentier, né dans une étable en *Bethléem*, mort honteuſement ſur une croix, en la compagnie de deux ſcélérats, punis du même ſupplice. Ceux qui ont prêché après lui la doctrine qu'il avoit enſeignée, qu'étoient ils? de pauvres pêcheurs, ou gens de métier, ignorans, groſſiers, aiant toûjours mené une vie obſcure; perſonnages peu propres à la prédication & à l'établiſſement d'une nouvelle Religion: cependant ces hommes, pauvres, ignorans, groſſiers, ont affronté la ſageſſe des Grecs, tenu ferme contre la puiſſance des Romains, domté l'orgueil & la malice des Juifs, & ſurmonté l'opiniâtreté des Gentils. Certes j'aurois moins de peine à croire qu'une brebis eût pû dévorer cent loups affamés, que non pas d'imaginer que de telles gens euſſent été capables de tant de merveilles, ſi le bras du Tout-puiſſant n'eût agi avec eux, & ſi le St. Eſprit n'eût parlé par leur bouche.

2. Non ſeulement l'établiſſement de la Religion Chrêtienne paroît ſurprenant à cauſe de la foibleſſe apparente des prémiers Prédicateurs, mais par la nature même de la Religion, laquelle, quoi que très parfaite, ne laiſſe pas de contenir des articles de foi, des règles & des

pratiques, qui ſont des pierres d'achopement aux Gentils. Par exemple, la Création du monde, telle qu'elle nous eſt revélée, ne peut que paroître fort étrange à des Philoſofes, qui tiennent pour principe inconteſtable que rien ne ſe peut faire de rien : des gens accoutumés à croire pluſieurs dieux, ne peuvent ſe réſoudre à n'en admettre qu'un. La doctrine de la Trinité & celle de la reſurrection des corps, ont paru abſurdes à *Rome* & à *Athènes* : Cependant ces miſtéres, tout étranges & tout extraordinaires qu'ils y ont paru, y ont été crus & reçus, ce qui certainement ne ſeroit jamais arrivé, ſi Dieu ne s'en fût point mêlé, & n'eût opeié des miracles par le miniſtére de ceux qui les ont prêchés. Le monde étoit trop corrompu pour embraſſer ſans répugnance, la Morale de l'Evangile à la Prédication de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Il falloit que l'Eſprit de Dieu diſpoſât les cœurs à recevoir cette ſainte ſemence, car la doctrine qu'ils enſeignoient, ne tendoit pas ſeulement à porter les hommes à s'abſtenir du mal & à faire le bien; mais elle leur ouvroit le chemin à une perfection inconnuë juſqu'alors aux Juifs & aux Gentils, la mortification des paſſions, le mépris du monde & des

Ri-

Richeſſes, la pureté du corps & de l'eſprit, l'humilité & la ſimplicité du cœur, l'amour du prochain égal à celui de ſoi-même. Toutes ces choſes leur êtoient ſi nouvelles, qu'il ne falloit pas moins qu'une éloquence, divine pour les en convaincre & d'où les Apôtres l'auroient ils puiſe cette éloquence, & tous ces merveilleux talens ſi néceſſaires pour toucher & perſuader, ſi *Dieu* ne leur eût *inſpiré tout ce qu'ils avoient à dire.** Mais l'Eloquence des Apôtres ne conſiſtoit ni dans l'arrangement des phraſes, ni dans le tour, ou la fineſſe des expreſſions, ni dans le choix des mots: toute leur Rétorique ne paroiſſoit que dans leur conſtance, leur fermeté, leur foi, leur ſainteté, leur patience, & mille autres vertus qui brilloient encore plus en eux que les dons miraculeux des langues & des miracles, qui les accompagnoient par tout. St. Paul, quoi que ſavant, nous aſſeure, *qu'il ne veut rien ſavoir que Jeſus-Chriſt crucifié, & que ſes diſcours & ſes prédications ne ſont pas le fruit d'une ſcience humaine.* † Ainſi il eſt viſible que le bon ſuccès de l'établiſſement de la Religion Chrêtienne, eſt abſolument l'effet d'une puiſſance divine.

* St. Math. ch. 10. † 1. Epitre aux Corint. ch. 2. v. 2. & ſuiv.

3. Mahomet a étendu ſes opinions par la force des armes ; mais les Juifs & les Gentils n'ont point eu à craindre l'épée des Apôtres. Leur Maître ne les chargea pas de porter la guerre par le monde, mais d'annoncer la paix ; car c'étoit le Dieu de paix, & il ne recommanda rien plus expreſſément à ſes diſciples, qu'il envoia *comme des brebis au milieu des loups :* * Auſſi les Princes & les Grands de la terre, au lieu de les protéger, les traitérent avec la derniére cruauté, & les perſécutérent de ville en ville ; mais ils n'avoient point d'autres armes pour ſe deffendre, que la foi en Jeſus-Chriſt, point d'autre glaive que celui de la parole de Dieu, avec lequel *ils ont ſubjugué toutes les Nations, & les ont amenées captives à l'obeiſſance de la foi en Jeſus-Chriſt :* † en ſorte que le ſang qu'ils ont répandu & celui de tous les autres Martirs, a été une ſemence qui a fait multiplier les Chrêtiens à l'infini.

Voila en partie les réflexions qui m'ont confirmé dans la foi Chrêtienne. Mr. *Jmes* m'en fit faire beaucoup d'autres ſur la Reſurrection & l'Aſcenſion de

* St. Matth. ch. 10. † 2 Ep. aux Corint. ch. 10. v. 4 & 5.

de Chriſt, l'Envoi du St. Eſprit à ſes Apôtres, le Don miraculeux des langues &c. mais ceci ſuffira pour faire voir que ce n'eſt qu'après avoir compris l'excellence de la Religion Chrêtienne par deſſus toutes les autres Religions du monde, que j'ai êté convaincu qu'elle vient de Dieu, & qu'elle eſt la ſeule véritable, que je l'ai embraſſée, eſpérant d'y vivre & d'y mourir pour reſuſciter un jour avec Chriſt. Amen.

Voici les principales objections que j'avois coûtume d'alléguer contre la Religion Chrêtienne, avant que de me déterminer à recevoir le batême, avec les réponſes que Mr. *Jnnes* m'y a faites.

CHAPITRE XL.

Diverſes objections contre la Religion Chrêtienne, & leurs ſolutions.

CE que je diſois contre l'éxiſtence de Dieu, ſes attributs & la néceſſité d'une Religion revélée, êtoit ſi foible, que j'aurois honte de le rapporter maintenant: tout ne rouloit que ſur les communes opinions des Docteurs de mon pais.

païs. Les prémiéres réponſes qu'on m'y fit m'en firent voir ſi clairement l'abſurdité, que je n'eus rien à répliquer, ainſi la prémiére objection qui me parut mériter quelque'attention fut celle-ci.

1. *Objection.* Comment puis je être certain que ce que les Evangeliſtes & les Apôtres ont écrit, ſoit véritable? N'étoient-ils pas des hommes, & par conſéquent capables de ſe tromper, ou de vouloir tromper les autres, en écrivant des choſes qui n'ont jamais été?

Réponſe 1. Les Ecrivains ſacrés étoient des hommes juſtes & craignant Dieu. Ils ont confeſſé publiquement dans une grande ſimplicité des fautes, leſquelles ſans cét aveu, nous ſeroient encore inconnuës: comme leur lenteur à croire, leurs diſputes ſur la préémimence, leur fuite & leur lacheté, à la priſe de leur Seigneur & Maître &c. ils ne peuvent donc pas avoir été coupables d'un auſſi mauvais deſſein, que celui d'avoir inventé à plaiſir une Hiſtoire telle que celle de Jeſus-Chriſt. Mais à quelle fin nous euſſent-ils voulu tromper? Quel avantage en euſſent-ils retiré? Des honneurs? La doctrine qu'ils prêchoient les faiſoit paſſer pour des fous & des inſenſés: des Richeſſes, ou quelques autres

biens

biens temporels? mais ils enſeignoient une Morale qui y étoit bien oppoſée, puis qu'ils exhortoient les Peuples à tout quiter pour l'amour de Jeſus-Chriſt, & n'eſt-ce pas pour cela qu'ils ont eux-même expoſé continuellement leur vie, errant ſans ceſſe d'un lieu dans un autre, où ils ont été perſécutés & tourmentés juſqu'à la mort? Des Impoſteurs ne ſe fuſſent jamais expoſés de gaieté de cœur à de pareilles épreuves. Qui pourroit croire que des gens perſuadés de la fauſſeté d'une choſe qu'ils auroient inventée, préféraſſent de ſouffrir les plus cruels ſupplices pour ſoutenir leur impoſture, aux honneurs & aux récompenſes qui leur ſeroient offertes pour s'en déſiſter & reconnoître leur erreur, ſans qu'au moins, parmi le grand nombre de ces inſenſés quelques-uns ſe laiſſaſſent gagner, ou par la crainte des châtimens ou par l'eſpoir de la récompenſe?

2. Les Apôtres non ſeulement ne nous en ont pas impoſé; mais ils ne l'auroient pû faire, quand ils l'auroient voulu. Car, outre qu'étant des hommes ignorans & groſſiers, ils n'euſſent pû s'entendre pour forger une Hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt, telle qu'ils nous

la

la donnent, écrite par quatre différentes plumes, ſans qu'il ſe trouve la moindre contradiction. Quand ils auroient été aſſés habiles pour inventer des faits de cette nature, il n'eſt pas concevable qu'ils euſſent eu la hardieſſe de les publier ſi hautement ſous les yeux des Juifs, qui les euſſent infailliblement traités d'Impoſteurs, & n'euſſent pas manqué de les faire punir comme tels.

3. Perſonne ne doute qu'ils n'aient été très propres à écrire la vérité; ils n'avoient point à rapporter des faits arrivés dans les ſiécles précédens, ou long-tems avant qu'ils fuſſent nés, ou dans des lieux éloignés; ils ne nous ont rien dit *qu'ils n'aient veu de leurs propres yeux, ouï de leurs oreilles, & touché de leurs mains.* * Ils ont toûjours accompagné le Sauveur du monde, depuis le tems qu'il a commence à prêcher, juſqu'à ſa mort; en ſorte que, s'ils nous avoient débité quelques fauſſetés, ce ſeroit ſans doute plûtôt à leurs mauvaiſes intentions qu'il s'en faudroit prendre, qu'à leur ignorance. Mais nous avons montré combien ils ont été éloignés d'avoir voulu nous tromper: nous ne pouvons donc qu'ê-

* 1 St. Jean ch. 1. v. 1.

qu'être très asſeurés que les Ecrivains ſacrés ont été des Hiſtoriens très fidèles.

II *Object.* Comment puis-je être ſeur que les Livres que nous avons à preſent du Nouveau-Teſtament, ſoient les mêmes que ceux que les Evangeliſtes ou les Apôtres ont écrits, & que par la ſucceſſion des temps, ils n'ont pas été alterés?

Rep. Ces Livres ont été diſperſés par tout le monde, traduits en une infinité de langues; ils portent par tout les mêmes noms de leurs Auteurs. L'accord admirable de toûtes ces différentes verſions prouve, qu'ils ont toûjours été les mêmes. Se pourroit-il faire que des Nations ſi éloignées, les unes des autres, qui ne peuvent qu'à peine avoir le moindre commerce enſemble, euſſent travaillé de concert pour alterer la ſainte Ecriture? Si parmi la grande diverſité de Sectes, qui partagent les Chrêtiens, il s'en fût trouvé quelqu'une, qui eût ajoûté ou diminué ce qu'elle auroit trouvé propre à confirmer ſon opinion, les autres n'euſſent-elles pas fait la même choſe? Mais cela n'eſt point arrivé, il paroît que de tout tems, quelque conteſtation qu'il y ait eu parmi les Chrêtiens, ils ont toûjours appellé de leurs dif-

fé-

férends au texte ſacré, lequel a toûjours été le même, & tel que les Apôtres l'ont mis au jour pour la prémiére fois.

III *Object.* Les miracles de la Religion Chrêtienne ne ſuffiſent pas, pour prouver qu'elle eſt la ſeule véritable: car les Juifs & quelques Sectes des Paiens ont auſſi leurs miracles, ſur leſquels ils fondent la vérité de leurs Religions.

Péponſe 1. Les miracles ſeuls ne ſont pas une preuve ſuffiſante pour établir la vérité d'une Religion, ils ne ſervent qu'à la confirmer. C'eſt pourquoi ſi la doctrine qu'une Religion enſeigne n'eſt pas ſainte; les miracles dont elle fait parade doivent être regardés comme de faux miracles.

2. Les prétendus miracles des Païens n'ont pas les trois conditions requiſes pour être reconnus pour vrais miracles, ſçavoir 1, que celui qui fait le miracle doit le prévoir & le vouloir faire, 2. que le miracle doit être au deſſus des forces de la nature. 3, qu'on doit être certain qu'il a été fait. Mais les miracles des Paiens, comme par exemple, ceux de la Religion des Formoſans, n'ont conſiſté que dans des prédictions d'orages, de tempêtes & autres ſemblables malheurs, qui devoient arriver dans le

Pais

Païs, ce qui n'excedoit pas la connoiſſance humaine. Car les tonnerres, les tremblemens de terre, les peſtes ne ſont qu'une ſuite naturelle de la diſpoſition de l'air, qu'une longue expérience & une ſérieuſe méditation peut faire prévoir. D'ailleurs le *Jarhabadiond*, ou le livre de la loi, dans lequel les miracles ſont contenus eſt ſi ſécrètement gardé par les Prêtres, qu'ils ne ſouffrent pas qu'aucun homme en prenne la lecture. Ainſi tous ces prodiges des Païens, ne peuvent être regardés que comme de ſimples Pronoſtics, ou comme des Fictions, ou des Impoſtures.

IV. *Object.* Si vous ne voulés pas croire les prodiges ou miracles, que nos Prêtres nous diſent avoir été faits, par les Auteurs de nôtre Religion, croiés au moins ceux dont j'ai été témoin oculaire. J'ai veu le Dieu qu'on adore à *Formoſa* paroître dans le Tabernacle de nos Temples, ſous des figures corporelles & ſenſibles, par exemple, ſous la figure d'un Lion, lors qu'il étoit irrité contre les Peuples, ou ſous celle d'un Taureau, d'un Belier &c. quand il étoit appaiſé. Je l'ai même veu quelquefois changer de pluſieurs figures en peu d'heures, & dans le même jour, paroître irrité & appaiſé à tous ceux qui étoient dans le Temple. *Rep.*

Rep. 1 Ce ſeroit une choſe indigne de la Majeſté de Dieu de ſe manifeſter à ſes créatures, ſous la figure de ſi vils animaux. 2 Il eſt vrai-ſemblable que c'eſt une tromperie des Prêtres, qui ont de ces animaux de rechange, pour les faire voir aux Peuples, quand ils le jugent à propos. Cela eſt d'autant plus certain, qu'ils ne veulent pas ſouffrir que qui que ce ſoit en approche. 3. Si c'étoit le Dieu ſouverain qui fît de telles Métamorphoſes, il ſe manifeſteroit publiquement, & ne ſe tiendroit pas ainſi caché dans un lieu particulier, où il ne peut être veu que par un certain endroit. 4. pour croire un tel prodige, il faudroit que pluſieurs autres miracles l'euſſent confirmé.

V. *Object.* Par la même raiſon je puis nier la vérité de la Reſurrection de Chriſt, car s'il eſt véritablement reſuſcité des morts, pourquoi n'a-t-il pas apparu à ſes ennemis comme à ſes amis? & puis qu'il n'y a que ſes diſciples qui l'ont veu, ne puis-je pas dire avec les Juifs, qu'ils ſont venus la nuit enlever le corps de leur Maître, & ont après cela répandu le bruit qu'il étoit reſuſcité? Ce miracle demande d'autres miracles, pour le confirmer.

Rep.

Rep. 1. Auſſi les Apôtres en ont-ils fait quantité, car lors qu'ils ont reſuſcité des morts, guéri des maladies &c. ç'a toûjours été au nom de Jeſus-Chriſt. 2. on pourroit auſſi demander pourquoi Dieu n'a pas tranſporté les ennemis de J. C. dans le Ciel, pour le leur faire voir aſſis à la droite de ſon Pere? Certainement ſi les Juifs l'euſſent veu après ſa reſurrection, ils n'euſſent pas manqué de dire que c'étoit un fantôme, un eſprit ou quelque choſe ſemblable, car s'ils n'ont pas ajoûté foi à ce prodigieux nombre de miracles que J. C. a faits avant ſa mort, ils n'auroient pas été plûtôt convaincus qu'il étoit le Meſſie, quand ils l'auroient veu après ſa reſurrection. 3 De dire que les Apôtres ſont venus de nuit enlever le corps de J. C. cela paroît ſi abſurde, qu'on ne daigneroit pas y répondre, ſi l'on ne ſçavoit que l'incrédulité ſe retranche ſur les opinions les plus extravagantes. Les Juifs eux-mêmes ne nient pas la mort & la ſépulture de J. Chriſt, ils conviennent que ſon ſépulcre étoit étroitement gardé, par des ſoldats qu'on y avoit poſés exprès: mais, diſent-ils, *pendant que les Gardes dormoient, les Diſciples de Jeſus ſont venus & ont*

ont enlevé ſon Corps. * Ils étoient donc devenus bien hardis, eux qui, peu de jours auparavant, abandonnérent lâchement leur Maître, entre les mains de ceux qui étoient venus pour le prendre: juſques-là que S. Pierre, le plus zélé d'entre eux, malgré ſa réſolution, ne laiſſa pas de fuir comme les autres, & de le renier par trois fois, à la voix d'une ſimple ſervante, qui l'accuſoit d'être de ſes Diſciples. Mais ſuppoſons que les Diſciples de Jeſus-Chriſt fuſſent revenus de leur prémiére fraieur, & qu'ils aient été aſſés hardis, pour entreprendre d'enlever le corps de leur Maître: eſt-il poſſible, qu'un nombre de ſoldats, poſtés pour garder une choſe, ſe ſoient tous endormis à la fois, ſans qu'un d'entre eux ſoit au moins demeuré en ſentinelle? Mais accordons qu'ils ſe ſoient tous endormis, il falloit que les Diſciples de J. C. priſſent bien leur temps: & comment auroient-ils pû rouler la pierre qui deffendoit l'entrée du ſépulcre ſans faire aſſés de bruit pour éveiller au moins quelqu'un des ſoldats? Et quand ils auroient uſé de toutes les précautions néceſſaires pour ne point faire de bruit,

il

* Sr. Matth. ch. 28.

il faut convenir qu'au moins la crainte qu'ils pourroient avoir euë d'être ſurpris, les auroit engagez à faire beaucoup de diligence; mais au contraire il paroît qu'il n'y a eu ni deſordre ni précipitation, lors que Jeſus-Chriſt ſortit hors de ſon tombeau: les linges, dont ſon précieux corps êtoit enveloppé, ſe trouvérent proprement plíés & poſés dans un endroit, la ſervictte qui êtoit autour de ſa tête, dans un autre: ce qui montre de la preſence d'eſprit, & non pas l'empreſſement de gens qui font une choſe avec crainte & à la hâte. Accordons encore que les Diſciples aient empoité le Corps de Jeſus-C. pourquoi n'ont-ils pas été pourſuivis en Juſtice? & ſi la choſe eût pû être prouvée contre eux, n'y avoit-il pas matiére à les faire punir? Si les ſoldats ont tous été endormis, pourquoi n'ont-ils pas été traités ſelon la rigueur de la loi des Juifs & des Romains, qui condamnoit des ſoldats à mort en pareil cas. Enfin cette accuſation des Juifs ſe contredit manifeſtement; car ſi les ſoldats ont été éveillés, pourquoi n'ont-ils pas empêché que le Corps ne fût enlevé? & s'ils ont été endormis, comment ſavent-ils que ce ſont ſes Diſciples qui l'ont enlevé? Ne faut-il pas

que les Juifs ſoient, ou bien ſtupides ou étrangement prévenus, ou opiniatrement incredules, pour ajoûter foi aux miracles de Moïſe & des Prophètes, dont ils n'ont point de preuves que l'Hiſtoire & la tradition, & refuſer de croire ceux de Jeſus-Chriſt, dont ils ont été les témoins oculaires.

VI. *Object.* Il eſt ſeur que le Démon peut faire des prodiges, & qu'il en a fait: comment donc connoître que J. C. a opéré tant de merveilles, plûtôt par la puiſſance de Dieu, que par celle du Démon?

Rép. Quoi que nous ne puiſſions pas ſçavoir juſqu'où va le pouvoir du Démon, nous ſommes aſſeurés, que, quand il pourroit faire des miracles pareils à ceux qu'a fait le Sauveur du monde, il n'auroit pas eu la même veuë que lui en les faiſant, c'eſt à dire la confirmation de la Religion Chrêtenne, laquelle détruit ſon Empire, & ne preſcrit rien à ſes Sectateurs, qui ne ſoit à la gloire de Dieu & au bonheur du Genre humain. Car le Diable hait trop l'un & l'autre pour faire la moindre choſe, qui puiſſe tourner à leur avantage. Si donc nous convenons qu'il puiſſe faire quelques miracles, ce ne ſont tout au plus que ceux dont les

Païens

Païens ſe vantent, leur Religion ne pouvant que lui être très agréable.

VII. *Object.* Jeſus-Chriſt a reconnu que les miracles de Moïſe avoient été faits par la puiſſance de Dieu, pourquoi donc a-t-il aboli ſa Religion & ſa loi?

Rép. Il eſt vrai que Jeſus-Chriſt a reconnu que les miracles de Moïſe avoient été opérés par la puiſſance de Dieu; mais il n'a pas prétendu abolir la loi, car il nous aſſeure poſitivement le contraire. *Je ne ſuis pas venu*, dit-il, *pour détruire la loi; mais pour la remplir* *: il n'a abrogé que les cérémonies, qui étoient devenuës inutiles après ſon avénement. L'alliance faite avec les Juifs, prouve que le tems devoit venir que cés cérémonies ſeroient abolies. Jeſus-Chriſt ne les a pas condamnées comme mauvaiſes, mais ſeulement comme imparfaites, & n'étant plus d'aucun uſage, puiſque ce qu'elles avoient ſignifié juſqu'alors, ſe trouvoit accompli en lui. Dieu étoit las de leurs ſacrifices, de leurs encenſemens & de leurs purifications; *Le tems étoit venu que les véritables enfans de Dieu le devoient adorer en eſprit & en vérité.* †

* St. Math. ch. 5. v. 17.

† St. Jean ch. 4.

VIII. *Object.* Pourquoi Jeſus-Chriſt n'a-t-il pas laiſſé à ſon Egliſe un pouvoir perpétuel de faire des miracles?

Réponſe. Ce n'eſt pas à nous à entreprendre de pénétrer dans les ſecrets de Dieu: il nous ſuffit que ce ſoit ſa volonté. Nous devons être très contens & très ſatisfaits de ce qu'il a bien voulu confirmer par des miracles une Religion qu'il lui a plû de nous révéler: mais à preſent que l'Enfance de l'Egliſe eſt paſſée, que la Religion eſt établie par toute la terre, les miracles ne ſont plus néceſſaires: il ſuffit que Dieu nous ait aſſeuré, qu'il prendra un tel ſoin de ſon Egliſe, que *même les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle.* *

IX *Object.* Puis que Dieu avoit réſolu de racheter le Genre humain par les ſouffrances & la mort de ſon fils unique, pourquoi ne l'a-t-il pas envoié plûtôt au monde, & même auſſi-tôt après la chute d'*Adam*, afin que ceux qui ont vêcu entre *Adam* & Chriſt, euſſent part à ſa Redemption?

Rep. 1. Si je demandois pourquoi Dieu n'a pas créé le monde plûtôt, ſans doute que perſonne ne m'en pourroit don-

* St. Math. ch. 16. v. 18.

donner de raiſon; cependant cela ne détruiroit pas l'évidence de la création: de même, quoi qu'on ne puiſſe pas ſçavoir pourquoi Dieu n'a pas envoié ſon fils au monde deux mille ans plûtôt, cela ne rend pas le bienfait de la Redemption moins certain ou moins efficace. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt, que la ſageſſe infinie de Dieu a fait choix d'un certain tems qu'elle a trouvé plus convenable qu'un autre, & dont elle n'a pas jugé à propos de nous réveler la raiſon.

2. Quoi que Jeſus-Chriſt ſoit venu au monde 2000 ans après le pêché d'*Adam*, cela n'empêche pas que ceux qui ſont morts avant ſa venuë, & qui ont bien vêcu, ſelon la loi ou naturelle ou écrite, n'aient eu part à la Rédemption de Jeſus Chriſt.

X. *Object.* Dieu n'auroit-il pas pû nous délivrer de la peine de nos pêchés par un autre moien que par la mort de ſon fils?

Rép. 1. Il ſemble qu'il ne falloit pas moins que la mort de Jeſus-Chriſt pour ſatisfaire la juſtice infinie de Dieu, qui demandoit une ſatisfaction d'une valeur infinie, de laquelle aucune créature n'êtoit capable. 2. Quand

la ſageſſe de Dieu auroit pû trouver quelque autre moien de ſatisfaire ſa juſtice, les hommes auroient encore demandé pourquoi plûtôt ce moien qu'un autre, en ſorte que, ſi de pareilles queſtions êtoient recevables, il s'enſuivroit que Dieu ſeroit obligé de rendre compte aux hommes de ſa conduite, ou d'agir ſelon leurs différens caprices. 3. On peut, avec auſſi peu de raiſon, demander pourquoi Dieu n'a pas créé les hommes auſſi parfaits que les Anges, ou exemts de pouvoir pécher; car il le pouvoit faire, & alors nous n'euſſions pas eu beſoin de Rédempteur. 4. Dieu a pris toutes les meſures qu'il a jugé propres à manifeſter ſa juſtice & ſa miſéricorde, mais *ſes voies ne ſont pas les nôtres*, * *ſes jugemens ſont incompréhenſibles, & qui eſt-ce qui eſt entré dans les conſeils de Dieu?* † Nous ſommes donc tenus de nous ſoumettre, & d'admirer la juſtice de ſon Gouvernement, & de le remercier de l'aſſeurance qu'il nous a donnée *de ne vouloir point la mort du Pécheur mais plûtôt qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive* §. Hé quoi! aurons-nous plus de déférence

* Iſaie ch. 55.
† Epit. aux Rom. ch. 11 v. 33.
§ Ezech. ch. 18.

ce pour les Princes de la terre que pour le Roi des Rois? Un ſujet ignorant & groſſier condannera-t-il ſon Souverain, qui paſſe pour le Pere de la Patrie, parce qu'il ne connoit pas les raiſons politiques, qui le font quelquefois agir d'une façon contraire à ſes idées ruſtiques? Si donc un particulier n'eſt pas en droit de cenſurer la conduite de ſon Superieur, parce qu'il ne ſçait pas le ſecret, qui le fait agir d'une maniére plûtôt que d'une autre, à combien plus forte raiſon, devons-nous nous ſoumettre aux loix qu'il a plû à Dieu de nous impoſer, ſans nous enquerir des raiſons qui l'ont déterminé à nous donner celles-ci plûtôt que celles-là.

XI. *Object.* La mort de J. C. n'a pû être une ſatisfaction infinie, telle que Dieu la demandoit, & que la requeroit le Péché d'*Adam*; car comme Dieu, il n'a pû ni ſouffrir, ni mourir, & comme homme, il n'a été qu'une créature finie: & par conſequent ſes ſouffrances n'ont pû être d'un mérite infini.

Rép. La mort de J. C. eſt doublement ſatisfactoire, 1 par rapport à Dieu ſon Pere, qui non ſeulement n'a requis autre choſe de lui pour la Rédemption de tous les hommes; mais qui a été entié-

rement appaiſé par le ſang de cette ſeule victime. Car ſi dans l'ancienne alliance, les ſacrifices de quelques bêtes ſuffiſoient pour expier les péchés, ce n'étoit qu'en vertu de celui de la nouvelle alliance, dont ils n'étoient que la figure, lequel ſe devoit accomplir en ſon tems. 2 par rapport aux qualités de la perſonne de J. C. Quand nous ne conſidérerions que ſa nature humaine, c'étoit une Créature d'une Excellence infiniment au deſſus de toutes les autres Créatures viſibles & inviſibles; il avoit été conceu par le S. Eſprit, appellé le fils de Dieu, & deſtiné par le Pere à être nôtre Sauveur. Mais ſi nous faiſons attention que ſa nature divine étoit unie Hipoſtatiquement avec ſon humanité, nous ſommes obligés de couvenir; *qu'étant Dieu benit éternellement* * avec ſon Pere, quoique par cette nature il n'ait pû ſouffrir, cette union hipoſtatique a rendu les ſouffrances de ſon humanité d'un mérite, & d'une valeur infinie, & que par conſequent la Juſtice de Dieu a été pleinement ſatisfaite pour les péchés de tous les hommes.

XII *Objet.* Dieu n'a pû ſatisfaire ſa juſtice en livrant ſon fils à la mort, car ce

* Epit. aux Rom. Chap. 9. v. 5.

ce fils êtant Dieu avec lui, il faudroit dire que Dieu ſe ſeroit ſacrifié lui-même: ce qui ſeroit auſſi abſurde que ſi on diſoit, qu'un Créancier ſe ſeroit lui-même paié avec ſon propre argent, de ce qui lui êtoit deu par un autre.

Rép. 1 Si cela ſe pouvoit dire, non ſeulement l'efficace de tous les ſacrifices qui ont jamais êté offerts ſeroit détruite, mais l'adoration même que nous rendons à Dieu ſeroit ſuperfluë & inutile: car que pouvons-nous lui offrir qui ne ſoit à lui & qui ne vienne de lui? 2. Il faut remarquer que dans les grands ouvrages de la Création & de la Rédemption, Dieu n'a pas agi par un de ſes attributs ſeulement, mais par l'harmonie générale de toutes ſes perfections ramaſſées enſemble. Suppoſons par exemple qu'une Créature eût pû exiſter par elle-même, ſi parfaite & ſi indépendante de l'Etre ſuprême, qu'elle eût êté capable de ſatisfaire à la juſtice de Dieu en mourant, ou en s'anéantiſſant pour tout le Genre humain, Dieu en accéptant de cette créature une ſatisfaction proportionnée à la peine que les hommes avoient méritée, auroit ſeulement contenté ſa juſtice; mais il n'auroit pas eu occaſion de manifeſter ſa miſericor-

de, au lieu qu'il a pleinement montré l'une & l'autre, ſa bonté & ſa charité envers les hommes, en livrant ſon propre fils, pour être nôtre rançon, & ſa juſtice par la mort violente que ce bon Sauveur a ſoufferte.

XIII. *Object.* A qui donc a été paié le prix de nôtre Rédemption?

Rép. A Dieu le Pere, duquel nous avions encouru une perpétuelle diſgrace en offenſant ſa Majeſté infinie.

XIV. *Object.* Mais c'eſt Dieu le Pere, qui nous a donné le Rédempteur.

Rép. Cela eſt vrai, Dieu a envoié ſon fils au monde, afin qu'il ſouffrît & mourût pour nôtre Rédemption. Si ce grand ouvrage a été un effet de la bonté & de la miſéricorde du Pere, *qui a tant aimé le monde qu'il n'a pas épargné ſon propre fils*, * il y a eu auſſi cela de particulier dans le fils, que *pouvant prier ſon Pere de lui envoier plus de* 12. *légions d'Anges, pour le délivrer de la main de ſes ennemis*, † il s'eſt ſoumis volontairement, & s'eſt offert lui-même en ſacrifice pour les péchés de tous les hommes: ſacrifice qui a flairé une odeur d'appaiſement ſur nous, & nous a mérité le ſalut. Ainſi s'eſt accompli l'ouvrage admirable de la Rédemption du monde. XV.

* Jean. 3. 16. Rom. 8. 32. † S. Math. 26.

XV. *Object.* Si les ſacrifices que les Païens offrent de leurs propres enfans à Dieu, paroiſſent ſi injuſtes & ſi inhumains, la paſſion & la mort de Jeſus-Chriſt doit paroître bien plus injuſte & plus cruelle; car il eſt plus difficile de croire que Dieu ait requis le ſacrifice de ſon fils unique innocent, préférablement à celui de quelques milliers d'entre les enfans des hommes coupables.

Rép. Nous ne diſons pas que les ſacrifices des enfans ſoient toûjours injuſtes & cruels; mais nous ſoutenons qu'ils doivent être ordonnés de Dieu expreſſément: comme lors qu'il commanda à *Abraham* de lui ſacrifier ſon fils *Iſaac*. On ne peut pas dire non plus, qu'il y ait de l'injuſtice en Dieu, d'avoir livré à la mort ſon fils innocent. Car on appelle injuſtice, lors qu'on prive quelqu'un d'une choſe qu'on n'a pas deſſein, ou qu'on n'eſt pas capable de lui rendre; Or Dieu n'a été, ni injuſte, ni cruel, en donnant ſon fils pour mourir une fois pour nous. Il n'a pas été injuſte, puis qu'il l'a reſuſcité le troiſiéme jour, qu'il lui a rendu une vie plus glorieuſe que celle qu'il avoit auparavant, & qu'il a amplement récompenſé ſes ſouffrances, en le plaçant dans le Ciel à ſa droite, où il

doit régner éternellement avec lui. Dieu n'a pas été cruel, parce que Jeſus-Chriſt s'eſt offert lui-même à mourir pour nous, aiant voulu être le Médiateur entre Dieu & les hommes. Au contraire, ſi Dieu n'avoit pas voulu accépter la ſatisfaction que ſon fils lui offroit pour nous, nous aurions eu plus de raiſon de l'accuſer d'injuſtice & de cruauté, car celui à qui il eſt deu, paſſe pour cruel & injuſte, lors que ſon Débiteur n'étant pas en état de le ſatisfaire, il refuſe qu'un autre le ſatisfaſſe pour lui.

XVI. *Object.* Pourquoi Dieu a-t-il requis le ſacrifice de ſon fils unique, lui qui avoit deffendu aux Juifs les ſacrifices d'hommes?

Rép. 1. Quand Dieu deffendit aux Juifs de ſacrifier leurs Enfans, il ne s'engagea pas lui-même par là, à ne jamais exiger aucun pareil ſacrifice, ſi quelque occaſion particuliére le requeroit, comme nous l'avons remarqué dans l'Exemple d'*Abraham* & de ſon fils *Iſaac*.* 2. Dieu ne commanda pas aux Juifs de crucifier J. C. il permit ſeulement qu'il tombât entre les mains des méchans, & *Chriſt comme un agneau muët devant celui qui le tond, n'ouvrit pas la bouche contre ſes*

* Geneſe ch. 22.

ſes meurtriers *. 3. Quoique les Juifs aient condamné J. C. nôtre Sauveur, par envie & par malice, Dieu le Pere ne laiſſa pas d'accépter ſa mort comme un ſacrifice propitiatoire pour tous les péchés du monde.

XVII. *Object.* Mais le péché d'*Adam* & ceux de ſa poſtérité ne ſont que des deſobeiſſances envers Dieu, ainſi la parfaite obeiſſance de Chriſt pouvoit expier toutes les trangreſſions des hommes: c'eſt pourquoi il n'étoit pas néceſſaire qu'il ſouffrît & qu'il mourût pour nous racheter.

Rép. 1. Suppoſons que Dieu eût trouvé un moien plus court & plus aiſé pour nous délivrer de l'état de perdition, où nous étions, le condamnerons-nous parce qu'il ne l'a pas fait? J. C. pouvoit d'une ſeule parole guérir toutes les maladies. L'aveugle né a-t-il deu murmurer contre lui, parce qu'il lui appliqua ſur les yeux un peu de boue détrempée avec de la ſalive, & qu'il l'envoia à la fontaine de Siloé? 2. Si l'on s'imagine que le péché d'*Adam* n'étoit qu'une deſobeiſſance, on ſe trompe; car il étoit non ſeulement coupable de deſobeiſſance pour avoir mangé d'un fruit auquel Dieu lui

* Eſaïe ch. 63. 1. Epit. de S. Pierre ch. 2. v. 22.

avoit deffendu de toucher, il l'étoit encore d'infidélité, pour avoir ajoûté foi aux diſcours du ſerpent plûtôt qu'aux menaces de Dieu, & d'ambition en ſe perſuadant qu'il ſeroit ſemblable à Dieu.

3. Si l'on croit que la vie innocente de Chriſt a pû être une ſatisfaction ſuffiſante pour les péchés du Genre humain, on ſe trompe encore, car la ſatisfaction doit répondre à la peine. Dieu avoit menacé *Adam* de mort, & J. C. ne pouvoit obtenir nôtre pardon, qu'en mourant pour nous.

XVIII. *Object.* La mort dont *Adam* a été menacé étoit une mort éternelle; mais J. C. n'a point ſouffert, & n'a point été condamné à des peines éternelles.

Rép. J. C. n'a pas ſouffert les peines éternelles que nous avions méritées; mais on peut dire que ſon agonie & ſa paſſion ſanglante ont, par l'excès des peines qu'il a endurées, égalé celles des damnés. De ſorte que, quoi que nous euſſions mérité une mort éternelle, il a plu à Dieu de recevoir en ſatifaction pour nous, les ſouffrances temporelles auxquelles nôtre Sauveur s'eſt bien voulu ſoumettre. Ainſi ce ſacrifice aiant été une Expiation pour nos péchés, & nous aiant

aiant fait rentrer en grace avec Dieu, Jeſus-Chriſt eſt mort ἀντὶ ὑμῶν, c'eſt à dire pour nous, en nôtre place.

XIX. *Object.* Il me paroît fort étrange que J. C. qui êtoit même ſelon ſa nature humaine, rempli de toutes les vertus & de toutes les perfections, & qui s'eſt offert volontairement à ſouffrir pour nous, n'a pas montré dans ſes ſouffrances autant de joie & de courage, qu'on dit que les Martirs en ont fait paroître. *Son ame a êté troublée juſqu'à la mort.* * Et la penſée de ce qu'il alloit ſouffrir, fit tant d'impreſſion ſur lui, qu'il en ſua le ſang, & *pria trois fois ſon Pere de détourner de lui le Calice* † d'angoiſſes & d'amertumes qu'il ſe voioit ſur le point d'avaler. Enfin, ſur l'arbre de la Croix, peu de temps avant que de rendre l'eſprit, il s'écria, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* ‡

Rép. 1. Nous ne ſommes pas abſolument obligés de croire tout ce qu'on nous rapporte des ſaints Martirs; il ſe peut faire qu'on ait mêlé exprès, parmi les circonſtances de leur mort, bien des choſes qu'on a crû pouvoir ſervir à encourager les Chrêtiens, dans le tems de la perſécution, & pour les exhorter à imiter leur conſtance. 2.

* S. Math. ch. 26. † Ibid. ‡ Ibid.

2. Les Martirs ont peut-être fait paroître beaucoup plus de courage en public que dans leurs ſouffrances ſecrètes; & s'ils ont fait des efforts pour ſurmonter la foibleſſe de leur nature, ç'a été pour diminuer la fraieur des autres Confeſſeurs. 3. Quand tout ce que les Martirologes rapportent de la foi & de la conſtance des Martirs ſeroit vrai, cela doit être attribué au St. Eſprit, qui les ſoutenoit dans ces occaſions par des conſolations intérieures, & par l'eſpérance d'une éternelle récompenſe. Mais il n'en a pas été de même du fils de Dieu, ſa nature humaine chargée de tous les péchés des hommes, fut abandonnée pour un tems à toute la ſévérité de la colére de Dieu : ſes ſouffrances intérieures furent tout auſſi vives & auſſi cuiſantes que celles, dont ſon corps fut accablé; ainſi il n'eſt pas étonnant que Jeſus-Chriſt qui étoit homme comme nous, deſtitué de toute conſolation fût troublé & agité, à la veuë de tout ce qu'il prévoioit devoir ſouffrir; & que même, dans le plus fort de ſes ſouffrances, il ait paru ſe plaindre à ſon Pere de la ſévérité de ſa juſtice, en lui demandant pourquoi il l'avoit abandonnné. C'eſt pourquoi, ſi nous étions appellés à mourir

pour

pour l'amour de Chriſt, & que nous ne ſentiſſions pas en nous cette fermeté, & ces conſolations que les prémiers Martirs ont eues au milieu des plus cruels tourmens, nous ne devrions pas conclurre de là que nôtre ſacrifice ne ſeroit pas agréable à Dieu: car pourveu qu'à l'exemple de J. C. nôtre Maître, nous fuſſions humblement ſoumis à la volonté divine, cela ſuffiroit pour rendre nôtre *mort précieuſe devant Dieu.* * 4. Le trouble, la crainte & les angoiſſes de J. C. ſervent à nous faire comprendre l'excès & la valeur des ſouffrances qu'il a bien voulu endurer pour nous; mais ce qui doit augmenter nôtre confiance, c'eſt la penſée que celui qui a êté tenté, qui a ſouffert, & qui eſt mort pour nous, eſt toûjours preſt à nous aſſiſter, & à nous conſoler dans les épreuves & les afflictions dont la Providence nous viſite de tems en tems.

XX. *Object.* Le miſtére d'une Trinité *d'Hipoſtaſes*, dans l'Unité de l'Eſſence de Dieu, que la Religion Chrêtienne enſeigne, eſt véritablement un miſtére pour moi, & me paroît contraire à la raiſon, & à ce que je conçois de la ſimplicité de la nature de Dieu.

Rep.

* Pſeaume 116.

Rep. Il ne faut pas confondre ce qui eſt au-deſſus de la raiſon, avec ce qui eſt contraire à la raiſon. Nous connoiſſons même dès à preſent beaucoup de choſes qui, quoi qu'elles ſoient au-deſſus de nôtre raiſon, ne laiſſent pas néantmoins d'être très raiſonnables. Supposons qu'un homme né dans les extrémités de la *Norvege* s'aviſât de voiager dans quelqu'une de ces Provinces de l'Affrique, ou de l'Amérique, les plus expoſées aux ardeurs du Soleil, & où les habitans n'euſſent jamais veu ni oui parler de neige ou de glace, & qu'il leur dît que dans ſon pais, à certains tems de l'année, l'eau s'endurcit tellement qu'elle peut porter les choſes les plus peſantes, & que les hommes & les animaux peuvent marcher deſſus comme ſur terre: aſſeurément ces gens-là diroient que cela eſt contre la raiſon & contre la nature de l'eau: & parce que ni la raiſon, ni l'expérience ne leur auroient jamais fait voir le contraire, il eſt ſeur qu'ils accuſeroient le Voiageur *Norvégien* de vouloir leur en faire acroire. Mais ſi ces Peuples êtoient pleinement perſuadés de la probité & de la ſincérité de cet homme: s'il les aſſeuroit que c'eſt une choſe qu'il a veue de

ſes

ſes yeux, & qu'il ne voudroit pas mentir pour tous les avantages du monde, il eſt probable qu'ils ajoûteroient foi à ſon témoignage, quoi qu'ils ne compriſſent pas comment la choſe ſe pût faire. Celui qui a le prémier trouvé la pierre d'aiman, ou qui en a découvert la merveilleuſe propriété, ne fut pas crû aſſeurément, dés la prémiére publication qu'il en fit, beaucoup de gens doutérent de la vérité de cette nouvelle découverte, un beaucoup plus grand nombre la crurent impoſſible. Enfin le monde aiant êté convaincu par expérience, on s'eſt veu contraint de demeurer d'accord de l'exiſtence d'une choſe, qui eſt en elle au-deſſus de nôtre raiſon, & les plus habiles Philoſophes, après un million de conjectures, de raiſonnemens, de ſupoſitions, de prétendues démonſtrations, ſe ſont veus forcés de placer cette merveille de la nature au nombre des qualités occultes d'*Ariſtote*, & d'avouer qu'elle eſt au-deſſus de la portée de l'eſprit humain. Nous en pouvons dire autant des miſtéres du Chriſtianiſme: un Juif, un Paien qui n'a jamais eu aucune connoiſſance de la doctrine de l'Evangile, regarde le miſtére de la Trinité, comme une choſe abſurde, contraire au

bon

bon ſens & à la nature de Dieu ; mais s'il étoit une fois convaincu, que J. C. qui l'a enſeigné, étoit plus grand que tous les Prophètes, qu'il étoit le fils de Dieu, & que, bien loin de vouloir nous en impoſer, il a confirmé cette doctrine par une infinité de miracles, Dieu aiant lui-même déclaré du haut des Cieux, qu'il étoit ſon fils bien aimé, que tout le monde devoit entendre, ſi dis-je, un Juif, un Païen, étoit une fois convaincu de toutes ces vérités, il concluroit comme nous ; que, quoi que ce miſtére ſoit au-deſſus de la raiſon, cependant il n'eſt pas contre la raiſon, & il embraſſeroit avec humilité une doctrine, qui eſt le principe, la baze & le fondement de tout le ſiſtême de l'Evangile, & de toute l'économie de la Grace.

XXI. *Object.* Jeſus-Chriſt connoiſſoit-il lors qu'il étoit enfant, qu'il étoit Dieu ?

Rep. Connoiſſiés-vous, à l'âge de ſix mois, que vous étiés une Créature raiſonnable ? La Divinité n'eſt tenuë de ſe manifeſter, que lorsqu'elle le juge à propos, & quoi qu'elle rempliſſe toutes choſes, elle ne fait pas ſentir ſa preſence par tout. Les effets intérieurs de l'union Hipoſtatique de la nature

ture divine avec la nature humaine de J. C. ſont des choſes que nous ne devons pas approfondir, parce qu'il n'a pas plû à Dieu de nous les révéler.

XXII *Object.* Puiſque la vérité de la Religion Chrêtienne eſt ſi claire & ſi évidente, que ſes préceptes ſont ſi excellens, pourquoi tous les Chrêtiens ne vivent-ils pas dans la pratique des vertus, auxquelles leur Religion les engage ? Il me ſemble, que, s'ils croioent véritablement ce qu'ils font profeſſion de croire, ils méneroient une toute autre vie, du moins pour la plûpart.

Rep. Cette queſtion eſt très raiſonnable : je conviens avec vous, que la plûpart des Chrêtiens ne le ſont que de nom : ils connoiſſent la vérité, ils en ſont inſtruits dès leur jeuneſſe : ils ſont exemts des préjugés de toute fauſſe doctrine. Les vérités que je vous ai expoſées, & les preuves que je vous en ai alléguées, leur ſont familiéres, & cependant ils ſemblent les mépriſer, ou du moins ils n'y font aucune attention. Sachés que leur condamnation en ſera d'autant plus grande. Leurs vices ne doivent pas vous ſcandaliſer, & vous n'en devés tirer aucune conſéquence contre la vérité de la Religion ; ſouvenés-

vous

vous de ces paroles de nôtre Sauveur, que *le ſerviteur qui connoît la volonté de ſon Maître, & ne la fait pas, ſera battu de plus de coups*,* & en un autre endroit, *Ils viendront de l'Orient & de l'Occident, du Midi & du Septentrion, prendre place dans le Roiaume de Dieu, pendant que vous*, qui êtes à la porte, *en ſéres chaſſés*, † c'eſt-à-dire que Dieu appellera des endroits les plus éloignés de la terre des Peuples à la connoiſſance de ſa vérité, pour remplir la place des Chrêtiens, qui aiant mépriſé ſa grace & perſiſté dans leurs crimes, ſeront condamnés au feu éternel.

Voila les principales objections que j'alleguois contre la Religion Chrêtienne ſur leſquelles j'ai receu une entiére ſatisfaction. Beni ſoit à jamais la divine bonté, qui m'a appellé par ſa grace, éclairé par ſon eſprit, & conduit par ſon ſerviteur, dans le droit ſentier qui mène à la vie éternelle. Faſſe le ciel, que je ne m'en détourne jamais: & à ce grand Dieu, Pere, fils & St. Eſprit, ſoit tout honneur & toute gloire, maintenant & à jamais. *Amen.*

F I N.

* St Luc. ch. 12. v. 40. & 48.
† St. Math. ch. 8. v. 11 & 12.

TA-

TABLE

DES CHAPITRES

Chap, I. *DE la fertilité, ſituation, étenduë & diviſion de l'Ile.* 1

II. *Des grandes révolutions arrivées dans l'Ile Formoſa.* 4

III. *De la forme du Gouvernement de l'Ile Formoſa & des Loix que l'Empereur Meryaandanoo y a établies.* 24

IV. *De la Religion des Formoſans.* 32

V. *De la croyance des Formoſans, ſur l'état des ames après la mort.* 54

VI. *De l'élection & Office du Grand Prêtre, du grand Sacrificateur, des différens Prêtres & Sacrificateurs inférieurs, & des Religieux qui vivent en commun ſous la conduite d'un Supérieur.* 59

VII. *Des cérémonies obſervées dans le Temple aux jours de Fête.* 66

VIII. *Des différentes poſtures dont uſent les Formoſans en adorant Dieu & les Aſtres.* 70

IX. *Des cérémonies du mariage.* 73

X. *Des cérémonies obſervées à la naiſſance des Enfans.* 77

XI. *Des Funerailles.* 80

XII. *Des habits des Prêtres & des Religieux.* 84

XIII.

TABLE

Chap. XIII. *Des différentes ſortes d'habits des autres habitans de Formoſa, ſuivant le rang, l'état & la condition des Peuples.* 90

XIV. *De la couleur, de la taille & des qualitez perſonnelles des Formoſans.* 103

XV. *Des Villes, Palais, Châteaux & Maiſons particuliéres de Formoſa.* 107

XVI. *Des diverſes coûtumes des Formoſans.* 116

XVII. *De quelques autres coûtumes ſuperſtitieuſes des Peuples de Formoſa.* 128

XVIII. *De la langue des Formoſans.* 137

XIX. *Des arts liberaux & méchaniques.* 151

XX. *Des armes le plus en uſage au Japon & à Formoſa.* 158

XXI. *Des inſtrumens de Muſique les plus ordinaires au Japon & à Formoſa.* 162

XXII. *De la maniére d'élever les enfans à Formoſa.* 164

XXIII. *Des Marchandiſes qu'on trouve à Formoſa & de celles qui y manquent.* 167

XXIV. *Des eſpèces d'Animaux particuliers à ce Pais.* 170

XXV. *Des fruits de la terre.* 172

XXVI. *Des choſes que les Formoſans mangent le plus ordinairement.* 177

XXVII. *Des maladies particuliéres aux Formo-*

Formoſans & des remèdes qu'ils y apportent. 180
XXVIII. *Des poids & des meſures.* 185
XXIX. *Des différentes eſpéces de monnoie qu'on trouve a Formoſa & dans tout le Japon.* 187
XXX. *Des revenus du Roi, du Vice-Roi, du Carilhan, ou du grand Général, & de quelques autres perſonnes élevées à des Charges où emplois conſidérables.* 191
XXXI. *De la Marine de Formoſa, & des commoditez dont on ſe ſert pour voyager par terre.* 192
XXXII. *Des équipages & du train magnifique du Vice-Roi de Formoſa & du grand Général, lors qu'ils vont ſaluer l'Empereur.* 194
XXXIII. *Du triſte ſuccés des miſſions des Jeſuites dans le Japon, depuis l'an 1549. juſqu'en 1616. & principalement des raiſons qui obligérent les Japonnois à les exterminer eux & tous les Chrêtiens du Pais, & à leur en deffendre l'entrée ſous peine de mort.* 198
XXIV. *De l'arrivée des Hollandois au Japon, après le maſſacre des Chrêtiens, & des moiens qu'ils ont emploiés pour s'y établir, ou pour y avoir au moins la liberté du Commerce.* 217

TABLE

XXXV. *Des moiens dont uſent à preſent les Jéſuites pour aller dans le Japon & à Formoſa, & pour y vivre ſans être connus.* 223
XXXVI. *Relation des Voyages du Sr. Pſalmanaaſaar, natif de Formoſa, en pluſieurs endroits de l'Europe, & de la perſécution qu'il a ſoufferte à Avignon.* 229
XXXVII. *De ce qui arriva au Sr. Pſalmanaaſaar, depuis qu'il ſortit d'Avignon, juſqu'à ce qu'il fût arrivé en Hollande.* 267
XXXVIII. *Motifs de Converſion du Sr. Georges Pſalmaanazaar.* 284
XXXIX. *Suite des motifs de Converſion du Sr. Georges Pſalmanaazaar.* 297
XL. *Diverſes objections contre la Religion Chrêtienne, & leurs ſolutions.* 375

CA-

CATALOGUE

Des Livres de Muſique nouvellement imprimez à Amſterdam chez ESTIENNE ROGER, *Marchand Libraire, ou dont il a nombre, avec les prix.*

Et qui ſe vendent à Londres, chez François & Paul Vaillant, Libraires dans le Strand.

Livres de Chant François à une & pluſieurs voix.

Les airs ſérieux & à boire, des Mois de Janvier, Fevrier, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre de l'année 1701. augmentez conſidérablement, chaque Livre ſéparé à 1. florin, & quand on les prend complets à f. 0. 15

Les Airs ſérieux & à boire des mois de Janvier, Févier, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre de 1702. augmentés de même, chaque Livre ſéparé à 1. florin, & quand on les prend complets à f. 0. 15

Les Airs ſérieux & à boire des Mois de Janvier, Fevrier, Mars &c. 1703. chaque livre ſéparé à f. 1.

On continuëra d'imprimer tous les Mois les Livres d'Airs qui paroîtront à Paris, augmentés de plus de la moitié de quantité de beaux Airs manuſcrits & des plus beaux Airs des Opera nouveaux.

Recueil d'airs ſérieux & à boire, *li. prém.* gr. f. 1. 10

livre ſecond. f. 1. 10

livre troiſiéme. f. 1. 10

livre quatriéme. f. 1. 10
livre cinquiéme. f. 1. 10
Les Airs à chanter de la Tragédie d'Eſther. f. 12
Athalie Tragédie compoſée par Mr. Racine & les chœurs mis en Muſique par Mr. Konink. f. 2. 10
Les Pſeaumes de Godeau à quatre parties. f. 2.
Les airs à chanter de la Comedie je vous prens ſans Verd. f. 8
Les airs à chanter de la Comédie, la Foire de Beſons avec l'augmentation. f. 8
Les airs à chanter de la Comédie, le mary ſans femme, gravé. f. 6
Les airs à chanter de la Comédie, attendés moi ſous l'Orme, gravé f. 6
Les airs à chanter de la Comédie, la foire de S. Germain, gravé f. 6
Les airs à joüer & à chanter de l'opera de Village, à 7. parties, 3. pour les voix & 4. pour les inſtrum. en 6 livres gravé. f. 1. 2
Les airs d'Abel, pour le concert du Doule. f. 6
L'amour vainqueur Paſtorale, chantée devant S. M. le 13 Août, devant Monſeigneur le 9, devant Monſieur & Madame le 15, compoſée par le fils de Philidor l'aîné ordin. de la Muſique du Roy. f. 2
Airs & Dialogues à 1, 2, 3, 4 & 5. voix avec des Rittournelles compoſez par Mr. Lambert Maître de la Muſique de la chambre du Roy. f. 7.
L'Opera le Triomphe des Arts, f. 1. 13.
Les Trios des Opera de Lully, ſçavoir 1 Baſſ. chantante accompagnée de 2 violons & 2. deſſus de voix chantans ou jouans & 1. Baſſe. f. 6.

Livres d'Airs Italiens & Flamands & traitez de Muſique.

Cantate e Ariette à voce ſola con inſt. e ſenſa Autore N. F. le grand, *libro primo.* f. 1 13

Can-

Cantate e Ariette à voce ſola con violini e ſenſa del Signore N. F. le Grand, *libro ſecondo.* f. 1 13

Franceſco Antonio Piſtochi, opera prima, 6 cantati, 2 Duetti, 2 airs François & 2. Allemans. f. 4.

Cantate à 1 e 2 voce col B. C. del Signore Scarlati, Opera prima. f. 2.

Cantate e Ariette à voce ſola con violini ad libitum del Signore Polaroli e altry famoſi Autory f. 3.

Les mêmes ſans violons. f. 2.

Cantate à 1 e 2 voce con Tromba e Flauti e ſenſa del illuſt. Sig Caldara, Polaroli, Marini, Albinoni & altri Autory. f. 2. 10

Hollandſe Minne en Drink-liederen door S. de Konink. f. 1. 10

Traité de compoſition par Mr. de Nivers, François & Flamand. f. 1. 13

Elemens ou principes de Muſique avec la maniére du chant, par Mr. Loulié f. 1. 10

Nouvelle Méthode pour apprendre à chanter avec la maniére de faire les agréemens quand ils ne ſont point marquez, par Mr. Rouſſeau. f. 1. 10

Livres de Meſſes & Motets à une & pluſieurs voix avec & ſans Inſtrumens.

Alexandro Grandi Opera terza, 3 Miſſæ à 3 e 4 voce, con violini e ſenſa. f. 4. 10

Pietro de Gli Antonie, opus octavum, 3. Miſſæ à 3 voce 2 canti e baſſo con 2 violini ad libitum. f. 4.

Baſſani opus octavum, Mottetti à voce ſola con 2 violini. f. 4. 10

Baſſani Opera undecima, Mottetti à 1, 2, 3 & 4 voci con violini e ſenſa. f. 4. 10

Baſſani Opera duodecima 12 motteti à voce ſola con due violini ad libitum. f. 4.

Baſſani Opera XIII, Motteti à voce ſola con 2 violini. f. 3.

Baſſani Opera XVIII. 3 Miſſæ à 4 e 5 voci con violini e Ripieni. Et Baſſani Opera XX. Miſſa per li Defonti, concertata à 4 voci con violini e Ripieni *tous deux enſemble.* f. 9

Moteti à 1,2,3, e 4 voci e 2 inſtr. autore S. de Koninck. f. 4.

Dix motets de G. Hugo Wilderer vice-maître de la Chapelle de l'El. Palatin à 2 3 & 4 voix & inſtr. f 4.

Cherici Opera ſexta, motteti à 2 e 3 voce con violini e ſenſa. f. 4. 10.

P. Benedicti a St. Joſepho, opera nona, meſſe & motets, à 1, 2 & 3. voix & inſtr. f. 4. 10

Meſſe & motets de Mr. Fioco à 1, 2, 3, 4 & 5 voix. & 3, 4 & 5 inſtrum. f. 5.

Alphonſo d'Eve, Opera prima, meſſe & motets, à 1, 2, 3, 4 & 5 voix & 5 inſtrum. f. 6.

Joanne Baptiſta Allegri opera prima, 12 motetti à voce ſola con 2 violini, violoncello, e B. C. f. 5.

Motetti à 1, 2 e 3 voci parte con inſtrumenti e parte ſenſa, di Giacomo Batiſtini, Maeſtro di Capella della Catedrale di Novara, Opera ſeconda f. 4. 10

Motetti à 2 e 3 voci con Violini e ſenſa da Giuſeppe Aldrovandini Academico Filarmonico, Opera prima. f. 4.

Salmi concertati à 2 e 3 voci con violini per tutto l'Anno, da Gio Baptiſta Baſſani Opera 24 f. 4. 10.

Antifonie ſacre à voce ſola con violini per tutto l'anno, due Tantum ergo e Motetti à une due e tre voci con inſtrumenti del Signore Battiſta Baſſani. Opera 26. f. 4. 10

Livres de piéces pour les Flûtes, les Hautbois, le Chalumeau, & pour les Violons à la Françoiſe à 2, 3, & 4 parties.

Fanfares pour les Chalumeaux & les Trompettes, propres auſſi à jouer ſur les flutes, violons & Hautbois.

bois à 2. & 3. parties composées par Jaques Philippe Dreux, f. 1. 13

NB. On vend auſſi des Chalumeaux chez Eſtienne Roger à 3. florins la piéce.

Les airs à jouer de l'Opera le triomphe de l'amour, à 3. parties, gravé. f. 1 10

Les airs à joüer de l'Opera, de Phaëton, à 4. parties, gravé. f. 1. 13.

Les airs à joüer de l'Opera de Bellérophon à 4. parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera d'Iſis à 4 parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera d'Amadis, à 4 parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera de Cadmus à quatre parties, gravé f. 1. 13

Ler airs à joüer de l'Opera de Perſée à quatre parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera de Proſerpine à quatre parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera le Temple de la Paix à quatre parties, gravé f. 1. 13

Les airs à joüer de l'Opera de Roland à quatre parties, gravé f. 1. 13.

Les Airs à joüer de l'Opera d'Atis à quatre parties, gravé. f. 1. 13

On grave tous les Airs des Opera de Mr. Lully de la même maniére.

Recueil d'airs à 4. inſtr. tirez des Opera, Tragédies & Comédies de M. Purcel, *livre prémier*, gravé f. 4.

Recueil d'airs à 4 inſtr. tirés des Opera, Tragédies & Comédies de M. Purcel, *livre ſecond*, gr. f. 4.

Les Trios de M. Konink pour toutes ſortes d'inſtrumens, *livre prémier*, gravé f. 1. 16

Les Trios de M. Konink pour toutes ſortes d'inſtru-

mens, *livre ſecond*, gravé f. 2

Les Trios de M. de la Barre pour les flûtes, violons & hautbois, *livre prémier*, gravé. f. 3. 10

Les Trios de M. de la Barre pour les violons, flûtes & hautbois, *livre ſecond*, gravé f. 3. 10

Les Trios de M. Marais pour les flûtes, violons, hautbois, & deſſus de viole, nouvelle édit. gr. f. 5.

Les Trios de différens Autheurs pour toutes ſortes d'inſt mis en ordre par M. Babel, *livre prémier*, gravé. f. 4. 10.

Les Trios de différens Autheurs pour toutes ſortes d'inſt. mis en ordre par M. Babel *livre* 2. f. 3. 10

Les Trios d'Anders pour toutes ſortes d'inſtrumens gravé f 1. 10

Les Trios de différens Auteurs pour la flûte & le violon f. 1. 10

Les Trios des Opera de Lully pour les voix & les inſtr. f. 6.

Les Trios de M. Jean Lenthon Ordinaire de la Muſique de ſa Majeſté Britannique pour toutes ſortes d'inſtrumens, gravé. f. 1 13.

La ſuitte du Roy d'Angleterre pour la flûte & le violon. f. 1.

Ouvertures Allemandes, ſarabandes, courantes, &c. à 3 & 4 part. pour la flûte, le violon & le hautbois, compoſées par Nic. Déroſiers, gr. f. 4.

Piéces en Trio pour les violons, flûtes & hautbois, compoſées par M. Lambert, Maître de la Muſique de la Chambre du Roy, gravé. f. 3.

Suittes faciles pour une flûte ou un violon & une B. C. de la compoſition de Mrs. du Fau, l'Enclos, Pinel, Lully Bruyninghs, le Fevre & autres habiles Maîtres avec les agrémens marquez en faveur de ceux qui commencent à appreddre, gravé, f. 1. 10

Piéces en Trio pour les flûtes, violons & Hautbois compoſées par M. de la Maillerie, gravé f. 3.

Trois ſuites de piéces & ſonates pour le violon, la flûte,

flûte, le hautbois & particuliérement le deſſus de viole avec une B. C. compoſées par Mr. Heudeline, gravé f. 2. 10

Six ſuites pour un violon, flûte ou hautbois & B C. compoſées par M. Dieupart, gravé. f. 3.

Les Trios de Mr. d'Eve pour les flûtes, violons & hautbois, ſeconde édition conſidérablement augmentée & gravée en taille douce. f. 3.

Piéces à 3 & 4 parties pour les flûtes, violons & hautbois, compoſées par Mrs Paiſible & King. f. 3.

Suittes en Trio pour les Flûtes, Violons & Hautbois compoſées par Mr. Déroſiers muſicien de la chambre de S. A. E. Palatine *livre prémier*, gravé. f. 2. 10.

Suittes en Trio pour les Flûtes, Violons & Hautbois compoſées par Mr. Déroſiers Muſicien de la chambre de S. A E. Palatine *livre ſecond*, gr. f. 2. 10

Suites en Trio pour les Flûtes, Violons & Hautbois compoſées par Mr. Déroſiers Muſicien de la chambre de S. A. E. Palatine *livre troiſiéme*, gravé f. 2. 10

Piéces en Trio pour les Flûtes Violons & Hautbois compoſées à la maniére Italienne & à la maniére Françoiſe par L. R. P. L. C. f. 3.

Piéces à l'Angloiſe & à l'Italienne pour les Flûtes, les Hautbois & les Violons.

Le prémier livre de toutes les contredances Angloiſes, gravé f. 1. 10

Le ſecond idem, gravé f. 1. 10

Ces livres joints aux contredances ſuivantes contiennent toutes les Contredances.

Nouvelles contredances Angloiſes, gravé f. 1. 10

Le quatriéme livre des Contredances Angloiſes, gravé f. 1 1

Contredances de différentes Nations de l'Europe le deſſus & la baſſe, gravé f. 2.

Le Muſicien Maître de Danſe contenant 118. Danſe s. & Contredances tant Angloiſes que Hollandoiſes & Françoiſes à un Deſſus & une Baſſe, propres à joüer ſur les Flûtes, Violons & Hautbois f. 2. 10

Oude en Nieuwe Hollandſe boeren lieties en Contredanſen, gravé f. 1. 10

Oude en Nieuwe Hollandſe boeren lieties en Contredanſen *tweede deel*, gravé f. 1. 10

Duos de divers Maîtres Anglois pour la flûte & le violon, gravé f. 1. 13

Duos de divers Maîtres Anglois, pour la flute, choiſis & mis en ordre par Mr. Bingham, *livre prémier*, gravé f. 1. 13

Duos & ſonates pour la flute choiſis & mis en ordre par Mr. Bingham, *livre ſecond*, gravé f. 2. 5

Duos & ſonates &c. de Mr. Bingham *livre troiſiéme*, gravé f. 2.

Ouvertures, Sonates & Airs à 2 flutes de Mrs. Simon Barret, Finger, Nicolo & Walther, gravé f. 2.

Six Sonates de différens Maîtres Italiens & Anglois à 2. deſſus d'in. flutes ou violons, choiſies & miſes en ordre par Eſt. Roger, gravé f. 2.

Six Sonates idem à une flute & une Baſſe gr. f. 2.

Douze Sonates à 2. flutes, violons ou hautbois compoſées par S. de Koning, gravé f. 3.

Douze Son. idem à une flûte & une baſſe gr. f. 3.

Six Sonates, 3. à 1. flute & 1 Baſſ. C. & 3 à un violon & une Baſſ. C. compoſées par M. D. Purcel, gr. f. 2.

Quatorze Sonates à deux flutes, ſix de Mr. Finger, ſix de Mr. Cortivil & deux de Mr. Paiſible, gravé f. 3.

Six Sonates, à cinq parties, deux flutes & 2. hautbois, ou violons & baſſe C. de Mrs. Finger & Keller, gravé f. 4.

Huit Sonates à trois inſtr. deux flutes ou violons & une

une baſſe de Mrs Orme & Keller, gravé f. 3.

Huit Sonat. à deux flutes, 6 de Mr. Rogers, 1 de Mr. Paiſible & une de Mr. Arcangelo Corelli, gravé f. 2.

Quatorze Sonates pour le violon & particuliérement le hautbois à ſix parties, compoſées par Mr. Roſier, gravé f. 6

Fingher Opera ſeconda conſiſtant en ſix ſonates 3 à un violon & 3 à une flute & une B. C. gr. f. 1. 15

Six Sonat. 3 à une flute & trois à un violon & 1 B. C. de Mr. Crofts & un maiſtre Italien, gravé f. 1. 15

Six Sonates à fluto ſolo col baſſo continuo, trois d'un maiſtre Italien & trois de Mr. Finger gr. f. 2.

Six Sonates de Mr. Keller, dediées à la Princeſſe de Dannemark, les trois prémiéres à 2. violons, une Alte, une Trompette & une Baſſe, & les trois autres à deux flutes, & deux hautbois ou violons, & une baſſe continue, gravé f. 4.

Douze Sonates à une flute & 1 baſſe & deux caprices à deux flutes & 1 baſſe, compoſées par M. Andreas Parcham, Opera prima, gravé f. 3.

Godfry Finger, Opera terza, dix ſonates à une flute & une baſſe cont. gravé. f. 3.

Godfry Finger, Opera quarta, ſix ſonates à 2 flutes & une baſſ. cont. grave. f. 3.

Huit Sonates dont il y en a 6 de M. William, 3 à 2 violons & une baſſe, & 3 à 2 flutes & une baſſe, & deux de M Finger, l'une à une trompette ou flute & un hautbois & B. cont. & l'autre à un violon & hautbois & B cont. f. 3.

Six Sonates à 2 flutes de Mr. Paiſible f. 2.

Six Sonates à 2 flutes & 1 Baſſe, la ſeconde flute ad libitum compoſées par M. de la Maillerie. f. 2. 10

Six Sonates à une Flute & une Baſſe continue de Mrs. Greber & Fede, gravé f. 2.

Six Sonates à une Flute & une Baſſe C. compoſées par Mr. A. H. Schultzen f. 2.

Six Sonates à un Haubois & une Baſſe C. compoſées par Mr. A. H. Schultzen f. 2.

Mêlange Italien, ou ſonates a 1 flute & 1 violon & une Baſſe Compoſées par M. van Noort f. 1. 13

Sonates pour les violons à 2. violons & une Baſſe Continue, la plupart avec un violoncello ou viole de Gambe.

Corelli Opera prima ſonate à 3 col. violoncello. gravé. f. 4.

Corelli Opera ſeconda baletti à 3, gravé f. 2. 10

Corelli Opera tertia ſonat. à 3. col. violonc. grave f 4.

Corelli Opera quarta baletti à tré, gravé f. 3.

Bernardi Opera ſeconda, ſonat. à tré, gravé f 3.

Tonini opera ſeconda, ſon. à 3. col. violonc. gravé f. 4.

Marini Opera terza, 12 ſonat. les 8 prémiéres à deux violons, Baſſe & B. cont. & les quatre derniéres à ſix inſtrumens, gravé f. 4. 10

Marini Opera quinta baletti à la Franceſe à 3 gravé f. 3. 10

Aurelio Paolini Opera prima, ſonate à tré, col. violoncello, gravé f. 3.

Antonio Veracini Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé f 4.

Tomazo Albinoni Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé f. 4.

Joſephi Benedicti opus octavum, ſonate à tré col. violoncello, gravé f. 4.

H. Anders Opera ſeconda ſonat. à 3 & 4 inſtr. gravé f. 4.

Giulio Taglietti Opera ſeconda, ſei concerti e 4 ſimphonie à tré, gravé f. 4.

Ravenſchroft alias Redieri Opera prima ſonate à tré,

tré, col. violoncello, gravé f. 4.

Anton. Caldara Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé. f. 5.

Anton. Caldara Opera ſeconda, ſonate da camera à tré, gravé. f. 3. 10

Antonio Luigi Baldacini Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé. f. 4.

Maria Ruggieri Opera quarta ſonate à tré col. violoncello, gravé f. 4.

Chriſtophoro Pez Opera prima, ſonate à tré col violoncello gravé f. 5.

Six ſonates de Mi. de Swaen à 2 violons, un violoncello, & baſſ cont. gravé f. 3.

Antonio Buonporti Gentilhomme di Trento, Opera ſeconda, ſonate da camera à tré, gravé f. 3. 10

Torelli Opera quinta, 6 ſimphonie à 3, e 6 concerti à 4, viol. alto e baſſo, gravé f. 4.

Gioſeppe Torelli Opera ſeconda, Baletti da camera a tré, gravé f. 3. 10

Finger Opera prima, 12 ſonates les 3. prémiéres à 1 violon, une viole de gambe & 1 baſſ. cont. les 3 ſuivantes à 2 violons, 1 violoncello & 1 baſſ. cont les 3 autres à deux viol. une Haute contre & baſſ. contin. & les trois derniers à trois viol. & une baſſ. gravé f. 5.

Gerardo Han, Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé. f. 4. 10

Andrea Fiore Academico Filarmonico Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé. f. 4.

Henrici Albicaſtro, Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé f. 4.

Pietro Franchi, Opera prima, ſonate à tré col. violoncello, gravé f. 4.

Antonio Carelio, Opera prima, 12 ſonate à tré col. violoncello e baſſ. cont. gravé f. 5.

Giacomo Sherard, Opera prima, douze ſonates à tré col. violoncello, gravé f. 6.

God-

Godfry Finger, Opera quinta, dix ſonates à tré, gravé f. 4

Six ſonates de A Ziani à 2 violini col Baſſo f. 2. 10

Gaſparo Gaſpardini Opera ſeconda, 12 ſonate à 2 violini, col. violoncello e B. C. f. 4.

Gio: Bianchi Opera prima, douze ſonates à 2. violini col violoncello e B. Cont. f. 4.

Tomaſo Albinoni Opera Terza, 12. ſonate à 2. violini, col violoncello e B. cont. f. 4.

Henrici Albicaſtro Opera quarta, 12. ſonate à 2 violini, col violoncello e B. cont. f. 4.

Huit ſonates de Williams & Finger à 2 deſſus & 1 Baſſe f. 3.

Gentili Opera prima, 12 ſonate à 2 violini, col violoncello & B. cont. f. 4.

Douze Sonates à 2 violons, 1 violoncello, & B. cont. de Mr. Corbet Opera prima f. 5.

Six Sonates de Mr. Frank à 2 violons un violoncello & B. cont. f. 4.

Pietro Alberti Opera prima, 12. ſonate à 2. violini, violoncello & B. cont. f. 5.

Nicolao Franciſco Haim Romano Opera prima, 12 ſonate da camera à 2 violini e Baſſo o Arcileuto f. 5.

Gio Bianchi Opera ſeconda, ſei ſonate à tré 2 violini e violoncello & ſei concerti à 4 due violini, Alto e violoncello col Baſſo continuo. f. 4. 10

Nicolao Franciſco Haim Romano Opera ſeconda, ſonate à due violini e Baſſo o Arcileuto. f. 5.

Gio Battiſta Tibaldi Modaneſe Opera prima, ſonate à tré, due violini e Baſſo o Arcileuto. f. 3. 10

Henrici Albicaſtro Opera VIII ſonates a 2 violons 1 Baſſe & 1 Baſſe continue. f. 5.

Sonates pour les violons à fortes parties.

14. Sonat. pour le violon & particuliérement le hautbois à 6 parties, par Mr. Roſier, gravé f. 6.

6. Sonat. de M. Keller, dediées à la Princeſſe de Dannemark, les 3 prémiéres à 2 violons, une Alte, une trompette & 1 baſſe, & les 3 autres à 2 flûtes & 2 hautbois ou violons & 1 baſſ. cont. gravé f. 4.

6 Sonates de Mr. Corelli, Caldara & Gabrieli, à 4, 5 & 6 parties, gravé f. 4

Marini Opera terza, 12 Sonat. les 8 prémiéres à 4 & les quatre derniéres à ſix, gravé f. 4. 10

Torelli Opera quinta, ſix ſimphonies à trois & 6 concerts à quatre, deux viol. 1 alto e violoncello, col. baſſ. cont. grave f. 4.

Torelli Opera ſexta, douze Sonates, à due violini, Alto, & baſſ cont. gravé f. 4.

H. Anders Opera ſeconda 12 ſonat. à 3 e 4 inſt. gravé f. 4.

Andrea Groſſi Opera terza, 12 ſonat. à 3. 4. e 5. inſtr. gravé f. 5.

Finger Opera prima, 12 ſonat. les 3. prémiéres, à un violon, 1 viole de Gambe, & 1 baſſ. C. les 3 ſuivantes à 2 violons, 1 violoncello & 1 B.C. les trois autres à 2 viol. 1 Alte & B C. & les trois derniéres à trois violons & une baſſ. gravé f. 5.

Albinoni Opera ſeconda, 6 ſimphonie e 6 concerti à 6 e 7 inſtr. gravé f. 7.

Artemio Motta, Opera prima, dix concerti à 2 violini, Alto, Tenore e Baſſo f. 6.

Gio Bianchi Opera ſeconda, ſei ſonate à tré 2 violini e violoncello & ſei concerti à 4 due violini Alto e violoncello col Baſſo continuo f. 4. 10

Henrici Albicaſtro Opera ſettima 12 Concerti à 2 violini, Alto violoncello e Baſſo continuo f. 6.

Sonates à un violon ſeul, & 1. viole de Gambe ou B. C.

Corelli opera quinta libro primo, Sonate da chieſa & libro ſecondo Sonate da camera à Violino e Violoncello col. baſſo continuo, 3 libri, gr. f 8.

Corel-

Corelli e altri autory ſonat. à violino ſolo col baſſo, gravé f. 3.

Tonini Opera terza baletti da camera à violino e violone o cimbalo, gravé f. 1. 13

Veracini Opera terza, ſonate. à 1 viol. 1. violone & 1 baſſ. cont gravé. f. 4.

Torelli Opera ſeptima, ſonate da Camera à violino e violone o cimbalo, gravé. f 3.

Torelli Opera quarta, 12 introdutione à violino e violoncello o baſſ. cont, gravé. f. 3.

Torelli, Perti e altri Autorye, Sonate à violino e violone o cimbalo, gravé. f. 2.

Ricercate à violino e violone o cimbalo da Pietro de Gli Antoni Opera quinta, gravé. f. 3.

Dixhuit ſonates a violino ſolo da Giov. Schenck, opera ſettima, gravé f. 4.

Finger Opera ſeconda conſiſtant en ſix ſonates, trois à un violon, & trois à une flute & une baſſ. cont. gravé. f. 1. 13

Six Sonates 3 à 1 Flûte & 1 B. C. & 3 à 1 Violon & une B. C. compoſées par Mr. Daniel Purcell, gravé. f, 2.

Six Sonates, trois à 1 Flute & 1 B. cont. & trois à 1 violon & 1 B. cont. de Mr. Crofts & un maître Italien. gravé f. 1. 13

Six ſonates à violino ſolo col baſſo cont. 3 de Mr. Finger. & trois de Mr. Crofts; gravé. f. 2.

Quatorze ſonates, dix à violino ſolo col baſſ. cont. e 4 à violoncello ſolo col baſſ. cont. e un canone à due violoncello del ſignore Angelo Maria Fiore, gravé. f. 3.

Sonates & Airs à violino ſolo del Signore Heudeline, gravé. f. 2. 10

Henrici Albicaſtro Opera ſeconda, libro primo e libro ſecondo, ſonate à violino ſolo col Baſſo cont. gravé. f. 6.

Henrici Albicaſtro Opera Terza 12 ſonate é violino

e violoncello col B. cont. f. 4.

Les ſolos de Nicolas Matteis, *livre prémier.* f. 3.

——————— *livre ſecond.* f. 3.

——————— *livre troiſiéme.* f. 3.

——————— *livre quatriéme.* f. 3.

——————— *livre cinquiéme.* f. 3.

Gaſparo Viſconti Romano Opera prima, ſonate à violino ſolo col Baſſo continuo. f. 3.

Henrici Albicaſtro Opera quinta; ſonate à violino ſolo col Baſſo continuo. f. 4.

Nicola Coſimi Romano Opera prima 12 Sonate à violino ſolo col Baſſo Continuo f. 4.

Sei Sonate à Violino o Haubois ſolo col Baſſo continuo del Signore A. H. Schultzen. f. 2.

Henrici Albicaſtro Opera ſexta o vero parte ſeconda del Opera quinta, Sonate à violino ſolo e Baſſo continuo f. 4.

Piéces pour la viole de Gambe

Konſt oeffeningen ou quinze ſonat. à 1 viole de Gambe & une baſſ. cont. compoſées par M. Schenck gr. f 9.

Sherzi muſicali, ou ſuites pour la viole de Gambe à 1 viole & 1 baſſe. cont. ad libitum compoſées de Préludes, Allemandes, ſarabandes, Courantes, Gigues, chaconnes, Ouvertures, Gavottes, Menuets Paſſacailles, &c. par Mr. Schenk, Opera VI gravé. f. 9.

La Nimphe del Rheno ou douze ſonates à 2 violes de Gambe, compoſées de Préludes Allemandes, courantes, ſarabandes, gigues, menuets, chaconnes, gavottes, &c. par Mr. Schenk opus VIII. grave f. 9.

L'Echo du Danube contenant des Sonates à 1 viole de gambe & Baſſe continue, à une viole de gambe & Baſſe continue ad libitum, & à 1 viole de gambe ſans Baſſe continuë compoſées par Mr. Schenck Opera nona. f. 6.

Piéces

Piéces à une & 2 violes de Gambe & baſſ. cont. compoſées par Mr. Marais ordinaire de la Muſique du Roi, gravé en 3 livres ſéparés. f. 10

Le ſecond livre de Piéces de viole de Mr. Marais à 1 viole de Gambe & B. cont. f. 10

Dix ſonates à deux violes de Gambe & 1 baſſ cont. très propres à jouer avec des Baſſes ou des Baſſons de la compoſition du Sieur Carolo, gravé f. 4.

Trois ſuittes de piéces pour un deſſus de viole ou violon & baſſ. cont. compoſ. par Mr. Heudeline f 2. 10

Sonates, Allemandes, courantes, ſarabandes, Gigues, Gavottes, Rondeaux, Paſſacailles, &c. à une viole de Gambe & une baſſ. cont. de Mr. Jean Snep, gravé. f. 5.

Piéces de viole de Gambe de Mr. Hakart compoſées de préludes, Allemandes, courantes, ſarabandes, gigues, Fantaiſies &c. à une viole de gambe & une Baſſe continue. f. 6.

Piéces pour le Claveſſin.

Un livre de piéces de Claveſſin de Mr. le Begue Organiſte du Roy, gravé f. 6.

Le ſecond livre de Claveſſin de Mr. le Begue. f 5.

Une ſuite de piéces de claveſſin de Mr. le Bégue Organiſte du Roy, gravé f. 1. 4

10 Suittes pour le claveſſin compoſées par Mr. Frobergue, gravé f. 4.

Toccates & ſuittes pour le claveſſin de Mrs. Paſquini, Poglietti & Gaſpart Kerle, gravé f. 2.

Pieces pour le claveſſin compoſées par Mr. Marchand, *livre prémier* f. 1. 4

17 Sonat. pour l'Orgue ou le claveſſin compoſées par Mrs. Siani, Polaroli, Baſſani, Colonna, & autres fameux Maîtres d'Italie. f. 6.

6 Suittes de piéces de claveſſin, compoſées d'Allemandes, ſarabandes, gavottes, rondeaux, menuets & gigues, avec un deſſus ſeparé, & 1 baſſe de viole ou Théorbe ad libitum, miſes en concert par Mr. Dieupart, gravé f. 9.

Pieces pour le Claveſſin compoſées par Mr. Marchand, *livre ſecond* f. 1. 4

Piéces de Claveſſin compoſées par J. Henry d'Anglebert Ordinaire de la muſique de la Chambre du Roy avec la maniére de les joüer, Diverſes Chaconnes, Ouvertures & autres airs de Mr. de Lully mis ſur cét inſtrument, quelques fugues pour l'orgue & les Principes de l'Acompagnement. f. 7.

Piéces pour la Guittarre, & le Luth.

Un livre de piéces de Guittarre avec 2 deſſus d'inſtrumens & une baſſ. cont. ad libitum compoſées par Mr. Nicolas Dérofiers, gravé f. 9.

Le même livre de Guitarre ſéparé, gr. f. 5.

Suittes pour le Luth avec un violon, ou flute & une baſſe cont. ad Libitum, de la compoſition de Mrs. du Fau, l'Enclos, Pinel, Lulli, Bruininghs, le Fevre & autres habiles Maîtres, gravé f. 4.

CATALOGUE

De Livres de Muſique, qui ſe vendent à Amſterdam chez Eſtienne Roger, *& dont il a nombre, mais qui ne ſont point de ſon impreſſion.*

LEs Opera ſuivants, Martheſie, les Fêtes Galantes, Aricie, la Naiſſance de Venus Ariane & Bacchus, Orphée, Cephale & Procris, l'Hymenée Royal, le Triomphe des Arts, le Carnaval de Veniſe, le Ballet des Saiſons avec l'augmentation de Mr. de Lully, Arethuſe, Achille.

Les

Les Recueils d'Airs de Paris des années 1695, 1696, 1697, 1698.

Le prémier Recueil des Airs de Mr. du Bouſſet.

Le ſecond Recueil du même Auteur.

Les livres d'Airs de Mr. Renaut.

Les livres d'Airs de Mr du Buiſſon.

Les livres d'Airs de Mr. B. R. V. P.

Les livres d'Airs de Mr du Parc.

Les livres d'Airs de Mr. Piroye.

Les livres d'Airs de M Chevalier.

Le prémier livre d'Airs ſpirituels du P. le Quointe.

Le livre ſecond d'Airs ſpirituels du P. le Quointe.

Le troiſieme livre d'Airs ſpirituels du P. le Quointe.

Recueil d'Airs Italiens de divers Auteurs de Mr. Pointel.

Recueil d'Airs Italiens de divers Auteurs avec 2. violons de Mr. Chevalier.

Les Airs Italiens de Mr. Lorenzani.

Les Airs Italiens de Mr. Theobaldo de Gatti.

Le prémier livre de Motets de Mr, Campra.

Le ſecond, Idem.

Le prémier livre de Motets de Mr. Broſſart.

Le ſecond, Idem.

Les Motets de M. Lochon.

Les Motets de Mr. Valette.

Les Motets de Mr. Lorenzani.

Les Motets de M. Cherici Opera quarta.

Les Pſeaumes du Pere le Quointe à 3 4 & 5 voix & 5 inſtrumens.

Meſſes & Motets du R. P le Quointe à 5 voix & 5 inſtrumens Opera ſeconda.

Sonates du R P. le Quointe à 2 violons 1 Haute contre une Baſſe de violon & une Baſſe continue Opera Tertia.

Motets de Mr Mouqué à 1, 2, 3, 4 & 5. voix avec inſtrumens.

Les Motets de Mr. Hakart à 2, 3 4, 5, 6 & 7 voix & inſtrumens.

Le prémier livre d'orgue de Mr. Boivin.
Le ſecond livre idem
Les Sonates à 2. violons, 1. viole de Gambe & B. C. de Mr. Schenck, Opera tertia.
Gabrielli Opera prima baletti da Camera à tré.
Giov. de Haeſe Opera ſeconda baletti da Camera à tré.
Le Tombeau du Duc de Gloceſter pour toutes ſortes d'inſtrumens compoſé par Mr. Valette
Les ſolo de Mr. Peterſen pour le Violon & B. C.
Les principes de la Guitarre par Mr. Déroſiers.
La nouvelle méthode pour aprendre à chanter de Mr. Laffillard.
Traitté de compoſition par Mr Maſſon.
Les Trios de Mr. de Beauſſen gravés.
Les Simphonies de l'Opera de Didon.
Piéces pour le violon à 4 parties.
Concerts pour la flûte ou le violon avec une B. C. de Mr. Déroſiers, Clef Françoiſe.
Les plus beaux Airs à chanter de l'Opera d'Acis & Galathée.
Airs de Dances Angloiſes, Hollandoiſes & Francoiſes, recueillies par Anthoine Pointel, le Deſſus & la Baſſe.
Les Airs Flamands de Mr Schenck.
Les Airs de diverſes Comedies imprimées à Paris.
Les Airs à joüer des Opera d'Armide, d'Acis & Galathée, de l'Idille ſur la paix & de la Grotte de Verſailles.
Les plus beaux Airs à chanter des Opera de Thetis & Pelée, du Triomphe de l'amour, de Proſerpine & d'Amadis.
Les Trios de Mr. Chevalier dédiez à l'Electeur de Baviére.
Les Tocates de Frobergue pour le Claveſſin, *livre prémier.*
Les Tocates du même Auteur, *livre ſecond*,
Les Airs à joüer de l'Opera de Perſée à 3 parties.

La

La Paſſacaille d'Armide à 3 parties.
La muſique du Théatre Italien ſéparée.

CATALOGUE

De Livres imprimez à Amſterdam chez Eſtienne Roger, *Marchand Libraire, ou dont il a nombre.*

LA Vie & les choſes memorables de Socrate Traduit du Grec de Xenophon, par Mr. Charpentier de l'Academie Françoiſe 8.
La Vie des douze Empereurs Romains, Traduite du Latin de Suetone, par Mr. du Teil avec leurs portraits, 12.
L'introduction à l'Hiſtoire d'Angleterre, par le Chevalier Temple, avec fig. 8.
Le Nouveau Teſtament avec les Pſeaumes groſſe lettre 8.
Liturgie de l'Egliſe Anglicane en François, 12.
Les Analogies de la langue Latine à l'uſage de Monſeigneur le Dauphin 8.
Le Chirurgien d'Hôpital, par mr. Belloſte, 8.
Les Rudimens de la langue Latine de Mrs. de Port Royal. 8.
Les Colloques de Cordier Latin & François. 12.
Deſcription du Royaume de macaſſar. 8.
Amuſemens ſérieux & comiques 12.
Hiſtoire des Revolutions de Suede, 2. vol. 12.
Hiſtoire de marguerite de Valois, Reine de Navarre, 2. vol. 12.
Les Dames Vengées, Comédie. 12.
Hiſtoire de Dom Antoine Roi de Portugal. 12.
Le Divorce celeſte, nouvelle traduction. 12.
Les Lettres Provinciales de Paſcal. 12.
Nouveau Voyage du Nord, avec fig. 12.
L'Idée parfaite du veritable Heros, par mr. Jean Baptiſte Della Faille, Prêtre Docteur en Théologie en droit Civil & en droit Canon. 8.

Les

Les Elemens d'Euclide de de Chales très-bien corrigez, avec les figures très-bien gravées. 12.

La Chaine d'or pour tirer les pécheurs au ciel, 12.

Le contre impromptu de Namur Comédie 12.

Introduction aux langues Françoises & Flamandes, par Theodore Naudin. 8.

Les Oeuvres de Platon traduites, par mr. d'Acier, 2. vol. 8.

Dictionaire des Antiquitez Gréques & Romaines, de m. l'Abbé Danet. 4.

Les monumens de Rome, contenant la Description des plus belles statues & des plus beaux tableaux de Rome, par mr. Raguenet, 12.

Les Fables d'Esope, avec la morale de Baudouin, nouvellement retouchée & ornée de belles fig. 12.

Apologie du veritable Amour de Dieu, contenant les définitions de l'Amour suivant le sentiment des Philosophes Payens & des Peres de l'Eglise à Amsterdam, chez Estienne Roger. 8.

L'Emanuel contenant la vie de N. S. Jesus-Christ, en vers. 8.

Le Voyage de Bethel. 8.

Sermon d'Adieu de Mr. Binet. 8.

L'Esprit du Clergé de France. 12.

Oraison funebre du Duc de Luxembourg. 8.

Oraison funebre de l'Archevêque de Paris. 8.

Histoire d'Ildegerte Reine de Norwegue par M. le Noble. 12.

Discours sur le commerce traduit de l'Anglois. 8.

Lettres sur la capitation, par Mr. le Vassor 12.

La connoissance du monde, ou l'art d'élever la jeunesse. 12.

Histoire du Maréchal de Gassion, 4. Vol. 12

Instruction pour un Gentilhomme, ou l'art de réussir à la Cour. 12.

Maimonides de Sacrificiis cum notis de Veil, &c. accesserunt Abrabanelis exordium, &c. 4

Les Pensées de Montagne, Seconde édition considérablement augmentée. 12

Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement & aux progrez de la Compagnie des Indes Orientales formée dans les provinces-Unies des Pais-bas. 12

L'Histoire des Sevarambes, contenant la description du païs, les mœurs des habitans &c. 2 vol. 12.

Les Contes des Fées de M. D***. 12.

Tractatus Philosophicus de Barometro auctore R. P. Gobard e Societate Jesus. 12. cum figuris æneis.

Jo-

Jonathas & Abſolon tragédies Chrêtiennes compoſées par M. Duche de Vanci de l'Acad. Royalle des inſcriptions. 12.

La Grammaire générale & raiſonnee. 12.

Continuation de l'Hiſtoire Univerſelle compoſée par Mr. Jaques Benigne Boſſuet Evêque de Meaux, contenant ce qui s'eſt paſſé depuis l'année 800. juſqu'à 1700. incluſivement. 12

Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle de Mr. de Meaux. 12.

Entretiens d'Ariſte & d'Eugene par le P. Bouhours. 12.

Conſeils & Moyens pour vivre cent ans Traduit de l'Italien de Cornaro, 12.

Recueil & ſuitte des Remèdes domeſtiques choiſis par Madame Fouquet avec l'augmention & une nouvelle table. 12.

Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement & aux progrez de la Compagnie des Indes Orientalles formée dans les Provinces-Unies des Pais-Bas Tome ſecond. 12.

Memoires de tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable ſur Mer durant la guerre avec la France depuis l'an 1688. juſqu'à la fin de 1697. par Mr. Burchet Secretaire de l'Amirauté. 12.

Idée générale de la Fortification tant deffenſive qu'offenſive precedée des Elémens ou principes de Géometrie les plus néceſſaires à cet Art avec une Methode nouvelle univerſelle & facile de fortifier toutes ſortes de places tant Régulieres qu'irrégulières ſur le côté extérieur ou ſur l'intérieur par Mr. de Mauclerc ouvrage grave en quatre grandes Planches.

Entretiens des Voyageurs ſur Mer 2. volu 12.

Deſcription de l'Ile Formoſa en Aſie, du Gouvernement, des Loix, des Mœurs & de la Religion des habitans: Dreſſée ſur les Mémoires du Sieur George Pſalmanaazaar, natif de cette I L E: Avec une ample & exacte Relation de ſes Voiages dans pluſieurs endroits de l'Europe, de la perſécution qu'il y a ſoufferte, de la part des Jeſuites d'Avignon, & des raiſons qui l'ont porté à abjurer le Paganiſme, & à embraſſer la Religion Chrêtienne Reformée par le Sieur N. F. D. B. R. Enrichie de Cartes & de Figures.

Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement & aux progrez de la Compagnie des Indes Orientalles formée dans les Provinces-Unis des Pais-Bas Tome 3 ſous preſſe

- - - - - - Idem Tome 4. ſous preſſe.

Nouvelles Avantures de l'Admirable Don Quichotte de la Manche compoſees par le Licencié Alonſo Fernandes de Avellaneda & traduites de l'Eſpagnol en François pour la prémiére fois 2. volu. 12. ſous preſſe

Les Derniéres heures de Mademoiſelle D***. 12. ſous preſſe

ECLAIRCISSEMENS

Neceſſaires pour bien entendre ce que

LE S.R N.F.D.B.R.

dit être arrivé à l'Ecluſe en Flandres, par rapport à la Converſion

DE Mr. GEORGE

PSALMANAAZAAR

JAPONOIS,

Dans ſon Livre intitulé,

DESCRIPTION DE L'ISLE FORMOSA.

Donné au Public

PAR ISAAC

D'AMALVI,

Paſteur de l'Egliſe Wallonne de ladite Ville.

A LA HAYE,
Chez PIERRE HUSSON, Marchand Libraire, au coin du Capel-Brug.

M. DCC. VI.

A MONSIEUR,

MONSIEUR,

GEORGE

LAUDER,

MAJOR GENERAL

Au ſervice de Leurs Hautes-Puiſſances Noſſeigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, Commandant en Flandres, &c.

MONSIEUR,

Je vous dois par pluſieurs raiſons ces éclairciſſemens que je mets au jour; & je ne ſçaurois manquer à vous les of-

frir, ſans commettre une faute dont je ne pourrois preſque me juſtifier. Il eſt juſte que le Public qui a été témoin des bontés que vous avés euës pour moi, depuis le tems que j'ai eu l'honneur de vous approcher; ſoit auſſi témoin de la ſincere reconnoiſſance que j'en ai, & que je veux conſerver tres-cherement. Je ſuis, outre cela, perſuadé, Monſieur, que vous aimés trop l'équité, pour ne point avoir vû avec chagrin la maniere indigne dont l'Auteur, qui vient de donner l'Hiſtoire de la converſion de Mr. Pſalmanaazaar, s'eſt pris ſi mal à propos à me pro-

proſtituer ; & la hardieſſe qu'il a eu d'employer vôtre nom pour donner quelque apparence & quelque poids à ſes impoſtures. Cela même me perſuade que vous ne ſerés pas fâché de voir le narré veritable & naïf que je fais de cet évenement, pour deſabuſer le Public. Les faits qu'il contient ne vous ſont pas inconnus ; puis qu'ils ſont arrivés pour la plûpart ſous vos yeux ; mais il eſt des tems auxquels il eſt bon de ſe remettre dans l'eſprit les choſes paſſées, quelques connuës qu'elles nous ayent été. J'avois reſolu, je l'avouë, d'enſevelir celles-ci dans un éternel

ne l'oubli ; mais Mr. Pſalma-naazaar, & l'Auteur auquel il a confié ſes Memoires, par leur procedé injuſte à mon égard, me mettent dans une neceſſité indiſpenſable de rompre, malgré moi, ce premier deſſein ; qui pourtant leur étoit, ce me ſemble, aſſés favorable. Je vous promets cependant, Monſieur, que ce ne ſera pas pour fomenter le feu d'une guerre éternelle. Ce n'eſt pas-là mon penchant ; & outre que le ſujet ne le meriteroit pas ; j'ai des occupations plus ſolides auxquelles je deſire de me donner tout entier. Je me borne abſolument à informer

les

les gens de probité, que dans cette occaſion. j'ai tâché de faire ce qu'on pouvoit legitimement attendre d'un Paſteur de mon ordre, aprés quoi je laiſſe à ceux qu'un orgueil & une ambition ſans bornes portent à ne ſe faire ſcrupule de rien, pourvû qu'en ſuivant leur paſſion, ils puiſſent travailler, autant qu'ils le croyent neceſſaire, à édifier leur fortune ſur les ruines d'autrui, de ſe donner de plus violens mouvemens pour ſe faire applaudir quoiqu'il en ſoit. J'eſpere, Monſieur, que cette ouverture que je vous fais, & la liberté avec laquelle je remets

mets à vôtre jugement & ſous vôtre Protection cette juſte Apologie, loin de vous déplaire, ſerviront à vous perſuader plus que jamais du devouëment reſpectueux & ſincere avec lequel je deſire d'être

MONSIEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur ISAAC D'AMALVY.

ECLAIR-

ECLAIRCISSEMENS

Neceſſaires pour bien entendre ce que

LE S^R. N. F. D. B. R.

dit être arrivé à l'Ecluſe en Flandres, par rapport à la Converſion

DE Mr. GEORGE PSALMANAAZAAR JAPONOIS,

Dans ſon Livre intitulé,

DESCRIPTION DE L'ISLE FORMOSA.

L'Auteur qui vient de mettre au jour l'hiſtoire de Mr. Pſalmanaazaar, & les motifs de ſa converſion, a ſans doute manqué ou de bonne foi, ou de bons memoires; & parce

que le ſoin qu'il a eu de cacher ſon nom, m'empêche de rien déterminer là-deſſus, je me ſens aſſés de panchant à croire, que c'eſt faute de bonnes informations, qu'il a ſi fort defiguré le narré qu'il fait de ce qui s'eſt paſſé à cet égard ſous nos yeux dans cette Ville ; il me permettra donc, s'il lui plaît, de lui fournir aujourd'hui ce qui lui a manqué, ſur le point capital de la converſion dont il a entrepris de nous donner l'hiſtoire : & s'il eſt tel que je veux bien le ſuppoſer charitablement ; s'il a agi de bonne foi dans ce qu'il vient de mettre au jour ; s'il n'a pas tû ſon nom, ſimplement pour éviter la honte de s'être donné à ſoi-même trop d'encens ; il doit me ſçavoir bon gré du ſoin que je prens de le mettre en état de rétablir ſon credit ; en faiſant voir que la candeur & la ſincerité, (qui ſont ſi eſſencielles à un bon Hiſtorien, ſur tout lors qu'il s'agit de juſtifier aux yeux de tant de gens même éclairés une converſion qui trouve du pour & du contre dans le monde) lui ont manqué dans cet endroit ; plûtôt par une fatale néceſſité, que par un deſſein premedité de duper le lecteur.

J'a-

J'avouë qu'il a fallu me faire violence, pour me porter à cette reſolution, que je n'ai priſe enfin, qu'aux inſtances de pluſieurs perſonnes qui aimant la bonne foi, n'ont pu voir ſans chagrin le peu de conformité qu'il y a entre la choſe même & le recit que cet Auteur en fait. Je me connois trop bien, pour oſer me mettre au nombre des gens qui peuvent, ſans crainte rendre publics leurs ouvrages : le titre de ſçavant ne m'appartient pas : & je ne pretens point à ce rang diſtingué : j'en laiſſe de tout mon cœur la gloire à ceux que Dieu a plus favoriſés que moi de ſes plus excellens dons : borné, comme je le ſuis dans cette Ville, au ſoin de mon troupeau ; j'euſſe été ravi de pouvoir demeurer dans mon obſcurité : mais nôtre Auteur ayant trouvé bon de m'en tirer, pour me faire connoître par l'endroit qu'il a cru le plus convenable à ſon plan, & le plus propre à remplir ſes vuës : il eſt plus que juſte, qu'en deſabuſant le public, je le mette en état de juger avec fondement de ma ſincerité.

Je n'entreprens point au reſte de reflechir ſur toute l'hiſtoire du proſelyte

en queſtion ; il m'eſt trop inconnu pour cela ; & quand même je le connoitrois plus particulierement, pourrois je, ſans beaucoup riſquer, me rendre garand en pareille occaſion ? en verité lors qu'on penſe ſerieuſement à tout ce qui ſe paſſe dans la grande multitude des proſelytes de nos jours, on a peine à s'empêcher de dire *me Veſtigia terrent.*

Je declare auſſi que je laiſſe ſur le compte des differens Theologiens qui ont travaillé à convertir le Sr Pſalmanaazaar, ce qui les regarde dans cette hiſtoire de ſa converſion. Meſſieurs les Profeſſeurs & les Paſteurs de Bois-le-Duc, deſquels le merite eſt aſſés connu, en particulier Meſſieurs Martini & de Juge, dont la grande capacité à tous égards, nous rendra long tems cher leur ſouvenir ; n'ont point du tout beſoin que je releve ce qui les concerne dans ce Narré. Je me borne abſolument à éclaircir les faits dont j'ai été témoin dans cette Ville ; & afin que tout le monde voye que j'en ſuis informé à fond, je vai commencer mes éclairciſſemens, par faire un recit naïf & ſuccinct de ce qui s'eſt paſſé au milieu de nous au ſujet

ſujet du Sieur Pſalmanaazaar, depuis qu'il fut reconnu Japonois, juſqu'à ce qu'il fut batiſé pour Chrêtien.

Ce fut dans l'an 1703. que le Regiment de Monſieur le Colonel Bochwalt vint dans cette Ville en garniſon : & environ au mois de Fevrier de la même année, que le Sr. Pſalmanaazaar fut reconnu être Japonois de naiſſance & de Religion : le rang de ſimple ſoldat qu'il tenoit ne lui ayant pas permis de ſe faire remarquer plûtôt. Monſieur le Brigadier Lauder qui commandoit alors dans cette Ville, en ayant eu le vent, ſouhaita de le voir chés lui ; & je ne ſçai ſi ce fut le haſard ou non, qui fit que Monſieur Innis Paſteur du Regiment Ecoſſois dudit Brigadier (lequel étoit auſſi dans le même tems ici en garniſon) s'y trouva lorſque le Japonois y parut, & eut avec lui une Converſation dont je ne ſçaurois rien dire que par le rapport qu'on m'en fit le lendemain ; mais parceque ces ſortes d'informations ſont trés-ſouvent des ſources fécondes d'illuſion, je laiſſe à ceux qui furent témoins de cette premiere conference, d'en dire ce qu'ils en ſçavent. Me contentant d'avertir le

lecteur que Monſieur Lauder me fit auſſi alors l'honneur de m'entretenir de cette nouveauté, & me fit le recit de ce qui s'étoit déja paſſé entre Monſieur Innis & le Japonois, (je l'appelle ainſi parceque dans le tems dont je parle il ne m'étoit connu par aucun autre nom) me ſollicitant de vouloir tenter la converſion de cet infidele; à quoi je donnai d'abord les mains.

Le lendemain Mr. Innis m'étant venu prier chés moi de me rendre l'aprés midi dans ſa chambre, pour y raiſonner avec le Japonois; j'acceptai de m'y trouver à l'heure qu'il me marqua; & y étant effectivement venu, j'y trouvai Monſieur le Baron de Verlhac Lieutenant Colonel du Regiment de Monſieur le Brigadier de Viçoſe; Mr. Ribbes Chirurgien Major du même Regiment; Mr. Balguerie Lieutenant du Regiment Ecoſſois de Lauder; & encore, ce me ſemble, un autre Officier du même Regiment; leſquels avec Mr. Innis, le Japonois, & moi, faiſoient une Compagnie de ſept perſonnes. Le Japonois, que je ne connoiſſois point juſques là, m'ayant été montré par Mr. Innis;

Innis ; je tâchai de lui marquer, le plus honnêtement qu'il me fut poſſible, la joye que j'avois de le pouvoir entendre raiſonner : & aprés avoir inutilement preſſé Mr. Innis de vouloir ſoutenir la Conference pour laquelle il nous avoit priés de nous rendre chés lui ; je me vis obligé par ſes fortes inſtances, de la commencer moi même. Voici au vrai comme je le fis.

Je tâchai d'abord de perſuader le Japonois ; qu'ayant à raiſonner de Religion, il falloit éviter la chicane, & agir de bonne foi : je lui proteſtai même à cette occaſion, que ſi lui, ou qui que ce fût au monde pouvoit me prouver que je fuſſe dans l'erreur, & qu'il fut au contraire en poſſeſſion de la verité ; je me croirois obligé en conſcience de lui ſçavoir bón gré de ſes ſoins, & d'embraſſer pour mon bien éternel le bon parti qu'il me propoſeroit : que pour cet effet nous devions tous deux nous dépouiller de toutes ſortes de prejugés ; dont l'homme n'eſt que trop ſouvent l'eſclave & la dupe (ſur tout en fait de Religion) ; & nous conſiderer comme des gens qui n'auroient jamais profeſſé aucune Religion ; mais qui cependant

ſentant qu'il faut en avoir une, deſi-reroient ſerieuſement de rechercher la veritable, dans des vûës ſincéres de l'embraſſer pour y trouver leur ſalut.

Le Japonois ayant donné les mains à cette premiére propoſition ; je lui dis en ſecond lieu ; qu'à mon avis, pour être en état de connoître ſi une Religion eſt véritable (puiſqu'il convenoit avec moi de l'exiſtence d'un Dieu) il nous falloit établir pour principes & pour caractéres diſtinctifs l'idée que nous devons avoir de Dieu, & celle que nous devons avoir de nous-même, dans l'état où nous nous trouvons naturellement. Lui faiſant comprendre que ſi nous pouvions convenir de ces deux points ; il nous ſeroit trés-aiſé de conclurre que la véritable Religion doit conſéquemment être celle qui nous enſeigne le mieux, le moyen parfait & infaillible dont nous avons beſoin pour remédier à nos miſéres, remplir nos vuides, & nous rendre heureux autant que nous pouvons le devenir : mais pourtant d'une maniére qui ne porte aucun préjudice aux attributs divins, & ſerve au contraire à glorifier Dieu dans l'exercice de ſes Souveraines per-

fections. C'eſt à bien convenir de ces deux principes que nous employâmes la plus grande partie de la Conférence.

Mais enfin, en étant convenus, je dis au Japonois; qu'il ne s'agiſſoit plus que d'appliquer nos deux idées aux différentes Religions que nous trouvions dans le monde: & que comme il venoit du Japon, je le priois de m'informer de la Religion qu'on y profeſſe. Lui promettant que ſi celle là ne nous ſatisfaiſoit pas, je m'engageois de lui communiquer ce que je ſçavois de la Religion Chrêtienne, qu'on profeſſe parmi nous; afin de voir ſi elle rempliroit mieux que l'autre le plan que nous avions fait de la véritable Religion.

Il le fit d'abord ſans répugnance, & quand il eut fini le diſcours qu'il nous fit là-deſſus; je lui dis qu'afin de lui montrer que je ne cherchois point à chicaner, j'allois repeter en ſubſtance ce qu'il venoit de dire de ſa Religion, comme je fis en effet: & ſur l'aveu qu'il me fit que j'avois bien compris & retenu le ſyſtême qu'il venoit de faire de ſa Religion Japonoiſe; je paſſai à lui prouver article aprés ar-

ticle, que les différens points de ſa Religion, non ſeulement ne rempliſſent point l'idée que nous avons de Dieu & de nous même; mais qu'auſſi ils y ſont tout à fait contraires. Ce detail nous mena un peu loin; mais le Japonois étant enfin convenu qu'effectivement il étoit frappé de l'oppoſition qu'il appercevoit entre les deux principes, ou cryteres inconteſtables de la veritable Religion que nous venions d'établir, & les articles de la Religion Japonoiſe que nous venions d'éplucher; la Compagnie trouva bon de ſe ſeparer; aprés pourtant être réciproquement convenus, qu'à la premiere occaſion qu'auroit le Japonois, (alors aſſés occupé par ſes fréquentes gardes) nous aurions une ſeconde Conférence dans laquelle je m'engageai de lui prouver que la Religion Chrêtienne répond parfaitement bien à ces deux idées de Dieu & de nous-même; & les remplit d'une maniére qui doit aſſurément mettre ſa vérité hors de tout doute.

Cependant le bruit de cette premiere Conference s'étant repandu; Monſieur & Madame Lauder, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction

me

me demanderent de pouvoir aſſiſter à la ſeconde : à quoi je conſentis, à condition pourtant que cela ne fit point de peine au Japonois. Je lui parlai pour cet effet, & Mr. Innis, lui, & moi, ayant pris tems pour cela, & étant convenus de nous trouver chés moi; je le communiquai aux perſonnes qui ſouhaitoient être témoins de nôtre entretien. Chacun ſe rendit très exactement au tems & au lieu marqué; & il ſe trouva alors chés moi une aſſés nombreuſe Compagnie de perſonnes diſtinguées; mais je ne ſçai par quel ſubit changement, auquel perſonne ne s'étoit attendu, Mr. Innis & le Japonois trouverent bon de ne point paroître. Monſieur Lauder, voyant que le tems étoit paſſé, & que ſelon les apparences nous allions tous être indignement joüés, fit chercher aprés eux; mais ils étoient à ſe promener enſemble & n'eurent garde de ſe rendre au lieu où nous devions reprendre la Conference; quoiqu'ils en fuſſent auparavant convenus ſans faire aucune difficulté Ce qui obligea la Compagnie de ſe ſeparer ſans avoir eu le plaiſir qu'on leur avoit fait eſperer ſur de ſi juſtes fondemens.

Quelque ſoin que j'aye pris, depuis cette avanture, pour m'entretenir pourtant encore avec le Japonois, il m'a été du tout impoſſible d'y reuſſir; & dès ce tems là il parut que Mr. Innis & lui avoient lié enſemble un commerce frequent duquel je ne dirai rien, parceque je n'y ai pas été admis.

Je ne fus pourtant pas long-tems à m'appercevoir de la grande machine que l'on ſe propoſoit de faire jouër. Un Dimanche au ſoir, c'étoit le 25. de Fevrier 1703, nous trouvant aſſemblés en Conſiſtoire, pour des affaires extraordinaires qui nous occupoient, nonobſtant les rudes fatigues que les trois Paſteurs venoient d'eſſuyer durant tout le jour; Mr. Innis & le Japonois, accompagnés de deux Officiers du Regiment de Bochwalt, demanderent de parler à nôtre Aſſemblée; qui les ayant d'abord receus avec toute l'honnêteté poſſible, leur demanda par la bouche de Mr. le Préſident ce qu'ils vouloient nous faire l'honneur de nous communiquer. Mr. Innis prenant la parole dit qu'il nous menoit le Japonois afin que nous fuſſions ſpectateurs & témoins de l'examen qu'il devoit en faire. (Car tout

ſon

ſon diſcours ſe reduiſit à cela en ſubſtance, & il parut peu de jours aprés par une lettre qu'il écrivit là-deſſus de ſa propre main, à nôtre Conſiſtoire, que c'étoit là abſolument ſon intention.) La Compagnie extrêmement ſurpriſe de voir la fougue incroyable avec laquelle Mr. Innis agiſſoit, dans une affaire qui demandoit pourtant bien des ſoins & du tems: ne voulant point cependant trop ralentir l'ardeur de ce feu, de peur de prejudicier à la converſion du Japonois; prit le parti de faire ſemblant d'avoir compris, que Mr. Innis s'étoit venu offrir d'agir avec nous de concert pour l'inſtruction, l'examen, & le batême de cet infidele; reſolut que Mr. le Preſident remercieroit en nôtre nom Mr. Innis des ſoins loüables qu'il s'étoit donnés; qu'il exhorteroit le Japonois de ne ſe point relâcher dans une affaire qui intéreſſoit ſi fort ſon ſalut éternel: & que pour le perſuader de nos bonnes intentions, il devoit l'aſſurer que les trois Paſteurs de cette Ville (qui à cauſe des fatigues & des occupations extraordinaires dont ils étoient alors accablés ſe trouvoient hors d'état de vaquer

pour ce moment-là à ſon examen) ſeroient toujours prêts même de negliger leurs autres occupations, pour ſe donner à celle-ci conjointement avec Mr. Innis, d'abord qu'il le ſouhaiteroit; qu'au reſte nous n'avions très-ſincérement en vuë que d'aquiter nôtre conſcience à ſon égard; & de travailler à le mettre lui-même en état d'embraſſer la Religion Chrêtienne en veritable proſelyte de Jeſus-Chriſt; avec un ſentiment efficace de la Doctrine Evangelique. Je n'avance ici rien qui ne ſoit tiré en ſubſtance des actes de nôtre Conſiſtoire.

Cependant ce diſcours quelque juſte & neceſſaire qu'il fut dans une telle occaſion (ſur tout puiſqu'il n'y avoit que très-peu de jours que le Japonois, de ſon propre aveu, avoit proteſté ouvertement qu'il étoit encore veritablement Japonois de Religion & d'inclination, & qu'il ne penſoit qu'à trouver le moyen de s'en retourner chés lui) fut ſi peu du goût de Mr. Innis, que ſe levant tout faché, il ſortit de nôtre Aſſemblée, & en fit ſortir bruſquement le Japonois avec lui. Aprés quoi, quelque peine que les Paſteurs de ce lieu ſe ſoient don-

donnée, afin d'obtenir qu'on fixât un tems pour l'examen de ce Neophite, il leur a été impoſſible d'y reüſſir; Et dans le tems qu'on ſe flattoit de voir la raiſon venir enfin à bout de la paſſion; nôtre Conſiſtoire fut tout ſurpris de recevoir le 28. jour du même mois, une lettre de Mr. Innis pleine d'invectives contre nôtre Doctrine & nôtre diſcipline. Voici ce que j'en trouve dans les actes de nôtre Conſiſtoire dudit jour.

Le Preſident a leu dans l'Aſſemblée une lettre écrite par Mr. Innis Miniſtre du Regiment Ecoſſois de Mr. le Brigadier Lauder; dans laquelle il proteſte que ſon deſſein n'a pas été de ſe ſoumettre au jugement de nôtre Aſſemblée à l'égard de l'examen & du batême de Pſalmanaazaar; ce qu'il regarde comme un droit qui lui appartient en ſeul; Conſiderant en cela nôtre Aſſemblée ſimplement comme témoin avançant dans ladite lettre pluſieurs autres choſes qui ne ſont point du tout au fait en queſtion. Sur quoi la Compagnie regardant avec beaucoup de triſteſſe & de douleur l'irregularité de ce procedé de Mr. Innis; mais conſiderant auſſi que tous nos ſoins ſont juſqu'ici inutiles, & que Monſieur le Brigadier Lauder refuſe de ſe mê-

ler

ter de cette affaire pour y mettre ordre; aprés avoir opiné, a reſolu & trouvé bon de ſe tenir coi ; attendant que le feu de Mr. Innis ſoit un peu moderé. Elle charge cependant Mr. le Preſident d'aſſurer bien ſerieuſement Mr. Innis que l'on n'avoit pû lire ſa lettre ſans douleur, & que l'on trouve ce qu'elle contient indigne de la plume d'un Miniſtre de l'Evangile, & par conſequent indigne qu'on y réponde. Comme auſſi de lui dire que la conduite qu'il tient à l'égard dudit Pſalmanaazaar étant ſi precipitée dans un endroit où la prudence & la circonſpection ſont ſi neceſſaires, nous ne ſçaurions l'approuver.

Chacun ſe flattoit cependant que ces demarches de nôtre Conſiſtoire, accompagnées & fortifiées comme elles le furent par de ſerieuſes remontrances qu'un pareil ſujet demandoit neceſſairement, reüſſiroient enfin à porter M. Innis & le Japonois à convenir avec nous; que pour ne point ſe faire illuſion à ſoi même, & pour ne point expoſer le Chriſtianiſme à la ſatyre de l'Athée & du Libertin, le parti le plus ſûr qu'on pouvoit prendre en pareil cas, étoit celui d'aller bride en main, & d'éviter avec ſoin

la

la precipitation dont on ne ſe repent d'ordinaire que trop tard. Mais peu de jours aprés nous nous apperçûmes qu'en cela nous nous étions flattés mal-à-propos d'un retour que nous ſouhaitions parce qu'il nous paroiſſoit tout à fait juſte. Car à nôtre grand étonnement nous apprimes que Mr. Innis avoit trouvé bon de batiſer le Japonois à huit heures du ſoir en hyver, c'eſt à dire à une heure à laquelle on ne fait jamais ici aucun exercice public de pieté; ſans avoir produit ce proſelyte dans aucune aſſemblée Eccleſiaſtique, qui en l'examinant pût juger de ſa capacité & de la ſincerité de ſa converſion; ſans s'être donné le tems d'examiner lui-même à loiſir ce Chrêtien naiſſant; pour voir, au changement que la verité de Chriſt qui eſt ſelon la pieté, doit produire en l'homme, & qui fait veritablement le Chrêtien; s'il pouvoit regarder avec fondement celui-ci comme tel: ſans l'avoir produit dans une Aſſemblée publique & deuëment convoquée où chaque Chrêtien eut pu être témoin de la confeſſion de foi de ce nouveau diſciple de Jeſus-Chriſt, & le recevoir alors comme tél dans la Communion de l'Egliſe.

gliſe Chrêtienne ; ayant au contraire employé ſans aucune neceſſité la Langue Latine dans cette Sainte Ceremonie , quelque inconnuë qu'elle fut à ceux que le haſard conduiſit alors dans l'Egliſe à cauſe de la lumiere qu'ils y apperçurent; comme auſſi à celui qui devoit être parrain de ce proſelyte. En quoi il me ſemble que Mr. Innis ne s'eſt pas ſouvenu que la Confeſſion de l'Egliſe Anglicane traite d'illegitimes & contraires à la parole de Dieu de ſemblables adminiſtrations de nos Saints Sacremens. Le lecteur ne ſera pas peut être faché que je lui verifie ce que j'avance, en lui rapportant les propres termes de cette confeſſion, les voici à l'article 24.

C'eſt une choſe entiérement repugnante à la parole de Dieu & à l'uſage de l'Egliſe primitive , de faire des prieres publiques dans l'Egliſe , & d'adminiſtrer les Sacremens en une langue non entenduë du peuple.

Perſonne ne ſçauroit diſconvenir, que cette deciſion ne ſoit tout à fait Chrêtienne , juſte & neceſſaire ; & que ſans une neceſſité indiſpenſable (qui dans cette occaſion n'avoit point de lieu, le Japonois ſe trouvant dans

un

un Païs de liberté, & entendant le François, l'Allemand, & le Flamand, à pouvoir très-bien entendre & être entendu) il n'y ait du mal à ne s'y point conformer. Je n'ajouterai plus pour achever ce narré qu'une piece que le haſard me met en main ; le même Regiment de Bochwalt qui étoit ici en garniſon lorſque tout ceci arriva, y étant encore revenu depuis peu. C'eſt une Atteſtation que le Paſteur dudit Regiment demanda à nôtre Compagnie aprés que Mr. Innis eut adminiſtré le Batême au Japonois en la maniere que je viens de dire, la voici traduite mot à mot du Flamand.

Le Sieur Peligrim Paſteur du Regiment de Meckelenbourg Commandé par Mr. le Colonel Bochwalt, ayant paru dans nôtre Aſſemblée, & s'étant plaint des procedures de Mr. Innis Miniſtre du Regiment Ecoſſois de Monſieur le Brigadier Lauder, au ſujet de la maniere en laquelle a été inſtruit, batiſé, & incorporé à l'Egliſe Chrêtienne, certain Japonois ſoldat dans ledit Regiment de Bochwalt : Nous a priés de lui donner en duë & legitime forme une Atteſtation de ce qui nous eſt connu touchant cette affaire. La Compagnie ne pouvant pas refuſer une ſi juſte demande,

nous

nous atteſtons que nous n'avons pû voir ſans une extrême douleur, avec combien d'irregularité ledit Sieur Innis a procedé dans toute cette affaire ſi delicate : qu'à cauſe de cela même nous avons fait toutes les inſtances poſſibles tant auprés dudit Sr. Innis, qu'auprés de ceux à qui il appartenoit d'y mettre ordre; afin que cette affaire dont les ſuites pouvoient être facheuſes, fût traitée plus dans l'ordre, & d'une maniere plus édifiante, & plus conforme à la Diſcipline Eccleſiaſtique: mais que nous n'avons pu rien avancer par tous nos ſoins : ledit Sr. Innis ayant voulu manier lui ſeul cette affaire, & ayant toujours refuſé d'agir avec nous de concert pour l'examen & le batême dudit Japonois : l'ayant même batiſé ſans nous en donner aucune communication ; d'une maniere tout-à-fait precipitée; à une heure indüe; dans une langue inconnuë à la plus grande partie de ceux qui y ont été preſens; dans un tems auquel il n'y a jamais dans cette Ville de ſervice public ; ſans avoir produit cet infidele dans une Aſſemblée deuëment convoquée, ou pour l'examiner, ou pour recevoir ſa confeſſion de foi : comme on obſerve pourtant avec ſoin dans de pareilles occaſions. Nous euſſions ſouhaité de toute nôtre ame que ledit Sr.

Innis

Innis ſe fut conduit plus prudemment, & d'une maniere plus édifiante dans toute cette affaire, tant par rapport à la gloire de nôtre Saint Evangile, que par rapport au ſalut dudit Japonois; dont la converſion ſi precipitée, nous a paru ſuſpecte. Puis qu'il n'y a que peu de jours qu'il proteſtoit qu'il étoit encore payen de cœur & de Religion, & que ce proſelyte précoce ne fait que ſortir du ſein des Jeſuites. Ceci étant la pure verité, nous avons ordonné à nôtre preſent Secretaire Iſaac d'Amalvy Paſteur de cette Ville, d'en donner au nom de nôtre Aſſemblée une Atteſtation dans les formes audit Sr. Peligrin pour pouvoir s'en ſervir où & comme il trouvera bon. Fait à l'Ecluſe en Flandres ce 1. de Mars 1703.

Signé au nom du Conſiſtoire, ISAAC D'AMALVY. V. D. M. & P. T. Syn. Scriba.

J'eſpere, qu'aprés ces pieces authentiques, le lecteur ſera pleinement perſuadé de la verité du narré que je viens de lui faire naïvement & ſuccinctement de l'avanture qui a donné lieu à ce que l'Auteur, qui vient d'en publier l'hiſtoire, en dit aux pages 278.

278 & ſuivantes de ſon livre, & ſur quoi le lecteur ne ſera peut-être point faché que je faſſe quelques réflexions.

Il me ſemble que la mauvaiſe foi paroît trop groſſierement dans le diſcours de l'Auteur, pour n'en point être frappé ; & quelque odieux que ſoit ce caractere, il me permettra pourtant s'il lui plaît de lui dire qu'il le porte parfaitement dans cet endroit pag 278. *ce fut au Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de l'Ecluſe nommé. D....* dit l'Auteur, *que Monſieur le Brigadier Lauder parla de ce Japonois, dès qu'il en eut le vent* ; mais il ſe trouve que Mr. Innis a été le premier qui a parlé au Japonois. & qui avoit eu à la lettre une Conference avec lui chés Monſieur Lauder, de laquelle on parloit fort diverſement, avant que j'euſſe veu cet infidele.

Voici encore une bevuë groſſiere de l'Auteur pag. 278. *Le Miniſtre*, dit il, *alla dès le lendemain trouver le Japonois pour lui propoſer une diſpute publique : ils convinrent enſemble du tems & du lieu, & ſe promirent mutuellement que le vaincu ſe rangeroit du parti du vainqueur, & embraſſeroit ſa Religion ; le jour venu il ſe trouva un grand nombre de perſonnes à cette*

re Aſſemblée. Pour raconter les choſes au vrai il falloit que l'Auteur eut dit préciſement le contraire de ce qu'il avance; ſçavoir *que le Miniſtre Ecoſſois Innis, aprés avoir parlé au Japonois chés Monſieur Lauder, alla trouver le Miniſtre François; le pria de vouloir ſe rendre à une certaine heure dans ſa chambre, pour y entendre raiſonner le Japonois; que le Miniſtre François s'y étant rendu, y vit pour la premiere fois le Japonois, & eut avec lui une Conference particuliere dans la chambre de Mr. Innis, en preſence de cinq perſonnes; aprés quoi il n'a plus trouvé moyen de lui parler; le Japonois n'ayant pas voulu ſe rendre à une ſeconde Conference, quoi qu'il en fût auparavant convenu.* Le lecteur ſera ſans doute ſurpris de voir que mon narré ſoit ſi contraire à celui de l'Auteur; mais il faut ou que j'aye de meilleurs memoires que lui, ou que j'agiſſe de meilleure foi. Car ce que j'avance eſt ſi conſtamment vrai, que Mr. Pſalmanaazaar même ne ſçauroit m'en dementir, s'il veut être tant ſoit peu ſincere; & quand bien il entreprendroit de le faire, les témoins irreprochables de nôtre Conference, que j'ai déja nommés, me ſont des garands

rands plus que ſuffiſans de la verité de ce que je dis. Et cela étant, qui ne voit qu'il ne reſte plus au diſcours de l'Auteur, non pas même quelque apparence de verité? Je n'avois point veu le Japonois, ni ne lui avois parlé juſqu'à ce que je le trouvai dans la chambre de Mr. Innis : comment ſe peut-il qu'avant nôtre Conference qui a été l'unique que j'aye jamais euë avec lui, *je l'euſſe été trouver, & lui euſſe demandé une diſpute?*

Comment ſe peut-il que dès le premier abord je *lui aye demandé une diſpute publique à laquelle ſe ſoit trouvé un grand nombre de perſonnes, une aſſemblée?* Je croi qu'un homme qui auroit ſeulement un grain de bon ſens, tâcheroit de connoître ſon adverſaire avant de le citer en public, au hâſard de ſe perdre entiérement s'il venoit à ſuccomber. Il faudroit ſur tout qu'un Miniſtre de l'Evangile fut ou bien étourdi, ou bien impie, ſi dans une diſpute publique il s'engageoit de ſe rendre payen au cas qu'il ne pût pas reüſſir à convertir au Chriſtianiſme un ſoldat Japonois, qu'il ne connoîtroit juſques là que comme un éleve des Jeſuites : (endroit comme tout le mon-

monde ſçait peu engageant & aſſés ſuſpect) Quoi ? Sans connoitre le fort & le foible de ſa partie ; on ira tête baiſſée dés la premiere rencontre mettre tout au haſard ? Que le lecteur, s'il veut en juger ſans prevention, diſe librement ce qu'il en penſe. Chacun ſçait qu'on ne revient pas aiſément d'une diſpute publique ; ſur tout quand celui qui l'a recherchée vient à y ſuccomber. Un Paſteur de bon ſens devroit du moins penſer en pareille occaſion, que quand même à cela prés il auroit de la capacité, il ne faudroit pourtant qu'une diſtraction pour le rendre moins ferme qu'il devroit être à ſoûtenir en public la verité ; & qu'alors en ſe proſtituant ſoi-même & ſon miniſtere, il feroit un tort conſiderable à la verité ſur tout dans l'eſprit du peuple dont les raiſonnemens & les ſentences ne ſont pas toujours accompagnées d'habileté & de deſintereſſement. Je puis pourtant bien aſſurer le lecteur, que jamais on ne s'eſt apperceu de rien d'approchant dans cette Ville. Cependant au dire de l'Auteur, il faut que cette *diſpute* dans laquelle j'ai eu ſi fort du deſſous *ait été*

publique, & ſe ſoit faite en preſence d'un grand nombre de perſonnes, d'une aſſemblée : que ce ſoit moi qui l'aye demandée, & qui y aye entiérement ſuccombé. Pour verifier cela je le voi reduit à me prouver qu'une chambre particuliere, fort petite, & aſſés chétive, comme étoit celle où logeoit alors Mr. Innis, & où il nous receut eſt *un endroit public*, & en quel ſens il l'entend: je le voi dans la neceſſité de faire voir qu'un nombre de cinq perſonnes, (car Mr. Pſalmanaazaar & moi ne pouvons pas être contés pour Auditeurs) eſt un grand nombre de perſonnes, & où c'eſt qu'on peut apprendre cette merveilleuſe Arithmetique; en quoi j'ai de la peine à croire qu'il puiſſe reüſſir.

Ne diroit on point, à en croire l'Auteur, que la Conference que j'ai eüe avec M. Pſalmanaazaar, & dont il fait ſon trofée, a eu pour témoin une aſſemblée preſque auſſi grande, célébre, & éclatante, que le furent autrefois celles au milieu deſquelles St. Paul diſputa en diverſes occaſions contre les ennemis de l'Evangile? Et que n'a t il dit vrai? que ne voit on encore à nos jours ce zéle ardent, ſincere,

cere, & fort, qui portoit les premiers Chrêtiens à parler ouvertement pour Chriſt & pour ſa verité, même dans les lieux où elle eſt publiquement attaquée ? Mais comme il faut avouër à nôtre confuſion qu'à cet égard nous ſommes bien differens de nos peres ; que l'Auteur avouë auſſi que dans cet endroit on peut dire de lui,

Parturiunt montes, naſcetur ridiculus mus.

puiſqu'en effet cette grande aſſemblée qu'il prône ſi fort, aprés qu'on a bien calculé au juſte le nombre des perſonnes qui la compoſoient, ſe réduit au nombre de cinq Il faut en verité conſeiller à l'Auteur de reprendre *les lunetes* : je veux bien lui permettre de ſe ſervir *du mycroſcope* : ſans quoi je doute qu'étant prévénu comme il l'eſt d'une maniere outrée pour l'Egliſe d'Angleterre, & contre celle de Hollande, il pût reüſſir à ſe ſatisfaire comme il le fait hardiment en groſſiſſant à plaiſir les objets : mais *le polyedre* dont il s'eſt ſervi dans cet endroit a trop de faces, & multiplie trop les objets auxquels on l'ap-

plique ; s'il s'en ſert ſouvent, je prevoi qu'il lui fera faire de groſſes bevuës, qui le décrediteroient bientôt ; qu'il me permette de l'en avertir charitablement. Pourquoi n'a t-il pas plûtôt mis de bonnes & *fidelles lunétes de Hollande* ? s'il eut voulu s'en ſervir pour conſiderer de prés l'aſſemblée qui ſe forma chés moi au tems que nous avions pris pour nôtre ſeconde Conference, & dans laquelle Mr. Pſalmanaazaar, ayant ſans doute ſes raiſons pour changer de parole, & de reſolution, ne voulut point paroitre, quoiqu'il s'y fût engagé ſans repugnance ; il auroit peut-être trouvé matiere à parler d'un bon nombre de perſonnes, & même de diſtinction. Mais à quoi ne nous porte point la prévention ? l'Auteur mal informé des choſes, pour avoir malheureuſement mis *des lunétes d'Angleterre* s'eſt ſi fort confondu dans les objets ; que des gens bien ſenſés auroient raiſon de ne point vouloir croire ce que j'en dis, ſi je n'avois toute cette Ville pour témoin irreprochable de ce que j'avance.

Suivons pourtant l'Auteur ; peut-être verra t-il deſormais plus clair. *Nôtre*

tre Japonois, dit-il, pag. 279. *Commença d'abord d'expliquer ſur le champ & en auſſi peu de paroles qu'il lui fut poſſible la Religion de ſon pais.* L'Auteur ignore donc qu'avant d'en venir-là, plus de la moitié du tems avoit été employé à bien établir l'idée que nous devons avoir de Dieu & de nous-mêmes, comme deux principes & deux Cryteres inconteſtables qui devoient ſervir à nous rendre connoiſſable la veritable Réligion : ſans quoi en effet on ſe fut battu en l'air ; & toute nôtre prétendue diſpute n'eut pû être qu'un babil confus, qui n'auroit gueres répondu, ni à la converſion d'un payen de laquelle il s'agiſſoit ; ni à l'importance de la verité de l'Evangile que l'on ne doit jamais traiter qu'avec la derniere circonſpection ; ſur tout ſi la choſe eut deu ſe faire en public comme le prétend l'Auteur.

Mais faiſons lui encore grace ſur cet article ; il ſera peut-être plus ſincere & plus exact en d'autres occaſions : il pourſuit & dit poſitivement qu'en deux endroits pag 279. *premierement au ſujet du ſacrifice des enfans que les Japonois offrent tous les ans à leur*

Dieu ; pag. 280. *& en ſecond lieu au ſujet des differentes figures de Bœuf, d'Eléfant, de Lion, & d'Ours, ſous leſquelles le Dieu des Japonois ſe manifeſte, ſelon qu'il eſt irrité ou appaiſé par l'odeur des ſacrifices ; le Miniſtre François a été ſurpris, embarraſſé, & confondu à un tel point, qu'il ne pût répondre que par des exclamations ; & que pluſieurs de ceux qui étoient préſens, indignés de le voir defendre ſi mal une bonne cauſe, tenterent vainement de dire quelque choſe ; il leur impoſa ſilence, & ne voulut jamais ſouffrir que perſonne parlât que lui* ; à en croire aveuglement l'Auteur, il faut avouër que Mr. Pſalmanaazaar doit avoir glorieuſement triomphé dans cette Conference ; même juſqu'à remporter les applaudiſſemens de ceux qui étoient préſens, quoi qu'ils fuſſent tous Chrêtiens ; & je ſuis ſurpris qu'aprés m'avoir ainſi fermé la bouche, il n'ait pas exigé de moi que (conformement à nôtre prétenduë convention) j'embraſſaſſe la Religion Japonoiſe : dequoi pourtant je ne ſçache point qu'il ſe ſoit jamais aviſé. Qui ne ſera aprés cela ſurpris d'apprendre que ce digne & glorieux vainqueur ſi généralement applaudi,

ait

ait negligé quelques jours aprés de ſe rendre, comme il en étoit convenu, à une ſeconde Conference que nous devions avoir enſemble ? C'étoit là qu'il falloit venir avec ſoin muni des mêmes forces, & brillant de cette premiere gloire ; pour vaincre avec éclat, & moiſſonner des lauriers qui ne pouvoient plus lui manquer.

Car aux plus grands Eſprits, comme aux plus grands guerriers
Pourroit-on refuſer un nom & des lauriers ?

Cette victoire ſi bien commencée, ſi infaillible, & ſi glorieuſe, pouvoit-elle ſe negliger ſans crime ? Il ne s'agiſſoit pas de peu de choſe : la même Religion Japonoiſe, pour laquelle il dit qu'il s'étoit auparavant eſtimé heureux d'avoir été deſtiné au ſacrifice ; & à laquelle il proteſtoit toujours être encore également attaché, devoit en retirer de grands avantages au milieu même de ſes plus mortels ennemis : il lui étoit aiſé de les lui procurer, en exigeant de moi l'effet de nôtre prétenduë convention : il ne falloit pour cela que me terraſſer avec éclat dans la ſeconde

Conference dont nous étions convenus, & m'obliger là-deſſus de partir avec lui comme ſon proſelyte à l'honneur éternel de ſa Religion : d'où vient qu'il ne l'a pas fait dans un tems auquel il proteſtoit hautement & de tout ſon cœur, qu'il étoit encore Japonois de naiſſance, de Religion, & d'inclination, & que par conſequent, ſelon les principes de tout ce qu'il y a de gens raiſonnables, il étoit en honnête homme obligé de le faire ? M'a-t-il redouté aprés avoir fait un ſi heureux eſſai de mon extrême foibleſſe ? A-t-il craint de parler librement, dans le païs de tout le monde où la conſcience trouve le plus de liberté ? A-t-il cru que c'étoit trop peu de choſe pour lui que d'attirer à la Religion Japonoiſe un Miniſtre Chrêtien ? Je laiſſe encore un coup au lecteur deſintereſſé & équitable de penſer & de conclurre de cette conduite bizarre de Mr. Pſalmanaazaar ce qu'il croira le plus apparent. Et ſi Mr. Pſalmanaazaar eſt directement ou indirectement l'Auteur de ce recit fabuleux & ſatyrique ; il me permettra de lui dire,

* ..... *Quid rides ? mutato nomine de te,*
Fabula narratur .....

c'eſt le juſte reproche que meritent, & les repreſailles à quoi s'expoſent ceux qui pour ſatisfaire leurs paſſions, ſe font merite de tout *per fas & nefas* ; & ne triomphent jamais avec plus de plaiſir, que quand ils croyent avoir bien noirci ceux dont les veuës & la penetration ne les accommodent point. Souvent même il arrive que ces fiers & injuſtes perſecuteurs de Mardochée jouënt à leur confuſion le tragique rolle d'Haman. Lorſque Mr. l'Evêque de Méaux eut entrepris de donner un faux & malin tour à la Conference qu'il avoit euë avec feu Mr. Claude ; chacun ſçait comme ce dernier, en mettant ſimplement & naïvement au jour la verité du fait ; non ſeulement ſe juſtifia ſans peine dans l'eſprit de tout le monde ; mais même confondit avec beaucoup de juſtice & d'approbation la perfidie de celui qui avoit injuſtement entrepris de le confondre. Je n'ai garde de vouloir faire ici comparaiſon des perſonnes : ces grands

* *Horat. Sat.* 1. *lib.* 1.

hommes, je le ſçai, ſont infiniment élevés au deſſus de nous : mais ne pourroit on point y trouver une aſſés juſte reſſemblance de faits & d'évenemens ? On y voit un Paſteur Reformé aux priſes avec un Idolatre : la Conference qu'ils ont eſt particuliere, & moins publique que celle dont je viens de parler : l'Idolatre eſt le premier à ſonner la trompéte ſans aucun fondement ; & le Paſteur diſcret & patient, pouſſé à bout par celui qu'il vouloit épargner, ſe voit enfin forcé de ſe juſtifier dans l'eſprit du public ; il le fait en rapportant les choſes au vrai ; & pour empêcher qu'on ne condamne ſa conduite à cet égard, il lui ſuffira de dire de Mr. Pſalmanaazaar

Legem ſibi dixerat ipſe.

chacun ſçait en effet qu'aprés avoir fait en conſcience à l'égard de Mr. Pſalmanaazaar ce que je croyois qu'un Paſteur étoit obligé de faire en pareille occaſion : je me ſuis tenu juſqu'ici en repos, & ai gardé un profond ſilence, quoique j'euſſe aſſés matiere à parler : comme il paroit par le narré

narré que je viens de faire de cette converſion. Je n'euſſe pas même quitté cette ſituation qui eſt ſi fort de mon genie & de mon goût, ſi je n'y avois été contraint. C'eſt avec chagrin que je me voi forcé de mettre au jour ce chaos, où je ne puis trouver moi-même que de vrais ſujets de douleur. Mais l'Auteur veut abſolument que je lui reponde.

Je dis donc pour le ſatisfaire, que les difficultés qu'il prétend m'avoir été faites par le Japonois ſur la predeſtination & l'Election éternelle, qui ſont chés nous des articles de foi; comme auſſi ſur l'apparition du St. Eſprit en forme de colombe au batême de Jeſus Chriſt; pourroient avoir eu lieu, ſi (conformement au plan que nous nous étions fait, & que j'ai déja rapporté,) aprés avoir prouvé à Mr. Pſalmanaazaan que la Religion Japonoiſe contrarie entiérement les idées que nous avons de Dieu & de nous-mêmes; j'euſſe commencé de prouver, comme je m'y étois engagé, que la Religion Chrêtienne remplit parfaitement bien ces deux idées. Mais Mr. Pſalmanaazaar ſçait bien que le tems ne nous ayant

pas permis d'entamer cette matiere, nous la reſervâmes pour la Conference prochaine; à laquelle nous nous engageâmes dés lors, & qu'il n'y eut que lui qui dans la ſuite empêcha l'execution de ce juſte deſſein S'il eſt vrai, comme il le dit, que ce ſont, ſur-tout, ces articles qui lui ont donné du dégoût pour nôtre Sainte Religion, & que par les ſeules difficultés qu'il a toujours fait là deſſus, il a réüſſi à fermer la bouche aux Miniſtres Calviniſtes : pourquoi ne recherchoit-il point la belle occaſion qu'il avoit de m'engager dans cette matiere, en me permettant de lui mettre devant les yeux, nôtre doctrine Evangelique? comme il l'auroit fait en ſe rendant ſelon ſa promeſſe à nôtre ſeconde Conference?

Outre cela, il me ſemble que pour triompher avec quelque apparence de verité d'un Miniſtre de l'Evangile, il devoit feindre de l'avoir confondu ſur d'autres articles que ceux-là, ſur leſquels même nos étudians ſeroient prêts de donner des reponſes juſtes & ſatisfaiſantes. Je l'ai dit, & je ne me fais point honte de le repeter : Je ne pretends ni au titre ni au rang

de

de ſçavant : cependant je me perſuade de ne point être Miniſtre Chrêtien Reformé ſans connoiſſance de cauſe ; & je ſerois tres faché de ne point être en état de defendre la doctrine du ſalut que je profeſſe, ſur tout lors qu'elle eſt ſi foiblement attaquée.

Mr. Pſalmanaazaar a ſans doute tort de traiter nôtre doctrine de la predeſtination & de l'Election *d'effroyable & contraire à la loi generale de toutes les Religions* : s'il la trouve contraire à la ſienne, il me ſuffit de ſçavoir qu'elle ne l'eſt pas à celle de l'Evangile de Jeſus-Chriſt Il a tort de s'étonner (en declamant contre la Religion des Egliſes de Hollande comme il le fait d'une maniere indigne) *que des gens doués de raiſon ayent pu ſe reſoudre à adopter un principe ſi deraiſonnable, & ſi peu conforme à l'idée qu'ils veulent qu'on ait de Dieu comme d'un être infiniment bon & miſericordieux.* Ces expreſſions ſont aſſurement trop injuſtes & trop violentes, ſur tout dans la bouche d'un proſelyte qui ne fait que ſortir des eaux de ſon batême ; ceux qui les péſeront avec attention, les voyant

repanduës en tant d'endroits de ce livre, même avec un ſoin affecté, y trouveront ſi peu le caractere de charité qui unit étroitement enſemble l'Egliſe d'Angleterre & celle de Hollande, malgré la difference qu'il peut y avoir entre elles ſur des choſes problematiques ; qu'ils auront, je m'aſſure, de la peine à les unir avec l'idée qu'on ſe fait d'une veritable converſion. Je veux bien croire que ces articles de nôtre foi ſont contraires à la raiſon de Mr. Pſalmanaazaar; mais la queſtion eſt de ſçavoir ſi ſa raiſon eſt deciſive en cet endroit ; & ſi nôtre raiſon éclairée, conduite, & fortifiée comme elle eſt par les lumieres que nous fournit la revelation divine, ne doit pas l'emporter ſans diſpute. Dieu eſt ſans doute infiniment bon & miſericordieux. Mais qui a dit à Mr. Pſalmanaazaar que cet être ſouverainement parfait à tous égards, pour exercer ſa bonté & ſa miſericorde, ceſſe d'être Juſte, Saint, Puiſſant, Sage, & Veritable ? Qui eſt ce qui lui a dit que pour étaler cette infinie miſericorde de Dieu, il faille le dépoüiller du pouvoir abſolu qu'il a ſur toutes ſes creatures, pour

pour en diſpoſer de la maniere qu'il trouve la plus convenable à ſa gloire, ſans qu'aucune d'elles ſoit jamais en droit de lui demander raiſon de ſa conduite, ou de lui dire pourquoi m'as tu ainſi faite ? En quoi eſt-ce aprés tout qu'une droite raiſon trouve plus dequoi ſe ſatisfaire ? ou à embraſſer un plan de ſalut dans lequel toutes les perfections divines paroiſſent toujours indiſſolublement unies, ſans ſe contrarier à aucun égard, & ſans que l'exercice de l'une prejudicie jamais à l'exercice de l'autre ; mais où Dieu faiſant par tout & à tous égards briller avec éclat la gloire de ſa Majeſté divine, paroît en maître Souverain de toutes choſes, abſolument independant de ſes creatures qu'il tient en ſa main, & dans une juſte & entiere dependance de ſa volonté ; n'ayant ni d'autre fin à ſe propoſer, ni d'autre regle à ſuivre que ſa grande gloire dont il manifeſte également le brillant, quand il condamne les pecheurs, & quand il ſauve les Elûs ? Ou bien à recevoir un ſyſteme de ſalut dans lequel certaines perfections divines ſont ſi fort étalées, qu'à peine peut-on entrevoir le

bril-

brillant des autres ; où Dieu paroît infiniment plus dependant de la creature ; que la creature, de Dieu ; où la raiſon humaine élevée ſur le trône, foule hardiment aux piés la revelation, & travaille beaucoup plus à élever la creature par orgueil, qu'à l'humilier par une juſte & ſainte crainte ? Où eſt l'homme raiſonnable qui ayant à choiſir un de ces deux ſyſtemes, ne prefère le premier ſans balancer, comme le plus raiſonnable & le moins contraire à l'idée que nous avons d'un Dieu Souverainement parfait ? Et n'avouë que les articles de la Predeſtination, de l'Election, & de la Reprobation, loin d'être des dogmes *effroyables*, *& des principes déraiſonnables* ; ſont ſi eſſenciels à la veritable Religion (qui ne peut ni ne doit promettre de ſalut à la creature, que par l'établiſſement ferme & indiſputable de la gloire de Dieu) que ce n'eſt qu'à cela proprement qu'elle peut être connuë ? Mais j'ai promis de ne point faire le Theologien & de me borner à ce qui s'eſt paſſé dans cette Ville à l'égard de la converſion de Mr. Pſalmanaazaar. Je me contente donc de renvoyer ce

Neo-

Neophite à tous nos cours de Theologie où il verra aiſément, s'il veut être tant ſoit peu raiſonnable, que juſqu'ici il n'a eu qu'une trés-fauſſe idée de nôtre ſainte Doctrine qui trouve de ſi forts appuis dans la revelation de l'Evangile, qu'elle ne doit craindre en aucune maniere les plus violentes oppoſitions de la raiſon foible & corrompuë de l'homme. Je prie ſur tout Mr. Pſalmanaazaar de penſer qu'en attaquant, comme il le fait ſi ſouvent & ſi injuſtement, les Egliſes de Hollande ſur ces articles fondamentaux de nôtre Religion, il fait ouvertement la guerre à la confeſſion de l'Egliſe d'Angleterre dans le ſein de laquelle il vient pourtant d'embraſſer le Chriſtianiſme; le lecteur ſera peut-être bien aiſe de s'en perſuader par ſoi-même, il n'a pour cet effet qu'à lire l'article 17. de la Confeſſion de foi de l'Egliſe Anglicane, le voici.

La predeſtination à la vie, eſt le propos éternel de Dieu; par lequel, avant la fondation du monde, il a conſtamment arrêté par ſon Conſeil, qui nous eſt caché, de delivrer de la malediction & de la damnation, ceux qu'il a éleus du

genre

genre humain en Christ ; & de les emmener par Christ au ſalut éternel, comme Vaiſſeaux faits à honneur. C'eſt pourquoi ceux qui ont receu de Dieu un ſi excellent benefice, ſont appellés ſelon le propos de Dieu par ſon Eſprit, qui produit ſon efficace lorſqu'il en eſt tems, ils obeiſſent par grace à la vocation ; ils ſont juſtifiés gratuitement ; ils ſont faits enfans de Dieu par adoption ; ils ſont faits ſemblables à l'image de ſon fils unique Jeſus-Chriſt ; ils cheminent religieuſement en bonnes œuvres ; & enfin par la miſericorde de Dieu ils arrivent à la vie éternelle.

Comme la meditation religieuſe de la predeſtination, & de nôtre Election en Chriſt, eſt pleine d'une douce, agreable, & inexprimable conſolation, pour les ames pieuſes & pour celles qui ſentent en elles-mêmes l'operation du Saint Eſprit, qui mortifie les œuvres de la chair, & leurs membres qui ſont ſur la terre ; & qui éleve leurs penſées aux choſes ſublimes & celeſtes ; tant parce qu'elle établit, & qu'elle confirme puiſſamment la foi qu'elles ont au ſalut éternel dont elles doivent avoir la jouiſſance par Chriſt, que parce qu'elle les embraſe d'un ardent amour envers Dieu : ainſi d'avoir continüellement

devant

devant les yeux l'arrêt de la predeſtination divine, eſt aux perſonnes curieuſes & charnelles qui ſont deſtituées de l'Eſprit de Chriſt, un tres-dangereux précipice où le diable les pouſſe, ou dans le deſeſpoir, ou dans la miſerable condition d'une vie mauvaiſe & impure, qui n'eſt pas moins dangereuſe que le deſeſpoir.

En oppoſant cet article de la confeſſion de l'Egliſe d'Angleterre à ce que Mr. Pſalmanaazaar prononce ſi hardiment contre les dogmes de la predeſtination & de l'Election, n'auroit on point de juſtes ſujets de lui demander ſi quand il a embraſſé le Chriſtianiſme dans la communion de l'Egliſe Anglicane, il a pretendu pouvoir ſe jouër impunement des hommes & de Dieu ? Ne pourroit on point lui faire voir ſa ſentence clairement prononcée dans la confeſſion de foi à laquelle il a donné les mains & qu'il a embraſſée par ſerment ? Ne pourroit-on point tres legitimement prononcer contre lui qu'auſſi long-tems qu'il perſiſtera dans ſes ſentimens & dans ſes expreſſions, il ne peut paſſer que pour un de *ces gens curieux & charnels qui ſont deſtitués de l'Eſprit de Chriſt; qui ſont au bord du*

pre-

precipice & du piege du diable? Dieu veüille qu'il y reflechiſſe ſerieuſement, & apprenne mieux à l'avenir quels ſont les veritables dogmes de l'Egliſe Chrêtienne dans laquelle il a été incorporé, & dont il n'eſt pas aprés tout en droit de changer les deciſions. Je ne ſçai ſi je dois relever ce que l'Auteur rapporte au nom de Mr. Pſalmanaazaar, touchant le pretendu embaras où je dois m'être trouvé lors de nôtre entretien, au ſujet de l'apparition du Saint Eſprit en forme de Colombe au Batême de Jeſus-Chriſt; car outre que ce que je viens de dire à l'égard de la premiere ſuppoſition qu'il plaît à nôtre Neophite de faire à ma Charge, ne laiſſe gueres d'apparence de verité à cette ſeconde qui n'eſt pas moins imaginaire; penſe t-il qu'il y ait des gens bien ſenſés qui puiſſent croire qu'un Miniſtre ſe ſoit arrêté tout court à une difficulté que preſque tous nos catechuménes ſeroient en état de lever ſans peine? Qu'on leur demande s'ils croyent que la Colombe a été l'image du Saint Eſprit? à laquelle il faille rendre le moindre honneur divin? Et ſous laquelle nous de-

devions attendre que Dieu nous accorde ſes reponſes & ſes graces? Je ſuis ſeur qu'ils diront tous ſans balancer que non: & que la Colombe au Batême de Jeſus Chriſt, comme la nuée autrefois, n'a été qu'un ſigne particulier & extraordinaire de la preſence efficace, & de la manifeſtation œconomique d'une perſonne divine qui par ce ſigne viſible & ſenſible a voulu certifier aux hommes, & leur rendre indubitable tout ce que Jean Baptiſte leur prêchoit & leur atteſtoit de Jeſus Chriſt le Meſſie promis. Non ce n'eſt pas ſur des points ſi aiſés & ſi connus, que Mr. Pſalmanaazaar devoit feindre d'avoir triomfé d'un Paſteur, pour ſe pouvoir promettre qu'il en ſeroit crû. Je croi lui avoir aſſés prouvé que je n'ignorois pas les points de ſa Religion Japonoiſe, lorſque je lui en demontrai la fauſſeté dans nôtre Conference; pour me perſuader que, quoi qu'il en diſe, il eſt convaincu dans ſon ame que ſi j'avois été dans la neceſſité de faire voir à cet égard, comme à tout autre, la difference qu'il y a entre la Religion Japonoiſe & la Chrêtienne, il ne m'eut pas été

été difficile de le faire.

Pourquoi donc ſe donner tant de mouvemens violens & inutiles ? Veut-il qu'on croye qu'il n'eſt devenu Chrêtien que pour perſecuter les autres Chrêtiens ; pour jetter des ſemences d'une deteſtable deſunion, entre des Egliſes dont la belle union fait juſqu'ici la gloire ? A-t-il donc cru qu'il ne pouvoit s'élever autant qu'il le ſouhaitoit, qu'aprés qu'il auroit foulé aux piés ceux à qui il eſt redevable du moins en partie de ſon Elevation ? Je crains en verité que ſi des gens raiſonnables prennent la peine d'unir cette conduite, avec les dogmes de Religion qu'il profeſſe & la chaleur avec laquelle il combat, condamne, & anathematiſe ceux qui n'ont pas les mêmes ſentimens, quelque obligé qu'il fut de les regarder comme ſes freres, ils ne concluënt d'abord que Mr. Pſalmanaazaar en vrai diſciple des Jeſuites, ne retient que trop encore les méchantes impreſſions qu'ils ont eu ſans doute ſoin de lui donner. J'eſpere pourtant qu'avec le tems il en reviendra, & qu'enfin penſant à tout ce à quoi ſa paſſion l'a porté, il reconnoîtra que

les

les Calviniſtes (puiſqu'il lui plaît de nous donner par tout ce nom, ſans doute en ſuivant encore le panchant que lui ont donné ſes premiers maîtres) ne ſe trouvent pas ſi embaraſſés qu'il voudroit le faire croire, à ſoutenir le juſte ſyſtême de leur Doctrine; & que le moindre Paſteur de Hollande, ſeroit capable de lui faire long tems là-deſſus de bonnes leçons

J'oſe toujours bien dire que s'il m'a fait dans nôtre Conference les difficultés par leſquelles il pretend avoir ſi glorieuſement triomfé de moi; (car enfin je ſuis homme, ne pourrois-je point l'avoir oublié?) Il faut que je n'aye pas été fort en peine de m'en debaraſſer: puiſque j'ai été le premier à le ſolliciter de reprendre nôtre Conference, comme nous en étions convenus, afin que je puſſe lui faire voir dans la Religion Chrêtienne les deux caracteres de verité, qu'il avoit été impoſſible de trouver dans la Japonoiſe; & qu'il n'y a eu que Mr. Pſalmanaazaar qui par ſon changement ſubit & inopiné, ait empêché l'execution de ce juſte deſſein.

Il faut même qu'au tems de ce pretendu

tendu embaras je me ſois bien oublié : puiſqu'en laiſſant parler quelqu'un de ceux qui étoient preſens ; & qui, au dire de l'Auteur, doivent l'avoir demandé avec tant d'empreſſement, je pouvois me tirer d'affaires d'une maniere qui ne m'auroit fait aucun tort dans une converſation particuliere comme étoit celle-ci. Mr. Pſalmanaazaar me veut aſſurément faire paſſer pour plus puiſſant que je ne ſuis ; pour que dans une pareille occaſion où la verité de l'Evangile devoit courir tant de riſque, il n'eut fallu que mon ſimple ordre pour faire garder un profond ſilence à tous ceux qui étoient preſens, & qui en qualité de Chrêtiens n'étoient pas moins obligés que moi de relever la gloire de Nôtre Evangile, ſuppoſé que je l'euſſe laiſſé tomber ſi indignement par terre. Quoi cette *diſpute* aura été *publique* ; j'y aurai été *confondu* ; il y aura eu *un grand nombre de perſonnes*, *une aſſemblée* preſente, & témoin de mon entiere défaite : chacun piqué au vif, & pouſſé par devoir & par interêt, *aura voulu parler pour l'honneur de la doctrine* dont il fait la baſe de ſon ſalut éternel ; & un

ſeul

ſeul *taiſés vous* ſorti de ma bouche, aura été capable d'arrêter cette multitude ſi juſtement indignée ; & de faire mourir la parole dans la bouche de ce grand nombre de perſonnes qu'un zele ſi divin & ſi juſte mettoit dans une neceſſité indiſpenſable de parler ? Que Mr. Pſalmanaazaar me permette de douter qu'il y ait perſonne au monde tant ſoit peu raiſonnable qui ſoit capable de l'en croire, quelque tour qu'il donne à la choſe. Et comme nôtre Conference n'a été que particuliere ; qu'il me permette de lui dire que ce ſeroit quelque choſe d'inouï, que dans une ſimple converſation, toutefois aſſés longue, une ſeule perſonne ſe reſervât abſolument le droit de parler, & fût capable d'impoſer à tous les autres une neceſſité indiſpenſable de ſe taire, ſur tout en pareil cas.

Perſonne ne doit penſer, que ſi j'avois été embarraſſé, je me fiſſe honte de le reconnoître ingenûment ; je ne ſuis pas ſi fort prevenu en ma faveur, que je ne ſçache bien que mes lumieres ſont bornées ; & où eſt l'homme qui ne puiſſe tôt ou tard ſe perdre dans la diſcuſſion des myſteres de la Religion, infiniment élevés au-

deſſus de la petite capacité de nôtre foible eſprit ? Je laiſſe de bon cœur à Mr. Pſalmanaazaar, de décider en maître ſur toutes choſes ; de debiter les découvertes qu'il dit avoir déja faites à l'âge de dix-huit ans, pour indubitables ; de prononcer hardiment & definitivement contre tous ceux qui ne parlent pas comme lui ; de paſſer de la geografie & de l'hiſtoire à la Theologie, & de donner comme autant de demonſtrations, des decouvertes qu'il y a faites dans quelques mois de tems ; de juger comme en dernier reſſort les Miniſtres de Hollande, & les condamner comme des ignorans deſormais indignes de ſes regards ; de les Anathematiſer eux, leur Religion, & leur Communion, comme des gens qui ne portent pas le caractére de la veritable Egliſe, parce qu'ils ne parlent pas comme lui, ou qu'il ne parle pas comme eux. Je ne ſçai comment des gens de bon ſens pourront regarder ces grands airs que ſe donne ce jeune homme. Pour moi qui me connois faillible, je n'ai garde de prétendre que toutes mes conceptions doivent paſſer par tout pour deciſives, & faire la regle aux autres : pour-

pourquoi même ne ſe pourroit-il point qu'en diſcourant ſur la Religion je me trouverois quelquefois embarraſſé ? Et quand cela m'arriveroit, je pretendrois ſans doute qu'il n'en reviendroit aucun prejudice à nôtre Sainte Religion, dont la verité, l'excellence, & la fermeté, ne dependront jamais de la foibleſſe ou de la force des hommes. Mais je vois bien qu'il ne coûte rien à l'Auteur, de dire ce qu'il lui plaît lors qu'il s'agit de faire triomfer Mrs. Innis & Pſalmanaazaar. Tout doit alors fléchir, Religion, Paſteurs de Hollande, de l'Ecluſe, & des autres lieux ; Egliſes des Provinces-Unies, tout doit ſervir de ſacrifice à l'honneur de ce nouveau Maître, dont le ſyſtême, juſqu'ici inconnu, n'eſt qu'un tiſſu continüel d'oracles contre la force deſquels rien ne pourra deſormais tenir bon : Eh ! Dieu veuille que ſon oracle, déja aſſés ſuſpect, aprés l'avoir ſeduit, ne trompe pas le monde, ſouvent trop credule où il devroit regarder la méfiance comme la ſource de la ſureté ; comme il eſt ſouvent méfiant, où il devroit être credule !

J'ai promis à l'Auteur de le ſuivre

exactement : je viens à la reflexion qu'il fait aprés le panegirique de ce triomfe imaginaire, pag. 281. *Le Japonois l'écouta fort patiémment*, dit il en parlant de moi, *mais tout ſon diſcours ne roula que ſur des exhortations à pratiquer l'humilité & la ſimplicité Chrêtienne dont à la verité il ne paroiſſoit pas lui-même fort rempli.* Si l'Auteur n'a pas été preſent à la Conference que j'ai euë avec Mr. Pſalmanaazaar ; il fait ici, ce me ſemble un aſſés indigne perſonnage : car tout le monde convient que quand il s'agit de ſatyriſer publiquement quelqu'un ; des gens de bon ſens & de probité, (outre qu'ils l'évitent avec ſoin tant qu'ils peuvent ; ſçachant que de tout tems les ſatyriques ont été regardés avec mépris comme des chiens qui aboyent par tout & mordent tout le monde ; & ont été appellés l'effroi du publie, & la haine des ſots) ne le feront jamais ſur de ſimples rapports, dont on a tant ſujet de ſe méfier. Que ſi l'Auteur ſe recrie ſur les memoires de Mr. Pſalmanaazaar ; & jette toute la faute ſur lui ; j'avouë que ce jeune proſelyte (outre qu'il doit être bien penétrant pour avoir découvert au vrai d'une ſeule

ſeule fois qu'il s'eſt entretenu avec moi, que je n'étois pas fort rempli de l'humilité ni de la ſimplicité Chrêtienne ; fait bien voir par-là, que juſqu'ici il ne porte gueres le vrai caractere d'un veritable proſelyte de Chriſt ; lequel eſt la charité & la douceur, qui devoient aſſurement lui avoir inſpiré plus de retenuë qu'il n'en a ſur tout à l'égard des Paſteurs Miniſtres du Chriſtianiſme qu'il vient d'embraſſer, & deſquels on ne peut gueres charger les perſonnes ſans que leur miniſtere, & conſequemment la verité de l'Evangile en ſouffre. Car quoique je ne pretende pas plaider pour leurs défauts ; cependant je croi que ces juſtes raiſons nous engagent à les excuſer lorſqu'il ſe peut, & que l'exercice de la charité Chrêtienne à leur égard, ſans préjudicier à la verité de l'Evangile, peut ſervir utilement à avancer l'édification publique.

Au reſte ce que j'en dis n'eſt pas pour demander grace dans cet endroit, non : je ne ſçai que trop à mon regret, que je ne ſuis pas encore rempli de la ſimplicité & de l'humilité Chrêtienne autant qu'il le faudroit, & que je le ſouhaiterois ;

& que tous les ſoins que je prens, & les efforts que je fais pour apprendre aux piés de Jeſus-Chriſt à être debonnaire & humble de cœur, n'ont reuſſi juſqu'à preſent que bien imparfaitement à detruire entierement l'orgueuil (cette fatale ſource de nos plus grands égaremens, & de nos plus groſſieres bevuës) que je trouve en moi auſſi-bien que le reſte des hommes : je promets même à l'Auteur & à Mr. Pſalmanaazaar de profiter du reproche qu'ils me font là-deſſus, pour travailler à en devenir plus humble : (car quand ce ſeroit le diſcours d'un ſecond Simeï; ne peut & ne doit-on pas même tâcher d'en tirer de bons uſages ?) Je prie ſeulement nôtre proſelyte de ne point prendre ſi mal l'exhortation que je lui ai faite à ce ſujet, par un tres-juſte principe, & dans de tres-bonnes veuës. Comme je la croi tout-à-fait eſſencielle à la Doctrine de l'Evangile; & ſur tout propre à mettre un Chrêtien naiſſant en état de recevoir, comme il faut la connoiſſance de la verité ſalutaire qu'elle nous propoſe. Comme étant ſelon la pieté; je creus, en finiſſant nôtre Converſation, que par pluſieurs raiſons,

ſons, & par rapport à certaines perſonnes, il étoit bon & neceſſaire d'en preſſer la pratique : il n'eſt pas ſi aiſé, que beaucoup de gens ſe l'imaginent, de faire un bon Chrêtien : il eſt même ſûr qu'un Chrêtien fait à la hâte n'eſt pas toujours hors de ſoupçon ; & qu'il n'appartient proprement qu'à Jeſus-Chriſt, ou à ceux auxquels il lui a plû d'accorder des dons extraordinaires, qui ne nous ſont plus communs aujourd'hui, d'en faire ſans rien riſquer, & ſans mettre ſouvent au haſard l'honneur de nôtre Saint Evangile, & le ſalut éternel des ames. Qui ne ſçait ſur tout combien nous ſommes aujourd'hui expoſés à être les dupes de tant de proſelytes ; qui ſouvent pour être capables de bien raiſonner de Chriſt ; n'en ſont pas pourtant mieux ſes Diſciples, & qui ne font que trop voir le contraire, pour peu qu'on faſſe attention à leur conduite ? J'ai tous les jours occaſion d'en voir arriver un aſſés grand nombre dans cette Ville frontiere ; pour avoir appris, & même ſouvent par une fâcheuſe experience, qu'on ne ſçauroit uſer de trop de prudence & de circonſpection pour tâcher de di-

ſtinguer les honnêtes gens d'avec tant d'avanturiers dont les veuës ſont ſi peu Chrêtiennes ; ce qui demande ſans doute du tems & de la vigilance ; & qui oblige les Paſteurs & les Aſſemblées Eccleſiaſtiques des Egliſes bien reglées, de mettre ces Neophites à une longue épreuve ; pour pouvoir ſe perſuader de leur ſincerité, avant de les recevoir dans le gyron de l'Egliſe comme de veritables convertis ; Et je puis aſſurer que le caractere de l'humilité Chrêtienne, eſt de tous les moyens que j'ai employés pour éviter la ſurpriſe, celui qui d'ordinaire m'a le mieux réüſſi. Quoi donc, Mr. Pſalmanaazaar eſt-il devenu mon ennemi, parceque je lui ai dit ingenûment la verité ? A-t-il été piqué de voir qu'en travaillant à reformer ſon cœur autant que ſon eſprit, j'aye eu en veuë de lui faire ſentir l'efficace de nôtre Saint Evangile, & de former en lui le caractere de Chrêtien que je croi le plus indubitable ? M'en auroit-il regardé de meilleur œil, ſi en trahiſſant la verité, par une indigne complaiſance, j'euſſe été capable de trahir ſes veritables interêts, & de les ſacrifier à des veuës temporelles que

j'au-

j'aurois pû avoir en tâchant de l'attirer dans nôtre Communion ? Quelle ſatisfaction aprés tout aurois je pû trouver à faire l'œuvre du Seigneur ſi lâchement ? Quel fruit lui en ſeroit-il revenu ? Ah qu'il me permette de lui dire qu'il prend mal les choſes ; & que le reproche qu'il me fait, ſuffit à me faire voir plus clair que jamais auparavant, combien il eſt neceſſaire d'inſiſter chés lui ſur la pratique de ces grandes vertus Chrêtiennes. Qu'il me permette donc, encore un coup de lui prêcher cette humilité & cette ſimplicité, ſi neceſſaires au Chrêtien, & ſur tout à un proſelyte : & s'il prend mieux ſoin à l'avenir de les pratiquer, je lui ſuis garand qu'elles lui enſeigneront à mieux reconnoître qu'il n'a fait juſqu'ici les ſoins charitables que ſe ſont donnés les Paſteurs de Hollande, de Bois-le-Duc, & de l'Ecluſe, pour lui manifeſter le ſeul veritable chemin qui conduit à la vie. Elles le formeront à parler avec un peu plus de retenue & de modeſtie qu'il n'a fait *des Calviniſtes* dont la Doctrine, la Morale, & la Diſcipline ne ſont pas aſſurement ſi éloignées qu'il voudroit le faire croire, des re-

gles de l'Evangile. Elles l'empêcheront de nous traduire en ridicules, comme des gens dont les dogmes ſont *déraiſonnables & effroyables* : contre leſquels on ne ſçauroit former des préjugés trop deſavantageux, ni vomir trop d'Anathémes ; même juſqu'à nous retrancher & à traiter nôtre Communion comme une aſſemblée depourveuë du caractere de la veritable Egliſe : comme il le fait aſſés poſitivement en ſuivant les principes de ſon pere ſpirituel Mr. Innis. Dans ſes poſitions 8. 13. 14. pag. 294. 295. que le lecteur peut examiner, s'il croit que j'en impoſe : en un mot elles le feront être ce qu'il n'a peut-être point encore été, & lui feront ſentir qu'il faut du tems pour devenir bon Chrêtien. Je l'aſſure que je le ſouhaite de tout mon cœur, & que c'eſt à cela que je borne toute ma vengeance.

J'euſſe même évité avec plaiſir de m'étendre ſur cet article, s'il ne l'avoit fallu pour montrer au public ; que ſi mes Collegues & tout le Conſiſtoire de cette Ville, ont été avec moi d'avis qu'on devoit aller bride en main dans une affaire auſſi delicate que celle-ci pour ne point être dupés

pés par cet éleve des Jesuites qui ne faisoit que sortir de leur sein. que si nous avons tous travaillé à moderer le feu avec lequel Mr. Innis pretendoit du soir au lendemain administrer nôtre Saint Batême à un infidele qui peu de jours auparavant venoit de proteſter qu'il l'étoit de bonne foi; par cette seule raison qu'il le trouvoit en état de raisonner assés bien sur le Christianisme: Enfin que si en nous offrant de travailler de concert avec Mr. Innis à affermir la conversion de cet infidele, nous avons eu en veuë d'introduire ce proselyte dans la Communion de l'Egliſe Chrêtienne d'une maniere convenable, édifiante, & conforme au juſte & louable usage que l'on obſerve avec tant d'exactitude en pareille occasion dans les lieux où l'Egliſe joüit d'une douce & pleine liberté; ce n'a été que par de tres-bons principes, & dans de tres justes veuës, que les perſonnes deſintereſſées ne ſçauroient qu'aprouver.

Le soin que nôtre Assemblée prit lorſque Mr. Innis s'y preſenta, de louër son zele: de le remercier de la peine qu'il prenoit pour cet infidele; & de le prier de continuër ſes

soins

ſoins juſqu'à ce que cet ouvrage fut dignement conduit à ſa perfection; la douceur & la patience avec laquelle nous ſupportames ſes emportemens (d'autres diroient ſes impertinences) & les injures qu'il vomit contre nous ſur ce ſujet de bouche & par écrit; tâchant de le perſuader à la douceur, que nous ne deſirions rien tant que de travailler avec lui à faire de ce jeune homme un veritable converti; tout cela fait aſſés voir que l'envie & la jalouſie n'ont point eu du tout de part à nôtre conduite: c'eut été ſans fondement en effet que nous en euſſions eu dans cette occaſion: car enfin le ſujet n'étoit ni ſi grand ni ſi extraordinaire; & des Paſteurs qui ont à cœur le ſoin de leur troupeau, trouvent tous les jours chés eux tant de converſions à operer, que quand ils n'auroient ni l'occaſion ni le bonheur de convertir ceux de dehors, je ne penſe pas qu'ils doivent craindre pour cela de voir obſcurcir leur veritable gloire. Pour moi en particulier, je proteſte fort ſincerément, comme je l'ai toujours fait, que je laiſſe à Mr. Innis toute la gloire de cette converſion, dont l'éclat n'a pas eu juſqu'ici beaucoup de charmes

pour

pour moi: & s'il ne faut que cette Declaration pour finir ce procés; l'Auteur ne ſera plus à la peine de l'informer ſi mal. Je ſouhaite même que Mr. Innis ayant tout l'honneur de ce grand évenement, il en tire auſſi tout le profit qu'il peut y avoir cherché. Et que Mylord Evêque de Londres entrant dans ſes veues, le mette bien-tôt en état de ne devoir plus courir dans un Regiment Ecoſſois : car aſſurement la juſtice veut qu'on s'empreſſe de recompenſer ſans delay ce grand & digne Patron de l'Egliſe Anglicane ; aprés le ſervice ſignalé qu'il vient de lui rendre. Que ſi j'ai eu le bonheur de contribuër en quelque maniere à cette converſion, loin d'en tirer de l'orgueil, je ſouhaite d'en devenir d'autant plus humble ; pour rapporter entierement à Dieu & à la gloire de ſa grace, tout l'honneur qui doit lui en revenir; & dire toujours avec une entiere ſincerité aprés l'Apôtre des Gentils, *ce n'eſt pas moi, mais la grace de Dieu qui eſt avec moi.* Cette grace d'une humilité & d'une ſimplicité veritablement Chrêtienne eſt toute la recompenſe que j'attens, & le fruit que je deſire de pouvoir tirer de mes travaux.

Au

Au reſte, je ſouhaite detout mon cœur que Mr Pſalmanaazaar ſoit veritablement au point où l'Auteur le repreſente; & comme aprés avoir fait pour lui ce à quoi je me croyois en conſcience obligé, j'ai laiſſé ſans peine à Dieu, ſeul Maître des conſciences, de toucher & de convertir celle-ci de la maniere que ſon infinie ſageſſe trouveroit le plus convenable; je me rejoüirai tres-ſincerement lorſque je pourrai m'aſſurer ſur de juſtes fondemens, que Chriſt, ſoit qu'il ait été prêché par envie ou autrement, ne l'aura point pourtant été en vain; & pour porter mes vœux auſſi loin qu'il ſe peut dans cet endroit, je ſouhaite que Mr. Pſalmanaazaar étant veritablement converti, puiſſe être en la main de Dieu un Vaiſſeau d'Election, pour porter ſon Saint Nom juſqu'aux Gentils, & procurer à ſon tour la converſion de ſes freres. Quoiqu'il en ſoit; Dieu qui ſe plaît à ſe glorifier en tirant la lumiere des tenebres; ſçaura bien, quand il en ſera tems, faire ſon œuvre & manifeſter les ſecrets des cœurs. Heureux ceux qui prenant ſincerément à cœur la gloire de nôtre divin Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt,

Chriſt, auront travaillé par de bons motifs & dans de juſte veuës à faire que ſon nom ſoit grand ſur toute la terre.

Je m'arrête ici ; car je croi avoir fourni la tâche que je m'étois donnée. Je croi qu'en voila aſſés pour porter le lecteur à conclurre avec moi que quand un Auteur écrit par interêt, & paroît pouſſé par la paſſion dans ce qu'il avance ; ſouvent il ne merite guéres de foi, & ne trouve guéres de credit chés les gens raiſonnables ; & que par cette même raiſon, l'on ne ſçauroit trop être ſur ſes gardes contre tant de motifs de converſion, qu'un ſi grand nombre de proſelytes de nôtre ſiecle mettent au jour ; du reſte je ſuis perſuadé que ſi les ſçavans trouvent que la choſe en vaille la peine, ils ne manqueront pas de faire voir qu'à juger des ſentimens de Mr Pſalmanaazaar par ce que l'Auteur nous en dit, juſqu'ici il n'a connu au vrai ni nôtre Doctrine, ni la confeſſion de foi de l'Egliſe Anglicane, que des particuliers ne ſçauroient changer Et qu'aprés tout pour élever l'Egliſe d'Angleterre il n'avoit que faire de traiter ſi indignement & ſi injuſtement la Doctrine & la Diſcipline des

Egli-

Egliſes de Hollande, & de tous ceux qu'il entend par les Calviniſtes. Pour ce qu'il y a d'Hiſtorique & de Geografique dans ce livre; je laiſſe pour le compte de ceux qui aiment ſur tout ces ſortes de decouvertes, & qui ont moins d'autres occupations que moi; d'y relever les bevuës qu'ils pourront y decouvrir à mon avis ſans peine & dans la preface & dans le corps du livre. Je ſouhaite en faveur de l'Auteur que le reſte de ſon ouvrage ſoit trouvé plus conforme à la verité, que ne l'a été ce à quoi je viens de repondre, afin qu'il puiſſe conſerver du moins quelque partie de ſon credit; je le prie d'être perſuadé que ſi ſon livre m'étoit tombé plûtôt entre les mains, je me ſerois donné plûtôt l'honneur de lui fournir ces éclairciſſemens; mais il doit ſçavoir que cette Ville reculée comme elle eſt, & éloignée du grand commerce des hommes, n'eſt gueres fertile en nouvelles de la Republique des lettres: & que la plûpart des ouvrages que ce ſiecle produit, ſont bien ſouvent vieux, avant qu'ils nous ſoient connus. Dans ce lieu, qu'on peut tres juſtement regarder comme un deſert ſterile à cet égard.

F I N.